



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Rochette
MTR

(Rochette)

MTR

~~Digitized by Google~~

ANTIQUITÉS GRECQUES

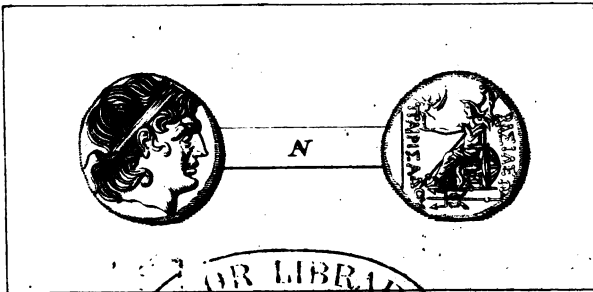
DU

BOSPHORE-CIMMÉRIEN,

PUBLIÉES ET EXPLIQUÉES

PAR M. RAOUL-ROCHETTE,

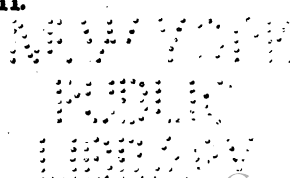
MEMBRE DE L'ACADÉMIK ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-
LETTRES, ET DE LA LÉGIION D'HONNEUR; L'UN DES CONSERVATEURS-
ADMINISTRATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,
LIBRAIRES, RUE JACOB N° 24.

.....
M DCCC XXII.



www
www
www

A SA MAJESTÉ

L'EMPEREUR ALEXANDRE I.

SIRE,

C'É^UT été à moi une présomption bien grande, que de faire paraître, sous les auspices de VOTRE MAJESTÉ, un ouvrage de la nature de celui-ci, si je n'avais eu en vue que le mérite ou l'importance de cet ouvrage.

Mais, SIRE, les monuments que je publie, ont été trouvés dans une des provinces du vaste empire que VOTRE MAJESTÉ régit avec tant de gloire; et c'est à l'un des citoyens de cet empire et des sujets de VOTRE MAJESTÉ, que j'en ai dû la communication : ne m'était-il pas permis, à tous ces titres, de faire remonter jusqu'à VOTRE MAJESTÉ l'hommage de ma reconnaissance?

Ces rives du Pont-Euxin, où florissaient jadis tant de cités opulentes, où dorment maintenant

tant de débris de la langue et des arts de la Grèce, ont déjà rendu au jour plusieurs des monuments qu'elles recèlent, en même temps qu'elles ont ressenti les heureux effets du gouvernement de VOTRE MAJESTÉ : et que ne pourrait encore un regard d'ALEXANDRE, sur une terre qui semble impatiente de restituer tous les trésors qu'elle possède?

Du moins, à cette extrémité de leur empire, les Grecs n'auraient pas péri tout entiers; ce qui reste encore, sur ce sol antique, des souvenirs de leur antique gloire, se ranimerait à l'abri du sceptre de VOTRE MAJESTÉ; et la Grèce, consolée dans un de ses débris, aurait du moins un asyle au Bosphore.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

de VOTRE MAJESTÉ,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

RAOUL-ROCHETTE.

Paris, Bibliothèque du Roi, le 27 décembre 1821.

INTRODUCTION.

LES antiquités que je publie sont de deux sortes : inscriptions, et médailles. Elles servent à rectifier des faits, jusqu'à ce jour peu ou mal connus, de l'Histoire du *Bosphore - Cimmérien* ; à remplir une partie des lacunes que la perte des livres de Diodore a laissé subsister dans cette histoire, et à confirmer, par de nouveaux témoignages de l'autorité la plus haute, quelques points d'archéologie, de critique et de chronologie, établis par les derniers antiquaires.

Avant d'entrer en matière, je dois acquitter une dette de reconnaissance, envers la personne qui a bien voulu me communiquer ces curieux monuments. C'est M. de STEMPKOUSKY, jeune colonel au service de Russie, lequel possède à *Odessa* un riche cabinet d'antiquités grecques du *Bosphore*, et se livre avec beaucoup de zèle et de succès à toutes les recherches propres à l'enrichir encore. Une partie des inscriptions et

des médailles qui sont comprises dans ce recueil, vient du cabinet de M. de Stempkousky; et le reste, d'une collection encore plus considérable, pareillement formée à *Odessa*, par M. de BLAREMBERG, conseiller d'état de Russie. M. de Stempkousky ne s'est point borné à m'envoyer des dessins fort soignés et fort exacts des monuments qu'il possède : je lui dois encore plusieurs idées très-ingénieuses, concernant la nature et l'explication de ces monuments; et j'aurai soin de lui en faire hommage, toutes les fois que mes propres recherches me conduiront à les adopter. Il doit m'être permis encore de communiquer à mes lecteurs l'espérance que me donne M. de Stempkousky, d'ajouter bientôt, par de nouvelles découvertes, à la somme de nos connaissances sur l'histoire ancienne du pays qu'il habite; et l'on peut tout attendre du zèle avec lequel un homme aussi éclairé se porte à la recherche des monuments de ce pays, quand on songe que le *Pont*, autrefois couvert de colonies grecques et de cités florissantes, n'a commencé que fort tard à attirer l'attention des savants, et que, même actuellement, les principaux cabinets de l'Europe ne possèdent qu'un

très-petit nombre de monuments de ces villes, en comparaison de ce que renferment les musées d'*Odessa*, de *Nikolaëf* et de *Théodosie*.

Les anciens ne nous ont transmis qu'un bien petit nombre de notions sur l'histoire des villes grecques qui occupaient le contour presque entier du *Pont-Euxin*. Rejetées, pour ainsi dire, à l'extrémité du monde fréquenté des Grecs; restées constamment étrangères au système politique et aux révolutions de leurs métropoles, elles s'occupèrent obscurément des intérêts de leur commerce; et le voisinage des Scythes exigeait d'ailleurs toute leur attention et tout l'emploi de leurs forces. La plupart de ces villes devaient leur naissance à l'opulente *Milet*; et j'ai tâché de recueillir, dans un autre ouvrage¹, tous les témoignages qui nous restent de l'antiquité, sur leur origine et leur établissement. Elles se gouvernèrent long-temps par leurs propres lois, et prospérèrent sous le régime républicain; les titres des magistratures, qui se sont

1. Voyez mon *Histoire critique de l'établissement des Colonies grecques*, liv. V, chap. XVI, XIX; liv. VI, chap. II, tom. III, pag. 312, 329, 386.

conservés sur leurs monuments, suffiraient seuls pour le prouver, quand bien même l'analogie n'autoriserait pas cette opinion. Mais dans ces colonies lointaines, comme au sein de la Grèce même, les richesses, acquises par le commerce, amenèrent l'établissement des tyrannies. Quelques citoyens puissants usurpèrent la souveraineté de chacun de ces petits états. Dès-lors, le peuple repoussa avec moins de zèle et de succès les attaques des Barbares, et l'invasion des mœurs étrangères. Des princes de tribus scythiques étendirent leur domination sur les villes grecques de leur voisinage, et l'on découvre dans Hérodote¹ les premières traces de cette révolution. Il s'éleva bientôt dans le *Bosphore-Cimmérien* une dynastie, dont nous ne connaissons l'existence, le nom d'*Archéanactides*², et la durée, qui fut de quarante-deux ans, que par

1. Herodot. lib. IV, cap. LXXVIII.

2. Bayer s'est trompé en prenant ces Archéanactides pour des magistrats de villes libres (*Opuscul.* pag. 226). Les expressions de Diodore prouvent que c'étaient des princes souverains, comme les *Leuconides*, qui leur succédèrent : Οἱ τοῦ Κιμμερίου Βοσπόρου βασιλεύσαντες, ὀνομασθέντες δὲ Ἀρχαιανακτίδες. (Diodor. Sic. lib. XII, §. 31.)

le témoignage du seul Diodore de Sicile¹. A cette dynastie succéda celle des *Leuconides*, qui eut plus d'éclat et qui se perpétua durant plusieurs siècles, jusqu'à la cession que le dernier prince de cette race royale fit de ses états, de toutes parts envahis par les Barbares, au grand Mithridate-Eupator². Le royaume du *Bosphore* fut alors réuni à celui du *Pont*, que Mithridate tenait de ses pères, et fut enveloppé dans les révolutions qui remplirent le cours et qui suivirent la chute de la domination de ce prince³. Rome s'attribua le droit de donner des souverains au *Bosphore*, ou de confirmer le titre de ceux qui en avaient usurpé les pouvoirs; et ce dernier état de choses, qui prit naissance avec l'empire, se continua durant plusieurs générations, dont l'éloignement des temps et des lieux ne nous laisse apercevoir la fin qu'avec beaucoup d'incertitude⁴.

On ne connaît aucun monument de la pre-

1. Diodor. Sic. *Biblioth.* lib. XII, § 31.

2. Strabon. *Geograph.* lib. VII, pag. 309.

3. Appian. *Mithridat.* 214, 216, et *alibi*; Strabon. *Geograph.* lib. XI, pag. 495; lib. XII, pag. 555; et alii.

4. Constantin. Porphy. *lib. de Administr. imper.* cap. LV.

mière des époques que je viens d'indiquer; et il n'est guère probable que le temps en ait laissé venir jusqu'à nous : les monuments les plus anciens, et, sans contredit, les plus curieux de tous ceux que je publie, appartiennent à la seconde époque, c'est-à-dire à celle de la domination des *Leuconides*; quelques-uns se rapportent à celle de Mithridate; le plus grand nombre, à la dynastie qui régna dans le *Bosphore*, avec le consentement et sous la protection de Rome.

M. de Boze, en publiant, vers 1725, la belle médaille d'or du roi Pærisade, laquelle est encore unique¹, fut le premier qui fit connaître avec certitude les monnaies de ces princes du *Bosphore*, dont jusqu'alors l'existence n'avait été constatée que par les témoignages de l'histoire. La découverte de M. de Boze fixa l'attention des antiquaires. Des monuments, négligés ou mal interprétés, sortirent tout-à-coup de l'obscurité où ils avaient été long-temps relégués. La même année, 1725, parut l'ouvrage posthume de Vaillant, sur la chronologie des rois du *Pont*², ou-

1. *Mém. de l'Académ. des Inscript. et Bell.-Lettr.* tom. VI, pag. 549 et suiv.

2. *Achæmenidarum imperium*, auct. Vaillant. Paris, 1725.

vrage imparfait sans doute et rédigé avec la précipitation dont se ressentent les derniers travaux de l'auteur, mais qui ouvrait une voie nouvelle et offrait déjà d'importantes découvertes. Le P. Souciet le suivit de près dans cette carrière, en publiant la médaille de Pythodoris, reine du Pont, et la série chronologique des rois du Pont et du Bosphore, appuyée sur une médaille de Rhescuporis¹. Bientôt le commencement de l'ère du Bosphore, mal déterminé par ce savant Jésuite, fut découvert et fixé la même année, d'après des conjectures différentes, mais également ingénieuses, par M. Cary² et par le père Frœlich³, dont les ouvrages, composés avec plus de méthode et appuyés sur un plus grand nombre de monuments, offrirent une suite chronologique des rois du Bosphore, bien plus complète, et sur-tout beaucoup plus exacte, que celle

1. *Histoire chronologique des Rois du Bosphore*, etc. Paris, 1736, in-4°; voyez aussi sur Pythodoris, le Mémoire de l'abbé Belley, dans le *Recueil de l'Académ. des Inscript.* tom. XXIV, pag. 67 et suiv.

2. *Histoire des Rois de Thrace et de ceux du Bosphore*, etc. Paris, 1752, in-4°.

3. *Regum veterum numismata anecdota*, etc. Vindob. 1752.

qu'on avait pu se former d'après les écrits des anciens eux-mêmes. Les médailles découvertes et décrites depuis cette époque, en apportant quelques dates nouvelles, n'ont fait que fournir de nouvelles preuves de la solidité de leur chronologie. Eckhel l'a suivie dans sa *Doctrine*¹; M. Visconti l'a adoptée dans son *Iconographie grecque*²; et je montrerai, dans le cours de mes recherches, que, dans le petit nombre de points où ce dernier s'en est écarté, il n'a pas toujours été déterminé par des raisons suffisantes.

M. Léon de Waxel a publié à *Berlin*³, en 1803, un recueil d'antiquités, trouvées et recueillies par lui-même sur les bords de la *Mer-Noire*, et consistant en inscriptions et médailles, dont la plupart appartiennent aux villes grecques comprises dans le royaume du *Bosphore*, ou voisines de cette principauté. Ces médailles attestent l'opulence dont jouissaient quelques-unes de ces

1. Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, pag. 360.

2. Part. II, chap. VII, pag. 126, note 3.

3. *Recueil de quelques antiquités trouvées sur les bords de la Mer-Noire*, dessinées en 1797 et 1798. Berlin, 1803, in-4°.

cités si rarement mentionnées dans l'histoire, telles qu'*Olbiopolis*, colonie milésienne, située sur l'*Hypanis*, le *Bog* de nos jours. Dans un mémoire qui fait partie du *Recueil de l'Académie impériale de Pétersbourg*¹, M. de Kœhler a décrit *trente-sept* variétés de la monnaie de cette seule ville, ainsi que d'autres médailles appartenant à la *Chersonnèse-Taurique*. Le même savant a publié, à l'appui du célèbre *monument de la reine Comosarye*, plusieurs inscriptions antiques concernant ce pays et la domination des *Leuconides*². Enfin, le voyageur anglais Clarke a recueilli, dans son premier volume, quelques inscriptions trouvées dans les ruines de *Kertsch*, l'ancienne *Panticapée*, qui offrent des particularités neuves et curieuses³. Les monuments que

1. *Nouveaux actes de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, tom. XIV, pag. 99 — 130. 1805, in-4°.

2. *Dissertation sur le monument de Comosarye*. Pétersb. 1805, in-8°.

3. *Clarke's travels in various countries of Europa, Asia and Africa*, tom. I, London, 1813, 3^e édit. Ce voyageur a reproduit, chap. xvii, pag. 402 — 415, les inscriptions recueillies à *Taman*, soit par M. de Waxel, soit par M. de Kœhler. Il donne, au chap. xxiv, pag. 615 — 622, les in-

je vais faire connaître à mon tour, confirmeront, sur beaucoup de points, le témoignage de ceux que j'ai cités, comme ils en recevront une autorité nouvelle; et le fréquent usage que j'aurai occasion d'en faire, m'a conduit à réunir sous les yeux du lecteur le recueil complet des inscriptions relatives au *Bosphore*.

scriptions olbiopolitaines. Le docteur Chandler a publié deux inscriptions relatives au *Bosphore*, l'une tirée de l'Acropole d'Athènes, *Inscript. antiq.* part. II, pag. 51; l'autre, trouvée à *Cozackow*, sur la Mer-Noire, *Append.* pag. 94—95. On les trouvera ci-jointes, planches VII et VIII. L'éditeur du *Voyage de Maria Guthrie en Crimée*, London, 1802, in-4°, a recueilli aussi, lettr. XCV—XCVII, quelques inscriptions grecques, la plupart déjà connues, ou de peu d'intérêt. L'*Appendix* du même ouvrage contient, sous le titre de *Fragments of Bosphoric History*, une description courte et assez souvent inexacte des monnaies des rois du *Bosphore*, à commencer par Pharnace, le XII^e de ces princes, jusqu'à Sauromate VI, le dernier que l'on connaisse; voy. pag. 343—378. Mais ces médailles sont empruntées, comme l'éditeur en convient lui-même, des recueils de Pellerin et de Cary. Il ne s'y en trouve aucune de nouvelle, et, dans le précis de l'histoire du *Bosphore*, cet éditeur n'a rien ajouté aux faits précédemment connus.



ANTIQUITÉS GRECQUES

DU

BOSPHORE.

§. I.

ΙΟΧΟΥΟΝΤΟΣΤΡΙ
ΦΩΝΟΣΟΜΨΑΛΑΚΟΥ
ΔΙΕΠΙΜΕΛΗΤΩΝΕΡΜΩ
ΝΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥΚΑΙ
ΙΑΣΤΟΥΒΑ · ΙΔΕΙΔΟΥ
ΕΝΤΩΔΚΥ · ΕΤΕΙ · ΚΑΙ
ΜΗΝΙ · ΔΥΣΤΡΩ · Α...

Cette inscription, trouvée en 1809, dans un de ces nombreux *Tumulus* qui environnent *Kertsch*, l'ancienne *Panticapée*, a été depuis transportée au musée de *Nikolaëf*. Quoiqu'elle ne soit qu'un fragment, elle est précieuse, en ce qu'elle constate, pour la première fois, par un monument de cette nature, l'existence de l'ère du *Bosphore*, laquelle jusqu'ici ne s'est trouvée marquée que sur les médailles¹. Autant

1. Voyez la *dissertation préliminaire sur l'ère du Bosphore*, par M. Cary, pag. 1 - 21.

qu'il est possible d'en deviner le sens, d'après l'état de mutilation où elle nous est parvenue, cette inscription avait pour objet une consécration ou une offrande, faite sous un magistrat, dont le titre est ici trop altéré pour qu'on puisse le restituer avec certitude, probablement le premier *Archonte*, *Tryphon*, fils d'*Ompsalacus*, et par l'intermédiaire d'autres magistrats, nommés *Épimélètes*, savoir, *Hermon*, fils de *Dionysius*, et *Phrastus*, fils de *Basilide*. J'ai déjà eu occasion, dans un autre ouvrage¹, d'expliquer les fonctions diverses que plusieurs états de la Grèce attribuaient aux *Épimélètes*; et je n'ai à observer ici rien autre chose, sinon que, lorsque ce titre n'est suivi d'aucune désignation particulière, il s'applique très-probablement aux magistrats chargés du soin et de l'entretien des choses sacrées. Cependant ce titre même d'*Épimélètes* est remarquable, en ce qu'il prouve, ou du moins en ce qu'il permet de supposer, qu'à une époque déjà assez éloignée de celle où les villes grecques du *Bosphore* avaient perdu leur *autonomie*, les formes de leur ancienne administration civile et religieuse s'y conservaient encore sous des rois, créatures de Rome. Nous verrons, sur d'autres inscriptions du même temps et du même pays, des noms d'*Archontes*, de *Stratèges* ou généraux, d'*Agoranomes* ou magistrats préposés aux marchés, toutes

1. Voyez notre *Appendice aux deux lettres à Mylord comte d'Aberdeen*, p. 130, in-4°. Paris, 1819, de l'impr. roy.

qualifications empruntées aux usages de la Grèce libre et républicaine, et qui confirment l'induction que j'ai tirée du nom des *Épimélètes*.

Mais ce que cette inscription offre sans contredit de plus remarquable, c'est la date qui la termine, et qui s'y trouve exprimée en ces termes : Ἐν τῷ ΔΚΥ ἔτει καὶ μῆνι Δύστρω, c'est-à-dire *en l'année 424, et dans le mois Dystrus*. Le lieu où cette inscription a été découverte ne laisse aucun motif de douter que l'année 424, qui y est marquée, ne se rapporte à l'ère du *Bosphore*, et ne corresponde, par conséquent, à l'an 128 de J. C., le 13^e du règne d'Hadrien. Il n'est pas moins curieux d'y trouver le nom du mois *Dystrus*, du calendrier macédonien; ce qui semble prouver que la forme de l'année employée dans l'ère du *Bosphore*, avait été empruntée, dès l'origine de cette ère, au calendrier de Macédoine, que les conquêtes de ses rois avaient répandu dans tout l'Orient. Ce ne peut cependant être là qu'une induction. On trouve, en effet, les noms de quelques mois macédoniens chez des peuples de la Grèce qui suivaient un calendrier différent, tels que le mois *Dæsius*, à *Sicyone*; et le P. Corsini a montré que les Corinthiens et leurs colons de Sicile se servaient de noms de mois usités chez les Macédoniens¹. D'ailleurs, si quelques villes de la Grèce asiatique, et nommément *Éphèse*, citée dans l'Hémérologe de *Florence*, avaient

1. Corsini, *Fast. Attic.* dissertat. XIV, § 12, t. II, p. 418 et seq.

adopté dans sa totalité le calendrier macédonien¹; si des noms de mois, tirés de ce même calendrier, se rencontrent sur quelques inscriptions appartenant à d'autres villes de l'Asie mineure, comme *Thyatire*, *Sardes*, *Téos*², on ne saurait conclure de ces témoignages isolés, que ces villes suivissent en entier le calendrier macédonien. Ainsi, les marbres de *Cyzique* nous ont fait connaître *neuf* des mois dont se composait son année civile, et de ces neuf mois, *deux* seulement se retrouvent dans le calendrier macédonien, *Panemus* et *Artemision* ou *Artemisius*; *cinq* sont Athéniens ou Ioniens, et les deux autres, *Calaméon* et *Tauréon*, sans doute particuliers à *Cyzique*, n'ont encore reparu sur aucun marbre ou monument antique³. Il est donc probable que le même mélange de mois indigènes, grecs, asiatiques, macédoniens, se rencontrait chez cette foule de villes grecques du *Pont-Euxin*, dont l'origine, plus ou moins reculée, et l'existence, plus ou moins obscure, ont passé par tant de vicissitudes et de circonstances inconnues.

1. Voyez la Dissertation de l'abbé Belley, sur les marbres de *Cyzique*, dans le *Recueil d'Antiquités* de Caylus, t. II, p. 236.

2. Wheler, à *Sched. D. Askew*; Chishull, *Antiq. Asiatic.* pl. LXXI. Les Éphésiens remarquent, sur une de leurs inscriptions (*apud* Chandler, *Inscript. ant.* part. I, p. 13), que le mois *Artemision* des Macédoniens, s'appelait chez eux *Artemisius*. *Panemus* se retrouve dans le calendrier delphien (*apud* Chandler, *Ibidem*, part. II, *Append.* p. 95.)

3. Belley, dissert. citée, dans Caylus, tom. II, p. 201 et 238.

L'inscription suivante, qui appartient à *Olbiopolis*, servira peut-être à confirmer cette opinion :

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ
 ΑΧΙΛΛΕΠΟΝΤΑΡΧΗ
 ΟΙΠΕΡΙΑΝΑΞΙΜΕΝ
 ΤΗΝΣΩΚΡΑΤΟΥΣ
 ΤΟΔΑΡΧΟΝΤΕΣ
 ΠΟΥΡΘΑΙΟΣΠΟΥΡ
 ΘΑΙΟΥΔΗΜΗΤΡΙΟΣ
 ΑΧΙΛΛΕΟΣΕΥΡΥΟΣ
 ΤΟΣΙΑΔΟΥΑΓΑΘΟ
 ΦΟΜΑΡΟΣΕΥΡΗΣΘΕ
 ΟΥΠΕΡΕΙΡΗΝΗΣΚΑΙ
 ΠΟΛΥΚΑΡΠΙΑΣΚΑΙΑΝ
 ΔΡΑΓΑΘΙΑΣΤΗΣΠΟΔΕ
 ΟΣΚΑΙΤΗΣΕΑΥΤΩΝΥ...
 ΑΣ

ΠΟΥΡΘΑΙΟΣΠΟΥΡΘΑΙ
 ΟΥΔΑΡΧΟΝΤΕΙΩΝΕΝΔΕΚΑΤΟΝ
 ΔΟΝΚΑΙΔΙΣΚΟΥΕΥΡΥΟΣΤΟΣΙΑ
 ΔΟΥΔΑΡΧΟΝΤΕΙΩΝΕΝΔΕΚΑΤΟΝ
 ΔΡΟΜΑΠΙΑΙΔΗΝ.

En voici la traduction aussi littérale que possible :

A la Bonne Fortune.
 A Achille Pontarque, (Protecteur du Pont.)
 Anaximène, fils de Socrate,
 Archonte pour la quatrième fois,
 et, conjointement avec lui Purthæus,

ANTIQUITÉS GRECQUES

fils de Purthæus, Démétrius,
 fils d'Achille, Euryus,
 fils de Tosiade, Agatho-
 phomare, fils d'Eurysthée,
 pour la paix et
 la prospérité et
 pour l'honneur de la ville,
 comme pour leur propre salut.

Purthæus, fils de Purthæus,
 archonte, pendant l'onzième mois
 Dromapæde, Euryus, fils de Tosiade,
 archonte pendant l'onzième mois
 Dromapæde.

Cette inscription a été trouvée parmi les décombres d'une ville autrefois célèbre, dont le voyageur Clarke décrit les ruines à environ douze milles de *Nikolaëf*, près de la jonction du *Bog* et du *Dniéper*, l'*Hypanis* et le *Borysthène* des anciens¹. Les Russes, suivant le même voyageur, y trouvèrent, lors de la destruction d'un vieux fort, ordonnée par Paul I^{er}, des médailles, des inscriptions, des amphores, des tombeaux, qui attestaient à-la-fois et l'existence, et l'opulence de cette ville. Clarke rapporte quelques-unes de ces inscriptions, dont une² offre la particularité curieuse, et jusqu'alors unique, du culte rendu par les Olbiopolites à *Achille Pontarque*, ou *protecteur du Pont*.

1. Clarke's *Travels*, tom. I, chap. XXIV, p. 613 - 622.

2. Voyez pl. VI, n. 1.

L'inscription que je publie est un monument du même culte, et renferme plusieurs autres particularités neuves et intéressantes.

Je n'ai rien à ajouter aux notions qui ont été données sur l'origine et la fondation d'*Olbia*, ou *Olbiopolis*¹. La plupart des anciens disent qu'elle portait également le nom de *Borysthénis*, à cause du voisinage de ce grand fleuve². Hérodote seul avait assuré que le nom de *Borysthénites* était particulier aux Scythes, habitants du territoire contigu à celui d'*Olbia*; mais que les Grecs s'appelaient eux-mêmes *Olbiopolites*³; et, sur ce point, comme sur tant d'autres, les monuments sont venus confirmer le témoignage du père de l'histoire : toutes les médailles de cette colonie portent en effet le nom d'*Olbia*, et l'on n'en a encore découvert aucune avec celui de *Borysthénis*⁴. Cependant un auteur qui résida à *Olbiopolis* dans le second siècle de notre ère, et qui nous a laissé de cette ville

1. Voyez notre *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, tom. III, p. 315 et suiv.

2. P. Mela, lib. II, c. 1; Stephan. Byz. v. Βορυσθένης, et alii.

3. Hérodote emploie cependant plus d'une fois les mots *ville des Borysthénites* pour désigner *Olbiopolis* (Herodot. lib. IV, c. 78, 80). En cela il a suivi l'usage de ses compatriotes, plutôt que celui des habitants mêmes d'*Olbia* : c'est une inconséquence assez ordinaire aux écrivains grecs.

4. Apud Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 3; Sestini, *Lettere e dissertaz. num.* tom. VIII, p. 32; Kœhler, *Mém. de l'Acad. de Pétersb.* tom. XIV, p. 99 et suiv.

une description fort ample et fort exacte, Dion Chrysostome, ne l'appelle jamais que *la ville des Borysthénites* : ἡ πόλις τῶν Βορυσθενιτῶν ¹; et il assure qu'elle avait reçu son nom du *Borysthène*, à cause de la beauté et de la grandeur de ce fleuve, quoique située près de l'*Hypanis* ². Mais la différence des temps peut expliquer ce changement. Dion nous apprend que, cent cinquante ans avant l'époque où il s'y trouvait, cette ville avait été prise et ruinée de fond en comble par les Gètes, et qu'elle s'était depuis relevée, non-seulement de l'aveu, mais encore avec la participation des Scythes, par le besoin qui s'était fait sentir à ceux-ci de la navigation et du commerce des Grecs ³. Ce fut sans doute lors du rétablissement d'*Olbia*, que les Scythes, mêlés à ses anciens habitants, firent prévaloir dans l'usage commun le nom de *Borysthénites* sur celui d'*Olbiopolites*; et toutefois, cet usage même ne s'accrédita pas tellement, que l'ancien nom de cette ville disparût de ses monuments; car il existe une médaille, frappée du temps et avec l'effigie de Caracalla, qui, de même que toutes les précédentes, porte l'inscription d'*Olbiopolites* ⁴.

1. Dion. Chrysost., *Orat. XXXVI, Borysthenit.* tom. II, p. 75, edit. Reisl.

2. *Idem, ibidem*, p. 74 : Ἡ γὰρ πόλις τὸ μὲν ὄνομα εἴληφεν ἀπὸ τοῦ Βορυσθένους, διὰ τὸ κάλλος καὶ τὸ μέγεθος τοῦ ποταμοῦ· κεῖται δὲ πρὸς τῆ Ἰπάνιδι.

3. *Idem, ibidem*, p. 76.

4. Kœhler, *Académ. de Pétersb.* tom. XIV, p. 106. Il existe une

La description que j'ai citée plus haut, de Dion Chrysostome, est le meilleur commentaire que je puisse produire pour l'éclaircissement de notre inscription. La forme des caractères; les noms étranges ou corrompus des personnages qui y sont désignés, comme : ΕΥΡΥΟΣ, ΤΟΣΙΑΔΟΥ, ΕΥΡΗΣΘΕΟΥ; certaines formes barbares de langage, telles que le participe ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ, montrent évidemment que cette inscription appartient à un âge de décadence et de corruption, à celui que Dion indique en ces termes : καὶ τ' ἄλλα οὐκέτι σαφῶς ἐλληνίζοντες, διὰ τὸ ἐν μέσοις οἰκεῖν τοῖς Βαρβάροις ¹. Le mélange de scythe et de grec qui se fait remarquer dans la composition des noms propres, par exemple, ΑΓΑΘΟΦΟΜΑΡΟΣ, répond à celui que Dion trouvait dans les habitudes et les vêtements des principaux citoyens, tels que le Callistrate, dont il parle, et qui portait l'habillement court et noir, les armes et tout l'équipage scythique, en même temps qu'un certain air ionique répandu sur toute sa personne : καὶ ἀναξυρίδας εἶχε, καὶ τὴν ἄλλην στολὴν σκυθικὴν· ἄνωθεν δὲ τῶν ὤμων, ἱμάτιον μικρὸν, μέλαν, ... ἀπὸ γένους τινὸς Σκυθῶν τῶν Μελαγχλαίων, πολὺ ἔχων Ἴωνικὸν τοῦ εἶδους ². Mais la principale notion que fournisse

médaille d'Alexandre Sévère, avec la même inscription : ΟΑΒΙΟ-ΠΟΑΙΤΩΝ, dans le cabinet de M. Allier, à Paris (Mionnet, *Description de médailles*, etc., tom. I, p. 349.).

1. Dion. Chrysost. *loc. laud.* p. 78.

2. *Idem*, *ibidem*, p. 77.

cette inscription, celle du culte rendu à Achille, est encore expliquée par Dion Chrysostome d'une manière plus précise et plus positive que par aucun autre témoignage de l'antiquité.

Tous les géographes anciens ont parlé de l'*île Leucé*, consacrée à Achille, vis-à-vis des bouches de l'Ister¹, du *bois* et du *cap sacrés*², connus sous le nom de *course d'Achille*, à l'orient du Borysthène³. Arrien, celui de tous ces écrivains qui nous a transmis le plus de notions sur le culte rendu dans ces parages à Achille, sur le temple qui lui était dédié, sur les nombreuses offrandes, sur les inscriptions grecques et romaines qui offraient son nom et attestaient la vénération pour sa mémoire; Arrien est cependant le seul qui ait commis l'erreur grave de confondre l'*île de Leucé* avec la *course d'Achille*⁴; et cette er-

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 306; Arrian. *Peripl. Pont. Euxin.*, apud Hudson, tom. I, p. 21; Ammian. Marcellin. lib. XXII, c. 8.

2. Outre les lieux déjà mentionnés, Strabon nomme encore un bourg d'*Achilleum*, où se voyait de son temps un temple d'*Achille*, et qui était situé, en face de *Myrmecium*, à l'endroit le plus resserré de l'embouchure du *Palus-Méotide* (*Geograph.* lib. XI, p. 494). M. de Peyssonnel croyait retrouver l'emplacement de ce bourg, dans celui du fort actuel d'*Achou* (voyez ses *Observat. historiq.* etc., chap. 16, p. 100-101).

3. Herodot. lib. IV, c. 55; Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 307; Arrian. *loco suprâ laud.* Scymn. Ch. *fragm.* v. 45. Conf. Eustath. *ad* Dion. Perieg. v. 306, 682; Schol. Pindar. *ad Nem.* IV, v. 70.

4. Arrian. *loco laud.* Cf. not. Stuck.

reur n'a point été relevée par Clarke, qui entre, à son tour, dans beaucoup de détails sur l'état actuel de cette île et sur sa destination ancienne¹. Quoi qu'il en soit, Dion Chrysostome nous apprend que, de son temps, les habitants d'*Olbia* rendaient encore un culte particulier à Achille, et que, par suite de cette dévotion, ils professaient pour le chantre de l'Iliade une estime exclusive, au point que, malgré la corruption de leur langage, corruption attestée par le même orateur, ils ne souffraient parmi eux d'autre lecture publique que celle des poèmes d'Homère, et que tous, ou à-peu-près, savaient par cœur et récitaient l'Iliade. Dion ajoute que le temple élevé à Achille dans l'île qui portait son nom, était l'ouvrage des *Olbiopolites*, et que, non contents encore de ce monument de leur culte, ils en avaient consacré un autre à ce héros, dans leur ville même². Notre inscription confirme de la manière la plus incontestable tout ce récit de Dion, par le seul titre de ΠONTΑΡΧΗΙ, *chef* ou *protecteur du Pont*, donné à Achille; et c'est ainsi qu'au défaut même des témoignages de l'histoire, les monuments

1. Clarke's *Travels*, chap. XXV, tom. I, p. 646 - 652.

2. Dion. *orat. XXXVI, Borysthen.* tom. II, p. 78: Σχεδόν δὲ καὶ πάντες οἱ Βορυσθενῆται περὶ τὸν ποιητὴν Ἰσπερθεάκασιν, ἴσως διὰ τὸ πολεμικοὶ εἶναι ἐτι νῦν, εἰ μὴ ἄρα καὶ [διὰ sous-entendu] τὴν πρὸς τὸν Ἀχιλλεῖα εὐνοίαν· τοῦτον μὲν γὰρ ὑπερφωδῶς τιμῶσι, καὶ νεῶν τὸν μὲν ἐν τῇ Νήσῳ τῇ Ἀχιλλεῶς καλουμένῃ ἱδρυνταὶ τὸν δὲ ἐν τῇ παλαιῇ, ὥστε οὐδὲ ἀκούειν ὑπὲρ οὐδενὸς ἄλλου θέλουσιν, ἢ Ὀμήρου· καὶ τ' ἄλλα οὐκέτι σαφῶς ἐλληνίζοντες, διὰ τὸ ἐν μέσοις οἰκεῖν τοῖς Βαρβάροις· ὁμοῦ τὴν γε Ἱλιάδα ὀλίγου πάντες ἴσασιν ἀπὸ στόματος.

peuvent servir à révéler une foule de particularités sur les institutions publiques et privées des peuples et sur leur administration intérieure.

C'est encore une notion de ce genre que nous procure la même inscription, dans les lignes, en plus petit caractère, qui la terminent : ΠΟΥΡΘΑΙΟΣ ΠΟΥΡΘΑΙΟΥ ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ ΔΟΝΚΑΙΔΙΣΚΟΥ ΕΥΡΥΟΣ ΤΟΣΙΑΔΟΥ ΑΡΧΟΝΤΕΥΩΝ ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ ΔΡΟΜΑΠΙΑΙΔΗΝ. Il y a cependant dans ces lignes une difficulté grave, sur laquelle il est nécessaire d'entrer en explication. Les mots ΔΟΝΚΑΙΔΙΣΚΟΥ qui suivent le premier ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ, ne forment évidemment aucun sens, et cachent une altération qui doit être attribuée sans doute à quelque défaut du marbre, également vicié en d'autres endroits¹. Mais la leçon, parfaitement conservée, ΔΡΟΜΑΠΙΑΙΔΗΝ, qui suit le second ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ, montre que les caractères altérés de la troisième ligne doivent se réduire aux mêmes éléments qui s'y retrouvent effectivement presque tous, et je n'hésite pas à lire ΔΡΟΜΑΠΙΑΙΔΗΝ, au lieu de ces mots incohérents et inintelligibles : ΔΟΝΚΑΙΔΙΣΚΟΥ. Il me paraît en effet hors de doute, que le mot ΔΡΟΜΑΠΙΑΙΔΗΝ désigne ici le nom du mois pendant lequel l'un des magistrats nommés dans l'inscription, exerçait sa magistrature; et le mot ΕΝΔΕΚΑΤΟΝ, qui s'y trouve deux fois répété, indique, avec la même probabilité, le rang que ce mois *Dromapæde* occu-

1. Lignes 1, 6, 11, 12, 13, 14.

paît dans le calendrier d'*Olbia*. A la vérité, cette méthode d'ajouter aux noms des mois la désignation de leur ordre respectif dans le calendrier, semble tout-à-fait insolite sur les monuments de la Grèce; et dans une inscription béotienne, que j'ai moi-même expliquée¹, et où le nom d'un mois phocéén se trouve ainsi exprimé, ΜΕΙΝΟΣ ΠΠΑΤΟΥ, j'ai énoncé l'opinion que ce mot, ΠΠΑΤΟΥ, ne signifiait pas *le premier*, ainsi qu'on l'avait cru², mais qu'il devait se traduire comme un nom propre. Je me fondais sur ce qu'aucune des inscriptions phocéennes rapportées dans Cyriaque d'*Ancône*³, dans Corsini⁴ et dans Chandler⁵, n'offre un pareil mode de désignation, mais simplement le nom du mois auquel appartient l'acte exprimé dans chaque inscription. Je persiste encore dans cette opinion; ou du moins, jusqu'à ce qu'on produise des preuves bien authentiques de l'usage contraire, je pense que les Grecs se contentaient de marquer sur leurs monuments les noms de leurs mois, sans l'addition de l'ordre que ces mois observaient entre eux dans le cercle de l'année civile. Mais on ne peut tirer de là une objection contre l'explication

1. *Nouveaux Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lett.* tom. V, actuellement sous presse.

2. Th. Walpole, *Mémoires concernant la Turquie d'Europe et d'Asie*, tom. I, p. 480.

3. Cyriac. Ancon. *Nova Fragment.*, p. XXIX, n. 200 et sqq.

4. Corsini, *Fast. Attic.*, tom. II, p. 443 et sqq.

5. Chandler, *Inscript. antiq.*, part. II, p. 83-86.

que je propose des mots : APXONTEYION ENAEKA. TON APOMAPIAIΔHN, de l'inscription d'*Olbiopolis*. Les usages de la Grèce ne peuvent rien conclure pour ou contre ceux de colonies aussi anciennes et aussi éloignées de leurs métropoles, et dans lesquelles le voisinage et le perpétuel commerce des Barbares avaient dû si fort altérer, comme le disent les écrivains et comme l'attestent leurs monuments mêmes; l'esprit et la forme de leurs institutions primitives. Je crois donc que l'explication que je propose : *ARCHONTE pendant l'ONZIÈME mois DROMAPÆDE*, est la seule probable, la seule admissible : il en résulte, outre la certitude de la correction indiquée plus haut, des mots ΔONKAIΔΙΣΚΟΥ en ΔPOMAPIAIΔHN, que les Archontes, ou premiers magistrats d'*Olbiopolis*, avaient chacun un mois de l'année affecté à l'exercice de leur charge, ainsi que cela se pratiquait dans quelques autres villes grecques; et de là vient que la dernière partie de notre inscription ne rapporte que les noms des deux magistrats qui étaient en fonction durant l'onzième mois, à l'exclusion des trois autres qu'elle nomme comme revêtus du même emploi, sans doute parce qu'elle fut érigée pendant ce mois. Je n'ajouterai plus qu'un mot sur le nom du mois *Dromapæde*, qui, si l'on adopte ma conjecture, appartiendrait à l'année civile d'*Olbia*, comme le mois *Dystrus*, de l'inscription de *Kertsch*, à l'année civile du *Bosphore*; c'est que, d'après son étymologie, il indique l'existence de certains jeux

gymniques qui se célébraient probablement à *Olbiopolis*, pendant la durée de ce mois. La plupart des mois grecs devaient leurs noms à une semblable cause; et il serait trop long et d'ailleurs superflu d'en rapporter des exemples. Ici, c'était très-vraisemblablement une *course d'enfants*, qui avait fait donner au mois où cette fête avait lieu, le nom de *Dromapæde*, de même qu'un des mois de l'année crétoise, nommé dans une inscription de Chandler¹, s'appelait ΔΡΟΜΑΙΟΣ, sans doute en raison des *courses* qui se célébraient ce mois-là.

Je passe maintenant à une inscription plus importante, plus féconde en résultats historiques, et que je ne crains pas de qualifier d'avance une des plus précieuses pour l'histoire du *Bosphore*, que le temps ait laissé venir jusqu'à nous.

§. II.

ΞΕΝΟΚΛΕΙΔΗΣ ΠΟΣΙΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ
 ΤΟΝ ΝΑΟΝ ΑΡΤΕΜΙΔΙΑΓΡΟΤΕΡΑΙ
 ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΠΑΙΡΙΣ ΑΔΟΥΤΟΥ
 ΛΕΥΚΩΝΟΣ ΒΟΣΠΟΡΟΥ ΚΑΙ ΘΕΥΔΟ
 ΣΥΣΚΑΙΒΑΣΙΛΕΥΩΝ ΣΙΝΔΩΝ
 ΚΑΙ ΤΟ ΡΕΤΩΝ ΚΑΙ ΔΑΝΔΑΡΙΟΝ.

Xénoclède, fils de Posis, a consacré
 ce temple à Diane Agrotère (ou Chasseresse),

1. Chandler, *Marm. Oxon.*, p. 59.

Pærisade, fils de Leucon, étant
archonte du Bosphore et de Theudosie,
et étant roi des Sindes,
des Torètes et des Dandariens.

Il est sans doute peu d'inscriptions qui, dans un si petit nombre de lignes, nous apprennent tant de particularités historiques d'un haut intérêt et d'une égale certitude. Les caractères sont du plus beau temps de la Grèce, c'est-à-dire du siècle d'Alexandre, autant que j'en puis juger d'après la copie, faite avec beaucoup de soin, que j'ai reproduite ici. La conservation en est parfaite; le lieu où elle a été trouvée, l'île de *Taman*, lui donne encore, s'il est possible, un plus grand caractère d'authenticité. Enfin, le texte de cette inscription n'offre aucune difficulté, ce qui est sans doute un rare avantage; et, à l'exception des mots ΘΕΥΔΟΣΥΣ, pour ΘΕΥΔΟΣΙΑΣ, et ΔΑΝΔΑΡΙΩΝ, pour ΔΑΝΔΑΡΙΩΝ, fautes qui peuvent se trouver sur la pierre originale, elle ne présente aucune autre altération. Car je ne puis regarder comme une faute du copiste l'irrégularité de construction qui résulte du participe ΒΑΣΙΑΕΥΩΝ, mis au nominatif, lorsque la construction de la phrase exigeait qu'il fût au génitif, ΒΑΣΙΑΕΥΟΝΤΟΣ, de même qu'ΑΡΧΟΝΤΟΣ qui le précède. Ces sortes de fautes se rencontrent assez fréquemment sur les marbres antiques, et proviennent originairement du caprice ou de l'inadvertance du graveur. D'ailleurs, l'exemple que j'ai précédemment

cit , de APXONTEYON, dans une inscription d'*Olbia*, fait pr sumer que cette locution n' tait pas inusit e au *Bosphore*.

Je n'h siste point non plus   regarder comme une de ces irr gularit s si fr quentes sur les inscriptions, le g nitif ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ, qui se trouve repr sent , sous une forme diff rente, ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥΣ et ΠΑΙΡΙΣΑΔΕΟΣ, dans deux monuments publi s par M. de K hler¹. La le on de notre marbre est conforme   celle d'une autre inscription d couverte dans les ruines de *Kertsch*, par M. de Waxel², et qui porte indubitablement : ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ³, mots qui forment la l gende de la c l bre m daille d'or du cabinet du Roi⁴. A la v rit , M. de K hler essaie de r cuser ce t moignage embarrassant et admis par de Boze⁵ et par M. Visconti⁶, en supposant que le d faut d'espace a seul oblig  le graveur d'omettre le Σ final du g nitif ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥΣ. Mais cette explication, peu satisfaisante en elle-m me, est

1. A la suite de la *Dissertation sur le monument de Comosarye*, n. II et VI; voyez ci-apr s, Planche V, n s 3 et 4.

2. Waxel, *recueil cit *, p. 7.

3. Voyez Planche V, n  5.

4. C'est la m daille grav e au frontispice de ce volume.

5. De Boze, *M moire sur les rois du Bosphore-Cimm rien*, *Acad. des Inscript.*, tom. VI, p. 550.

6. Visconti, *Iconograph. grecque*, II^e part., chap. VII, tom. II, p. 123.

absolument détruite par l'inscription de *Kertsch*, à laquelle la nôtre vient prêter un nouveau degré d'autorité. J'ajoute que cette dernière forme est celle qu'emploient constamment Démosthène¹, Diodore de Sicile² et Strabon³, dont je ne dirai pas à mon tour que le défaut d'espace a seul empêché M. de Koehler de citer les témoignages. L'emploi simultané des deux formes du génitif sur les monuments du même prince et de la même époque, est donc un fait incontestable; et c'est une nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres de la même nature, que j'ai rapportées ailleurs⁴, pour montrer que les irrégularités de diction et d'orthographe, dont abondent les marbres antiques, ne sauraient seules les rendre à nos yeux suspects d'altération et de fausseté.

Ce même mot ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ confirme encore la leçon donnée par les précédents monuments, touchant la vraie orthographe du nom de *Pærisade*, nom défiguré par tous les anciens, à l'exception de Strabon⁵ et de Polyen⁶. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici que Wesseling, en s'obstinant à lire Παρισάδης dans le texte de Diodore⁷, malgré l'autorité

1. Demosthen. *contra Phormion*, p. 917, edit. Reisk.

2. Diodor. Sic. lib. XX, c. 22.

3. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 310.

4. Voy. mes *deux letr.* à *Mylord comte d'Aberdeen*, p. 100-101.

5. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 310.

6. Polyæn. *Stratagemat.* lib. VII, c. 37, ed. Coray.

7. Diodor. Sicul. lib. XVI, c. 52; cf. Wesseling. *ad hunc locum.*

irrécusable de la médaille de ce prince, a manqué cette fois de l'excellent jugement qui le guide ordinairement dans ses critiques. Conformément à cette autorité, que vient encore appuyer notre inscription, je corrige la leçon Παρεισάδη et Παρεισάδου, de l'*Oraison* de Démosthène contre *Phormion*¹, leçon admise par Reiske et par tous les précédents éditeurs. Mais je ne sais si l'on doit rien changer à la leçon qu'offre l'*Oraison* de Dinarque contre *Démosthène*, dans cette phrase : Ἡ τὸ χαλκοῦς ἐν ἀγορᾷ καταστῆσαι Βηρισάδην, καὶ Σάτυρον καὶ Γόργιππον, τοὺς ἐχθίστους τυραννοῦς². Il est reconnu par tous les critiques³, et contre le sentiment de Wesseling⁴, que le prince nommé ici Βηρισάδης, conjointement avec Satyrus et Gorgippus, est Pærisade, fils de Leucon, le même dont parle notre inscription. Les deux autres princes que Dinarque lui associe sont connus, en qualité de princes du *Bosphore*: *Satyrus*, par les témoignages de Strabon⁵, de Lysias⁶, d'Isocrate⁷; et *Gorgippus*, par ceux de Polyen⁸, de l'*inscription de Comosarye*⁹ et du nom

1. *Or. contr. Phorm.* p. 909 et 917, ed. Reisk.
2. *Dinarch. Contr. Demosth.* tom. IV, p. 34, ed. Reisk.
3. Visconti, *Iconogr. grecque*, tom. II, p. 123, note 2.
4. Wesseling *ad* Diodor. Sic. lib. XVI, c. 52.
5. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 310; lib. XI, p. 494.
6. Lys. *Apolog. Mantith.* p. 571, et *ibid.* not. Markland.
7. Isocrat. *Trapezitic.* § III, t. I, p. 358, et alib. ed. Coray.
8. Polyæn. *Stratag.* lib. VIII, c. 55.
9. *Apud* Kœhler, *dissert. laud.* Voyez Planche V, n. 1.

même de *Gorgippia*, donné à une ville de la *Sindique*, voisine de *Phanagorie*¹. Quant à la manière dont le nom de Pærisade est représenté dans le passage de Dinarque, je crois que cette différence tient uniquement à la prononciation, qui, dans certains cas, adoucissait le son du Π, et donnait souvent à la diphthongue AI la valeur de l'H, comme j'en ai rapporté ailleurs des exemples². Ainsi, loin qu'il y ait lieu à corriger cette leçon, comme fautive, je pense au contraire qu'elle doit être conservée, comme preuve de la prononciation usitée dans quelques dialectes, et que nous trouvons figurée sur quelques monuments.

Par la même raison, la leçon ΘΕΥΔΟΣΙΑΣ, que devait offrir originairement notre marbre, est préférable à celle de ΘΕΟΔΟΣΙΑΣ, qu'emploient plus habituellement les géographes anciens³. La médaille de *Théodosie*, qu'a fait connaître M. de Kœhler⁴, avait déjà établi le vrai nom de cette colonie milésienne, et confirmé sur ce point le témoignage de l'orateur Athé-

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495; conf. Stephan. Byzant. v. Συνδισός.

2. *Nouveaux Mém. de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lettr.* t. V, actuellement sous presse.

3. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 311; Mela, lib. II, c. 12; Arrian. *Peripl. Pont. Eur.* apud Hudson, tom. I, p. 20.

4. Au *Frontispice* de sa *Dissertation sur le monument de Cosmorye*.

nien¹. Ulpien dit que cette ville avait reçu son nom de celui de la sœur ou de la femme de Leucon², ce qui prouve qu'elle ne fut comprise dans le royaume du *Bosphore*, qu'à partir du règne de ce prince. Un des scholiastes de Démosthène, que Reiske a publiés, nous fournit une époque plus précise. Il assure que *Satyrus mourut en faisant le siège de cette place* : Θεοδοσία, χωρίον κείμενον ἐγγὺς Σκυθῶν, ὃ πολιορκῶν Σάτυρος ἐτελεύτησεν³. Il est certain que le Satyrus nommé par ce scholiaste ne saurait être que le premier prince de ce nom, qui fut père et prédécesseur de Leucon, puisque nous voyons que *Théodosie* faisait partie de la monarchie soumise à celui-ci. La prise de cette ville fut donc très-probablement le premier événement du règne de Leucon, et c'est sans doute à cause de l'éclat et de l'importance de cette conquête encore récente, que le nom de *Théodosie* se trouve marqué, au préjudice de celui de *Panticapée*, capitale du *Bosphore*, sur des monuments, tels que l'inscription de Comosarye et la nôtre, qui appartiennent au commencement du règne de Pærisade I. Strabon remarque qu'*autrefois* les tyrans du *Bosphore* ne possédaient qu'une petite partie de la *Chersonnèse taurique*, celle qui avoisine l'embouchure du *Palus-Méotide* et la ville de *Panticapée*, jusqu'à celle de

1. Demosthen. *advers. Leptin.* tom. I, p. 467, ed. Reisk.

2. In Demosthen. *advers. Leptin.* p. 129, ed. Wolf. Bas.

3. *Schol. in Demosthen.* tom. II, p. 79, edit. Reisk.

*Théodosie*¹. D'après ce que je viens de dire, ce mot d'*autrefois* employé par Strabon, ne peut se rapporter qu'aux premiers temps de la domination leuconienne; et c'est, du reste, Strabon qui nous apprend, conformément au témoignage de Démosthène², que *Théodosie* devint, sous le règne de Leucon, un port florissant, et le principal marché des blés du *Bosphore*³.

C'est pour la première fois, du moins à ma connaissance, que le surnom de ΑΓΠΟΤΕΡΑΙ, appliqué à Diane, paraît sur un monument; et il est assez singulier de ne le trouver que sur une inscription du *Bosphore*, à cet éloignement de la Grèce et des âges de la littérature classique qui l'employa si souvent⁴, tandis que les monuments publics de la Grèce elle-

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 311.

2. Demosthen. *contr. Leptin.* tom. I, p. 467, ed. Reisk.

3. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 311. Ce géographe dit que Leucon expédia du port de *Théodosie*, deux millions cent mille médimnes de blé, somme qui paraît inexplicable à M. Dutheil (t. III, p. 64, note 4 de la *traduction française*). Mais Strabon ne dit pas, et nul autre auteur que je sache n'autorise à croire que cette énorme quantité de blés ait été expédiée en une *seule* année. Les difficultés que M. Dutheil élève contre l'exactitude de ce calcul, et les suppositions auxquelles il a recours, me semblent donc également mal fondées.

4. Callimach. *Hymn. ad Dian.* v. 12; Homer. *Iliad.* XXI, v. 472; Euripid. *Iphig. in Aulid.* v. 1570; Aristophan. *Equit.* v. 657; Coluth. *Rapt. Helen.* v. 33; *Hymn. Orphic.* carm. XXXV, v. 9. Conf. Spanheim, *ad Callimach.* tom. II, p. 138; Lennep, *Observat.* lib. III, c. 11, p. 133.

même ne nous en ont encore offert aucun exemple. *Diane Agrotère* avait des temples dans la *Mégaride*¹, dans l'*Attique*, sur les bords de l'*Ilissus*²; et ce surnom, suivant une tradition rapportée par Pausanias, aurait été donné à Diane, parce qu'à son arrivée de *Délos*, elle aurait pris pour la première fois en ce lieu le plaisir de la chasse; tradition que je ne rapporte, que pour faire connaître le sens dans lequel doit se prendre, dans les auteurs et sur notre inscription, l'épithète ΑΓΡΟΤΕΡΑΙ. L'*Achaïe*³ et l'*Élide*⁴ possédaient aussi des temples consacrés à la même divinité, sous la même invocation; et, comme ce titre de *chasseresse* convient parfaitement aux attributions connues de Diane, on doit peut-être s'étonner de ne l'avoir encore rencontré que sur notre inscription. Mais ce n'est pas d'après cette seule considération, que l'épithète ΑΓΡΟΤΕΡΑΙ, puisée aux plus profondes et aux plus pures sources de la langue et de la mythologie helléniques, mérite ici d'être remarquée; c'est par l'opposition qu'elle présente avec le nom phénicien ΑΣΤΑΡΑ donné à la même divinité, selon M. de Koehler, sur un monument du même genre et du même âge que le nôtre, je veux dire l'*inscription de Comosarye*. Il pourrait en effet sembler étrange que

1. Pausan. lib. I, c. XLI, § 4.

2. *Idem*, *ibid.* c. XIX, § 7.

3. *Idem*, lib. VII, c. XXVI, § 4.

4. *Idem*, lib. V, c. XV, § 5.

des superstitions si différentes eussent régné à la même époque, chez le même peuple, et que Diane eût été invoquée au *Bosphore*, à-la-fois sous son nom grec d'APTEMIS et sous le nom étranger d'ΑΣΤΑΡΑ. Cette difficulté, de quelque part qu'elle provienne, me semble digne d'examen, et je m'y livre d'autant plus volontiers, que la digression, où je vais entrer, me donnera lieu d'éclaircir quelques particularités assez curieuses relatives à l'histoire du *Bosphore* et au culte particulier qui y était établi.

§ III.

Le monument de Comosarye est dédié à deux divinités, dont les noms sont complètement inconnus à la mythologie grecque, *Anergès* et *Astara*. En admettant, avec le savant éditeur de ce monument, qu'aucune faute du graveur n'ait défigurée ici l'inscription originale, on peut d'abord être surpris que les Grecs, dans la langue desquels elle est rédigée, aient rendu un culte aussi solennel à deux divinités étrangères, à une époque où les superstitions de l'Orient n'avaient certainement pas encore envahi les temples de la Grèce. A la vérité, M. de Koehler prétend, d'après l'origine syro-chaldéenne qu'il assigne à ces deux divinités, qu'elles faisaient anciennement partie du système religieux établi au *Bosphore* et chez les *Sindes*¹. Mais je trouve dans cette opinion plusieurs

1. *Dissert. sur le monum. de Comosarye*, p. 46 et suiv.

difficultés assez graves. 1° M. de Kœhler dérive le mot *Anergès* de l'hébreu *Nergel* ou *Nergal*, qu'il interprète par *source de feu et de lumière*, et il assure que des Chaldéens le culte du feu a passé successivement aux *Perses* et aux *Sindes*, sans éprouver, chez ces derniers, d'autre changement, que la transformation du mot *Nergel* en celui d'*Anergès*. Or, il ne suffit pas d'énoncer un pareil fait, pour qu'il soit complètement admis; et l'intervalle des Perses aux Sindes est assez considérable, sous le double rapport et de l'espace et du temps, pour que l'auteur eût dû indiquer au moins par quelle voie probable cette étrange migration avait pu s'opérer. 2° L'identité des mots *Nergel* et *Anergès* me paraît encore bien douteuse, malgré les exemples allégués par l'auteur, d'altérations analogues, produites dans le passage du syrien en grec. 3° Même en admettant l'explication que l'on donne de ces deux noms, il est étonnant que *le soleil* et *la lune* soient désignés, sur un monument grec, par des dénominations si étrangères au génie de cette langue. Cette objection devient encore plus considérable, en observant que, sur les plus anciennes inscriptions grecques du *Bosphore*, où il est question d'hommage à une divinité quelconque, c'est toujours par son nom grec et par des surnoms empruntés à cet idiome que nous la trouvons désignée. Ainsi *Apollon* est nommé sur l'*inscription de Mestorippe*, laquelle appartient au règne du premier Pærisade¹.

1. *Apud Kœhler, Dissert. cit. p. 58-59. Voy. Planche VI, n° 3.*

Aphrodite, ou Vénus, se rencontre sur deux autres inscriptions données également par M. de Kœhler¹, et qui s'éloignent peu de cette époque. Une de nos inscriptions, qui, d'après la forme des caractères, me semble devoir être attribuée aux mêmes temps, est dédiée à *Déméter*, Cérès²; et parmi les nombreux monuments que la piété des âges suivants a consacrés à *Apollon*³, je n'en ai pas remarqué un seul où le nom grec d'*Apollon* ne se lise, ou isolé, ou accompagné d'épithètes également grecques. Il semble donc bien peu probable que, sur la seule *inscription de Comosarye*, Apollon et Diane aient été désignés par des dénominations d'origine chaldéenne, tandis que tous les autres monuments du même lieu et de la même époque nous offrent les noms de ces deux divinités écrits conformément à la langue qu'on y parlait.

D'après ces considérations, qui sans doute ne s'étaient pas présentées à l'esprit de M. de Kœhler, je serais disposé à croire que l'inscription rapportée par ce savant, n'est point, quant aux mots *Anergès* et *Astara*, parfaitement conforme au modèle original; et les fautes grossières dont abondent les monuments de ce pays, ne donneraient que trop de poids à cette opinion. Il serait possible aussi que la religion des nombreuses tribus, grecques et scythiques, soumises

1. *Dissertat. citée*, p. 25 - 26. Voyez Planche VI, nos 6 et 7.

2. Voyez Planche V, n° 1.

3. Clarke's *Travels*, tom. I, p. 615 - 621.

au sceptre des princes du *Bosphore*, offrit un mélange de superstitions analogues à l'origine de chacun de ces peuples, dont l'histoire nous est si imparfaitement connue. Dans le doute où nous placent l'une et l'autre de ces hypothèses, j'essayerai de proposer quelques conjectures qui puissent conduire à une solution plus satisfaisante.

Et d'abord, j'établirai un fait, qui, bien qu'énoncé par Strabon, n'a été remarqué par aucun de ses interprètes, ni même par aucun des critiques modernes qui se sont occupés de l'histoire du *Bosphore*. En parlant des imposteurs célèbres qui avaient, chez les Grecs et chez d'autres nations de l'antiquité, usurpé les honneurs de la divinité, Strabon nomme successivement Amphiaraüs, Trophonius, Orphée, le personnage nommé *Dieu* chez les Gètes, savoir Zamolxis, et Décænéus, qui, à une époque plus récente, remplit, auprès de Bœrebystas, chef de ce dernier peuple, les mêmes fonctions de prophète; puis il ajoute : *les habitants du Bosphore ont* ACHAÏCARUS : Παρὰ δὲ τοῖς Βοσπορανοῖς ἈΧΑΪΚΑΡΟΣ¹. Or, quel est ce personnage, que les habitants du *Bosphore* révéraient à l'égal du Zamolxis des Gètes? C'est ce que ne nous apprend, d'une manière positive, aucun autre témoignage ancien². Le savant éditeur de St. Clément d'*Alexandrie*

1. Strabon. *Geograph.* lib. XVI, p. 762.

2. Le dernier commentateur de Strabon n'a fait en cet endroit que la seule observation que voici : *j'ignore quel est ce personnage.* Tom. V, p. 238, note 1 de la *Traduct. française.*

conjecture avec raison qu'il s'agit du même personnage dans ce passage du I^{er} livre des *Stromates* : Δημόκριτος γὰρ τοὺς Βαβυλωνίους λόγους ἠθικὸς πεποιήται λέγεται δὲ τὴν ἈΚΙΧΑΡΟΥ στήλην ἐρμηνευθεῖσαν τοῖς ἰδίοις συντάξει συγγράμμασι¹. Il n'est personne, en effet, qui, malgré la légère différence des noms d'*Acicharus* et d'*Achaïcarus*, ne reconnaisse que ces noms désignent un même personnage; et la seule circonstance alléguée par St. Clément, de la colonne mystérieuse sur laquelle étaient exposés les principaux dogmes de son Acicharus, et qui fut interprétée par Démocrite, ne permet pas de douter que cet Acicharus ne fût le divin révéré dans le *Bosphore*. C'est faute d'avoir rapproché ces deux passages si curieux, que Reinesius a cru trouver dans l'Acicharus de St. Clément d'*Alexandrie*, un *Aenchérés*, ou *Acoris*, roi d'Égypte²; et qu'un autre savant, Étienne Lemoine, s'est jeté, à l'occasion de cette conjecture, dans un dédale d'étymologies aussi peu solides³. C'est par suite d'un semblable oubli, que Ménage a déclaré inintelligible un passage de Diogène de *Laërte*, où le même nom d'*Acicharus* se trouve compris dans la liste des traités attribués à Théophraste, par ce biographe : ἈΚΙΧΑΡΟΣ, α'⁴; sur quoi Ménage fait la remarque qui suit :

1. Clem. Alexandr. *Stromat.* lib. I, § xv, tom. I, p. 356.

2. Reines. *Var. lectio.* lib. I, c. 22.

3. Stephan. Lemoine. *Var. script.* p. 346, 347.

4. Diogen. Laërt. *de vit. Philosoph.* lib. V, c. 2, § XIII.

qui qualisve fuerit ACICHARUS, dicere non nostrum est, sed aruspiciis. Il me paraît évident que l'*Acicharus*, qui avait fourni à Théophraste le sujet de ce livre, était le même personnage dont Démocrite avait expliqué la doctrine, le même aussi que Strabon nous apprend avoir été en vénération au *Bosphore*, le même enfin qui aurait introduit dans ce pays les superstitions babyloniennes, ainsi que plus tard, le Décænéus des Gètes rapporta chez ce peuple, au témoignage de Strabon, des dogmes qu'il était allé puiser en Égypte:

Πρὸς δὲ τὴν εὐπίθειαν τοῦ ἔθνους συναγωνιστὴν ἔσχε Δεκαί-
νεον, ἄνδρα γόητα, καὶ πεπλανήμενον κατὰ τὴν Αἴγυπτον,
καὶ προσημασίας ἐκμεμαθηκότα τινας, δι' ὧν ὑπεκρίνατο τὰ
θεῖα¹. Il est probable en effet que cet Acicharus avait
enseigné des dogmes babyloniens; car, dans le même
passage où St. Clément le nomme, cet auteur nous
apprend que Démocrite avait fait entrer l'explication
de sa doctrine dans un traité relatif aux mœurs des
Babyloniens², Diogène de *Laërte* cite plusieurs ou-
vrages de Démocrite qui avaient rapport au même
peuple, entre autres, ces deux-ci: Περὶ τῶν ἐν Βαβυλῶνι
ιερώων γραμμάτων; et: Χαλδαϊκὸς λόγος³; et Tatien, qui
parle, comme St. Clément et comme Eusèbe⁴, des
voyages de Démocrite dans la Babylonie et la Perse,

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 304.

2. Clement. Alexandr. *Stromat.* lib. I, § xv, tom. I, p. 356.

3. Diogen. Laërt. lib. IX, c. 7, § XIII.

4. Euseb. *Præpar. Evangel.* lib. VI, c. 13.

ajoute, qu'il se vantait d'avoir été admis dans la confiance intime du mage Ostanès¹. De tous ces témoignages ainsi rapprochés et confirmés l'un par l'autre, il me semble que je suis en droit de conclure, avec quelque vraisemblance, que le personnage révérend des habitants du *Bosphore*, comme une divinité particulière à ce pays, est l'*Acicharus* nommé par St. Clément d'*Alexandrie* et par Diogène de *Laërte*, et que c'est ce personnage qui introduisit dans le *Bosphore* les superstitions babyloniennes consacrées sur *le monument de Comosarye*, si toutefois la leçon qui s'y trouve actuellement est bien authentique, et susceptible, d'ailleurs, de l'interprétation qu'on lui donne.

Une autre conséquence non moins probable, qui résulte du rapprochement de ces divers passages, c'est que la leçon de Strabon, Ἀγάχαρος, doit être rectifiée conformément au texte de St. Clément et de Diogène, qui écrivent l'un et l'autre Ἀκίχαρος; et cette correction me conduit à relever une autre faute du même genre et relative au même nom, qui a donné lieu à de graves et fréquentes méprises.

Lucien, dont j'aurai plus d'une fois, dans le cours de ces recherches, l'occasion d'alléguer le témoignage, et qui, d'après les nombreuses allusions qu'on trouve dans ses écrits aux mœurs et aux coutumes des Scythes, semble avoir eu sur cette matière des connaissances fort étendues, atteste, en plusieurs en-

1. Tatian. p. 64, ed. Oxford.

droits, et notamment dans le *Toxaris*, que les Scythes révéraient, comme un objet sacré, comme une divinité même, cette sorte d'épée que les Perses et les Scythes nommaient *acinacé*¹. La source de cette opinion, ou du moins le premier auteur qui en constate l'existence, est Hérodote, qui s'exprime ainsi, au sujet des Scythes : Ἀκινάκης σιδήρεος... τοῦτ' ἔστι τοῦ Ἄρηος τὸ ἄγαλμα²; et tous les auteurs qui depuis ont parlé de cette dévotion particulière des Scythes, tels que Méla³, Solin⁴, Ammien-Marcellin⁵, n'ont fait que copier Hérodote et se copier eux-mêmes. Je ne prétends pas, par cette observation, qu'au reste Saumaise a faite avant moi⁶, infirmer l'autorité du père de l'histoire; il importe même d'observer ici, comme une preuve nouvelle des rapports entre les Perses et les peuples de la Scythie, l'usage commun du mot *acinacé*, admis aussi dans la langue des Grecs⁷. Mais je conjecture que la ressemblance de ce mot, qui désignait un des objets principaux du culte des Scythes, avec le nom

1. Lucian. *Toxar.* § XXXVIII, Tom. VI, p. 101, édit. Bipont.

2. Herodot. lib. IV, c. 62, et Wesseling. *ad hunc locum.*

3. P. Mela, lib. II, c. 1.

4. Solin. c. XXV, *init.*

5. Ammian. Marcell. lib. XXXI, c. 2, p. 673; *et ibi*, Lindembrog et Vales.

6. Salmas. *Exercit. Plinian.* Tom. I, p. 188.

7. Magn. *Etymol. v. Ἀκινάκης*; Suidas, Hesychius, *hæc edd. voce.*

d'*Acicharus*, une de leurs divinités particulières, a occasioné chez les écrivains grecs, généralement peu exacts et peu scrupuleux quand il s'agit de rapporter des dénominations appartenant aux Barbares, une méprise dont il n'est pas impossible de marquer l'origine et de suivre les traces. Lucien, qui nous fournit le plus grand nombre des passages où est employé le mot *ἀκινάκης*, en use le plus souvent pour désigner l'épée scythique, sans y attacher l'idée de culte, et je me contenterai de citer ces deux exemples tirés du *Toxaris* : Ὁ δὲ ἀποθνήσκων τὸ γοῦν τοσοῦτον ἔφθη πατάξας Τῷ ἈΚΙΝΑΚΗ: τὸν Λέοντα¹; et : Σπασάμενος Τὸν ἈΚΙΝΑΚΗΝ, ... παίει παρὰ τὸν μαστόν². Ailleurs, le mot *Ἀκινάκης* est employé dans le sens de symbole sacré, comme le dit Hérodote; et c'est certainement de cette manière qu'il faut l'entendre, dans cette phrase que j'abrège : Οὐ σοι δοκοῦσιν ὁ Ἄνεμος καὶ ἈΚΙΝΑΚΗΣ θεοὶ εἶναι... τὸν ἈΚΙΝΑΚΗΝ δὲ, ὅτι ἀποθνήσκειν ποιεῖ... καὶ μὴν εἰ διάγε τοῦτο, καὶ ἄλλους ἂν ἔχοιτε πολλοὺς θεοὺς, οἷος ὁ ἈΚΙΝΑΚΗΣ ἐστὶ, τὸν οἶστον καὶ τὴν λόγγην³. Ces derniers mots expliquent la pensée de l'auteur, et le sens dans lequel doit se prendre ici le mot *Ἀκινάκης*; mais, en d'autres endroits, j'incline fortement à croire que les copistes de Lucien, trompés par l'analogie que j'ai indiquée plus haut, ont mis le mot usité *Ἀκινάκης* en

1. Lucian. *Toxaris*, § XLIII, tom. VI, p. 106, ed. Bip.

2. *Idem*, *ibidem*, § L, p. 114.

3. *Idem*, *ibidem*, § XXXVIII, p. 101.

place du nom peu connu d'Ἀκίχαρος, que Lucien avait dû employer, et que sans doute il n'ignorait pas. Ainsi dans ce passage du dialogue intitulé : *le Scythe* : Ἄλλα πρὸς ἈΚΙΝΑΚΟΥ καὶ ΖΑΜΟΛΞΙΔΟΣ, τῶν πατρῶων ἡμῶν θεῶν¹, le nom de *Zamolxis*, personnage déifié chez les Gètes et regardé comme leur divinité nationale, suppose que l'autre nom qui lui est associé, et qui se trouve compris sous une qualification commune, s'appliquait, dans la pensée de Lucien, à un personnage du même genre; et c'est, à ce qu'il me semble, Ἀκίχαρου qu'il faut lire ici, au lieu de Ἀκινάκου. Je trouve la même restitution à faire dans un autre passage où la méprise des copistes me paraît, s'il est possible, encore plus évidente : Σκύθαι μὲν ἈΚΙΝΑΚΗ: θύοντες, καὶ Θρᾶκες ΖΑΜΟΛΞΙΑΙ, δραπέτη ἀνθρώπων²; ici Lucien assimile clairement le culte qu'un homme divinisé, *Zamolxis*, recevait chez les Thraces, au culte que les Scythes rendaient à un personnage qui devait remplir les mêmes conditions, pour que l'assimilation fût exacte. Lucien n'a donc pu comparer, comme objets d'un culte semblable, *Zamolxis* et *une épée*; c'est donc *Acicharus* qu'il faut lire dans son texte, défiguré par ses copistes; et l'association que fait Strabon du *Zamolxis* des Gètes et de l'*Achaïcarus* des Bosphoriens, achève de donner à cette correction toute la certitude dont elle est susceptible.

1. Lucian. *in Scyth.* § IV, tom. IV, p. 150; le dernier éditeur de Léipsig, 1819, lit ἀκινάκου.

2. *Idem*, *in Jup. tragæd.* § XLII, tom. V, p. 275.

Satisfait d'avoir établi ce fait curieux, je ne poursuivrai point, sur d'autres monuments qui nous restent de l'antiquité, les recherches dont je viens de donner un essai. Je n'examinerai point si, dans ces deux passages de St. Clément d'*Alexandrie* : Σκυθῶν δὲ οἱ Σαυρομάται, ὡς φησὶν Ἰκέσιος, ἈΚΙΝΑΚΗΝ σέβουσιν¹; et : Πάλαι μὲν οὖν οἱ Σκύθαι Τὸν ἈΚΙΝΑΚΗΝ προσεκύνουν²; le mot Ἀκινάκης doit se prendre dans le sens d'épée scythique, ou s'il cache l'altération qui a dû si fréquemment dériver de la ressemblance de ce mot avec le nom du Dieu des Bosphoriens; j'abandonne cette question, désormais étrangère à l'objet que je m'étais proposé en l'abordant, et j'achève ce que j'ai à dire encore, concernant le *monument de Comosarye*.

Dans le cas où, comme le pense M. de Kœhler, les noms de ANEΠTEI et ΑΣΤΑΠΑΙ, appartiendraient à la mythologie orientale, j'ai essayé de montrer par quelle voie probable des dénominations puisées à cette source étrangère, avaient pu se propager au *Bosphore*. Mais M. de Kœhler n'a point admis la supposition, que ces noms eux-mêmes pussent être altérés, soit par l'effet du temps, soit par la négligence du copiste; et il me semble toutefois que cette seconde hypothèse est infiniment plus probable. Les fautes de ce genre sont en effet assez communes sur les monuments du *Bosphore*, pour qu'une pareille supposition n'éprouve guère de

1. Clement. Alexandr. *Protrept.* § V, tom. I, p. 56.

2. *Idem, ibidem*, § IV, tom. I, p. 40.

difficulté; et, d'ailleurs, M. de Kœhler n'a pu justifier sa propre interprétation qu'en corrigeant les deux mots qui précèdent les noms de ces prétendues divinités étrangères : ΙΣΧΥΡΩΙ ΘΕΙΩΙΣ, dont il a fait ΙΣΧΥΡΟΙΣ ΘΕΙΟΙΣ, *aux Dieux puissants*. Je crois arriver à une interprétation plus exacte, au moyen d'un changement plus léger. Je conserve ΙΣΧΥΡΩΙ ΘΕΙΩΙ; le Σ, que M. de Kœhler a pris pour le dernier élément du mot ΘΕΙΩΙ, appartient, selon moi, au mot suivant, et doit être changé en un Ε, caractère si semblable au Σ et si fréquemment confondu avec cette lettre. Les autres éléments: ΑΝΕΡΓΕΙ, me donnent, conjointement avec le Σ, le mot ΕΚΑΕΡΓΕΙ, l'un des surnoms d'Apollon les plus anciens et les plus respectés, ainsi que l'atteste un vers du Milésien Branchus, cité par St. Clément d'*Alexandrie* :

Μέλπετε, ὦ παῖδες, Ἐκάεργον καὶ Ἐκάεργον.

Et l'on remarquera sans doute que cette qualification était particulière aux Milésiens, auteurs de la plupart des colonies grecques de la partie du *Pont* qui nous occupe. Je lis ensuite ΑΣΤΕΡΙΑΙ, nom qui ne diffère aussi que très-peu de la leçon admise par M. de Kœhler: ΑΣΤΑΡΙΑΙ, et qui, dérivé de la même source que le précédent, peut avoir désigné au *Bosphore* Diane elle-même, comme dans la Grèce le nom

1. Clement. Alexandrin. *Stromat.* lib. V, c. 8, tom. II, p. 674.
Homer. *Iliad.* I, v. 479; Magn. Etymol. v. Ἐκάεργος.

d'*Asteria*, donné à une nymphe, sœur de Latone¹, servit anciennement à désigner l'île de *Délos*, célèbre par la naissance de Diane²; et j'aurai bientôt occasion de montrer, par des témoignages irrécusables, les antiques et intimes rapports que le culte d'Apollon et de Diane, culte dominant au *Bosphore*, avait établis entre cette région éloignée et l'île de *Délos* d'où il se répandit originairement dans tous les lieux habités par les Grecs. Suivant la double restitution que je propose, il faudrait donc lire, dans l'inscription de Comosarye : ΙΣΧΥΡΩΙ ΘΕΙΩΙ ΕΚΑΕΡΓΕΙ ΚΑΙ ΑΣΤΕΡΙΑΙ, c'est-à-dire : *au puissant Dieu Hécaërge (Apollon) et à Astérie (Diane)*, au lieu de : *aux puissantes divinités Anergès et Astara*, dans lesquelles M. de Kœhler voit Apollon et Diane revêtus de dénominations syro-chaldéennes. Or, j'avoue qu'indépendamment de ce que, pour reconnaître ici Apollon et Diane, j'ai moins de changements et de substitutions à faire, qu'en suivant la version adoptée par M. de Kœhler, l'avantage de retrouver ces divinités sous une forme grecque, la seule sous laquelle nous les représentons jusqu'ici tous les monuments du *Bosphore*, me paraît devoir faire prévaloir l'interprétation que je propose. Je reviens maintenant à notre inscription, dont cette

1. Hygin. *Præfat. Fabular.* p. 7; Apollodor. lib. I, c. II, § 2; Schol. Lycophron. p. 71; Schol. Stat. *ad Thebaid.* lib. IV, v. 796.

2. Callimach. *Hymn. ad Del.* v. 37 et 197; Plin. *Histor. Nat.* lib. IV, c. 12; conf. Spanheim, *ad Callimach.* tom. II, p. 352 - 353.

digression ne m'a pas éloigné autant qu'elle pourrait le sembler au premier coup-d'œil.

§ IV.

C'est principalement sous le rapport historique que ce monument mérite d'être l'objet d'un sérieux examen. Et d'abord, il nous offre un nouveau et incontestable témoignage de l'existence de ce Pærisade I, roi du *Bosphore*, dont le règne de trente-huit ans est attesté par Diodore¹, et auquel les Athéniens consacrèrent une statue de bronze sur leur place publique², honneur extraordinaire, comme l'acte de munificence qui y donna lieu, et qui devint un sujet de reproche et d'accusation contre Démosthène qui l'avait fait décerner. En second lieu, ce monument doit être regardé comme le plus ancien de tous ceux qui nous restent du même règne, sans en excepter même la célèbre médaille d'or du cabinet du Roi; et de plus, il peut servir à démontrer la fausseté de l'hypothèse d'après laquelle M. Visconti, renversant toute la chronologie du *Bosphore*, a cru pouvoir changer l'attribution reçue de cette médaille³, et y reconnaître un second Pærisade, inconnu dans l'histoire. La dis-

1. Diodor. Sic. lib. XVI, c. 52.

2. Dinarch. *Orat. contr. Demosthen.* p. 34, edit. Reisk.

3. Visconti, *Iconograph. grecq.* Part. II, chap. VII, tom. II, p. 123-124.

cussion dans laquelle je vais entrer, éclaircira les différents points que j'ai sommairement indiqués ¹.

Les mots ΤΟΥ ΑΕΥΚΩΝΟΣ, qui suivent immédiatement le nom de Pærisade sur notre inscription, ne laissent aucun lieu de douter que ce Pærisade ne soit le premier prince de ce nom, celui dont parle Diodore de Sicile ², et qui succéda à Spartocus, son frère, comme lui fils de Leucon. C'est au même Pærisade que de Boze ³, Cary ⁴, Eckhel ⁵, et tous les antiquaires jusqu'à M. Visconti, ont attribué la médaille offrant la légende: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ, que ce dernier a voulu rapporter à un second Pærisade, fils de Spartocus, nommé dans un fragment d'inscription découvert à *Kertsch* ⁶. Le seul argument qu'emploie M. Visconti, et qu'il regarde comme décisif, c'est que la médaille présumée de Pærisade I, offre la plus parfaite

1. La médaille d'or de Pærisade, que possède le cabinet du Roi, est jusqu'à ce jour la seule qui soit connue, tant de ce prince, que des autres souverains de la même dynastie, qui ont porté le même nom. Le voyageur Clarke assure pourtant (*Travels*, etc. tom. I, p. 423) avoir acquis à *Yénikalé* plusieurs médailles des rois du *Bosphore*, entre lesquelles il s'en trouvait une qu'il désigne ainsi: *one of PÆRISADES, in very small bronze*. Elle manque cependant dans la planche de médailles gravées en ce même endroit; et tout me porte à croire que M. Clarke a été trompé ici par sa mémoire.

2. Diodor. Sicul. lib. XVI, § 52.

3. De Boze, *Mémoire cité plus haut*, p. 550 et suiv.

4. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 26.

5. Eckhel, *Doctr. Num.* tom. II, p. 361.

6. Waxel, *recueil cité*, planche 7.

analogie avec les monnaies de Lysimaque, de Macédoine, analogie qu'il est effectivement impossible de méconnaître. Mais il s'en faut bien que la conséquence; qu'en tire M. Visconti, soit aussi fondée. Le titre de *Roi*, βασιλεύς, ne commence à paraître sur les monnaies de Lysimaque, qu'à partir de l'an 307 ou 306 avant l'ère chrétienne; d'où M. Visconti conclut que Pærisade I, mort en 310, et conséquemment trois ou quatre ans avant cette époque, n'a pu prendre sur sa monnaie la qualification de *Roi*, à l'imitation de Lysimaque, et qu'ainsi ce titre de ΒΑΣΙΛΕΥΣ ne peut convenir qu'à un roi du même nom, et postérieur à Pærisade I, qu'il appelle Pærisade II. Mais ce raisonnement, défectueux en lui-même, est combattu par des faits irrécusables. L'analogie des monnaies de Lysimaque et de Pærisade, complète sous beaucoup de points, ne suppose pas nécessairement que le titre de *Roi* n'ait pu se trouver sur celles de ce dernier, avant que le premier ait jugé à propos de le prendre sur les siennes. Il est hors de doute que Pærisade I, fils de Leucon, s'intitulait sur ses propres monuments *Roi des Sindes et des Méotes*; c'est ce que prouvent deux inscriptions publiées par M. de Kœhler¹; et la nôtre ne porte pas moins indubitablement la même qualification: *Roi des Sindes, des Torètes et des Dandariens*. Rien ne s'op-

1. A la suite de la *Dissertation sur le monument de Comosarye*, planch. 1 et 2. Voy. ci-après, planche VI, nos 2 et 3.

pose donc à ce que Pærisade I, revêtu de la double dignité d'*Archonte* du *Bosphore* et de *Roi* des tribus scythiques qui en occupaient les rivages, ait pris de préférence sur ses monnaies le titre de *Roi*, qui était le plus éminent, et sous lequel ce prince est constamment désigné par les auteurs anciens. Je me contenterai de citer à cet égard les témoignages de Diodore de Sicile : Παρυσάδου ὃς ἦν Βασιλεὺς τοῦ κιμμερικοῦ Βοσπόρου¹; et de Polyen : Παιρισάδης Πόντου βασιλεὺς².

A la vérité, Diodore et Polyen confondent ici, par une inexactitude assez familière aux écrivains grecs, et surtout à ceux-là, les divers genres d'autorité réunis dans les mains de Pærisade, et, parce qu'il était *roi des Sindes et des Méotes*, ils le qualifient improprement *roi du Bosphore*, où il n'avait que le titre d'*Archonte*. Mais, d'un autre côté, on peut dire que cette méprise est purement nominale; et, s'il est avéré, d'après les inscriptions de M. de Kœhler et d'après la nôtre, que, pour respecter en apparence les préjugés de ses sujets grecs du *Bosphore*, Pærisade n'affectait parmi eux que le titre républicain d'*Archonte*, il n'est pas moins certain que ce prince jouissait, dans le *Bosphore* même, de la plénitude du

1. Diodor. Sicul. lib. XX, § 22, tom. VII, p. 55, ed. Bipont.

2. Polyæn. *Stratagemat.* lib. VII, c. 37. M. de Kœhler, p. 15 de sa *Dissertation*, cite de Polyen, lib. VII, c. 16, un passage concernant Pærisade. Mais dans ce passage il n'est question que de Parysatis, mère d'Artaxerce; et, quoique sans doute infiniment légère, cette méprise méritait d'être relevée.

pouvoir monarchique; et Strabon, qui, né dans ces parages, en devait bien connaître l'histoire, le témoigne clairement par ces paroles : τὸ δὲ Παντικάπαιον.... ἘΜΟΝΑΡΧΕΪΤΟ πολὺν χρόνον ὑπὸ Δυναστῶν τῶν περὶ Λεύκωνα καὶ Σάτυρον¹ καὶ Παιρισάδην, αὕτη τε καὶ αἱ πλησιόχωροι κατοικίαι πᾶσαι, αἱ περὶ τὸ στόμα τῆς Μαιώτιδος ἐκατέρωθεν, μέχρι Παιρισάδου τοῦ Μιθριδάτη παραδόντος τὴν ἀρχὴν ἐκαλοῦντο δὲ Τύραννοι². Les traducteurs français de Strabon ont ainsi rendu ce passage : « Cette ville « (*Panticapée*) ainsi que toutes les habitations voisines situées aux deux côtés de l'embouchure du « *Palus-Méotide*, furent long-temps sous le gouvernement monarchique de Leuçon, de Satyrus et « de Pærisade, jusqu'à celui des Pærisades (il eût fallu « dire : *Jusqu'au Pærisade*) qui en céda la souveraineté à Mithridate. On donnait à tous ces princes « le nom de tyrans³. » C'est effectivement sous ce nom que les désigne Aristote : Τοὺς ἐν Βοσπόρῳ ΤΥΠΑΝΝΟΥΣ⁴. Plutarque, qui parle de Leuçon comme d'un prince riche et puissant, se sert du terme plus général de *Dynaste*, ou souverain du *Bosphore* : Χρημάτων δὲ ἕνεκα πρὸς Λεύκωνα πλεῖ, τὸν ἐν Βοσπόρῳ ΔΥΝΑΣΤΗΝ⁵. Mais le stoïcien Chrysippe, qui, antérieure-

1. Le dernier éditeur de Leipzig, 1819, a conservé la leçon Σάγαυρον, corrigée par Casaubon, et bien certainement vicieuse.

2. Strabon. *Geograph.* lib. VII, c. iv, p. 310.

3. *Traduction franç.* de Strabon, tom. III, p. 62.

4. Aristot. *OEconomic.* lib. II, p. 392, B.

5. Plutarch. *Advers. Stoic. de Commun. Not.* § VII, tom. VIII, p. 9.

ment à tous ces auteurs, avait écrit sur les princes du *Bosphore* un traité cité par ce même Plutarque et par Strabon, traité dans lequel Leucon était représenté comme le modèle des bons rois¹, appliquait aux princes de cette famille la qualification de *Rois*: Ἄ λέγει Χρῦσιππος περὶ τῶν τοῦ Βοσπόρου ΒΑΣΙΛΕΩΝ τῶν περὶ Λεύκωνα². Il est donc évident que, si Pærisade, par des ménagements politiques dont il est facile de se rendre compte, ne prenait sur ses monuments que le titre d'*Archonte* du *Bosphore*, il n'y exerçait pas moins l'autorité d'un monarque; et cela suffisait sans doute pour que les écrivains grecs, placés à une si grande distance de ses états, confondissent le nom avec la chose, et qualifiassent *roi* le prince qui en avait les pouvoirs, et qui d'ailleurs était réellement, de nom et de fait, *roi* des peuplades voisines.

Je ne puis quitter ce sujet, sans relever encore une méprise qui a pu conduire M. Visconti à adopter l'opinion que j'ai combattue. M. de Kœhler prétend que les princes du *Bosphore*, de la dynastie des Leuconides, laissèrent subsister dans cette province la forme républicaine du gouvernement, et que *le principal pouvoir dans l'État* (ce sont ses propres paroles) *n'y donnait droit qu'aux titres d'Ethnarque, de Dynaste, de Tyran*³. Il soutient qu'Asandre fut le premier

1. Plutarch. *De Stoïcor. repugnant.* § xx, tom. VII, p. 365.

2. Strabon. *Geograph.* lib. VII, c. III, p. 301.

3. On pourrait objecter que les titres mêmes d'*Ethnarque*, de

prince du *Bosphore* qui porta le titre de *Roi*, dont il fut décoré par Auguste, *dix-sept ans* seulement avant J. C., et il le prouve au moyen des médailles d'Asandre, lesquelles n'offrent le titre de *roi* qu'à partir de l'époque indiquée, tandis que toutes celles qui ont été frappées auparavant portent pour épigraphe : APXONTOΣ ΑΣΑΝΔΡΟΥ ΒΟΣΗΟΡΟΥ¹. Presque tous les faits sur lesquels se fonde M. de Kœhler, dans le passage que je viens de rapporter, ou sont inexacts, ou sont mal appliqués. La première assertion, concernant la forme du gouvernement républicain laissée aux villes grecques du *Bosphore* par les princes de la dynastie des Leuconides, est formellement démentie par le témoignage de Strabon que j'ai cité plus haut²; et un autre passage de cet écrivain³, et le témoignage de Lucien⁴, dont s'autorise M. de Kœhler, ne contiennent absolument rien de conforme à son opinion⁵.

Dynaste, de *Tyran*, allégués par M. de Kœhler à l'appui de son opinion, déposent précisément contre cette opinion; car, ou M. de Kœhler les prend dans une acception particulière, et alors il aurait dû les définir; ou s'il y attache le sens ordinaire, il doit savoir que ces mots, comme synonymes du nom de *rois*, indiquent tous également une autorité suprême et monarchique.

1. Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 368; Kœhler, *ouvrage cité*, p. 61 - 63.

2. Strabon. *Geograph.* lib. VII, c. IV, p. 310.

3. *Idem*, *ibidem*, lib. XI, p. 495.

4. Lucian. *Macrob.* § XVII.

5. Strabon parle en termes généraux des chefs du *Bosphore*:

Un endroit de Diodore semblerait la favoriser davantage; c'est celui où il est question de *certaines immunités* dont jouissaient anciennement les habitants de *Panticapée* : ἀτέλειαν τὴν ἐπὶ προγόνων, immunités communes à toutes les villes grecques, et qui furent rendues à cette cité par Eumélus; celui des fils de Pærisade I, qui réunit, par le meurtre de ses frères, toutes les portions de l'héritage paternel¹. Mais cette concession intéressée et probablement temporaire d'un prince qui voulait faire oublier ou pardonner ses crimes, n'empêcha pas, quelles qu'en aient pu être l'étendue et la durée, que tous les droits de la sou-

Οἱ τῶν ΒΟΣΠΟΡΑΝῶΝ ἡγεμόνες, et Lucien dit simplement : Ἄσανδρος δὲ ὑπὸ τοῦ θεοῦ Σεβαστοῦ ἀντὶ ἰθνήρχου βασιλεὺς ἀναγορευθεὶς; et ni l'un ni l'autre ne donne lieu à l'induction que tire M. de Kœhler.

1. Diodor. Sic. lib. XX, § 22. Je lis *Eumélus*, conformément au texte de Diodore de Sicile, quoiqu'une inscription vue et copiée par Pallas (*Voyage de la Russie méridionale*, tom. II, pl. XLII, fig. 2), et par M. de Waxel (*Recueil cité*, n. 13), porte EYMENOY. M. de Kœhler, qui a rapporté cette inscription (p. 28 et n. v; voy. planch. VIII, n. 3), a corrigé ce nom en celui de EYMHAOY, et peut-être n'avait-il pas, en s'en tenant au texte de Diodore, une raison suffisante, puisque l'autorité d'un monument doit prévaloir sur celle d'un texte trop souvent altéré par les copistes, et que ce même Diodore a constamment mal représenté les noms de *Spartocus* et de *Pærisade*, qu'il écrit *Spartacus* et *Parysade*. Mais un autre monument érigé dans l'Acropole d'Athènes, en l'honneur de *Spartocus*, fils d'*Eumélus*, ΣΠΑΡΤΟΚΟΝ ΕΥΜΗΑΟΥ, et rapporté par Chandler (*Inscript. ant.*, part. II, p. 51, n. 12; voy. planch. X, n. 1), confirme la leçon de Diodore et la correction de M. de Kœhler.

veraineté ne restassent, comme précédemment, au fils de Pærisade; et c'est ce que Diodore déclare lui-même en termes positifs : Τὸ λοιπὸν, ἘΒΑΣΙΛΑΕΪΕΝ, ἄρχων νομίμως ΤῶΝ ἸΠΠΟΤΕΤΑΓΜΕΝΩΝ, il RÉGNA paisible le reste de sa vie, en gouvernant SES SUJETS conformément aux lois et à la justice.

La seconde assertion de M. de Kœhler, concernant les médailles d'Asandre, est encore plus dénuée de fondement. C'est un fait attesté par l'histoire, et reconnu par les plus habiles numismatistes¹, que, si Asandre ne prit d'abord sur ses monnaies que le titre d'*Archonte* du *Bosphore*, ce ne fut pas à cause que le titre de Roi n'y avait encore été affecté par aucun de ses prédécesseurs, mais bien parce qu'usurpateur du trône de Pharnace, et porté par la révolte à la suprême puissance, il n'osa long-temps régner que sous le titre modeste d'*Archonte*. Ce titre, inscrit sur la monnaie d'Asandre, équivalait donc à celui de *gouverneur*, qu'il tenait de la confiance si mal justifiée de Pharnace, et dont se sert Dion Cassius : Τὸν Ἀσανδρον, ὃν ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ τοῦ Βοσπόρου καταλείπει². Lorsqu'enfin la puissance d'Asandre, affermie

1. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 367; Visconti, *Iconogr. grecq.* part. II, c. VII, § 7, tom. II, p. 141.

2. Dion. Cass. *Hist. romain.* lib. XLII, § 46. Je joins ici l'indication des autres passages du même historien, où il est parlé d'Asandre; lib. XLII, § 47 et 48, tom. I, p. 334; lib. LIV, § 24, tom. I, p. 754, ed. Reimar.

et en quelque sorte légitimée par le temps, eut disposé Rome à le reconnaître en qualité de souverain du *Bosphore*, il prit hautement sur ses monnaies le titre de *Roi*, qu'il dut à la libéralité d'Auguste, ou plutôt de Marc-Antoine¹. Voilà les faits dans toute leur exactitude. Du reste, il est si peu vrai que, comme le prétend M. de Koehler, aucun prince du *Bosphore* n'ait été qualifié *Roi* sur ses monuments, que ce même Pharnace, auquel succéda Asandre, et qui ne commanda d'abord que dans le *Bosphore* même, prend sur quelques-unes de ses monnaies le titre fastueux de *grand roi des rois*, ΒΑΣΙΑΕΩΣ ΒΑΣΙΑΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ². Plusieurs des monnaies qui nous restent du grand Mithridate-Eupator semblent aussi avoir été frappées dans le *Bosphore*, où il possédait bien certainement et la plénitude et le titre du pouvoir royal; et c'est à la domination de ce prince qu'il faut attribuer l'introduction dans le *Bosphore* de certains emblèmes qui caractérisent sa monnaie du *Pont*. J'en donne pour preuve une médaille encore inédite, que je publie à la suite de ces recherches³. Elle offre, d'un côté, *la tête laurée d'Apollon*, tournée à droite; de l'autre, *le Pégase paissant et levant une des jambes de devant*, absolument comme on le voit sur les mé-

1. Voyez l'observation d'Eckhel et de Visconti aux endroits cités plus haut, pag. 55, note 1.

2. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 366.

3. Voyez Planche I, nos 1 et 2.

dailles de Mithridate VI¹. La légende, divisée en deux lignes, est ainsi conçue : ΠΑΝΤΙΚΑ-ΠΑΙΤΩΝ, c'est-à-dire : (monnaie) *des Panticapéens*. Suivant l'explication, aussi solide qu'ingénieuse, qu'Eckhel a donnée du symbole de Pégase, relatif au mythe de Persée, et faisant allusion à la généalogie des rois de *Pont* qui se prétendaient issus de ce héros², nous ne devons pas être surpris de trouver le même symbole sur la monnaie de *Panticapée*³, ville soumise au sceptre de Mithridate, de même qu'on le retrouve sur les monnaies d'*Amisus*⁴ et de *Chabacta*⁵, villes du *Pont*, comprises dans les états héréditaires de ce prince. Notre médaille de *Panticapée* nous apprend de plus, que bien qu'obéissant à Mithridate, cette ville du *Bosphore* continuait à jouir, par la faveur de ce prince, du droit de battre monnaie; et c'est là sans

1. *Apud* Eckhel, *ibidem*, tom. II, p. 365.

2. Eckhel, *ibid.* p. 341. Pellerin a proposé du même symbole une autre explication, qui ne semble pas fondée, et qu'il est inutile de rapporter (*Addit. aux Rec. des Médailles*, p. 54.)

3. Je publie, à la suite de ces recherches, pl. III, nos 8 et 9, deux médailles inédites de la même ville, qui ne sont remarquables, qu'en ce qu'elles offrent, à ce que je crois, pour la première fois, une *tête de bœuf*, au revers de la *tête de Pan*.

4. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 346.

5. *Ibidem*, p. 351, et dans Pellerin, *Supplém.* I, p. 32. Strabon est le seul géographe ancien qui fasse mention de la ville de *Chabacta* (*Geogr.* lib. XII, p. 548). Mais il la nomme *Chabaca*, par une erreur qui ne doit être attribuée qu'à ses copistes.

doute une des *immunités* indiquées par Diodore, que les prédécesseurs de Mithridate avaient conservées aux villes grecques du *Bosphore*, sans renoncer pour cela à la jouissance des droits et des titres affectés à la suprême puissance, comme on le voit par les monnaies de Mithridate lui-même.

Une inscription inédite, tirée des ruines de *Panticapée*, et conservée dans le musée de *Théodosie*, semblerait prouver que, même à une époque bien postérieure, sous des rois dépendants des Romains, la ville de *Panticapée* conserva des formes d'un gouvernement municipal, ou du moins l'apparence de ce gouvernement. Cette inscription¹ est beaucoup trop mutilée, pour qu'on puisse essayer de la rétablir en son entier. Elle a pour objet d'honorer, dans la personne d'un citoyen, décoré du titre magnifique de ΚΤΙΣΤΗΣ, ou *fondateur*, et qualifié d'*incomparable et ami de la patrie*, d'importants services rendus, dans l'exercice de diverses charges, dont les titres sont effacés, *au très-puissant sénat et au très-sacré peuple des Panticapéens*. Ces derniers mots, les plus intéressants, sans contredit, de toute l'inscription, et, heureusement, bien conservés, rappellent les qualifications usitées dans la Grèce libre et républicaine, à une époque qui, d'après la forme des caractères, ne doit pas être bien éloignée du

1. Voyez ci-après planche VI, n° 1.

siècle des Antonins. Quoi qu'il en soit, voici cette inscription :

Π ΤΗΝ
 ΕΣ Α
 ΟΥΣΠΡΟΙΚΑΥΠΕΡΙΣ.....¹
 ΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟΣΚΑΙΤΕ.....
 ΠΟΤΗΣΠΟΛΕΩΣΚΑΙΔΗ..
 ΘΡΕΥΣΕΙΘΙΑΣΑΡΧΗΣΑΝΤ²
 ΣΑΥ... ΟΥΠΑΝΤΕΛΕΙΑΝ
 ΕΙΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝΕΝΤΙΑΣΙΝ³
 ΙΙΝΩΣΤΟΝΚΤΙΣΤΗΝΚΑΙΑΣΙΚΡ...⁴⁻⁵
 ΤΟΝΚΑΙΦΙΛΟΠΑΤΡΙΝΗΚΡΑΤΙΣΤΗ
 ΒΟΥΛΗΚΑΙΟΙΕΡΩΤΑΤΟΣΔΗΜΟΣ
 ΕΥΝΟΙΑΣΧΑΡΙΝ.

Il me semble que, de tous les faits que je viens d'établir, je suis en droit de conclure : 1° que Pæri-

1. Il faut peut-être lire : ΠΡΟΙΚΑ ΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝΤΑ, *ayant gratuitement rempli des ambassades*, comme sur une inscription de Muratori, tom. II, p. DLXIX, n° 2.

2. Lisez : ΔΙ ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ ΑΡΧΗΣΑΝΤΑ.

3. Lisez : ΠΟΛΕΙΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝ.

4. On trouve fréquemment ce titre de ΚΤΙΣΤΗΝ donné à des citoyens illustres ; voyez, entre autres exemples, deux inscriptions de Muratori, tom. II, p. DCXXX, n° 3, et p. MXXIX, n° 2.

5. J'ai lu : ΔΣΥΝΚΡΙΤΟΝ, épithète qui se reproduit sur plusieurs inscriptions de Lacédémone (*apud* Cyriac. Anconit. et Murator. *Thesaur.* II, p. DLXVIII, n° 2, et p. DLX, n° 2). On trouve aussi, dans les *Marbres d'Oxford*, n° XLV : Δαμπρῶς καὶ ἀσυνκριτῶς ἀλειψάντα.

sade et les princes de sa dynastie, aussi bien que ceux de la dynastie qui lui succéda dans le *Bosphore*, y exerçaient l'autorité de monarques, sauf les droits et immunités des villes qu'ils avaient reconnus, bien avant que Rome eût jugé à propos d'investir Asandre du titre de *Roi*; 2° que ce titre de *Roi*, sur la médaille de Pærisade, s'appliquait particulièrement à l'autorité exercée par le chef du *Bosphore* sur les tribus des Sindes et des Mæotes, et que, par conséquent, ce n'est point par imitation des monnaies de Lysimaque, que Pærisade s'est qualifié *roi* sur cette médaille; d'où il résulte encore que M. Visconti s'est trompé, en attribuant, d'après ce seul motif, à un autre Pærisade, inconnu dans l'histoire, la médaille en question.

§. V.

Mais voici un monument qui, supposé même l'insuffisance ou le défaut de toute autre preuve, trancherait absolument la question; c'est la médaille de *Leucon*, que je publie pour la première fois, d'une manière exacte et authentique. Cette précieuse médaille n'avait cependant point été inconnue à M. Visconti, qui la cite dans une note¹, d'après une description peu fidèle de M. Mionnet². Elle y est indiquée, comme faisant à cette époque partie de la

1. *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 124 - 125.

2. Mionnet, *Description*, tom. II, p. 358.

collection de M. Fourcade, à *Sinope*; et l'absence et la mauvaise conservation du monument original expliquent sans doute assez comment on put se méprendre, au point d'y voir la tête de *Leucon*, au revers du nom de ce prince, et non pas la tête d'une divinité quelconque, quoique, à vrai dire, l'âge de *Leucon*, contemporain de Philippe II, de Macédoine, et mort vers l'an 353¹ avant J. C., ne permit guère de se tromper sur le caractère de cette effigie. Il est en effet bien reconnu, que ce n'est que sous les rois, successeurs immédiats d'Alexandre, que l'antique et universel usage de marquer sur la monnaie des princes les têtes et les symboles des divinités qu'ils honoraient d'un culte particulier, a fait place à l'usage d'y empreindre les propres images de ces princes. Quoiqu'il en soit, la médaille nouvelle que je mets sous les yeux du lecteur², et dont la conservation est aussi parfaite que le comporte le métal, dans lequel elle est frappée, peut servir à lever tous les doutes. La tête, représentée sur la face principale, est celle d'*Hercule*, très-reconnaissable encore, malgré l'altération du type, aux traits du visage, à la masse et à la disposition des cheveux; les symboles, gravés au revers, *l'arc et la massue*, symboles propres à *Hercule*, achèvent de montrer la certitude de cette

1. Diodor. Sicul. lib. XVI, § 31. *Fid.* Wesseling. *ad h. l. et ad lib. XIV, § 93.*

2. Voy. planche I, n° 3.

attribution. La légende, très-bien conservée, est : ΒΑΣΙΑΕΩΣ ΛΕΥΚΩΝΟΣ, (monnaie) *du Roi Leucon*; et des éléments de cette même légende se retrouvent, au revers des deux autres médailles, qui suivent¹, [β]ΑΣ[ιλεως] [Λευ]ΚΩΝΟ[ς], et ΒΑΣΙΑ[εως]....

Le culte d'Hercule florissait dans le *Bosphore*, ainsi que l'attestent les monnaies de *Chersonnèse*, ville bâtie par les Héracléotes du *Pont*, et qui conserva toujours, avec le nom de sa métropole, les symboles propres à son fondateur². C'est ce qu'indiquent, d'une manière encore plus positive les monnaies de *Panti-capée*³ et de *Phanagorie*⁴. On retrouve les mêmes types sur des médailles, d'une fabrique très-grossière, qu'Eckhel⁵, et d'après lui M. de Kœhler⁶ et M. Millin⁷ ont attribuées à *Heracium*, ville du *Bosphore-Cim-*

1. Voy. planche I, n^o 4 et 5.

2. Plin. *Histor. nat.*, lib. IV, c. 12; Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 308; lib. XII, p. 542; Scymn. Ch. v. 73 et sqq., *apud* Hudson, tom. II, p. 47; *Peripl. Pont. Euxin.* anonym. *apud* Hudson, tom. I, p. 6.

3. Pellerin, *Villes*, tom. I, planch. XXXVII, n^o 10.

4. *Idem, ibidem*, tom. II, planch. XXXVIII, n^o 1. On retrouve le type d'Hercule jeune, couvert de la peau du lion, sur des médailles d'*Olbiopotis* et de *Tyra*, publiées par M. Sestini (*Nouv. Lettres numismat.* tom. IV, p. 24, 25, 38, Firenz. 1818).

5. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 2-3.

6. *Mém. de l'Acad. de Pétersbourg*, tom. XIV, p. 127.

7. Millin, *Monuments antiq.* tom. I, p. 13-17.

mérien, nommée dans Strabon¹ et dans Ptolémée². On ne doit donc pas être surpris que les rois du *Bosphore*, et, spécialement Leucon, aient empreint sur leur monnaie l'effigie et les attributs d'un Dieu si révééré dans les villes de leur domination. Seulement je remarque que la fabrique d'une de ces monnaies³ est très-supérieure à celle des médailles présumées d'*Heraclium*, lesquelles sont d'un travail tout-à-fait barbare. Les deux autres médailles⁴ sont d'une fabrique moins élégante que la première, et les types qu'elles portent, n'offrent, autant que je puis en juger, aucun rapport au culte d'Hercule. Ces deux pièces, d'après leur fabrique, sont probablement d'une époque un peu plus ancienne, tandis que la médaille, offrant l'effigie d'Hercule, et un travail élégant dans tous ses détails, doit être attribuée à l'époque la plus florissante, et, vraisemblablement, à la fin du règne de Leucon. Mais ce qui est ici le plus digne de remarque, et ce qui, fort heureusement, n'est sus-

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 494.

2. Ptolem. *Geograph.* lib. III, c. 6, p. 83. M. du Theil avait d'abord nié l'existence de cette ville d'*Heraclium* dans la *Chersonnèse-Taurique* (Voy. *Biblioth. franç. de Poug.* II^e ann. n. XI, p. 7 - 17). Depuis il a changé d'idée et reconnu l'impossibilité de rejeter le témoignage de Strabon, confirmé par celui de Ptolémée (Voy. ses *Notes sur Strabon*, tom. IV, p. 191, de la *Trad. franç.*).

3. Voy. planch. I, n^o 3.

4. Même planch. n^{os} 4 et 5.

ceptible d'aucun doute, c'est la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΕΥΚΩΝΟΣ, laquelle offre bien certainement le titre de *roi* joint au *nom* de ce prince du *Bosphore*; et l'on peut s'étonner qu'au seul aspect de ce monument d'un prince, père de Pærisade I, et si fort antérieur à l'époque à laquelle, selon M. Visconti, les chefs du *Bosphore* durent s'intituler *rois* sur leurs médailles, à l'imitation de Lysimaque, cet antiquaire si judicieux et si éclairé n'ait pas abandonné un système, qu'il nous semble désormais impossible de soutenir.

Je dois cependant prévenir ici une objection capable de balancer l'autorité de ce dernier monument¹. La forme des lettres qui entrent dans la composition de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΕΥΚΩΝΟΣ, ne présente, en général, rien qui répugne à l'âge que j'ai précédemment assigné à cette médaille, à l'exception, toutefois, des deux caractères Ω et Ο, dont le premier est un peu au-dessous de la dimension des autres lettres, et dont le second, bien plus raccourci encore, est d'une telle exiguité, qu'il ressemble plus à un point qu'à une lettre. Or, cette particularité calligraphique ne s'est encore rencontrée sur aucun monument, inscription, ou médaille, antérieur au règne de Philippe II, de Macédoine²: et, comme ce prince monta sur le

1. Cette objection est de M. de Stempkousky lui-même, qui l'exposé dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser à ce sujet.

2. Voyez les *Observations* de M. de Kœhler, p. 20 - 24 de sa *Dissertation sur le monument de Comosarye*.

trône en l'an 360 avant notre ère, *sept* années seulement avant la mort de Leucon¹, prince du *Bosphore*, on éprouve quelque difficulté à supposer qu'en aussi peu de temps, un usage, qui semble particulier à la *Macédoine*, ait pu s'introduire et être admis dans le *Bosphore*. Cette difficulté ne s'était point présentée à l'esprit de M. Visconti, sans doute parce que, dans la description qu'il avait vue de la médaille de Leucon, les lettres de la légende se trouvaient représentées sous leur forme et dans leur proportion ordinaires. Cependant, tout en convenant de cette difficulté très-réelle, il nous semble plus conforme à la saine critique d'en chercher une explication plausible, que d'en déduire une conséquence rigoureuse. Les monuments paléographiques ne sont pas encore assez nombreux, pour que nous soyons en droit d'établir, au moyen de ceux que nous possédons, des règles générales, inflexibles, et qui ne se prêtent à aucune exception. Le défaut d'inscriptions antérieures à Philippe II, où l'*omicron* et l'*oméga* soient représentés sous une forme plus courte que celle des autres caractères, n'est pas sans doute une preuve suffisante, que ce mode de calligraphie n'ait pu exister nulle part avant l'époque de Philippe, et que tout monument

1. Voyez le *Canon chronologique depuis l'avènement de Philippe au trône de Macédoine jusqu'à la mort d'Olympias*, dans l'excellent ouvrage de M. de Ste-Croix, qui a pour titre : *Examen critique des historiens d'Alexandre*, p. 647 de la 2^e édition.

qui nous l'offre doit être nécessairement réputé d'une date plus récente. Et quand même on admettrait ce dangereux principe, dans toute sa rigueur, il serait encore plus naturel de supposer que, dans l'intervalle des *sept dernières* années du règne de Leucon, l'imitation de cette mode macédoienne prévalut dans le *Bosphore* sur l'ancienne manière d'écrire, que de recourir à des suppositions également arbitraires, et nullement autorisées par les témoignages de l'histoire¹.

Il faudrait, en effet, chercher dans la série des princes du *Bosphore* quelque personnage du nom de Leucon, auquel pût être attribuée la médaille en question : or, comme l'histoire ne nous en fait connaître aucun autre, et que, jusqu'ici, les inscriptions et les monnaies gardent le même silence, on serait obligé de supposer l'existence d'un roi de ce nom, dans l'intervalle que la perte des livres de Diodore de Sicile laisse comme un vaste champ ouvert à toutes les conjectures, aussi bien qu'à toutes les erreurs. Un passage d'Ovide, commenté par l'ancien scholiaste, a

1. J'ai déjà remarqué que cette médaille, d'après l'élégance du travail comparé à celui des deux autres monnaies de Leucon, pouvait être attribuée à la fin du règne de ce prince. Cette induction est confirmée par la forme de la massue qui rappelle celle sous laquelle des monnaies de Macédoine nous offrent ce symbole. Le type entier semble emprunté à la même source, tant il diffère de celui qu'on trouve sur les médailles de la *Chersonnèse* et du *Bosphore*. Il ne serait donc pas étonnant que la forme des lettres usitées du temps de Philippe, eût été adoptée sur la monnaie de Leucon, en même temps que celle des symboles macédoniens.

pu cependant prêter quelque ombre de vraisemblance à cette supposition¹. Ovide, dans son *Ibis*², parle d'un Leucon, mort de la main d'une femme qu'il avait déshonorée :

Aut pia te cæso dicatur adultera, sicut
Quâ cecidit Leucon vindice, dicta pia est.

sur quoi le commentateur observe que le Leucon, auquel Ovide fait ici allusion, était un prince du *Pont*, qui fit périr son frère Spartacus, au moyen d'une intelligence criminelle qu'il entretenait avec la femme de celui-ci, et qui échoua ensuite, par la main de cette même femme, dans le projet qu'il avait formé de s'emparer du royaume du *Pont*. Les circonstances de ce tragique événement sont rapportées diversement par un autre interprète, qui nomme le roi de Pont *Oxylochus*, nom tout-à-fait inconnu, d'ailleurs, dans la dynastie des Leuconides; d'où il suit que, même indépendamment de tout autre motif, le récit de ce scholiaste et la tradition dans laquelle Ovide avait puisé ce trait historique, peuvent nous sembler assez peu dignes de considération. Quoi qu'il en soit,

1. Cette supposition est, ainsi que l'objection à laquelle j'ai répondu dans le précédent paragraphe, de M. de Stempkousky. Wesseling, qui cite le passage de l'*Ibis*, dans sa note sur Diodore, lib. XVI, § 31, avait déjà reconnu que le Leucon, dont parle Ovide, ne pouvait être celui que l'antiquité toute entière avait célébré pour sa sagesse.

2. Ovid. in *Ibis*, v. 311-312.

si le *Leucon* dont parle Ovide, a réellement existé, on ne peut nier que, par le fait seul qui lui est imputé, ce prince ne soit un autre personnage que le *Leucon*, si fort loué pour sa munificence par Démosthène¹; dont plusieurs actions rapportées par Polyen², attestent la prudence consommée; que Plutarque célèbre en plusieurs endroits à cause de sa sagesse³, et que Dion Chrysostôme, conformément à Diodore, qui lui donne *quarante ans de règne*⁴, range dans le petit nombre des princes absolus qui parvinrent à une extrême vieillesse, fruit de la modération et de la vertu⁵. Le *Leucon* d'Ovide est donc un second *Leucon*, dont l'histoire n'a point parlé; ce qui n'est pas inadmissible; mais, en admettant l'existence de ce personnage, dont l'âge n'est d'ailleurs nullement déterminé, comment pourrait-on attribuer à un prince qui ne recueillit que la mort pour fruit de son parricide, un monument, tel que le nôtre, qui atteste la pleine et paisible possession du pouvoir suprême?

Lucien, dont j'ai déjà eu occasion d'alléguer le témoignage et d'apprécier le savoir, en ce qui concerne les Scythes, parle d'un roi du *Bosphore*, nommé

1. *Orat. contrà Leptin.* p. 466 et sqq. ed. Reisk.

2. *Stratagemat.* lib. VI, c. 9, § 1-4, p. 199-200, ed. Coray.

3. *De Stoïcor. repugnant.* § XX, tom. VII, p. 365; *idem, adv. Stoïc.* § VII, tom. VIII, p. 9, ed. Hutten.

4. *Diodor. Sic.* lib. XIV, c. 93.

5. *Dion. Chrysostom. Orat.* II, *de regn.* tom. I, p. 101, ed. Reisk.

Leucanor, qui fut tué en trahison par le Scythe Lonchatès, pour venger le refus que ce prince avait fait de la main de sa fille à un autre Scythe, ami de celui-là¹. Lucien ajoute qu'*Eubiotus*, frère naturel de ce Leucanor, fut rappelé du pays des Sauromates, pour remplir le trône vacant du *Bosphore*². Ces faits et ces personnages sont également inconnus d'ailleurs, ce qui n'est pas dire qu'ils soient de l'invention de Lucien; et néanmoins, toute cette narration a une couleur romanesque qui n'échappe pas à la critique de l'interlocuteur même que Lucien met en scène avec son Scythe Toxaris³. M. Cary, qui ne sait où insérer le *Leucanor* et l'*Eubiotus* de Lucien, dans la liste des rois du *Bosphore*, les croit successeurs d'Eupator, contemporain d'Antonin⁴, quoique rien, dans le récit de Lucien, n'indique une époque récente, si ce

1. Lucian. *Toxaris, sive de Amicit.* c. 44, tom. VI, p. 106, 114, ed. Bipont.

2. *Idem, ibidem*, p. 116, 118.

3. *Idem, ibidem*, p. 121.

4. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 49. M. Sestini place Eubiotus et Leucanor, dans sa liste des princes du *Bosphore*, entre Eupator et Sauromate III, et les fait contemporains de Marc-Aurèle; mais il n'allègue aucune autre autorité que celle de Lucien, et j'ignore sur quoi se fonde sa chronologie (*Lettere sopra alcune medaglie rare della collez. Ainsleian.* tom. I, p. 34. Le même savant, en rapportant dans la 2^e édition de ses *classes generales*, p. 60, la médaille de Leucon, le désigne de cette manière : *Leuco II vel III, Pærisadis I pater*. Mais d'après quelle autorité a-t-il cru pouvoir créer deux ou trois Leucons? Je l'ignore.

n'est peut-être la circonstance du tribut¹ payé aux Scythes par les habitans du *Bosphore*, circonstance qui peut également se rapporter aux derniers temps de la domination des *Leuconides*². Dans tous les cas, je ne vois aucune raison de reconnaître dans le *Leuconor*, personnage complètement ignoré d'ailleurs, je le répète, le prince du *Bosphore*, nommé *Leucon* sur notre médaille; et le résultat de ces recherches me ramène au point d'où j'étais parti et m'autorise, par conséquent, à conclure que cette médaille, avec la légende ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΔΕΥΚΩΝΟΣ, ne saurait être attribuée qu'au *Leucon*, seul roi de ce nom dont l'existence soit bien constatée et dont l'antiquité ait célébré les louanges³. J'ai dit que l'intervalle des sept années durant lesquelles le règne de *Leucon* fut contemporain de celui de Philippe II, suffisait bien, à la rigueur, pour rendre compte de la singularité paléographique que j'ai moi-même remarquée sur cette médaille; et je ne sais s'il ne serait pas possible d'aller plus loin encore, et d'expliquer, non-seulement pourquoi *Leucon* adopta en si peu de temps sur sa monnaie un usage macédonien, mais encore pourquoi les

1. Lucian. *Toxar.* c. 44, tom. VI, p. 107.

2. Voyez Strabon, *Géograph.* lib. VII, p. 310; il dit que le dernier des princes *Leuconides* céda le *Bosphore* à Mithridate, parce qu'il ne pouvait résister aux barbares qui exigeaient des tributs plus forts qu'à l'ordinaire.

3. Voyez les témoignages précédemment allégués, pag. 68.

deux autres monnaies du même prince, que je publie à la suite de la première, offrent, sous un module à-peu-près égal, une différence de types, de travail et de fabrique assez remarquable. Une particularité que je trouve dans Polyen¹, et qui a échappé aux recherches ou à l'attention de M. de Boze², va me servir à justifier ma conjecture.

Polyen raconte que Leucon, se trouvant en un besoin d'argent, fit publier dans ses états qu'il allait faire frapper une nouvelle monnaie, et qu'en conséquence toutes les pièces qui existaient de l'ancienne, lui fussent apportées pour recevoir la forme et l'empreinte qu'il jugerait à propos de leur donner : ce qui fut exécuté. Mais Leucon se borna à *imprimer un autre caractère*, en doublant la valeur de la nouvelle monnaie, ce qui lui procura un bénéfice de moitié sur toutes les pièces fabriquées de cette manière. Les mots : ἄλλον χαρακτῆρα ἐπιβαλὼν, que j'ai traduits littéralement par *imprimer un autre caractère*, peuvent très-bien s'interpréter à la fois de la forme des types

1. Polyæn. *Stratagemat.* lib. VI, c. 9, § 1.

2. M. de Boze, dans le *mémoire* que j'ai déjà cité plus d'une fois, a recueilli avec soin le petit nombre de particularités que les anciens nous ont transmises touchant ce prince, p. 557-559. Il a cependant omis quelques témoignages qu'on trouvera dans Perizonius, *sur Élien*, *Hist. var.* lib. VI, c. 13, et dans Wesseling, *sur Diodore*, lib. XIV, c. 93 et lib. XVI, c. 31; sans parler des particularités nouvelles que nous avons nous-mêmes exposées, dans le cours de ces recherches.

et des lettres de la légende, c'est-à-dire, de tout ce qui *caractérise* une pièce de monnaie; et, cela posé, rien ne s'oppose à ce que nous retrouvions dans les médailles, n^o 4 et 5, dont la fabrique est évidemment moins élégante, et les symboles, particulièrement, ceux du n^o 5, *la pique, le fer de lance et le bouclier*, plus propres aux nations scythiques, à ce que nous retrouvions, dis-je, dans ces deux pièces, l'ancienne monnaie du *Bosphore* abolie par Leucon; et, dans la médaille n^o 3, qui offre un type nouveau traité, ainsi que les symboles qui s'y rapportent, à la manière macédonienne, avec une forme de caractères insolite et une légère augmentation de poids et de volume, la monnaie au moyen de laquelle, suivant Polyen, Leucon fit entrer dans ses coffres une partie de l'argent de ses sujets. Quel que soit, au reste, le jugement du lecteur sur cette explication, qui, je l'avoue, me paraît fort vraisemblable, je crois avoir surabondamment démontré, que la médaille portant l'inscription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΕΥΚΩΝΟΣ, appartient à Leucon, père de Pærisade I; et que la médaille d'or, qui offre le nom de Pærisade, n'appartient pas moins certainement au premier prince de ce nom, le même dont notre inscription constate aussi l'existence.

§ VI.

Je crois devoir insister sur l'explication que j'ai donnée du passage de Polyen, parce que, depuis qu'elle s'est présentée à mon esprit, j'ai reconnu

qu'un savant étranger avait proposé du même passage une interprétation différente. Dans un mémoire fort curieux, inséré au tome XIV des *nouveaux Actes de l'Académie de Pétersbourg*¹, ce savant a donné l'explication d'un grand nombre de médailles inédites du *Bosphore* et de la *Sarmatie européenne*; et, remarquant sur *deux* de ces monnaies le signe en creux que les antiquaires nomment *contremarque*, il fait à ce sujet l'observation suivante : « C'était un expédient employé par Leucon pour doubler la valeur de la monnaie courante; la *contremarque* que l'on y ajoutait pour cet effet, est nommée *Χαρακτήρ*². » On voit que l'auteur énonce ici, comme étant hors de contestation, des faits qui sont bien loin d'être prouvés, savoir que, ce que Polyen appelle *Χαρακτήρ*, est la même chose que nous nommons *contremarque*; secondement, que l'effet de cette *contremarque* était de doubler la valeur de la monnaie courante; deux assertions qu'il n'est point hors de propos d'examiner sommairement.

Il semble, au premier coup-d'œil, que le témoignage de Polyen, considéré en lui-même, doive décider la question. Si cet auteur avait voulu dire qu'au moyen d'une marque particulière, d'un signe quelconque imprimé après coup sur la monnaie en circulation, Leucon réussit à faire croire à ses sujets que cette

1. *Nova acta Academ. scient. Petropolit.* 1805, in-4^o, p. 99-130.

2. *Loco supra laud.* p. 118.

monnaie avait acquis le double de sa valeur primitive, Polyen eût pu, à la rigueur, se servir du mot *Χαρακτήρ*; mais alors il l'eût certainement employé seul, d'une manière générale; il eût dit : *Χαρακτῆρά τινα ἐπιβαλῶν*, ou simplement : *Χαρακτῆρα ἐπιβαλῶν*. Mais les mots : *ἌΛΛΟΝ χαρακτῆρα ἐπιβαλῶν*, se refusent absolument à cette explication; c'est d'un *AUTRE caractère*, qu'il s'agit ici; et, si le mot grec employé par Polyen, correspondait effectivement à notre mot de *contre-marque*, il n'est pas douteux qu'il ne fallût traduire les expressions que j'ai rapportées, par : *il y fit mettre UNE AUTRE contremarque*, ce qui supposerait que la monnaie courante en portait déjà une, et ne s'éloignerait probablement pas moins de la pensée du savant académicien, que de celle de l'écrivain grec. C'est donc d'une *nouvelle empreinte*, d'un *autre type*, qu'il faut entendre en cet endroit *Ἄλλον χαρακτῆρα*; et il semble, en effet, qu'à l'aide d'un changement pareil, d'une transformation totale de la monnaie, et peut-être d'une légère augmentation de poids et de volume, la méprise que Leucon voulait accréditer, fut plus facile à opérer, qu'au moyen d'une simple *contremarque*, qui, n'altérant en rien le type primitif, laissait subsister dans l'opinion de ceux qui les échangeaient, la valeur des anciennes espèces et, conséquemment, le préjudice causé par les nouvelles.

Un passage d'Aristote semble néanmoins favoriser l'opinion que je combats. Cet auteur rapporte, entre autres artifices employés par Denys de Sicile, pour

extorquer de l'argent de ses sujets, un expédient d'un genre à-peu-près pareil à celui auquel Leucon avait eu recours au *Bosphore*. Pressé par les Syracusains de leur rembourser de l'argent qu'il leur avait emprunté, Denys se fit apporter, sous peine de mort, tout l'argent en circulation. Il y mit ensuite une *marque* au moyen de laquelle *une* drachme en valut *deux*, et il se trouva ainsi libéré à la fois vis-à-vis de tout le monde. Voici le texte d'Aristote qui ne me paraît pas tout-à-fait exempt de difficulté ¹ :

Δανεισάμενός τε παρὰ τῶν πολιτῶν χρήματα ἐπ' ἀποδόσει, ὡς ἀπητοῦν αὐτόν, ἐκέλευσεν ἀναφέρειν ὅσον ἔχει τις ἀργύριον πρὸς αὐτόν· εἰ δὲ μὴ, θάνατον ἔταξε τὸ ἐπιτίμιον. Ἄνευχθέντος δὲ τοῦ ἀργυρίου, ἐπικόψας ΧΑΡΑΚΤῆΡΑ, ἐξέδωκε τὴν δραχμὴν δύο δυναμένην δραχμᾶς, τότε ὀφειλόμενον πρότερον ἀνήνεγκαν πρὸς αὐτόν. Les expressions dont se sert Aristote, pour désigner l'opération frauduleuse de Denys : ἐπικόψας χαρακτῆρα, se prêtent naturellement à l'explication d'une *contremarque*, ou d'un signe particulier, par lequel était doublée la valeur de la monnaie courante ; on doit même remarquer la manière dont est employée isolément l'expression ΧΑΡΑΚΤῆΡΑ, conformément à l'observation que j'ai faite plus haut ; et l'on peut s'étonner qu'aucun des antiquaires qui ont traité de

1. Aristot. *OEconom.* lib. II, tom. II, p. 392, G. les mots : πρὸς αὐτόν, qui terminent ce passage, ne me semblent pas offrir un sens bien net, et, peut-être, faut-il lire : πρὸς αὐτούς.

l'usage des *contremarques*, ne se soit autorisé de ce passage, pour appuyer une opinion si vraisemblable en elle-même. Toutefois, on pourrait encore, et c'est le sens qu'ont adopté les interprètes d'Aristote, entendre ces expressions, d'une refonte de la monnaie avec une empreinte nouvelle qui déguisait la supercherie du tyran : *allato autem argento, PERCUSSIT NUMMUM, ità, ut denarius unus æstimaretur duobus*, interprétation tout-à-fait conforme à celle que j'ai proposée du même mot dans le passage de Polyen.

Il n'est pas douteux, en effet, que ce mot *Χαρακτήρα* n'ait été, dans le langage même d'Aristote, synonyme d'*empreinte*, de *type* d'une monnaie; ainsi, Aristote rapportant une opération fiscale d'Hippias, tyran d'*Athènes*, laquelle consistait à abolir la monnaie courante, à fixer *un prix* pour la refonte avec *une empreinte nouvelle*, et à la rendre dans son état primitif, se sert des mots : *Κόψαι ἕτερον ΧΑΡΑΚΤΗΡΑ*, qui offrent une locution absolument analogue à celle qu'emploie Polyen. Voici le passage d'Aristote : *Τότε νόμισμα τὸ ὄν Ἀθηναίους, ἀδόκιμον ἐποίησε. Τάξας δὲ τιμὴν, ἐκέλευσε πρὸς αὐτὸν ἀνακομίζειν· συνελθόντων δὲ ἐπὶ τῷ κόψαι ἕτερον ΧΑΡΑΚΤΗΡΑ, ἐξέδωκε τὸ αὐτὸ ἀργυρίον*¹.

1. Aristot. *OEconom.* lib. II, c. 2, p. 389, H. Les mots : *Τάξας τιμὴν* que j'ai interprétés par *fixer un prix* pour la refonte des monnaies, pourraient s'interpréter également, de l'*amende* infligée en cas du refus d'acquiescer à l'ordre du tyran. Mais ce sens ne m'a pas paru aussi naturel; et l'autre, étant pour le moins aussi conforme à l'acception reçue du mot grec, j'ai cru devoir le préférer. Le mot *TIMĀS*

Il est bien évident qu'ici : Ἐτερον χαρακτῆρα, signifie, comme : Ἄλλον χαρακτῆρα, dans Polyen, un *type nouveau*, une *empreinte différente* de l'ancienne, et non une simple *contremarque*. Ces faits, qu'il ne me serait pas impossible de multiplier¹, confirment l'explication que j'ai donnée de l'opération de Leucon². L'apposition d'une *contremarque* sur l'ancienne monnaie n'eût été propre qu'à rendre plus patente la banqueroute de ce prince, et n'eût servi ni à en déguiser la fraude, ni à en dissimuler le caractère; tandis que la mesure que je suppose, la fabrication de nouvelles espèces d'un type et d'un poids différens, sans être moins injuste au fond, était revêtue de formes capables, sinon de produire une illusion complète, du moins d'adoucir l'iniquité et de couvrir l'odieux d'une opération semblable. Observons ici, en passant, que les divers témoignages que j'ai rapportés, suffi-

est employé, sur un marbre d'*Oxford*, n. XXIX, 2, lign. 3-4, pour signifier le *prix* de la vente d'un esclave : ΣΩΜΑ ΑΝΔΡΕΙΟΝ, ΩΝΟΝΟΜΑ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ...ΤΙΜΑΣ ΑΡΓΥΡΙΟΥ ΔΡΑΧΜΑΝ ΧΙΛΙΑΝ. Voy. aussi une inscription de *Naupacte*, *apud Muratori*, tom. II, p. DCXII, n. 1 : ΣΩΜΑ ΑΝΔΡΕΙΟΝ...ΤΙΜΑΣ ΑΡΓΥΡΙΟΥ ΜΣ.

1. Voyez d'autres exemples d'exactions à-peu-près semblables, rapportées dans le même chapitre d'Aristote.

2. Nous trouvons, d'ailleurs, sur une médaille de Cotys V, roi de Thrace, le mot ΧΑΡΑΚΤΗΡ employé pour signifier la monnaie même de ce prince: *nempe monetam hanc auctoritate et nomine Cotyis signatam*, ainsi que s'exprime Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 59; telle est aussi l'interprétation que donne de la légende : ΚΟΤΥΙΟΣ ΧΑΡΑΚΤΗΡ, M. Cary, *Histoire des rois de Thrace*, p. 77.

raient, à défaut d'autre preuve, pour montrer que ces opérations violentes sur les monnaies, dont nos annales et celles des peuples modernes présentent de si fréquents exemples, n'ont pas été aussi inconnues aux nations de l'antiquité, que l'a prétendu récemment un savant académicien¹, séduit, peut-être à son insu, par une opinion exagérée de la moralité et de la vertu républicaines. L'exemple des banqueroutes de Denys et de Leucon, donné aux deux extrémités de la Grèce, en *Sicile* et au *Bosphore*, ne fut pas sans doute une injustice isolée dans le système monétaire des Grecs; du moins, ne pourrait-on pas le supposer uniquement d'après le titre des princes qui se permirent une semblable opération; car, bien qu'ils fussent du nombre de ceux auxquels les Grecs appliquaient la dénomination de *tyrans*, l'un des deux n'en passait pas moins, aux yeux des Grecs eux-mêmes, pour un prince très-sage et très-habile; et les traits nombreux d'exactions du même genre, qu'Aristote attribue aux états les plus démocratiques de la Grèce² prouvent qu'à cet égard le génie du fisc n'était ni moins fécond en ressources, ni moins avide de la dépouille des peuples, chez ces anciens républicains, que dans nos états modernes.

Relativement à l'usage des *contremarques* sur les

1. M. Garnier, *Histoire de la monnaie des anciens peuples*, tom. II, p. 48 et suiv.

2. Voyez le chapitre indiqué dans une note précédente.

monnaies grecques, question qui, débattue par de Boze¹ et par Pellerin², a été laissée indécise par le docte et judicieux Eckhel³, il me semble que le passage d'Aristote, concernant l'opération de Denys de Sicile, interprété, comme il peut l'être, de cette sorte de signe, autorise à penser qu'en certains cas et dans quelques pays, les *contremarques* furent employées à doubler ou à augmenter la valeur de la monnaie courante. Mais ce qui est moins douteux encore; c'est que, dans un bien plus grand nombre de cas, les *contremarques* servaient à convertir à l'usage d'un état, les monnaies d'un état voisin ou étranger; et Pellerin qui, le premier, exprima cette opinion, ne se trompa qu'en voulant trop la généraliser: faute ordinaire à ceux qui pensent établir, d'après un petit nombre de faits ou d'éléments particuliers, des règles générales et absolues. Les preuves qui viennent à l'appui du système de Pellerin, ont été posées par Eckhel⁴; d'autres monuments l'ont encore confirmé depuis; et je puis y ajouter moi-même le témoignage irrécusable des *Dariques* d'argent du cabinet du Roi, lesquelles, au nombre de onze, offrent toutes une *contremarque*, plus ou moins profondément impr-

1. Voyez la *Science des médailles* du P. Jobert, avec les *remarques* de Bimard, tom. I, p. 348 et suiv.

2. Pellerin, *Supplément II*, p. 61 et suiv.

3. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. I, *prolegom.* p. cxi.

4. *Doctrin. Num.* tom. I, *Prolegom.*, p. cxii.

mée, et qui varie sur chacune de ces pièces : tantôt, le *trinacria*, tantôt une *étoile*, ou un *animal marchant*, etc. ; preuve évidente, qu'au moyen de ces signes divers, plusieurs états différents donnèrent cours parmi eux à cette monnaie étrangère, renommée dans tout l'Orient pour la pureté de sa matière ¹.

Il est plus difficile d'expliquer l'usage de la *contremarque*, lorsqu'elle se trouve appliquée sur la monnaie du peuple même qui la fit frapper. Les exemples de cette particularité numismatique que Pellerin n'avait pas même soupçonnée, sont maintenant assez communs ², et j'en puis produire de nouveaux. Ainsi, une médaille d'*Égine*, du cabinet de M. Gosselin ³, offre d'un côté la *tortue*, et, au revers en creux, une petite tortue en *contremarque*. Ainsi, deux des médailles d'*Olbia*, publiées par M. de Köehler, portent au revers une *contremarque* ayant un type absolument semblable à celui du revers même ⁴. L'objet de cette double empreinte, était-il de doubler la valeur

1. J'ai été à même d'examiner, depuis que ceci a été écrit, un plus grand nombre encore de *Dariques*, du cabinet de M. Cousinéry ; et j'ai reconnu également sur presque toutes ces monnaies le même signe ou *contremarque*, dont le type diffère sur chacune d'elles : nouvelle et incontestable preuve du cours général qu'avaient ces monnaies, et de la propriété qu'avait la *contremarque* de les convertir à l'usage particulier de telle ou telle cité.

2. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. I, *Prolegom.* p. cxii.

3. Voyez planche I, n° 6.

4. Köehler, *mémoire cité*, p. 118.

de la pièce qui l'avait reçue, comme si le prix du métal s'élevait par la répétition du signe? Ou bien, était-ce un moyen de rendre à une monnaie tombée en désuétude, le caractère légal propre à la remettre en circulation? Ou bien enfin avait-on recours à ce signe particulier, pour retirer au contraire de la circulation des pièces de monnaie, et les convertir en médailles, proprement dites? De ces trois suppositions, dont les monuments seuls peuvent quelque jour faire reconnaître la plus vraie, j'avoue que jusqu'ici la première me paraît la plus vraisemblable.

Avant de terminer cette discussion, je dois dire quelque chose touchant une autre particularité numismatique, qui a quelque rapport avec l'usage des *contremarques*, et qui pourrait fournir aussi une explication plausible du passage de Polyen, qui a donné lieu à cette digression. Je veux parler des *médailles surfrappées*, *numi recusæ*, qui offrent sur le même champ un double type, au moyen duquel, tout comme à l'aide de la *contremarque*, il est présumable qu'un état appliquait à son usage particulier la monnaie d'un autre état. C'est ainsi qu'une médaille de *Géla*, du cabinet du Roi, soumise de nouveau à l'action du marteau, est devenue monnaie de *Métaponte*; et l'on voit encore, sous l'*épi* caractéristique de cette dernière cité, la partie antérieure du *bœuf à tête humaine*, symbole connu de *Géla*¹. Mais on retrouve

1. Mionnet, *Description* etc., tom. I, p. 237, n° 238.

quelquefois cette double empreinte sur la monnaie d'un même peuple; l'exemple des Béotiens est connu des antiquaires¹; et deux médailles inédites de *Panticapée*, qui font partie de la collection du Roi², l'offrent également d'une manière frappante. Sur ces monnaies de petit bronze, l'ancien type d'*Apollon*, avec l'*astre* au revers, est encore reconnaissable sous le nouveau type, qui est la tête de *Pan*, allusion au nom de *Panticapée*³, et, au revers, l'*arc* et le *javelot* scythiques⁴. Ici encore, aussi-bien qu'au sujet des *contremarques*, peuvent s'appliquer les conjectures que j'ai exposées plus haut. On peut regarder cette double empreinte comme destinée à élever la valeur de la pièce, ou même encore à renouveler, dans la disette du métal et dans la vue d'économiser les frais de fabrication; une monnaie ancienne et oblitérée. Cette opération, quoique grossière dans ses résultats, n'en convenait peut-être que mieux à un peuple, rejeté, comme celui du *Bosphore*, à l'extrémité du *Pont-Euxin* et étranger aux arts de la Grèce; et ce fut peut-être aussi par une transformation de cette espèce, que Leucon donna à l'ancienne monnaie du

1. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 195 - 196.

2. Voyez planche I, nos 7 et 8.

3. Millingen, *Recueil de quelques médailles grecques inédites* p. 17.

4. L'*astre* et le *trépié*, symboles d'*Apollon*, se retrouvent sur une monnaie de *Panticapée* du cabinet Ainslie (*Sestini, Descript. Num. veter.* p. 28).

Bosphore un caractère nouveau : Άλλον χαρακτήρα ἐπιβαλόν.

§ VII.

Il me reste à expliquer quelques particularités de l'inscription de *Xénoclide*, relatives aux peuples qui s'y trouvent nommés, et propres en même temps à fixer, d'une manière un peu plus précise que je ne l'ai fait d'abord, l'époque où fut érigé ce monument. Pærisade y est qualifié *roi des Sindes, des Torètes et des Dandariens*. Ces deux derniers peuples sont nommés par Strabon au nombre de ceux que l'on comprenait de son temps sous la dénomination générale de *Mæotes*¹. En comparant donc notre inscription avec celle du *monument de Comosarye* et celle de *Mestorippe*², sur lesquelles le même prince est qualifié *roi des Sindes et de tous les Mæotes*, il en résulte déjà qu'à l'époque où notre inscription fut gravée, la domination de Pærisade ne s'étendait encore que sur *deux* des tribus des *Mæotes*, tandis qu'au temps où furent gravées les deux autres, la nation entière des *Mæotes* avait passé sous son obéissance; ce qui assure à notre inscription une antériorité incontestable, et nous permet d'en fixer l'époque, d'une manière au

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495 : Τῶν Μαιωτῶν δ' εἰσὶν αὐτοῖς τὰ οἱ Σινδοί, καὶ ΔΑΝΔΑΡΙΟΙ καὶ ΤΟΡΕΑΤΑΙ.

2. Kæhler, *Dissertation sur le monument de Comosarye*, planches I et II; voy. planche VI, nos 2 et 3.

moins très-probable, aux premières années du règne de Pærisade I, c'est-à-dire à peu près vers l'an 343 avant notre ère. Nous y apprenons de plus, par la distinction qu'elle établit entre les *Sindes*, les *Torètes* et les *Dandariens*, que Strabon ne s'est pas exprimé avec son exactitude habituelle¹, quand il assure que *les Sindes faisaient partie de la nation des Mæotes*; cette désignation ne peut, en effet, convenir qu'aux *Torètes* et aux *Dandariens*; et les inscriptions publiées par M. de Kœhler² établissent aussi très-nettement la distinction des *Sindes* et des *Mæotes*.

L'inscription de Comosarye ajoute aux *Sindes* et à *tous les Mæotes*, un peuple ainsi désigné: $\kappa\alpha\iota$ ΘΑΤΕΩΝ. Le savant qui le premier a expliqué ce monument, lit ΘΑΤΕΩΝ, et traduit tout ce passage : *roi des Sindes et de tous les Mæotes, et de plusieurs autres peuples*; interprétation plus ingénieuse que solide. J'aimerais mieux penser que ce mot ΘΑΤΕΩΝ désigne ici une de ces nombreuses tribus scythiques, dont les noms, seul témoignage qui nous reste à présent de leur existence, nous ont été conservés avec plus ou moins d'altération, par Strabon³ et par Pline⁴. Entre les peuplades situées dans les terres, à l'occident du

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

2. Je les ai reproduites ci-après, planche VI, nos 2 et 3.

3. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

4. Plin. *Histor. Natural.* lib. VI, c. 5.

Palus-Mæotide, il en est une que Pline appelle *Thallos*¹, nom qu'il faut peut-être corriger conformément à la leçon fournie par le monument de Comosarye. Il n'est pas douteux, en effet, que cette inscription et la nôtre ne nous aient conservé la vraie orthographe des noms des peuples de ces parages. Ainsi, les *Mæotes* sont nommés deux fois, sur l'inscription de Comosarye et sur celle de Mestorippe, ΜΑΙΤΩΝ, et non pas ΜΑΙΩΤΩΝ; particularité que M. de Kœhler n'a point assez remarquée, et qui semble venir à l'appui de la leçon Μαιῆτις, dont Hérodote se sert constamment pour désigner le *Palus-Mæotide*². Ainsi notre marbre aide à corriger une faute de Strabon, ou plutôt de ses copistes, laquelle a été conservée par tous les éditeurs et traducteurs de ce géographe³. Les *Torètes* sont nommés par lui Τορεάται; c'était le premier nom qu'il fallait préférer; et la leçon authentique, fournie par notre *inscription de Xénoclide*, se retrouve dans Pline⁴ et dans Étienne de *Byzance*⁵.

Je profiterai de cette occasion pour corriger les fautes que le même nom, méconnu ou mal rendu

1. Plin. lib. VI, c. 5 : Sauromatæ. Ad hos profugerat Mithridates... narravit que ΤΗΑΛΟΣ esse confines... in orâ, juxta *Cercetas*.

2. Herodot. *Histor.* lib. IV, c. 86, et alibi.

3. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495; *Traduct. franç.* t. IV, p. 197.

4. Plin. *Histor. Natur.* lib. VI, c. 5.

5. Stephan. *Byzant.* v. Τορεάται ἔθνος Ποντικόν.

par les copistes, a laissé subsister dans quelques passages d'anciens auteurs. Les *Torètes* étant placés sur la rive orientale du *Palus-Mæotide*, ainsi que le dit positivement Pline : *in orá, juxtà Cercetas, flumen Icarusa, cum oppido Hiero et flumine... inde promontorium Crunæ, à quo supercilium arduum tenent TORETÆ*¹, il n'est pas douteux que ce ne soit le nom de *Torètes*, qu'il faut lire dans ce vers de Denys le Périégète² :

Κερκέτιοί τ' Ὀπέται [leg. ΤΟΠΈΤΑΙ] τε καὶ ἐλκύνενας Ἀχαιοί.

la situation qu'occupe le *promontoire tarétique*, Ταρετικὴ ἄκρα, dans la description de Ptolémée³, immédiatement après le golfe des *Cercètes*, correspond trop exactement avec l'emplacement et la forme du terrain désigné par Pline, comme l'habitation des *Torètes* : *supercilium arduum tenent Toretæ*, pour qu'on puisse hésiter à rétablir dans le texte de Ptolémée : Ταρετικὴ ἄκρα. Enfin, j'inclinerais à croire que dans ce passage du *Périple* de Scylax⁴ : μετὰ δὲ Σινδικὸν λιμένα, Κερκέται ἔθνος, καὶ πόλις Ἑλληνίς Τορικὸς, ce dernier mot Τορικὸς cache le nom des *Torètes* qui occupaient le territoire même indiqué ici par Scylax. Il serait, en effet, singulier que le nom des *Torètes*, tribu nombreuse et puissante, se trouvât omis dans

1. Plin. *Hist. Nat.* lib. VI, c. 5.

2. Dionys. *Perieges.* v. 682.

3. Ptolem. *Geograph.* lib. V, c. 9, p. 130.

4. Scylac. Caryand. *Peripl.* p. 31, apud Hudson.

la *description* de Scylax, qui n'oublie aucune des peuplades voisines ou contiguës. La ville grecque désignée en cet endroit me paraît être celle que Pline, dans une situation absolument semblable, appelle *Hieron*¹, et je propose de lire, par un changement très-léger : καὶ πόλις Ἑλληνίς ΚΑΙ ΤΟΠÉΤΑΙ.

Quant aux *Dandariens*, outre Strabon qui les comprend dans l'énumération des peuples Mæotes : τῶν Μαιωτῶν δ' εἰσὶ...καὶ Δανδάριοι², ils sont encore cités par Pline³ et par Étienne de *Byzance*⁴. Plutarque, dont le texte a été depuis long-temps corrigé en cet endroit⁵, parle d'un chef de ces *Dandariens*, nommé *Olthacus*, qui servait sous les ordres du grand Mithridate : Ἦν δέ τις ἐν τῷ στρατοπέδῳ Μιθριδάτου ΔΑΝΔΑΡΙΩΝ δυνάστης, Ὀλθακὸς... γένος δ' εἰσὶν οἱ Δανδάριοι Βαρβάρων τῶν περὶ τὴν Μαιώτιν οἰκούντων; passage remarquable, en ce qu'il prouve que les *Dandariens*, et probablement aussi les autres tribus scythiques, soumises au sceptre des rois du *Bosphore*, avaient conservé leurs *dynastes* ou princes particuliers⁶. Pto-

1. Plin. *Hist. nat.* lib. VI, c. 5.

2. Strabon. lib. XI, p. 495.

3. Plin. lib. VI, c. 7.

4. Stephan. Byzant. γ. Δανδάριοι· ἔθνος παρὶ τὸν Καύκασον. Holstenius, par une étrange méprise, place ce peuple sarmate au pied du Caucase indien (*vid.* Holsten. *not. ad* Stephan. Byzant. v. Δανδάριοι.)

5. Plutarch. *in vit.* Lucull. § XVI.

6. Dans la suite du même chapitre, Plutarque parle, en effet,

lémée, dans sa description de cette côte du *Pont-Euxin*, a omis le nom des *Dandariens*¹. Il est cependant plus probable qu'il y a ici quelque altération du texte, puisque, outre le témoignage de Plutarque, écrivain peu éloigné du temps où florissait Ptolémée, Tacite parle des *Dandarides*, comme d'une nation puissante, et qui occupait un territoire assez vaste². J'ajoute que leur nom s'est conservé jusqu'à nos jours, dans celui de *Dandars*, lieu élevé, situé à quelque distance de la mer, entre *Iskuria* et *Pitchinka*, dont l'emplacement, suivant l'observation de D'Anville³, convient parfaitement au territoire des anciens *Dandariens*.

Il n'entre pas dans le plan des recherches que je me suis proposées, de retracer les diverses révolutions du royaume du *Bosphore*; le petit nombre des faits relatifs à ce pays, et que nous fournissent, presque exclusivement à tout autre historien, Strabon et Diodore, a déjà été soigneusement recueilli⁴, et je dois me borner à ceux qui peuvent donner lieu à des observations nouvelles. Il ne paraît pas que la domi-

des chefs ou *Dynastes* des mêmes tribus scythiques : τῶν ἰσχυρῶν Δυναστῶν.

1. Ptolem. *Geograph.* lib. V, c. 9.

2. Tacit. *Annal.* lib. XII, c. 16.

3. D'Anville, *Géograph. anc.* tom. II, p. 116.

4. Notamment par M. de Boze dans la *Dissertation* que j'ai plusieurs fois citée, et plus récemment, mais avec moins de détails, par M. de Koehler.

nation des Leuconides ait été constamment réglée sur les mêmes principes, ni renfermée dans les mêmes limites. Si, du temps de Mithridate, le plus puissant des rois du *Bosphore*, les *Dandariens* avaient conservé un chef de leur tribu, à plus forte raison devons-nous penser que, dans les temps antérieurs, où l'autorité de ces monarques était encore récente et mal affermie, les *Sindes* et les autres tribus sarmates qui leur obéissaient n'avaient pas entièrement renoncé à leur indépendance¹. Strabon fait mention de la *résidence royale des Sindes*, et je conjecture que cette ville était la même qui reçut le nom de Γοργιππία, de celui de Gorgippus, l'un des fils de Satyrus II, roi du *Bosphore*². Voici le passage de Strabon, qui n'est pas exempt d'obscurité : Ἔστι δὲ καὶ Γοργιππία· ἐν δὲ τῇ Σινδικῇ, τὸ Βασιλεῖον τῶν Σινδῶν, πλησίον τῆς θαλάττης³. M. du Theil, qui a exposé dans une longue note les difficultés de ce passage, n'a osé en résoudre aucune, et peut-être me sera-t-il donné d'être plus heureux sur la première question que pose le

1. Strabon, *Geograph.* lib. XI, p. 496, nous apprend que la plupart de ces tribus scythiques reconnaissaient des chefs de leur nation, qu'il nomme *Sceptouques*, et qui eux-mêmes obéissaient à des tyrans ou à des rois, sans doute les tyrans ou rois du *Bosphore* : c'est la manière la plus naturelle d'entendre ce passage, que M. du Theil déclare ne pas bien comprendre; tom. IV, p. 200 de la *Traduct. française*.

2. Polyæn. *Stratagem.* lib. VIII, c. 55.

3. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

docte interprète, de savoir si le mot de Γοργιππία désigne ici une *ville*, ou un *district*; il me semble qu'il ne saurait y avoir le moindre doute. C'est des villes de la *Sindique* que Strabon vient de parler : αἱ δὲ λοιπαὶ πόλεις ... ἐν τῇ Σινδικῇ; et, lorsqu'il ajoute immédiatement : ἔστι δὲ καὶ Γοργιππία, c'est évidemment la ville de *Gorgippie*, qu'il veut dire, *ville* mentionnée par Étienne de *Byzance*¹, et dont il nous reste des médailles, avec la légende ΓΟΡΓΙΠΠΙΩΝ². La ponctuation seule de la phrase de Strabon en produit l'obscurité; car, en lisant : Ἐστὶ δὲ καὶ Γοργιππία ἐν τῇ Σινδικῇ, τὸ βασιλείον τῶν Σινδῶν, πλησίον τῆς θαλάττης, en supprimant le point après Γοργιππία, et la particule δὲ, la phrase devient tout à la fois très-correcte et très-intelligible. Étienne de *Byzance*, qui n'a fait que transcrire Strabon, pour toutes les positions géographiques de cette côte, nous apprend, en effet, que la ville nommée *Sindique*, ou la capitale des *Sindes*, était la même qui fut nommée *Gorgippe*³. La double circonstance, renfermée dans cette phrase, d'une ville *Sindique*, ayant *un port*, et nommée aussi *Gorgippe*, concilie merveilleusement le passage de Strabon que j'ai cité, avec un autre du

1. Stephan. Byzant. v. Γοργιππία· πόλις Ἰνδικῆς, mot que Casaubon a depuis long-temps corrigé en celui de Σινδικῆς.

2. *Apud* Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 339.

3. Stephan. Byzantin. v. Σινδικός· (lisez Σινδικός) πόλις προσεχῆς τῇ Σκυθίᾳ, ἔχουσα ΔΙΜΕΝΑ· ἐνιοὶ δὲ ΓΟΡΓΙΠΠΙΗΝ καλοῦσι.

même auteur, où il est question du *port* et de la *ville Sindique*, à 180 stades de *Corocondamé*¹. L'ancien nom de *Sindique*, commun au port et à la ville, resta plus long-temps affecté au premier, lorsque la seconde eut pris celui de *Gorgippe* ou *Gorgippie*; et la difficulté qu'éprouvait encore M. du Theil, à faire de *Gorgippie* une ville maritime, malgré les expressions de Strabon, *πλησίον θαλάσσης*, est entièrement levée par la découverte récente d'une médaille de *Gorgippie*², offrant, au revers de la tête d'Apolon, une *proue de vaisseau*, emblème indubitable de sa situation maritime.

Les rois du *Bosphore* étendirent quelquefois leur domination jusqu'au *Tanaïs*, ainsi que l'atteste Strabon³. Mais il paraît aussi que les Grecs, fondateurs de la ville du même nom que ce fleuve, à l'embouchure duquel elle était située, essayèrent avec succès de maintenir contre ces princes leur propre indépendance et celle des peuples Mæotes qui les avois-

1. Strabon, *Geograph.* lib. XI, p. 496 : Ἐν δὲ σταδίοις ἑκατὸν ὀγδοήκοντα ὁ Σινδικός ἐστι ΔΙΜῆΝ καὶ ΠΙΟΔΙΣ.

2. Voy. Kœhler, *Dissertat. sur le monument de Comosarye*, p. 85.

3. Strabon, *Geograph.* lib. XI, p. 493, se sert du mot ἀπειθοῦσαν, *rebelle*, pour exprimer la vengeance qu'exerça Polémon I, roi du *Bosphore*, à l'égard de la ville de *Tanaïs* : elle lui avait donc été précédemment soumise. D'ailleurs, Strabon dit positivement, *ibid.* p. 495, que *plusieurs rois du Bosphore, et particulièrement Pharnace, Asandre et Polémon, dominèrent tout le pays jusqu'au Tanaïs.*

naient. C'est, en effet, Strabon lui-même qui nous apprend que les Mæotes d'Asie obéissaient, partie aux Grecs de la colonie de *Tanais*, partie aux rois du *Bosphore* : Τῶν δὲ συμπάντων Μαιωτῶν τῶν Ἀσιανῶν, οἱ μὲν ὑπήκουον τῶν τὸ ἐμπορεῖον ἐχόντων, τὸ ἐν τῷ Ταναΐδι· οἱ δὲ τῶν Βοσπορανῶν¹. Cette lutte se continua, sans doute avec des vicissitudes diverses, jusqu'au règne de Polémon, qui fut maître du *Bosphore*, de l'an 14 avant l'ère chrétienne jusqu'à l'an 2 de la même ère². C'est, en effet, par les mains de ce prince, un des plus puissants qui aient régné au *Bosphore*, que la ville de *Tanais* perdit tous ses précédents avantages, et se vit dépouillée des richesses acquises par une longue prospérité : Νεωστὶ μὲν οὖν ἐξεπόρθησεν αὐτὴν Πολέμων, ὁ Βασιλεὺς, ἀπειθοῦσαν³. Mais elle ne fut pas entièrement détruite, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après ces expressions de Strabon⁴, puisque le même auteur parle ailleurs de cette ville comme étant, après *Panticapée*, l'entrepôt de commerce le plus considérable de ces parages : ἜΣΤΙ δὲ καὶ πόλις ὁμώνυμος τῷ ποταμῷ μέγιστον τῶν Βαρβάρων ἐμπορεῖον, μετὰ τὸ Παντικαπαιον⁵. Si la domination des rois du

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

2. Belley, *Obs. sur les médailles de Pythodoris*, *Acad. des Bell-Lett.* tom. XXIV, *Mém.* p. 68.

3. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 493.

4. Le mot ἐξεπόρθησεν, que M. du Theil rend par *détruisit*, ne signifie proprement que *ravagea*.

5. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 310.

Bosphore éprouva souvent des obstacles ou des revers de la part des Grecs mêmes établis à l'extrémité de leurs domaines, les tribus scythiques qui leur obéissaient ne se montrèrent pas sans doute plus patientes d'un joug imposé par la force. Ainsi, nous voyons Pharnace obligé de dériver, au moyen d'un ancien canal qu'il avait fait nettoyer, les eaux de l'*Hypanis* sur le territoire des *Dandariens* et l'inonder tout entier¹, probablement pour punir une révolte ou une défection de ce peuple. Le voisinage de ces tribus ennemies amena enfin la chute de la seconde dynastie des rois du *Bosphore*. Non contentes de leur avoir imposé un tribut², elles ravageaient, dans les courts intervalles des trêves qu'elles consentaient encore à accepter, le territoire dont elles convoitaient la possession. La *Chersonnèse-Taurique* devint le principal théâtre de ces continuelles hostilités, et c'est par là que s'opéra la révolution dont je vais parler.

§ VIII.

La ville de *Chersonnèse*, long-temps libre et autonome, ne pouvant plus résister à ces incursions des Barbares, fut obligée de se donner un protecteur et

1. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

2. C'est Strabon lui-même qui atteste que, dans l'impossibilité de résister aux Barbares et de payer le tribut qu'ils exigeaient, les rois du *Bosphore* en cédèrent la souveraineté à Mithridate, *Geograph.* lib. VII, p. 310.

un maître; elle appela Mithridate-Eupator¹; c'est Strabon à qui nous devons encore la connaissance de ce fait important : Αὐτὴ δὲ (Χερρόνησος) ἦν πρότερον αὐτόνομος· πορθουμένη δὲ ὑπὸ τῶν Βαρβάρων, ἠναγκάσθη προστάτην εἰλέσθαι Μιθριδάτην τὸν Εὐπάτορα. L'ennemi des Grecs du *Bosphore* et l'adversaire de Mithridate était un roi des Scythes, que Strabon nomme *Scilurus*, dont les fils, au nombre de *cinquante*, suivant Posidonius, ou de *quatre-vingts*, suivant Apollonide, soutenaient et propageaient au loin la puissance². Mithridate envoya contre eux une armée; et les succès qu'il obtint dans cette guerre déterminèrent le prince qui régnait alors au *Bosphore*, et qui se nommait *Pærisade*, à se démettre de la souveraineté de ses états entre les mains de Mithridate. Ainsi finit la domination des princes Leuconides, et le royaume du *Bosphore* fut dès-lors réuni au royaume du *Pont*: Ἄμα δὲ τούτους τε ἐχειρώσατο βία, καὶ Βοσπόρου κατέστη κύριος παρ' ἐκόντος λάβων Παιρισάδου τοῦ κατέχοντος³. Mais Strabon ne nous fait connaître que la catastrophe et les principaux acteurs qui figurèrent dans cette scène intéressante. Du reste, il ne

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 308.

2. *Idem, ibidem*: Σκίλουρόν τε καὶ τοὺς Σκίλουρου παῖδας τοὺς περὶ Πάλακον, οὗς Ποσειδώνιος μὲν πεντήκοντά φησιν, Ἀπολλωνίδης δὲ ὀγδοήκοντα.

3. Strabon. *ibidem*, p. 308; *et aīibi*, p. 310 : Τούτῳ δὲ (Παιρισάδῳ) ἑμάνυμος καὶ ὁ ὑστατος, οὐκ εἰς τε ἦν ἀντέχειν πρὸς τοὺς Βαρβάρους, φόρον πραττομένους μείζω τοῦ πρότερον, Μιθριδάτῃ τῷ Εὐπάτορι παρέδωκε τὴν ἀρχήν.

nous apprend aucune des particularités qui durent en signaler le cours; et nous sommes réduits à des conjectures, pour déterminer l'époque à laquelle se fit cette cession de Pærisade, et l'établissement au *Bosphore* de la domination de Mithridate.

Nous pouvons cependant, d'après quelques circonstances rapportées isolément par le même Strabon, présumer que la guerre que Mithridate fit aux Scythes pour leur arracher la *Chersonnèse* et le *Bosphore*, ne fut pas si promptement ni si facilement terminée que semblent l'indiquer les expressions de cet auteur que j'ai citées plus haut¹. Strabon fait mention de plusieurs forts, établis dans la *Chersonnèse* par *Scilurus* et par ses fils, dont ils se servaient comme de places d'armes contre les généraux de Mithridate, et il en nomme trois : *Chavum*, *Neapolis* et *PALACIUM*²; ce dernier avait évidemment reçu ce nom, quoique Strabon ne le dise pas, de *Palacus*, l'aîné et le plus puissant des nombreux enfants de *Scilurus*³. Quelques lignes plus bas, Strabon parle encore⁴ des moyens de défense em-

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 309 : Ἅμα δὲ τούτους τε ἐχειρώσατο βίη.

2. *Idem, ibidem*, p. 312 : Καὶ τὰ φρούρια, ἃ κατασκεύασεν Σκίλουρος καὶ οἱ παῖδες, οἷσπερ καὶ ὀρμητηρίους ἔχρωντο πρὸς τοὺς Μιθριδάτου στρατηγούς, Παλάκιόν τε καὶ Χαῦνον καὶ Νεάπολιν.

3. *Idem, ibidem*, p. 308 : Πρὸς τε τοὺς Σκύθας ἐπολέμει Σκίλουρόν τε καὶ τοὺς Σκιλοῦρου παῖδας τοὺς περὶ ΠΑΛΑΚΟΝ.

4. *Idem, ibidem*, p. 312.

ployés par les généraux du roi contre les Barbares, et d'une muraille et d'un fossé qui fermaient l'Isthme de la *Chersonnèse*, près de *Ctenus*, afin de repousser leurs attaques avec plus d'avantage; et ces circonstances ne peuvent également s'appliquer qu'à la guerre de *Scilurus* et de ses fils contre Mithridate. Une autre circonstance, pareillement rapportée par Strabon, nous apprend encore combien cette guerre fut opiniâtre, et combien la domination de *Scilurus*, indépendamment de ses appuis domestiques, avait au-dehors de puissants auxiliaires. Les Rhoxolans prirent part à la querelle de *Scilurus*, et envoyèrent au secours de *Palacus*, son fils, un secours de cinquante mille hommes, commandé par un chef nommé Tasius, et qui fut défait par Diophante, général de Mithridate¹. Il fallait que la puissance de *Scilurus* s'étendît bien avant dans le nord, pour associer à sa cause la nation des Rhoxolans, puisque ce peuple était le plus septentrional que Strabon connût². Ce seul fait, confirmé par d'autres particularités que je me contente d'indiquer³, suffirait pour prouver que

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 306 : Οἱ δὲ Ῥωξολανοὶ, καὶ πρὸς τοὺς Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος στρατηγούς ἐπολέμουν, ἔχοντες ἡγέμονα Τάσιον· ἦκον δὲ Παλάκῃ συμμαχήσοντες τῷ Σκιλόουρου.

2. Strabon. *loco supra laudato* : Ἰπὲρ δὲ τῶν Ῥωξολάνων, εἴ τινας οἰκοῦσιν, οὐκ ἴσμεν.

3. Le même Strabon parle en plusieurs endroits de la guerre des Scythes contre Mithridate et ses généraux; il en nomme deux, *Diophante*, qui construisit contre eux *Eupatorium* et qui vainquit les

la résistance des Scythes à la domination de Mithridate, se prolongea pendant plusieurs années; et la mention du secours envoyé à *Palacus* fait présumer que *Scilurus* mourut dans le cours de cette guerre continuée par ses enfants.

C'est à peu près aux particularités que j'ai rapportées d'après Strabon, que se réduisent nos connaissances, touchant l'existence de ce prince scythe, Scilurus, rival du grand Mithridate. Plutarque lui attribue un trait, célébré dans toute l'antiquité, sous la forme d'apologue, et qui confirme le témoignage d'Apollonide sur sa nombreuse famille. « Scilurus, « dit-il, se voyant près de mourir et laissant quatre-
« vingts enfants mâles, leur présenta un faisceau de
« traits, en leur ordonnant de le briser. Aucun d'eux
« n'ayant pu y parvenir, Scilurus détacha les traits,
« l'un après l'autre, et les brisa sans peine, leur en-
« seignant par là, qu'unis ensemble ils seraient in-
« vincibles, et faibles s'ils se divisaient¹. » A ce té-
moignage de la puissance et de la sagesse de Scilurus

les Rhoxolans, lib. VII, p. 312 et 306; et *Néoptolème*, qui vainquit deux fois les Scythes, l'été, dans un combat naval, et l'hiver, sur le détroit même qui séparait *Panticapée* et *Phanagorie*, lib. VII, p. 307, et lib. II, p. 73.

1. Plutarch. *Reg. et Imperat. Apophthegm.* tom. II, p. 88, edit. Hutten. : Σκίλουρος ὄγδοσὴκοντα παῖδας ἄρρενας ἀπολιπὼν, ἐπεὶ τελευτᾶν ἤμελλε, δέσμην ἀκόντιων ἐκάστῳ προτείμων, ἐκέλευσε καταθραῦσαι· πάντων δ' ἀπαγορευσάντων, καθ' ἐν αὐτὸς ἐξελὼν ἀκόντιον, ἅπαντα ῥαδίως συνέκλασε· διδάσκων ἑκείνους, ὅτι συνεστῶτες ἰσχυροὶ διαμενοῦσιν, ἀσθενεῖς δ' ἔσονται διαλυθέντες καὶ στασιάζαντες.

je puis ajouter à mon tour un monument d'un genre aussi neuf, que d'une haute autorité; c'est le portrait même de ce prince, gravé sur deux médailles de petit bronze, que je publie, et dont les originaux existent dans le cabinet de M. de Blaremborg, à *Odessa*¹. Jusqu'à ce jour, aucun antiquaire n'avait même imaginé qu'il pût exister des médailles des rois scythes et sarmates. Les monnaies que je donne ici prouvent que ces princes en ont aussi fait frapper à leur effigie; et, indépendamment de la confirmation qu'elles donnent aux témoignages de l'histoire, elles sont encore un fait neuf en numismatique, un fait qui ouvre une série toute nouvelle d'observations, et qui peut devenir, à l'aide de découvertes ultérieures, fécond en conséquences du plus haut intérêt pour l'histoire et la chronologie.

La première de ces médailles nous offre incontestablement les traits d'un prince barbare, coiffé d'une espèce de chapeau d'une forme particulière aux nations scythiques: le revers offre dans le champ un *caducée*, placé horizontalement, et surmonté d'un A, élément du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ; la ligne inférieure de la légende, parfaitement conservée, est ΣΚΙΛΟΥΡ, c'est-à-dire: (monnaie) *du roi Scilurus*; deux autres médailles, de la même forme et de la même fabrique², servent, par les éléments qui en restent, à compléter tout-

1. Voyez Planche I, nos 9 et 11.

2. Voy. même Planche, nos 10 et 11.

à-la-fois et à confirmer la légende que je viens d'énoncer : ΒΑΣΙΑ — ΣΚ, et ΣΙΑ — ΙΑΟΥΡ, pour : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΚΙΑΟΥΡΟΥ. Le *caducée* se retrouve également sur le champ de la seconde médaille; et sur celui de la troisième, je crois reconnaître, malgré l'altération du type, les éléments d'un *poisson*: symboles qui l'un et l'autre se rencontrent sur les monnaies d'*Olbia*¹, dans les ruines de laquelle M. de Stempkousky m'apprend que deux de ces médailles ont été trouvées. C'est ce qu'à défaut d'un renseignement aussi positif, aurait pu nous révéler la forme même et la fabrique de ces médailles. La forme en est effectivement irrégulière et un peu ovale, comme celle de quelques-unes des médailles que nous connaissons d'*Olbia*². C'est donc indubitablement à *Olbia* que celles-ci ont été frappées; d'où il suit encore que la puissance de Scylurus, dont elles offrent l'effigie et dont elles consacrent le titre, que l'histoire ne nous avait point fait connaître, s'étendit très-probablement jusque sur cette ville et sur les peuples grecs qui habitaient hors de la *presqu'île taurique*. Cette invasion des Scythes remontait sans doute à une époque plus ancienne. Nous voyons dans Hérodote³ qu'un prince

1. Kœhler, *Mémoire sur des médailles de la Sarmatie d'Europe et de la Chersonnèse-Taurique*, dans les *nouveaux actes de l'Acad. de Pétersbourg*, tom. XIV, p. 105, nos 30 et 32.

2. Il en existe plusieurs de cette forme au cabinet du Roi.

3. Herodot. lib. IV, c. 78 et sqq.

scythe, qu'il nomme *Scylès*, peut-être un des ancêtres de *Scilurus*¹, dominait à *Olbiopolis*, la ville des *Borysthénites*²; et l'attachement de ce prince aux mœurs et aux usages grecs, attachement qu'il se plaisait à manifester de toutes les manières possibles, dans les fréquents séjours qu'il faisait à *Olbia*, et hors de l'enceinte même du vaste palais qu'il y possédait, devint l'occasion ou le prétexte de la conspiration qui le priva du trône et de la vie. Ainsi les médailles de *Scilurus* servent de plus à prouver l'extension qu'avait reçue, à l'occident et au midi de la Scythie, la puissance des princes sarmates qui luttèrent quelque temps avec succès contre l'ascendant de Mithridate.

C'est encore un fait du même genre, non moins inconnu jusqu'ici et non moins curieux, que nous révèle une autre médaille³ d'un prince sarmate. Elle offre, d'un côté, l'effigie d'un roi barbare, ayant une barbe pointue, coiffé d'une espèce d'aile d'oiseau, et portant sur le haut de la tête un ornement qui ressemble à un pétase d'une petite dimension. Le même *caducée*, que nous montrent les monnaies de *Scilurus*, se retrouve sur celle-ci, derrière la tête du prince;

1. Ce *Scylès* était contemporain de Scitalcès, roi de Thrace, dont le règne commença vers la 1^{re} année de la LXXXVIII^e Olympiade; voy. Thucyd. lib. II, c. 29; Diodor. Sic. lib. XII, c. 50, 51; add. Scholiast. Aristophan. *ad Acharn.* v. 145.

2. Herodot. lib. IV, c. 78: Ἐὗτε ἀγάγοι τὴν στρατὶν τὴν Σκυθίων ἐς τὸ Βορυσθευιτίων ἄστρ.

3. Voy. Planche IV, n. 1.

et c'est probablement, sur toutes ces médailles, un emblème du commerce que les Barbares faisaient avec les villes grecques du *Pont-Euxin*¹. Le mot ΒΑCΙΛΕΩC, inscrit autour de la figure du personnage représenté sur la médaille, ne laisse aucun lieu de douter du titre dont il était revêtu. Malheureusement, il y a deux lettres effacées dans la seconde partie de la légende, qui offre son nom; on lit : INC·MEΩC, que M. de Stempkousky restitue avec beaucoup de vraisemblance : INΘIMEΩC, *Inthimévus*, par analogie avec le nom d'un roi du *Bosphore*, *Ininthimévus*, dont il nous reste des monnaies². Le personnage représenté sur notre médaille, est cependant un autre prince que ce roi du *Bosphore*; car il régnait, ou du moins sa puissance s'étendait sur *Olbiopolis*, sur laquelle il ne paraît pas, qu'à aucune époque, les souverains du *Bosphore* aient exercé la moindre autorité. Le fait que j'énonce ici, de la souveraineté d'*Inthimévus* à *Olbia*, résulte du symbole que j'ai déjà remarqué sur

1. On trouve un *caducée* en contremarque sur une médaille d'*Olbiopolis*, publiée par M. de Kœhler (*Nouveaux actes de l'Académie de Pétersbourg*, tom. XIV, p. 105, n. 32). Le même *caducée ailé* se retrouve sur plus de vingt médailles de cette ville, décrites par M. Sestini (*Nouv. lettr. numism.* t. IV, p. 28-32), à l'occasion desquelles cet antiquaire fait la remarque que voici: *Città...che tutte avessero adottato il caduceo, simbolo di Mercurio, denotante la prosperità del commercio, o della stabilità delle loro convenzioni*, p. 32.

2. Voy. Mionnet, *Description*, tom. II, p. 382, nos 143, 144. Je publie deux nouvelles monnaies de ce prince; voy. Planche III, n. 1, et Planche IV, n. 2.

la face principale de notre médaille, et il est d'ailleurs changé en certitude par le type et la légende du revers. On y voit une *tête d'Apollon laurée*, type fréquent des monnaies d'*Olbiopolis*¹, et généralement des villes grecques du *Pont-Euxin*². La légende, quoiqu'extrêmement défectueuse, offre des éléments à l'ordre et au nombre desquels il est impossible de ne pas reconnaître le mot ΟΑΒΙΟΠΟΛΙΤΩΝ, dont les quatre premières lettres : ΟΑΒΙ, et les deux dernières : ΩΝ, sont encore assez lisibles. Au devant de la figure d'Apollon, on remarque le monogramme **Ξ**, que M. de Stempkousky, explique par ΑΡΧΟΝΤΟΣ, et dont il fait le titre du magistrat suprême. Mais cette explication, quoique naturelle en soi, et souvent justifiée sur des monuments de même nature, ne saurait, je crois, être admise dans le cas dont il s'agit ici. Ce monogramme, qui se retrouve sur d'autres médailles d'*Olbia*, peut, avec beaucoup plus de vraisemblance, être lu XAP, et offrir les initiales du nom du monétaire; et c'est ainsi que le même sigle a été compris par M. de Kœhler, éditeur des seules monnaies

1. Voy. Kœhler, *Mémoire sur des médailles de la Sarmatie d'Europe et de la Chersonnèse-Taurique*, dans les *Nouveaux Actes de l'Académie impériale de Pétersbourg*, t. XIV, p. 105, 106; Sestini, *Nouvelles Lettres numism.* t. IV, p. 27-31, Florence, 1818, in-4°.

2. Je publie une médaille inédite de *Chersonnèse*, qui offre le type d'*Apollon*, ainsi que plusieurs monnaies de la même ville, décrites par M. Sestini, *Nouv. Lettr. numismat.* tom. IV, p. 13, 14; voy. Planche IV, n° 4.

d'*Olbia*, où il se soit offert jusqu'à ce jour^r. J'observe encore que d'autres monogrammes indiquant de même, non des titres de magistratures, mais des noms de monétaires, se reproduisent fréquemment sur les médailles d'*Olbia*; et, si l'on peut admettre que les princes scythes qui dominèrent passagèrement à *Olbia* y laissèrent subsister la forme et les titres de l'administration primitive, il est moins facile de croire, que ces princes aient permis que les signes de l'antique indépendance d'*Olbia* figurassent sur leur propre monnaie. Il est également invraisemblable que la lacune qui suit le monogramme X , sur notre médaille ait été originairement remplie par le nom même du magistrat, que M. de Stempkousky croit avoir été l'Archonte d'*Olbia*. L'altération actuelle du type ne permet guère d'établir de conjecture à cet égard; mais je ne pense pas que la partie du champ qui se trouve vide, ait jamais offert la légende en question. J'ajoute une dernière observation sur cette médaille, intéressante et précieuse à tant de titres; c'est qu'elle

1. Köhler, *mémoire cité*, n° 32, p. 112. M. Sestini donne une autre explication de ce même sigle, laquelle ne me paraît pas non plus très-fondée. Il croit que les lettres XAP sont initiales du nom de *Charax*, ville de cette région, de même que les lettres H et Δ , qu'on trouve également en contremarque sur des médailles d'*Olbiopolis*, appartiendraient aux villes d'*Héraclée* et de *Dandax*. Je rapporte cette opinion, uniquement pour la faire connaître et en déclarant que je ne l'approuve pas. Voy. Sestini, *Nouvelles Lettres numism.* tom. IV, p. 32, Florence, 1818.

est d'*argent*, métal excessivement rare, non-seulement à *Olbia*, mais encore dans tout le *Pont*. Toutes les monnaies d'*Olbia*, connues jusqu'ici, soit autonomes, soit impériales, sont de bronze: celle-ci est la première qui se rencontre en argent; et cette particularité numismatique, jointe à la singularité du fait historique qu'elle consacre, peut en être regardée comme un curieux appendice.

Du reste, l'histoire ne nous fournit absolument aucune lumière, ni sur cet *Inthimévus*, ni sur l'époque et la durée de sa domination à *Olbia*. L'*Ininthimévus*, roi du *Bosphore*, avec lequel le personnage, nommé sur notre médaille, n'a d'ailleurs qu'un faible rapport de nom, ne régna qu'un an, et fut contemporain d'Alexandre Sévère¹. Or, il me paraît impossible de ne pas assigner à cette médaille une époque beaucoup plus ancienne. Le style des figures, la forme des caractères, quoique l'un et l'autre altérés par le temps, la fabrique enfin, ne permettent guère de supposer qu'elle s'éloigne de l'époque de Mithridate. *Inthimévus* fut peut-être un des princes scythes qui régnerent à *Olbia* immédiatement après Scilurus, peut-être même un des nombreux enfants de ce roi sarmate, puisqu'il ne paraît pas que jamais la domination de Mithridate, ni d'aucun de ses successeurs aux royaumes de *Pont* et de *Bosphore*, se soit étendue

1. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 74, 75; Visconti, *Iconograph. grecq.* tom. II, p. 169-171.

jusqu'à *Olbia*. Les habitants de cette ville se reconnaissent tributaires d'un peuple sarmate, établi dans leur voisinage; c'est un fait curieux que nous apprend une longue inscription grecque, copiée dans les ruines mêmes d'*Olbia*, par M. de Blaremborg, dont malheureusement il ne m'a pas été permis d'enrichir ce recueil, mais dont je dois la connaissance à M. de Stempkousky. Cette inscription parle également d'un de ces rois sarmates, dont les Olbiopolites étaient tributaires, et qui y est appelé *Sætapharne*. Il est bien à désirer que ce monument soit rendu public; et l'on peut, d'après l'importance de ceux qu'ont produits jusqu'ici les ruines d'*Olbia*, concevoir les plus avantageuses espérances des recherches qui seraient dirigées au même endroit.

Avant de terminer cet article, je donnerai la description d'une nouvelle médaille d'*Ininthimévus*, que je publie ici¹. Eckhel ne connaissait de ce roi du *Bosphore* que la médaille d'argent, décrite par Seguin², et admise par M. Visconti dans son *Iconographie grecque*³. Elle porte, autour de l'effigie de ce prince, son nom et son titre de roi, complètement ignorés d'ailleurs: ΒΑCΙΑΕΩC ΙΝΙΝΘΙΜΗΟΥ, et, au revers, la date de l'an 531 de l'ère du Pont, 235 de l'ère vulgaire, au dessous de la tête d'un empereur. Depuis,

1. Voy. Planche IV, n° 2.

2. Seguin. *Select. numism.* p. 46.

3. Visconti, *Iconograph. grecq.* tom. II, p. 170.

la collection du Roi s'est enrichie d'une médaille de bronze du même prince, offrant exactement les mêmes types, la même légende et la même date¹. La médaille que je donne, d'après le dessin de M. de Stempkousky², diffère entièrement, sous tous ces rapports, des deux monnaies du cabinet du Roi. Elle présente, sur la face principale, deux figures opposées l'une à l'autre, dont la première, tournée à droite, représente indubitablement *le roi Ininthimévus*; et la seconde, tournée à gauche, est probablement le portrait de la reine son épouse, reconnaissable au *long voile*, dont sa tête est couverte, du moins autant qu'il m'est permis d'en juger d'après le dessin que j'ai sous les yeux. Elle porte également sur la tête un ornement semblable au *modius*, particularité qui peut sembler étrange, et que nous ne saurions ni rejeter ni expliquer avec certitude, dans l'ignorance où nous sommes de l'histoire et du caractère de ces princes, si peu connus, du *Bosphore*. La légende, dont il ne reste que les lettres: ΕΩC, derniers éléments du mot ΒΑCΙΑΕΩC, et les lettres: ΙΝΙΝΘΙΜ, commencement du mot ΙΝΙΝΘΙΜΗΟΥ, offre bien certainement le nom *du roi Ininthimévus*. Le revers, qui a souffert encore plus d'altération, représente une femme à tête tour-

1. Elle est citée par M. Visconti, dans une note, *au même endroit*, p. 171, et décrite par M. Mionnet, tom. II, p. 382, n° 144.

2. M. de Stempkousky ne me fait pas connaître en quelles mains l'original de cette curieuse médaille repose actuellement.

relée, assise, entre deux étoiles, symbole qu'il n'est pas rare de trouver sur les moniments du *Bosphore*, et qui fait allusion au culte des *Dioscures*, fort répandu dans ces parages; cette femme tient dans sa main un ornement, ou attribut, qu'à l'altération du type il n'est pas aisé de reconnaître, mais qui ressemble à un *globe* ou à une *patère*. Dans le champ est la lettre capitale B, que je ne chercherai pas à expliquer, imitant en ce point la réserve de Cary et d'Eckhel. M. Visconti conjecture que les lettres MH, KA et IB, qui se reproduisent fréquemment sur des monnaies bosphoriennes, de différents modules et de différents âges, depuis Rhescuporis I jusqu'à Eupator, indiquent, par les nombres 48, 24 et 12, les rapports de poids et de valeur, qui existaient entre ces diverses pièces¹. Mais cette conjecture ingénieuse est détruite, à ce qu'il me semble, par une observation que n'a point faite M. Visconti; c'est que, sur des médailles postérieures, on trouve, tantôt un M avec un A (41), tantôt un M avec un B (42), et même un B (2), tout seul, comme dans la médaille d'*Ininthimé-vus*, que je publie actuellement. Il faut donc attendre, pour prononcer avec quelque assurance, sur cette particularité numismatique, que de nouvelles découvertes nous aient procuré de nouveaux moyens de comparaison².

1. Visconti, *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 152.

2. M. Sestini pense que les lettres IB sur une médaille de Sau-

Je ne crois pas que la suite entière des monnaies du *Bosphore*, connues jusqu'à présent, offre un second exemple des *deux têtes affrontées* que l'on voit sur notre médaille d'*Inithimévus*, autres que celles des empereurs, tels que Marc-Aurèle et Vérus, ou Septime-Sévère et Caracalla, qui se voient au revers des monnaies de plusieurs princes du *Bosphore*¹. Cette particularité unique eût été, à une autre époque, une raison suffisante de rejeter, comme apocryphe, un monument de cette espèce. Mais, aujourd'hui que la critique est plus éclairée et dirigée par un esprit plus philosophique, cette singularité même n'est qu'une raison de plus d'admettre comme sincère un monument qui porte d'ailleurs en soi tous les caractères de l'authenticité. Il n'est pas moins remarquable de trouver sur cette médaille le portrait d'une reine du *Bosphore*, quoique cette particularité ne soit pas unique comme la première. Nous connaissons déjà le portrait de la reine *Tryphæne*, au revers des mon-

romate I, de la collection Ainslie, désignent la 12^e année du règne de ce prince, comme sur deux monnaies qui suivent immédiatement, de Pépæpyris et de Mithridate II (*Lettere sopra alcune medaglie rare della collez. Ainsl. tom. I, p. 35, 36*). Il est singulier que le rapprochement même de ces trois médailles n'ait pas averti M. Sestini de son erreur, et ne lui ait pas fait apercevoir combien il est invraisemblable que le même nombre marqué sur la monnaie de divers princes indique *constamment* une même année de leur règne.

1. *Apud Cary, Histoire des rois du Bosphore, p. 66 et 71.*

naies de Polémon II son mari¹ ; et M. Visconti a cru reconnaître de même, au revers des monnaies du prince qu'il appelle Rhescuporis I, les traits d'une reine son épouse². La médaille d'*Ininthimévus* offrirait donc, si ma conjecture est fondée, le troisième exemple de cet usage généralement fort rare ; et nous en ajouterons bientôt un autre plus remarquable encore.

Les particularités que présente notre médaille d'*Ininthimévus* m'ont fait examiner avec plus d'attention une monnaie que Cary³ attribuait à *Sauromate III*, et Pellerin⁴, des mains duquel elle a passé dans le cabinet du Roi, à *Eupator*. Cette médaille, que je reproduis ici⁵, afin de mettre le lecteur à même de juger de sa parfaite identité avec la médaille d'*Ininthimévus*, offre, comme celle-ci, à la face principale, deux têtes affrontées, représentant, l'une, l'effigie du prince au coin duquel elle fut frappée, l'autre, une femme voilée, la tête surmontée du *modius*. La seule partie de la légende qui soit lisible, consiste dans les lettres : BACIA, commencement du mot BACIAEΩC, et ce n'est que par des conjectures également

1. Voyez Sestini, *Class. general.*, p. 61 ; Visconti, *Iconogr. grecq. supplément*, tom. III, p. 304.

2. Visconti, *ouvrage cité*, tom. II, p. 154.

3. *Histoire des rois du Bosphore*, p. 71.

4. Pellerin, *Rois*, p. 37, planche IV, n° 6.

5. Voy. Planche IV, n° 3.

dépourvues d'autorité, que Cary a lu ΣΑΥΡΟΜΑΤΟΥ, et Pellerin ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ, dans la partie effacée de la légende. Le revers offre une *femme assise*, tenant en sa main *un globe* ou *une patère*, et dans le champ une étoile et la lettre B, vis-à-vis de laquelle Pellerin a suppléé, avec tout aussi peu de fondement que pour le nom du roi, les lettres NY, afin d'en former la date de l'an 452 de l'ère du *Pont*¹. Eckhel, qui n'avait point sous les yeux l'original de la médaille en question, n'a pu que suivre et adopter de confiance les indications données par Pellerin²; et, comme celui-ci, il l'attribue à *Eupator*³. Notre médaille détruit toutes ces suppositions; et, par la légende parfaitement conservée: ININΘIM, prouve que l'une et l'autre monnaie, absolument semblables sous tous les rapports, appartiennent au roi *Ininthimévus*, à qui désormais doit être restituée la médaille du cabinet du Roi⁴.

1. Cette méprise était assez familière à Pellerin. C'est ainsi que sur une médaille de grand bronze de *Sauromate III*, il a vu la date de 472, au lieu d'un seul B, comme sur notre médaille d'*Ininthimévus* (*Rois*, p. 38). J'observerai plus bas qu'il n'y a jamais d'indication de l'ère du *Bosphore* sur la monnaie de bronze de ce royaume, si ce n'est aux époques où cesse celle d'or et d'argent.

2. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 378.

3. C'est également à Eupator qu'elle est donnée par M. Mionnet, qui l'a décrite de nouveau, tom. II, p. 376, n° 103.

4. Dans le catalogue MSS. de Pellerin, qui est déposé au cabinet du Roi, cette médaille est décrite avec la lacune qu'elle offre effectivement après le mot ΒΑCΙΑΕΩC, et la lettre B solitaire. Pel-

Depuis que cet article a été écrit, une nouvelle médaille d'Ininthimévus est venue à ma connaissance¹; et, par les rapports de conformité qu'offre le revers de cette médaille avec celui de la monnaie que je viens de décrire, elle confirme pleinement ma conjecture au sujet de l'attribution de cette dernière; en voici la description : *Tête barbue* d'un prince, semblable à celle de la médaille d'argent d'Ininthimévus; dans le champ, *un aigle* aux ailes éployées, tenant dans son bec une couronne; la légende est : BAC... ΩC ININ·IMHYOY, (monnaie) *du roi Ininthimévus*; au revers : *femme assise*, tenant en sa main une patère; devant elle, la lettre B; derrière, *un foudre* au dessus d'un autre symbole qu'il n'est pas facile de caractériser, vu l'état d'imperfection de la médaille, et, dans le champ, une *contremarque*, signe remarquable sur des monnaies de cet aloi et d'aussi bas siècle. La lettre B paraît isolée ici, comme sur la médaille que j'ai précédemment examinée; et c'est un autre exemple d'une irrégularité, sur laquelle il est prudent d'attendre, avant de hasarder des conjectures, le témoi-

lerin n'avait vu de même, au premier abord, dans la seconde tête du type, que le portrait de l'épouse du roi, décorée du *modius uxoris ejus modio insignita*. Ainsi sa première conjecture se trouvait conforme à la nôtre, en ce point; et, de plus elle était d'accord avec le monument récemment découvert; il est donc permis de croire, que, si Pellerin eût pu connaître cette seconde médaille, son doute se fût changé en certitude.

1. Voyez Planche III, n° 1.

gnage de quelque monument plus entier ou mieux conservé. Dans tous les cas, cette nouvelle preuve de l'existence d'un prince dont le nom avait échappé à l'histoire, et dont on ne connaissait, du temps même d'Eckhel, qu'une seule monnaie¹, sera regardée sans doute comme un fait numismatique assez important; et, ce qui n'est pas moins curieux, c'est d'avoir retrouvé jusqu'à trois médailles différentes d'un prince qui régna à peine une année; puisque nous avons des monnaies d'un Cotys, son prédécesseur, de l'an 235 de l'ère vulgaire, et de Rhescuporis IV, son successeur, également frappées dans le cours de cette même année 235².

§ IX.

Les monuments que j'ai décrits jusqu'à présent, ont servi à la fois à confirmer des points importants de l'histoire du *Bosphore*, et à ajouter des faits entièrement neufs à cette histoire. Ceux que je vais faire connaître, non moins curieux sans contredit, auront de plus l'avantage de rectifier bien des idées qui n'étaient jusqu'ici appuyées que sur des conjectures plus ou moins ingénieuses, et notamment, le système imaginé par l'illustre Visconti, sur l'origine de la dynastie qui succéda à Polémon I dans le royaume du *Bosphore*.

1. *Fortè unicus*, dit Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 380.

2. Cary, *Hist. des rois du Bosphore*, p. 75; Visconti, *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 171.

Le premier de ces monuments inédits est une médaille de la reine *Gépæpyris*, personnage nouvellement introduit dans la suite des princes du *Bosphore*. Voici la description de cette médaille ¹ : *buste de femme* coiffée suivant le costume grec, avec cette légende d'une conservation parfaite : ΒΑCΙΑICCHC ΓΗΠΑΙΠΥΡΕΩC, (monnaie) *de la reine Gépæpyris*. Au revers : *buste de femme* *tutulée et voilée*, tourné à droite, comme le précédent; et dans le champ, à gauche, les lettres IB, *douze*. J'ai dit que le personnage, dont cette médaille nous offre le titre et l'effigie, était nouveau dans la liste de princes du *Bosphore*, et cette assertion doit être expliquée et justifiée. Le *Musée Tiépolo* possédait et M. Sestini ² a publié le premier une médaille de Sauromate I, qu'Eckhel croyait unique ³ et que M. Visconti a donnée de nouveau, d'une manière plus correcte dans son *Iconographie grecque* ⁴. Elle offre, au revers de la tête du prince, ainsi qualifié : ΒΑCΙΑΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ, *un buste de femme* coiffée à la grecque, avec cette légende : ΒΑCΙΑICCHC ΠΗΠΑΙΠΥΡΕΩC, *de la reine Pépæpyris*. M. Visconti, ni aucun des éditeurs de cette monnaie ⁵, n'ont soupçonné que cette leçon pouvait

1. Voy. Planche III, n° 3.

2. Sestini, *Lettere*, tom. I, p. 36, Livorn. 1789.

3. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 375.

4. Visconti, *ouvrage cité*, tom. II, p. 151-152.

5. Cary parle de cette médaille, mais avec défiance, et il l'attribue à Sauromate III, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 72-73.

être vicieuse, et le nom de *Pépæpyris* a été admis universellement comme celui de la reine épouse de Sauromate I^r. Cependant cinq exemplaires d'une autre médaille, vus par M. de Stempkousky² et du nombre desquels est celui que je publie actuellement, ne laissent aucun lieu de douter, qu'il ne faille lire *Gépæpyris* et non *Pépæpyris*, sur la médaille du cabinet de Tiépolo, comme sur les cinq récemment découverts en *Crimée*, et qui tous portent lisiblement écrit : BACIAICCHC ΓΗΠΑΠΥΡΕΩC.

Mais ce n'est pas à cette seule rectification que se borne l'importance de la monnaie nouvelle que je publie de la reine Gépæpyris. L'absence du nom et de la figure de Sauromate I, sur cette monnaie, montre très-probablement que la reine, dont elle offre l'image, régna seule sur le *Bosphore*, après la mort de son époux, dont nous ignorons la date précise. M. Visconti, d'après l'époque de l'an 313 de l'ère du *Pont*, correspondante à l'an 17 de la nôtre, qu'on trouve marquée sur des monnaies de Rhescuporis I, successeur de Sauromate I, avait supposé que la durée du règne de ce Sauromate n'avait pu excéder seize ou dix-sept ans³; mais notre médaille prouve,

1. M. Sestini, dans la 2^e édition de ses *Classes generales*, Florence, 1821, indique la légende *Gépæpyris* (p. 62), sur une médaille de Sauromate I.

2. M. de Stempkousky me marque que *trois* de ces médailles font partie de la collection de M. de Blaremborg, à *Odessa*.

3. *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 151.

à ce que je crois, qu'il faut déduire de ce temps celui de la domination de Gépæpyris, qui nous est entièrement inconnu; et je montrerai bientôt, qu'il y a dans ce calcul de M. Visconti d'autres erreurs dont la rectification réduira bien davantage encore la durée présumée du règne de Sauromate I. Quoi qu'il en soit, le règne d'une femme dans le *Bosphore*, entre Sauromate I et Rhescuporis I, fait qui semble attesté par notre médaille, offre jusqu'à ce jour une particularité aussi rare que curieuse¹.

J'ai dit que dans le calcul des années de règne attribuées par M. Visconti à Sauromate I, il se trouvait plus d'une erreur, et c'est ce qu'il importe de démontrer. Ce savant a établi, sur l'origine de la dynastie qui succéda dans le *Bosphore* à Polémon I, tué chez les Aspurgitains, un système, fort ingénieux, qui tend à faire considérer cette dynastie comme issue de ces mêmes Aspurgitains, vainqueurs de Polémon². Il croit trouver la preuve de cette origine et de cette révolution dans l'état politique du

1. M. de Chaudoir a publié (*Quelques médailles rares, etc.*, Genève, 1817, p. 15, et planche III, fig. 28), une médaille de Gépæpyris, qu'il lit *Pépæpyris*, et qui est la même que la nôtre, quoique cet amateur ait cru voir, au revers, la tête de Sauromate I, *couverte d'une espèce de bonnet carré*, là, où il ne fallait voir qu'un buste de femme *tutulée*. Le dessin de la médaille sert à rectifier la description.

2. Visconti, *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 149 et suiv.

Bosphore, sur une médaille jusqu'à ce jour unique¹, du cabinet du Roi, où l'on trouve le surnom ΑCΠΟΥΡ-
 ΦΟΥ, que M. Visconti traduit par *Aspurgitain*, donné à un prince que Pellerin, Cary² et tous les anti-
 quaires³ ont cru être Sauromate I. J'aurai bientôt occasion d'examiner cette médaille, et de prouver, d'une manière irrécusable, par le témoignage d'une autre monnaie absolument semblable et parfaitement bien conservée, qu'elle n'appartient point à Sauromate I, et que par conséquent, tout le système établi sur cette attribution, manque désormais de fonde-
 ment. Mais ce que je dois prouver dans ce moment, c'est qu'en faisant succéder immédiatement Sauromate I, prétendu chef des Aspurgitains, à Polémon, tué par ces Aspurgitains, M. Visconti se trouve contredit par des monuments d'une autorité incontestable et dont il n'ignorait pas l'existence, quoiqu'elle lui ait probablement été connue trop tard. Deux inscriptions découvertes à *Taman*, près de l'ancienne

1. M. Sestini (*Class. gener.* p. 62) semble en indiquer deux, l'une et l'autre avec le type et le nom de Sauromate I, savoir : ΚΑΥΡΟΜΑΤΟΥ ΑCΠΟΥΡΦΟΥ, et : ΤΕΙΜΑΙ ΚΑΥΡΟΜΑΤΟΥ ΑCΠΟΥΡΦΟΥ; j'ignore de quel cabinet est tirée la première de ces médailles, qu'aucun antiquaire, à ma connaissance, n'a décrite; et je crains qu'il n'y ait ici quelque-une de ces méprises assez ordinaires à l'auteur.

2. *Histoire des Rois du Bosphore*, p. 46 - 47.

3. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 374; voy. la *Description des méd.* tom. II, *Rois du Bosphore*, n° 48.

Phanagorie, et publiées récemment par M. de Waxel¹, et par M. de Kœhler², prouvent que Sauromate I, bien désigné sur ces inscriptions par les prénoms romains, TIBEPION IOYAION, qui ne peuvent appartenir à aucun autre Sauromate, se qualifiait *fils du roi Rhescuporis*: YION ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΑΔΟΣ, et, de plus, se prétendait *issu d'une race royale*, ainsi que le témoigne clairement une de ces inscriptions: ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΑ ΑΙΙΟ ΠΡΟΓΟΝΩΝ; or ce titre et cette prétention prouvent que Sauromate I ne fut point le fondateur d'une race nouvelle de rois, ni d'une dynastie étrangère au *Bosphore*. L'interprétation que M. Visconti donne de ces derniers paroles, savoir, que Sauromate *était issu d'une famille qui régnait depuis long-temps sur quelque peuplade barbare*³, ne vient que de ce que ce savant était préoccupé de l'origine aspurgitaine qu'il attribuait à Sauromate, d'après une médaille mal lue et mal expliquée. Dans tous les cas, l'existence d'un roi Rhescuporis, père et prédécesseur de Sauromate I, est invinciblement démontrée par les deux inscriptions dont j'ai parlé; et, quelle qu'ait été l'origine de ce Rhescuporis, quels qu'aient été les événements qui le portèrent sur le trône du *Bosphore*, son règne, dont nous ignorons la durée, dut em-

1. *Recueil cité*, n° 15, p. 9.

2. A la suite de la *Dissertation citée*, nos VII et VIII; voyez ces inscriptions dans les planches ci-jointes, pl. VIII, nos 4 et 5.

3. Visconti, à l'endroit cité plus haut, p. 151, note 2.

ployer une partie du temps compris entre la mort de Polémon I, en l'an 2 de notre ère, et les médailles de l'an 17 de la même ère, appartenant au Rhescuporis, regardé jusqu'ici comme le premier prince de ce nom, et qui ne doit plus être désormais appelé que Rhescuporis II. Ainsi, encore une fois, les règnes de Rhescuporis I et de Gépæpyris, veuve de Sauro-mate I, doivent nécessairement être compris dans l'intervalle des seize ou dix-sept années que M. Visconti attribuait au seul Sauro-mate I, et c'est ce qui me paraît établi de la manière la plus péremptoire.

L'existence d'un roi Rhescuporis, inconnue jusqu'à présent dans l'histoire et révélée par les inscriptions, me semble attestée encore par des médailles inédites et très-remarquables à tous égards. J'en ai dû la connaissance et des dessins exacts à M. de Stempkousky, qui depuis m'a procuré l'avantage d'enrichir la collection du Roi d'une de ces curieuses médailles. Aucun monument des rois du *Bosphore* ne nous avait offert jusqu'ici tant de signes de triomphe et de symboles propres à consacrer le souvenir de quelque événement extraordinaire. On en jugera par la description¹ : *figure debout, appuyée contre un trophée richement composé, et foulant à ses pieds des captifs enchaînés*; la légende est : ΙΟΥΔΑΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΡΙ. Au revers : *une victoire, tenant une couronne, et une*

1. Voyez ci-après, planche II, n° 1.

branche de palmier. Sur une autre de ces médailles¹, absolument pareille pour la face principale, on voit, au revers : *un arc de triomphe surmonté d'une statue équestre*. On ne saurait nier qu'au premier aspect, ce roi vainqueur, ce trophée, cette victoire, cet arc triomphal, cette statue équestre, signes indubitables d'une grande et importante expédition heureusement terminée, n'indiquent, aussi clairement que le peuvent faire des médailles, qu'une révolution mémorable s'était à cette époque opérée dans le *Bosphore*. D'un autre côté, la fabrication de ces médailles, évidemment d'un meilleur coin que celles du Rhescuporis, fils et successeur de Sauromate I; la forme des caractères, particulièrement celle de l'*epsilon* et du *sigma*, qui n'est point encore arrondie, comme on la voit sur ces médailles², prouvent que les monnaies, où nous trouvons de pareils signes d'antériorité, joints à tant de symboles de victoire, qui ne peuvent convenir au fils de Sauromate I, appartiennent au père

1. Voy. planche II, n° 2.

2. M. Sestini pense que la forme carrée du sigma dénote sur les monnaies du *Pont* une époque postérieure à Hadrien (*Nouv. lettres numismat.* tom. IV, p. 15, Florence, 1818). Pour réfuter cette opinion, qui n'est d'ailleurs appuyée d'aucun témoignage, il suffit de la médaille de Polémon II, au revers d'Agrippine de Claude, que M. Visconti a donnée dans son *Iconogr. grecque*, tom. II, p. 149; voy. Mionnet, *Description*, tom. II, p. 365. M. Sestini a lui-même publié plusieurs médailles de Polémon II et de la reine Tryphæne, où se retrouve la même particularité paléographique. (*Class. gener.* p. 61, 2^e édit.).

de ce prince, c'est-à-dire à ce Rhescuporis, nommé dans les inscriptions de *Phanagorie*, et fondateur d'une dynastie nouvelle, dont ces signes de victoire attestent l'établissement et le triomphe.

Une considération nouvelle vient à l'appui de ces idées. L'épigraphe d'une de ces médailles¹ porte simplement ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟ, c'est-à-dire *le roi Rhescuporis*, sans l'addition des prénoms romains ΙΟΥΛΙΟΣ ΤΙΒΕΡΙΟΣ, qu'offrent les deux autres. Ces prénoms ont été expliqués par tous les antiquaires², au moyen de cette pratique d'adulation, alors assez répandue dans l'orient³, par laquelle les petits rois, à qui les Césars laissaient encore une ombre d'indépendance, cherchaient à gagner ou à conserver la faveur de ces maîtres du monde. Les titres de ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑ et de ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΝ, *Ami des Césars et des Romains*, que prend Sauromate I sur les deux inscriptions de *Phanagorie*⁴; celui de ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ, *pontife des Augustes*, que le même prince prend sur une autre de ces inscriptions⁵, prouvent à

1. Du cabinet de M. Galléra, à *Théodosie*; j'en possède le catalogue rédigé par M. Galléra lui-même.

2. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 43; Visconti, *Iconogr.* tom. II, p. 151.

3. L'exemple du roi de Judée, Agrippa II, nommé *Julius*, celui du roi de Thrace, Rhœmétalcès, nommé de même *Caius Julius*, sont connus des antiquaires : il serait superflu d'en citer d'autres.

4. Kœhler, *Dissert. citée*, nos VII et VIII, et ci-après, pl. VIII, nos 4 et 5.

5. Même *Dissertation*, n° IX; voyez, planche IX, n° 1.

quel point le respect de la majesté impériale était porté dans cette famille nouvelle de rois; mais nos médailles nous font de plus connaître l'origine et le progrès de cette espèce d'hommage que les princes du *Bosphore*, à partir de Rhescuporis I, rendaient aux empereurs. En effet, la médaille avec l'inscription : ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟ, doit être du temps où Rhescuporis, à peine investi du titre de roi, par sa victoire sur des ennemis domestiques, n'avait point encore obtenu l'agrément ou la sanction de Rome; celle où se lit le seul prénom ΙΟΥΑΙΟΣ, appartient à une époque plus récente, où Rhescuporis avait déjà reçu le prix de son dévouement à Auguste; et le prénom ΤΙΒΕΡΙΟΣ, qui accompagne celui-là, sur la plupart des monnaies de Rhescuporis, fait probablement allusion à l'entremise de Tibère, qui, vers l'époque où l'on peut supposer que se fit l'exaltation de Rhescuporis, se trouvait en Illyrie avec une armée formidable¹, et par les mains duquel il est probable que le nouveau souverain du *Bosphore* fit sa soumission à Auguste². Quel que soit le jugement du lecteur sur cette dernière conjecture, il n'en reste pas moins démontré, d'après toutes les preuves que j'ai recueillies, que les nouvelles médailles, dont j'ai donné plus haut la description, appartiennent à un Rhescuporis I, père de Sauromate I, et que, comme ce roi doit être

1. Vers l'an de Rome 759 ou 760; vid. Dion. Cass. *Histor. rom.* lib. LV, § 27; Sueton. *in Tiber.* c. XVI-XVII.

2. Cette conjecture a déjà été proposée par M. Visconti, dans une note de son *Iconographie grecque*, tom. II, p. 177.

ajouté à la liste des princes du *Bosphore*, les monnaies frappés à son coin doivent de même enrichir le catalogue, jusqu'à ce jour encore si incomplet, de la numismatique de cette contrée¹.

Je dois prouver maintenant que le système imaginé par M. Visconti, sur l'origine de la dynastie qui succéda dans le *Bosphore* à Polémon I, manque tout-à-fait de fondement, et c'est encore au moyen de monuments inédits, et de la plus parfaite conservation, comme de la plus haute autorité, que j'établirai mon opinion. Voici dans quels termes M. Visconti a présenté la sienne : « Les Aspurgitains, qui avaient fait périr Polémon I, restèrent possesseurs du *Bosphore*. Auguste ne chercha point à venger la mort de son allié; il paraît qu'il se contenta de l'hommage que son vain-

1. Un amateur éclairé, M. le baron de Chaudoir, a publié (*Quelques médailles rares, etc.*, Genève 1817, in-8°) une médaille d'un Sauromate, qu'il croit antérieur à Sauromate I, d'après les caractères PMΔ, qu'il interprète par 144. Il suffirait d'observer que cette date prétendue tomberait à l'an 153 avant J. C., époque où régnait au *Bosphore* Mithridate V Évergète, pour détruire une supposition si peu vraisemblable. La lettre P est probablement initiale du nom de Rhescuporis, fils de Sauromate III, à qui appartient cette médaille, ainsi que l'a déjà remarqué M. Sestini (*Descript. num. vet.* Lips. 1796, in-4°, p. 241). J'ajoute qu'on peut regarder comme un fait certain, qu'aucune date n'est exprimée au *Bosphore*, que sur la monnaie d'or, d'argent ou d'electrum, et jamais sur celle de bronze, si ce n'est à partir des temps, où cette dernière monnaie devint, avec le billon, la seule monnaie du *Bosphore*, je veux dire à partir de l'an 531 de l'ère du *Bosphore*, ou des règnes d'Ininthimévus et de Rhescuporis IV.

« queur lui rendit. Ces faits, indiqués à peine par Strabon, empruntent beaucoup de lumière des monuments numismatiques et paléographiques. On savait par le témoignage du géographe, que des rois barbares gouvernaient ces contrées sous la dépendance de Rome; mais il ne nous apprenait pas que ces princes étaient les chefs de ces mêmes Aspurgitains qui avaient renversé Polémon. Je me crois autorisé à l'assurer, d'après le surnom d'*Aspurgitain*, ΤΟΥ ΑΓΓΟΥΡΓΙΟΥ, qu'on donne au roi Sauromate I, sur une médaille du cabinet du Roi¹. » J'ai plusieurs observations à faire sur ce passage, où les textes des anciens sont interprétés d'une manière beaucoup trop hypothétique. Cette assertion, que *les Aspurgitains restèrent possesseurs du Bosphore*, n'est autorisée par aucun témoignage, et ne paraît point conforme au récit de Strabon, quelque liberté qu'on se donne pour le commenter; car Strabon dit simplement que Polémon, ayant porté la guerre chez les Aspurgitains, fut pris par eux et qu'il y périt²; ce qui ne suppose nullement que les Aspurgitains, vainqueurs de Polémon, aient porté à leur tour la guerre dans les états de leur ennemi; et il est au contraire bien plus vraisemblable que, satisfait d'avoir repoussé une injuste

1. *Iconogr. grecque*, tom. II, p. 149.

2. Strabon. *Geograph.* lib. XI, c. 11, p. 495 : Οἷς ἐπιτιθέμενος Πολέμων ὁ βασιλεὺς . . . ζωγρίᾳ ληφθεὶς ἀπέθανε; et ailleurs, lib. XII, c. 11, p. 556 : Τελευτήσαντος ἐν τοῖς Ἀσπουργιανοῖς καλουμένοις τῶν παρὶ τὴν Σινδικὴν βαρβάρων.

aggression, ce peuple demeura tranquille après sa victoire. L'autre assertion de M. Visconti, également fondée sur le témoignage de Strabon¹, savoir, que *des rois barbares gouvernaient le Bosphore sous la dépendance de Rome*, n'est pas plus conforme au texte de cet historien, du moins en ce qui concerne l'*origine barbare* de ces princes, d'où l'on infère qu'ils pouvaient être les chefs des *Aspurgitains*: car Strabon ne dit autre chose, sinon que le *Bosphore* et les pays qui en dépendent, appartenaient à des rois établis par les Romains²; et rien dans ce passage ne désigne assurément les chefs des *Aspurgitains* plutôt que tous autres chefs, Scythes ou Sarmates, qui, devenus maîtres³ du *Bosphore* par quelque révolution intérieure, auraient obtenu des Romains la confirmation de leur titre.

Reste donc la médaille de Sauromate I, avec le surnom ΑCΠΙΟΥΡΓΟΥ, seul appui, tant soit peu solide, du système de M. Visconti. Mais d'abord, ce surnom ΑCΠΙΟΥΡΓΟΥ désigne-t-il si clairement le peuple que Strabon, seul, à ma connaissance, entre tous les historiens anciens³, nomme deux fois Ασπουργιανοί,

1. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 312; voy. tom. III, p. 68, de la *Traduct. franç.*

2. Voici le texte : Καί νῦν ὑπὸ τοῖς τῶν Βόσπορανῶν βασιλεῦσιν, οὗς ἂν Ῥωμαῖοι καταστήσωσιν, ἅπαντά ἐστι.

3. Étienne de *Byzance*, au mot Ασπουργιανοί, nomme les *Aspurgitains*; mais comme il ne fait que reproduire le témoignage de Strabon, il ne forme point une autorité nouvelle.

qu'on doive s'interdire toute autre espèce d'explication? Ne pourrait-on pas supposer, avec une égale vraisemblance, que ce nom de ΑCΠΟΥΡΓΟΥ est celui du père du prince, soit Sauromate, soit tout autre, qui a cru pouvoir placer une pareille désignation sur sa monnaie¹? Ne pourrait-on pas même l'entendre d'un titre d'honneur affecté par ce prince, à cause de sa victoire sur ces mêmes Aspurgitains, dont il aurait délivré le *Bosphore*? La manière dont s'exprime Eckhel à l'égard de ce surnom, ne me semble pas contredire cette dernière supposition : *nomen ΑCΠΟΥΡΓΟΥ dubium non videtur ex gente bosporaná captum*²; Eckhel, en effet, regarde comme hors de doute que ce surnom est emprunté du peuple aspurgitain, ce qu'on pourrait néanmoins contester; mais il laisse indécis à quel titre et dans quel sens il en était emprunté. Or, est-il probable que, si les Aspurgitains fussent restés maîtres de ce royaume, Strabon, qui en connaissait si bien l'histoire, qui nomme deux fois ce peuple, n'eût fait aucune allusion à une semblable révolution; et qu'il n'eût point ajouté, à l'indication de la défaite et de la mort de Polémon I, la particularité, assurément aussi importante, du remplacement de ce prince sur le trône du *Bosphore* par le chef même des barbares qui l'avaient fait périr? Enfin, il a été pré-

1. Cary exprime cette conjecture qui me semble la plus probable de toutes.

2. *Doctrin. Num.* tom. II, p. 375.

cédemment prouvé que ce Sauromate, prétendu chef des Aspurgitains, ne fut pas le premier prince de sa dynastie; et, sous ce rapport encore, l'ensemble des faits que nous avons exposés, s'accorde avec le silence de Strabon sur la conquête du *Bosphore* par les Aspurgitains, pour réfuter l'opinion de M. Visconti. Mais voici une dernière considération, qui, à ce qu'il me semble, doit nous la rendre tout-à-fait inadmissible. C'est que les lettres MA, au devant des lettres TOY, d'après lesquelles on a jusqu'ici attribué sans difficulté cette médaille à Sauromate I, n'y sont nullement visibles; qu'on n'a pu, dans l'altération de la légende, telle que je la reproduis fidèlement¹, y lire de suite les caractères MATOY, que par conjecture, ou par cette sorte de divination assez habituelle aux antiquaires; et qu'enfin un autre exemplaire parfaitement bien conservé, de la même médaille, que je publie pour la première fois, porte une inscription toute différente.

Voici la description de la prétendue médaille de Sauromate I, publiée par Cary², et depuis reproduite, sans la moindre contestation, et, sur la foi de cet habile critique, par Eckhel³ et par M. Visconti⁴.

D'un côté, *chaise curule, surmontée d'une couronne;*

1. Voy. ci-après, planche III, n° 2.

2. *Histoire des rois du Bosphore*, p. 46, planche I, n° 9.

3. Eckhel, *Doctrin. Num.* tom. II, p. 374, 375.

4. *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 149-150.

dans le champ, *une épée* et les lettres : TEIMAI B ; c'est-à-dire : *honneurs du roi* ; la lettre B, la seule qui soit maintenant visible, étant indubitablement initiale du mot BACIAEΩC. La lacune qui suit nous a probablement fait perdre le nom du roi, qui avait reçu ces honneurs. Au revers : *bouclier rond, lance et des ornements*, qu'à l'altération du type il n'est pas facile de reconnaître ; dans le champ, les lettres ΚΔ, *vingt-quatre*, et la légende : ΑΧΙΟΥΡΓΟΥ, précédée de quelques caractères, desquels on ne reconnaît avec certitude que O et Υ, et d'où l'on peut inférer de même, avec beaucoup de probabilité, le pronom ΤΟΥ, placé devant le surnom ΑΧΙΟΥΡΓΟΥ ; aucune trace, par conséquent, du mot ΚΑΥΡΟΜΑΤΟΥ, qui, s'il eût réellement existé sur cette médaille, n'eût pu convenablement se placer qu'à la suite des mots : TEIMAI BACIAEΩC, qui se lisaient originairement de l'autre côté.

Voici maintenant la description d'une autre médaille, dont il existe plusieurs exemplaires, notamment dans le riche cabinet de M. le comte Séverin Potocky, à *S. Pétersbourg*, et dont je dois à M. de Stempkousky un dessin fort exact et fort soigné. Cette médaille servira à suppléer et à éclaircir ce qui est resté incomplet et obscur dans la médaille précédemment décrite¹.

D'un côté, *chaise curule, surmontée d'une cou-*

1. Voy. ci-après, planche III, n° 1.

ronne; dans le champ, *une épée dans le fourreau*, et les lettres : TEIMAI BA ; le reste du mot BACIAEQC, coupé, et, à la suite, le nom KOTYOC, parfaitement lisible, quoique les extrémités des lettres en soient de même rognées; c'est-à-dire : *honneurs du roi Cotys*. Au revers : *bouclier rond, surmonté, à droite, d'une tête humaine, à gauche, d'une tête de cheval bridé, disposées en trophée; lance; dans le champ, épée, casque*, et les lettres ΚΔ, *vingt-quatre*; la légende, également bien conservée, est : TOY ACHIOYPROY, mots sur lesquels je m'abstiens, quant à présent, d'exposer des conjectures, mais qui complètent évidemment la légende gravée sur l'autre face de la médaille, et qui, lus de suite, comme ils doivent l'être, composent l'inscription suivante : TEIMAI BACIAEQC KOTYOC TOY ACHIOYPROY.

Rapprochée de la prétendue médaille de Sauro-mate I, cette monnaie offre avec celle-ci une conformité parfaite; mêmes types des deux faces, même métal, même module, même fabrique, même forme de caractères; l'une et l'autre, en un mot, absolument identique, appartient évidemment au même prince; et le nom KOTYOC, qui a disparu de la première, et qui s'est conservé sur la seconde, prouve, avec le même degré d'évidence, que ces deux monnaies doivent être attribuées, non à Sauro-mate I, mais à un Cotys; et par conséquent le système de M. Visconti, établi en entier sur cette attribution fautive, est désormais ruiné par sa base.

Avant de rechercher quel peut être le Cotys auquel appartiennent ces médailles si curieuses, je ne puis m'empêcher de relever un exemple, non moins remarquable peut-être, de l'espèce de fatalité qui s'attache aux monuments mêmes, comme à la renommée de ceux qui les publient les premiers. Le P. Hardouin avait eu connaissance de la médaille de Cotys, dont je viens de parler, et il en avait donné une description d'une rare exactitude; voici ses propres expressions : ΒΑCΙΑΕΩC ΚΟΤΥΟC ΤΕΙΜΑΙ ; *Regis Cotyis honores. Sella curulis, suprâ quam corona laureâ.*)(·ΙΟΥ·ΑCΠΟΥΡΓΟΥ· *Clypeus, infrâ, ΚΑ.* A la vérité, l'explication qu'il propose, est tout-à-fait erronée : *fortè*, dit-il, *Julii Aspurgi munus, sive clypeus, Καίσαρι Δομετιανῶ, Cæsari Domitiano*¹. On voit qu'il prend pour initiales des noms *César Domitien*, les lettres numériques ΚΑ, *vingt-quatre*, qu'on trouve si fréquemment sur la monnaie de bronze du *Bosphore*. Mais du moins il s'exprime avec une sorte d'hésitation et avec une réserve, qui prouvaient sa sincérité ; il ajoute, ce qui en est encore une preuve nouvelle, qu'il a vu de ses yeux cette médaille de petit bronze, apportée du Levant; et il allègue encore, à l'appui du sien, le témoignage de M. de Boze. Tout cela n'a pas empêché que la description inexacte, ou plutôt la préoccupation de Cary, n'ait prévalu sur le témoignage oculaire du P. Hardouin; Cary s'est contenté de dire : « On

1. Harduin. *Oper. select.* p. 141.

« ne sait ce que cette médaille est devenue; peut-être
 « que le P. Hardouin ne l'a pas décrite exactement,
 « et que c'est la même que celle dont je parle dans
 « cet article¹. » Eckhel a exprimé plus faiblement en-
 core un doute à peu près semblable²; et M. Visconti
 n'a pas, même à l'article de Cotys³, indiqué la mé-
 daille du P. Hardouin. Cependant il est à présent
 avéré que c'est ce dernier seul qui avait bien vu; et
 ce n'est qu'après avoir tourné long-temps dans le
 cercle des suppositions gratuites, que la vérité se
 trouve irrévocablement fixée par un monument con-
 forme au témoignage de cet antiquaire⁴.

Il s'agit maintenant de rechercher, quel est le prince
 nommé Cotys sur les médailles dont je viens de par-
 ler. On ne saurait diriger ces recherches ailleurs que
 dans le *Bosphore*; car, outre la fabrique, qui appar-
 tient évidemment à ce pays, et qui diffère, par le
 poids et le volume, de la fabrique usitée en Thrace,
 les lettres ΚΔ, gravées sur le champ de ces médailles,
 sont, de l'aveu de tous les antiquaires⁵, un signe au-
 quel on reconnaît indubitablement la monnaie du

1. *Histoire des rois du Bosphore*, p. 47.

2. *Doctr. num.* tom. II, p. 375.

3. *Iconogr. grecq.* tom. II, p. 157.

4. M. Sestini n'a pas, même dans ses *Classes generales*, jugé la description d'Hardouin, digne d'une simple mention. Voy. la 2^e édit. de l'ouvrage cité, p. 62, Florence, 1821.

5. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 44, 45; Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 374.

Bosphore, bien qu'on ne soit pas d'accord sur l'usage ou la signification de ce signe. D'un autre côté, on ne peut guère les attribuer au Cotys, I^{er} du nom, qui régna dans le *Bosphore*, de l'an 46 à l'an 69 de l'ère vulgaire ; en effet, il est bien difficile, d'après les renseignements que nous fournit Tacite, sur la manière dont il usurpa le trône occupé par son frère Mithridate, et sur la guerre qu'il soutint à cette occasion contre les Romains¹, il est, dis-je, bien difficile de concevoir les honneurs extraordinaires attestés par notre médaille, si ce prince, usurpateur du trône et ennemi des Romains, était le même prince à qui sont décernés ces honneurs. Quant au Cotys II, dont le règne s'écoula sous l'empire d'Adrien, il me paraît tout-à-fait impossible, d'après la fabrique bien connue de ses monnaies, de lui attribuer les médailles en question.

C'est donc à une époque plus ancienne, plus rapprochée des événements qui, après la mort de Polémon I, troublèrent l'ordre de succession établi dans la monarchie du *Bosphore*, et y portèrent sur le trône une dynastie nouvelle, qu'il faut, selon nous, chercher le prince auquel appartiennent ces médailles. Outre les présomptions négatives que je viens d'exposer, voici, d'ailleurs, des indices qui pourront donner plus de probabilité à notre opinion.

Le type remarquable qui accompagne la légende

1. Tacit. *Annal.* lib. XII, § 15.

des honneurs du roi *Cotys*, savoir, la chaise curule surmontée d'une couronne, se retrouve, absolument semblable, sur une médaille de Rhescuporis, qu'à la légende : ...ΛΕΩC ΠΗΚΚΟ..Ο... c'est-à-dire ΒασιΛΕΩC ΠΗΚΚΟυπΟριδος, (monnaie) du roi *Rhescuporis*, j'ai attribuée précédemment à un Rhescuporis, père de Sauromate I, et fondateur de la nouvelle dynastie du *Bosphore*. Le même type se rencontre également sur une monnaie de Sauromate I, bien clairement désigné par les prénoms romains, *Tiberius Iulius*, qui précèdent son nom, dans la légende que voici : Τ.ΙΟΥ...CΑ..ΟΜΑΤΟΥ; savoir : Τ.ΙΟΥλιου CΑυρΟΜΑΤΟΥ. Ces deux médailles, dont la première est encore inédite et fait partie de la collection de M. Galléra de *Théodosie*, cédée au cabinet du Roi, et dont l'autre a été publiée par Gary¹ et par Eckhel², confirment également la conjecture que j'ai exposée plus haut, savoir, que les honneurs accordés à *Cotys* par les Romains, appartiennent à l'époque des premiers fondateurs de la dynastie nouvelle du *Bosphore*, Rhescuporis et Sauromate I, son fils; d'où il suit que ce *Cotys* lui-même appartient et à la même dynastie et à la même époque.

Une médaille pareillement inédite de Sauromate I, vient encore ajouter à cette conjecture un nouveau degré d'autorité. Cette pièce, non moins remarquable que toutes celles que j'ai données jusqu'ici, repré-

1. *Histoire des rois du Bosphore*, p. 44, planche I, n° 7.

2. *Doctrin. num.* tom. II, p. 374.

sente ¹, d'un côté : *un roi assis sur une chaise curule et tenant un sceptre élevé*; la légende, dont il ne reste que les lettres : YC CAYPOM, offrait probablement, dans son état primitif, les noms et titres de ce roi, ainsi qu'il suit : T·IOYAIOC BACIAEYC CAYPOMATHC, c'est-à-dire : *le roi Tibère Jule Sauromate*; le revers offre un *trophée* composé des mêmes éléments que celui de la médaille de Cotys l'aspurgitain, combinés un peu différemment; savoir : *un large bouclier surmonté d'une tête casquée*, à droite, *et d'une tête de cheval*, également à droite; et, dans le champ, *une épée et une hache*, avec les lettres numérales MH, *quarante-huit*. Ce revers offre aussi une légende, dont il ne reste que le mot CAYPOMATO. Il est évident, à la seule inspection de cette médaille, que le prince, au coin duquel elle a été frappée, a voulu y réunir les divers symboles que porte celle de Cotys l'aspurgitain, savoir : *la chaise curule, le sceptre et le trophée*, monuments précieux de la puissance de ces princes et de l'amitié des Romains. Cette seule analogie suffirait pour nous la faire attribuer à Sauromate I, quand bien même, la fabrique, la terminaison du mot *roi*, au nominatif, de même que sur les monnaies de Rhescuporis I, et la forme des caractères, surtout du *sigma carré*, qui est aussi le même que sur ces monnaies, ne démontreraient pas la solidité de cette attribution. La monnaie de Cotys l'aspurgitain et celle-

1. Voyez planche II, n° 5.

ci de Sauromate I, ainsi confirmées et justifiées l'une par l'autre, prouvent donc invinciblement que ce Cotys appartient à l'époque même de l'avènement de la dynastie de Sauromate; mais j'en puis donner une preuve plus positive encore, et toujours d'après des monuments inédits.

Entre les médailles de la collection de M. Galléra, dont je possède dès à présent le catalogue exact et raisonné, il s'en trouve une, qui est ainsi décrite : *tête imberbe diadémée, avec la légende : BACIAE..PHCKOYΠIOΠIΔOC*, c'est-à-dire : (monnaie) *du roi Rhescuporis*; au revers : *tête de femme couverte d'un voile, à droite; derrière, le monogramme : BAK; devant, les lettres ΚΑ, vingt-quatre*. Cette médaille appartient indubitablement, d'après les types et la fabrique, au premier Rhescuporis; la tête imberbe diadémée représente probablement *Tibère*, fils adoptif d'Auguste; on sait, en effet, que les souverains du *Bosphore* aimaient à reproduire sur leur monnaie les traits des empereurs romains, dans la dépendance desquels ils vivaient, et dont ils s'efforçaient, à tout prix, de gagner et de conserver la faveur. Il est moins aisé de déterminer quel est le *buste de femme voilée*, qu'offre le type du revers¹: nous avons déjà vu ce type sur des médailles d'*Ininthimévus*; celles de Sauromate nous offrent éga-

1. Ce qui augmente la difficulté, c'est que le *buste de femme* se retrouve aussi au revers de la tête de Gépæpyris; voy. notre médaille, planche III, n° 3, et planche III, n° 28 du *recueil* déjà cité de M. de Chadoir.

lement un portrait de femme, où nous avons reconnu celui de la reine, son épouse. Il est probable que c'est aussi celui de la reine, femme de Rhescuporis, que nous devons voir au revers de sa médaille, à moins que, par suite du même culte, voué aux membres de la famille impériale, on n'aime mieux y voir le portrait de Livie ou de Julie, ainsi que l'ont pensé des antiquaires¹. Mais ce qu'il y a sans contredit de plus remarquable sur cette médaille, c'est le monogramme BAK, qu'on ne peut interpréter autrement que par : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΟΤΥΟΣ, c'est-à-dire : (monnaie) *du roi Cotys*. Il en résulterait que le Rhescuporis, fondateur de cette dynastie du *Bosphore*, aurait eu pour associé à l'empire *Cotys*, probablement son frère, le même qui aurait porté le surnom de ΑΠΘΥΡΤΟΥ, sans doute parce que ses succès contre les Aspurgitains auraient, en délivrant le *Bosphore* de l'invasion ou des hostilités de ce peuple barbare, affermi le sceptre dans ses mains et dans celles de Rhescuporis. Il est du moins certain que l'initiale K², du nom de

1. Sestini, *Class. gener.* p. 62, 2^e édit.

2. M. Sestini a publié (*Lettere sopra alcune medaglie rare della collez. Ainsl.* p. 36, 37), une médaille de Cotys I, contemporain de Néron, dont le monogramme est BA·KO; et le même monogramme se retrouve sur une autre médaille du même prince, décrite par Eckhel (*Sylog.* I, tab. VIII, n^o 6). Mais cette variété de monogrammes se rencontre sur des médailles d'Eupator, qui portent : BA·EY (Mionnet, *Description*, tom. II, p. 376, n^o 104), et, plus communément, BA·E (Sestini, *oper. suprâ laud.* p. 40, n^o 20); voyez ci-après, planche II, n^o 6 et 7 et planche III, n^o 6,

ce roi du *Bosphore* ne convient à nul autre prince que *Cotys*; il n'est pas moins démontré que, du temps de Rhescuporis I, on ne peut trouver aucun prince, régnant au *Bosphore*, conjointement avec lui, que le *Cotys*, auquel nos médailles attribuent les mêmes symboles et les mêmes titres d'honneur qu'à Rhescuporis I; et je ne crois pas, d'après toutes ces raisons, ou plutôt, d'après des monuments dont l'autorité est irrécusable, qu'on puisse contester les inductions que j'en ai tirées. Nous devons donc ajouter à la liste des rois du *Bosphore*, prédécesseurs de Saurostrate I, non-seulement Rhescuporis I, son père, mais encore Cotys I, son oncle, celui qui fut surnommé l'*Aspurgitain*, si tant est que ce mot ΑCΠΟΥΡΓΟΥ doive se traduire ainsi; et, par suite de cette double restitution, les princes, nommés Rhescuporis I et Cotys I, par les antiquaires, doivent s'intituler Rhescuporis II et Cotys II, et ainsi des autres.

Tous les faits que j'ai précédemment établis, vont recevoir une confirmation nouvelle par deux monuments également nouveaux; le premier est une monnaie inédite de Rhescuporis I, dont voici la description¹ : tête barbue et diadémée, à droite; dans le champ, sceptre, derrière la tête, et, devant, trident;

trois médailles nouvelles d'Eupator, dont le monogramme est : BA·E. Le monogramme qui se reproduit le plus fréquemment sur la monnaie d'or ou de bronze de Cotys I, est celui-ci : BA·K; voy. Sestini, *Class. gener.* p. 62, 2^e édit.

1. Voyez planche II, n^o 3.

légende : TIBEPIOC IOYAIOC BACIAEYC PHCKOY-ΠOΠIC ; revers : *cavalier nu en course, tenant un glaive du bras droit élevé, sans légende*; à l'exergue, les lettres numérales MH, *quarante-huit*. Ce que cette médaille, que j'attribue, sans hésiter, d'après la fabrique et la légende, au Rhescuporis, père de Sauromate I, renferme de plus curieux, c'est le type du revers, qui nous offre probablement la figure d'un ancien habitant du Caucase, au moment où il fond sur l'ennemi. Mais ce revers devient surtout remarquable, par sa parfaite conformité avec celui d'une autre médaille de Cotys, pareillement inédite, et qui porte d'un côté¹ ; *une tête diadémée, non barbue*, d'un caractère et d'une fabrique analogues à celle de la médaille précédente, tournée aussi à droite, et, dans le champ, le même symbole, *le trident*, avec la légende : BACIAEΩC KOTYΩC² ; de l'autre côté : *un cavalier nu, en course*, dans la même attitude, et, au dessous, les mêmes lettres numérales MH, *quarante-huit*; en un mot, un revers absolument semblable. Or, il me paraît évident, d'après le style et la fabrique de ces monnaies, surtout, d'après la conformité des symboles et du revers, qu'elles appartiennent aux princes que j'ai nommés Rhescuporis I et Cotys I, dont le premier fonda la nouvelle

1. Voyez planche II, n° 4.

2. L'oméga du mot KOTYΩC peut être une faute du graveur; car j'ai toutes les raisons du monde pour compter sur la fidélité du dessin que je mets sous les yeux du lecteur.

dynastie du *Bosphore*, et eut le second, pour compagnon de ses travaux et pour collègue ou pour successeur immédiat. Indépendamment de ce que les revers de ces deux monnaies, dont la première est bien certainement du premier Rhescuporis, semblent être sortis du même coin, les traits plus jeunes du prince représenté sur la seconde confirment cette attribution¹ : la forme seule des caractères pourrait indiquer une époque plus moderne, si la maladresse du graveur ne se décelait ici par une faute grave dans le nom de Cotys, écrit KOTYΩC, au lieu de KOTYOC, qu'offrent, sans aucune exception, toutes les médailles connues jusqu'ici, de Cotys I et de Cotys II.

Je ne peux m'empêcher de relever à cette occasion une autre erreur commise à l'égard de la monnaie de Cotys II. L'ignorance où l'on avait été jusqu'ici de l'existence et de l'époque de *Cotys l'aspurgitain*, avait fait attribuer par Cary², et par tous ceux qui l'ont suivi sans examen, toutes les médailles qui portaient ce nom, à Cotys II, contemporain d'Adrien. Celles de ces médailles qui portent une année de l'ère du *Bosphore*, appartiennent seules, suivant moi, à Cotys II; mais parmi celles qui lui ont été attribuées, il en est

1. Si l'on adopte cette conjecture, plusieurs des médailles attribuées à Cotys II, entre autres celle qu'Eckhel décrit la seconde parmi les monnaies de ce prince, *Doctrin. num.* tom. II, p. 378 devront être rendues au prince que j'ai nommé Cotys I.

2. Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 60 - 62; Eckhel, *loco supra laud.* p. 378.

au moins une qui doit être restituée à Cotys l'aspurgitain : telle est celle que Cary a publiée¹, et qui offre le monogramme BA. K, c'est-à-dire : BACIAEΩC KOTYOC, au revers d'un temple tétrastyle, avec la légende KAΠE, initiales du nom de *Jupiter capitolin*². Cary avoue, avec sa candeur ordinaire, que *c'est uniquement le goût de la gravure qui lui a fait attribuer cette médaille à Cotys II*. Avec un peu plus d'attention, on reconnaît au contraire que *le goût de la gravure* et le caractère de la fabrique se rapportent infiniment mieux au style de la monnaie que j'ai décrite de Cotys l'aspurgitain. M. de Stempkousky, qui possède un exemplaire de cette prétendue médaille de Cotys II, parfaitement conservé, m'assure, en effet, que *la grandeur, la fabrique, le métal même* (beau cuivre jaune), sont tout-à-fait semblables dans la monnaie de Cotys l'aspurgitain et dans celle-ci. A la vérité, on retrouve ce même temple tétrastyle, avec la légende KAΠE, au revers d'une médaille d'Eupator³, dont le règne n'est pas très-éloigné de celui de Cotys II; et c'est peut-être cette analogie, aperçue par Cary⁴, qui a confirmé cet habile antiquaire dans sa première

1. Cary, à l'endroit cité, p. 62, planche II, n° 11.

2. Explication du P. Frœlich, adoptée par Cary et par Eckhel, qui en ôte le mérite à son compatriote, pour l'attribuer au savant français (*Doctrin. num.* tom. II, p. 378).

3. Frœlich, *Animadv. in num. urbium*, tab. III, n° 4; Cary, *Hist. des rois du Bosph.* p. 67, 68; Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 379.

4. Cary, à l'endroit cité, p. 62 et 68.

supposition. Mais il ne serait nullement invraisemblable, qu'à un plus grand intervalle de temps, Eupator eût fait revivre sur sa monnaie un symbole employé sur celle des fondateurs de la dynastie qu'il avait remplacée¹; et ce qui le prouve encore mieux, c'est que la médaille en question d'Eupator s'éloigne tout-à-fait, pour la qualité du métal et pour la fabrication, de celle qui est présumée appartenir à Cotys II, d'après la seule analogie du type gravé sur le revers.

On ne m'objectera pas sans doute que la médaille, où je trouve à la fois le titre et le nom de Rhescuporis, exprimés en toutes lettres, le titre et le nom de Cotys, exprimés en monogramme, appartient, non au royaume du *Bosphore*, mais à celui de *Thrace*, où deux princes, nommés *Cotys* et *Rhescuporis*, régnèrent conjointement vers les temps d'Auguste et de Tibère, et dont nous possédons des monnaies, sur lesquelles leurs noms sont réunis de cette manière. En effet, la fabrication des monnaies de *Thrace* diffère tellement de celle du *Bosphore*, pour quiconque a la moindre habitude de ces monuments, que cette analogie de noms, et même le synchronisme des princes qui les ont portés, ne sauraient exciter le plus léger doute. De plus, cette analogie n'est pas elle-même aussi complète qu'il le faudrait, pour rapporter aux princes

1. Capitolin. *In vita imper. Antonin.*, d'après une correction de Cary, *Histoire des rois du Bosphore*, p. 64.

de *Thrace*, la médaille que j'attribue à ceux du *Bosphore*. La leçon constamment usitée au *Bosphore*, est PHCKOYΠOΠIΔOC, tandis que dans la *Thrace*, ce nom s'écrivait PAKKOYΠOΠIΔOC, ou PAICKOYΠOΠIΔOC. Enfin, les lettres *KN*, qui sont, ainsi que je l'ai déjà remarqué, un signe certain et irrécusable, que les monnaies où elles se rencontrent, appartiennent au *Bosphore*, suffisent pour établir entre les médailles du Rhescuporis et du Cotys de *Thrace*, et celles des princes du même nom, au *Bosphore*, une distinction qui, d'ailleurs, résulte de tous les autres caractères.

Du reste, cette analogie de noms entre les souverains du *Bosphore* et ceux de la *Thrace*, à la même époque, semblerait indiquer quelques rapports d'origine entre ces deux dynasties. Outre ces noms communs de Rhescuporis et de Cotys, celui de Rhémétalcès¹ se rencontre également sur la liste des rois de *Thrace*, comme sur celle des rois du *Bosphore*. Dans des temps plus anciens, on voit figurer, dans les dissensions de la maison royale de *Thrace*², un prince, nommé *Bérisade*, nom évidemment le même que, celui de *Pærisade*, puisque c'est sous cette forme, ainsi

1. Dion. Cass. *Hist. rom.* lib. XLIV, c. 32. Voyez une inscription rapportée par Spon, *Voyage*, tom. III, p. 196; et une autre inscription, dans Fabretti, p. 439; voy. aussi Cary, *Histoire des rois de Thrace*, p. 64 - 71; 78 - 80.

2. Demosthen. *Orat. contrà Aristocr.* tom. I, p. 623 et sqq., édit. Reisk. Voy. Cary, *Histoire des rois de Thrace*, p. 22 et suiv.

que je l'ai remarqué plus haut¹, que l'orateur Dinarque nous a transmis² le nom du roi de *Bosphore*, appelé *Pærisade*, sur ses propres monuments. Quoique l'histoire ne nous ait conservé que bien peu de notions sur les rapports des Thraces avec les princes du *Bosphore*, nous savons cependant que ces rapports existaient d'une manière fort étroite. Dans les troubles qui s'élevèrent à la mort de Pærisade I, entre ses trois fils, Ariopharne, roi des Thraces, se déclara en faveur d'Eumélus³, le plus jeune de ces princes, et il amena à son secours une armée considérable⁴ : c'est Diodore de Sicile qui nous l'apprend. Depuis cette époque, nous retrouvons encore les Thraces fréquemment mêlés dans l'histoire du *Bosphore*, et l'on sait que le grand Mithridate, souverain de ce pays, avait parmi ses troupes nationales, un corps de Thraces auxiliaires. On pourrait conjecturer, que, dans l'anarchie qui suivit la mort de Polémon I, et au défaut de souverains légitimes, quelque prince Thrace, usant de l'avantage que lui donnaient ces relations anciennes entre les deux peuples, obtint le royaume du *Bosphore*, après en avoir chassé les Aspurgitains, et com-

1. Voy. p. 29, 30.

2. Dinarch. *Orat. contra Demosth.* tom. IV, p. 34, edit. Reisk.

3. Diod. Sic. lib. XX, c. 22.

4. Diod. Sic. *loco supra laudato* : Τῷ δ' Εὐμήλῳ συναμάχει μὲν Ἀριόφαρνης ὁ τῶν Θρακῶν βασιλεὺς, ἰππεῖς μὲν ἔχων δισμυρίους, πεζοὺς δὲ δισχιλίους πρὸς τοῖς δισμυρίοις.

mença une dynastie nouvelle, distinguée à la fois par l'amitié des Romains et par le surnom d'ΑΠΘΥΡΓΟΥ, monument de cette victoire. Cette conjecture, qui paraîtra sans doute tout aussi plausible, que celle par laquelle M. Visconti va chercher chez les Aspurgitains eux-mêmes les princes qui donnèrent des lois au *Bosphore*, aurait du moins l'avantage de rendre compte, d'une manière aussi satisfaisante que possible : 1° de cette analogie de noms entre les princes de *Thrace* et du *Bosphore*, analogie qui se montre principalement à cette époque; 2° de l'extraction royale attribuée par les monuments à Sauromate I; 3° enfin, des liaisons d'amitié qui existèrent dès le principe entre ces nouveaux princes du *Bosphore* et les Romains, liaisons qui n'auraient été, dans cette supposition, qu'une suite naturelle de celles que les rois de *Thrace* avaient précédemment formées avec les Romains. Quel que soit, au reste, le jugement que l'on porte sur cette conjecture, les faits suivants ne m'en semblent pas établis d'une manière moins incontestable, d'après tous les monuments que j'ai fait connaître.

1° Le prince, à qui tous les antiquaires donnaient le surnom d'*Aspurgitain*, et, qu'à ce titre, M. Visconti regardait comme le fondateur de la dynastie qui remplaça Polémon I, sur le trône du *Bosphore*, ne fut ni le premier prince de cette dynastie, ni celui de ces princes auquel fut affecté ce surnom d'*Aspurgitain*.

2° Avant lui, deux rois du *Bosphore*, qui doivent

être appelés Rhescuporis I et Cotys I, régnèrent dans l'intervalle de l'an 2 à l'an 17 de l'ère vulgaire ; et les médailles concourent avec les inscriptions, pour assigner à ces princes la place qu'ils occupent dans la suite des rois du *Bosphore*.

3° Le règne de la reine Gépæpyris, et non pas Pépæpyris, remplit probablement aussi une partie de cet intervalle de 15 années, attribué aux règnes de Rhescuporis I et de Cotys I¹.

1. Ce n'est que d'après des monuments indubitables, que j'ai établi l'existence de Rhescuporis I et de Cotys I, comme rois du *Bosphore*, à partir de l'an 2 de l'ère vulgaire. Je puis maintenant justifier mon opinion par un rapprochement curieux, et que je n'ai fait moi-même, qu'après avoir terminé cette partie de mon travail. Dans une note ajoutée au chapitre de l'*Iconographie grecque*, qui traite des souverains du *Bosphore**, M. Visconti a donné l'explication de deux médailles, décrites par M. Mionnet sous ce titre** : *Rois inconnus du Bosphore-Cimmérien, contemporains d'Auguste*. Ces deux médailles représentent d'un côté, ainsi qu'on l'a présumé avec beaucoup de raison, la tête d'*Auguste*, puisque les années qui y sont marquées, savoir 304 et 305 de l'ère du *Pont*, correspondent aux ans 8 et 9 de l'ère vulgaire. L'effigie du personnage, gravé sur le revers, est moins aisée à déterminer ; cependant, M. Visconti conjecture, très-ingénieusement, que l'un de ces portraits est celui de *Tibère*, l'autre, celui de *Drusus*, fils unique de *Tibère*, prince qui porte effectivement ce nom dans l'histoire et sur les médailles, et auquel beaucoup d'honneurs furent déferés

* *Iconogr. grecq.* tom. II, part. II, chap. VII, p. 176-177.

** Mionnet, *Description*, tom. II, p. 366, n. 42-43. La première de ces médailles est dans le cabinet de M. Allier, à Paris : la seconde se trouvait dans celui de feu M. Fourcade, à *Sinope* ; j'ignore ce qu'elle est devenue.

§ X.

Parmi les monuments que la reconnaissance des villes grecques avait consacrés à la mémoire de leurs

pendant les dernières années de l'empire d'Auguste *. Mais M. Visconti explique les monogrammes, gravés sur ces monnaies, d'une manière qui me semble tout-à-fait inadmissible. Il pense que les lettres : ΚΑ, signifient Δρῦσος Καῖσαρ; et les lettres : ΝΕΚ, Νέρων Καῖσαρ. Or, il est impossible de croire qu'un roi du *Bosphore*, quelque loin qu'ait été poussé son respect pour la maison impériale, n'ait empreint sur sa monnaie aucun signe de sa puissance, et que non-seulement les effigies; mais même les monogrammes, aient été pris dans la famille d'Auguste. J'ose assurer qu'il est sans exemple que ces princes aient fait frapper de la monnaie, avec l'effigie des empereurs, sans y placer au moins l'initiale de leur nom, avec l'année de l'ère du *Pont* qui concourait avec celle de leur règne; et c'est d'après ce principe, que Cary expliquait le même monogramme: ΝΕΚ, gravé sur une médaille de Cotys I, par Νέρων Κότυς. M. Visconti, pour être conséquent avec lui-même, est obligé de rejeter cette explication, si raisonnable en elle-même, et la seule qui soit d'accord avec tous les monuments; et il la rejette d'après cette unique raison, que *le nom de Cotys ne peut se trouver sur une médaille frappée l'an 305 de l'ère du Pont* **. Les médailles que j'ai fait connaître, et qui constatent l'existence d'un Cotys, roi du *Bosphore*, de l'an 2 à l'an 17 de l'ère vulgaire, détruisent sans retour l'objection de M. Visconti; elles prouvent que les monogrammes, gravés sur les deux monnaies en question, ne peuvent s'interpréter que par: Δρῦσος Κότυς et Νέρων Κότυς; et que ces deux monnaies, attribuées jusqu'ici à des rois inconnus du *Bosphore*, doivent être restituées à Cotys l'aspurgitain, dont elles concourent elles-mêmes à confirmer le règne, de la manière la plus

* Dion. Cass. *Hist. rom.* lib. LVI, § 17.

** Visconti, à l'endroit cité, p. 177.

plus dignes magistrats et de leurs plus utiles citoyens, je ne crois pas qu'il en existe de plus remarquable que l'inscription d'*Olbiopolis* qui fait le sujet de cet article. Je n'en connais point d'aussi étendue, ni d'une conservation aussi parfaite, dans tout son contenu. L'abondance et la vivacité des expressions qu'a dictées un sentiment si honorable, l'élégance et la variété des formes du langage, concourent également à en faire, sous le rapport même de la diction, un des monuments les plus précieux de la langue grecque, telle qu'elle florissait encore au premier siècle de notre ère, dans cet endroit reculé du *Pont-Euxin*; et il n'est personne qui, en lisant les belles paroles qui la

Ὅσαι πόλεις ἐστεφανῶσαν Θεόκλεα Σατύρου Ἡρώα χρυσοῖς στεφάνοις·
Ὀλβιοπολείται, Ἡρακλεώται, Πανοί', Τομείται, Μείλητος, Χερσόνησος,
Νεικομηδεῖς, Βυζάντιοι, Προυσεῖς, Ἰστριανοί, Κύζικος, Βόσπορος,
Νεικαιεῖς, Ἀμασσιανοί, Ὀδησεῖται, Καλλατιανοί, Ἀπάμεια, Τύρα, Σινώπι

Ἐπὶ Ἀρχόντων τῶν περὶ Θεόκλεα, Σατύρου τὸ Δ,
μῆνος Βοηδρομιῶνος ΕΙ, ἐκκλησίας γενομένης
πανδήμου, εἰσηγησαμένου Ἀντιφῶντος Ἀναξιμέ-

formelle, et indépendamment de toute idée systématique. Nous pouvons donc être assurés désormais de posséder, dans ces médailles incertaines, la monnaie d'or de Cotys I; et nous en tirons encore cette conséquence importante pour l'histoire, que ce prince régnait, et probablement seul, au *Bosphore*, l'ang de l'ère vulgaire.

1. Lisez : Τισοί.

terminent, ne conçoive une haute idée du caractère d'un peuple si sensible aux bienfaits et si reconnaissant des services dont il était l'objet.

Cette inscription consacre les honneurs rendus à la mémoire d'un citoyen d'*Olbiopolis*, THÉOCLÈS, fils de SATYRUS, par ses compatriotes et par des habitants des autres villes du *Pont*, qu'un commerce journalier et des rapports d'origine ou de voisinage amenaient à *Olbiopolis*, et dont les noms figurent en tête du décret. Voici d'abord le texte de cette inscription¹ avec les légères corrections dont il a besoin; je l'accompagnerai d'une version française, aussi littérale que possible.

VERSION FRANÇAISE.

Villes qui ont couronné Théoclès, fils de Satyrus, Héros, de couronnes d'or: Olbiopolis, Héraclée, Tius, Tomes, Milet, Chersonnèse, Nicomédie, Byzance, Prusias, Istrus, Cyzique, Bosphorus, Nicée, Amastris, Odessus, Callatia, Apamée, Tyra, Sinope.

Sous l'archontat de Théoclès, fils de Satyrus, (Archonte) pour la quatrième fois, et de ses collègues, le quinze du mois Boédromion, l'assemblée générale ayant eu lieu, sur la propo-

1. Voyez l'original de cette inscription, planche XII.

νους, οἱ Ἄρχοντες εἶπαν· ἐπὶ Θεοκλῆς Σατύρου, ἀ-
 νὴρ γενόμενος ἐκ προγόνων λάμπρων καὶ πολλὰ
 τῆ πατρίδι ἡμῶν κατανασαμένως², ἐν τε πρεσβείαις καὶ ἄρ-
 χαις πᾶσαις, καὶ εὐεργεσίαις τῶν καθ' ἓνα πολιτῶν τε
 καὶ τῶν ἐπιδημούντων παρ' ἡμᾶς ξένων, καὶ ἠκολούθησεν
 ὁ ἀνὴρ τῷ τῶν προγόνων ἀξιώματι, καὶ τὸ λαμπρὸν καὶ εὐ-
 νουν πρὸς τὴν πατρίδα διεδείξατο, ὡς καὶ οἱ πρόγονοι αὐτοῦ,
 ἐν τε ἤθει χρηστῷ καὶ τρόπῳ ἀγαθῷ, καὶ εὐνοίᾳ τῆ κοινῆ πε-
 ρὶ πάντα πᾶσιν διαφερούσῃ, ὡς διὰ τὸ μέτριον αὐτοῦ, καὶ περὶ τὴν πα-
 τρίδα φιλόστοργον, καὶ περὶ τοὺς Ἕλληνας φιλόξενον, νεικῆ-
 σαι μὲν τοὺς προγόνους τοὺς ἑαυτοῦ, ἰσόροπον³ δὲ καταστῆ-
 σαι τὸν Ταμείαν τὴν πατρίδα ἡμῶν εὐεργετηκόσιν, εἰς τε πρεσ-
 βείαις αὐτὸς ἑαυτὸν ἐκοντὴν παρέχων ἄοκνον, ἔργων τε ἐπιμε-
 λείαις καὶ κατασκευαῖς ἐνεκοπίασεν, ὡς δι' αὐτὸν περικαλλε-
 στέραν καὶ ἐνδοξοτέραν τὴν πόλιν ἡμῶν γενέσθαι, ἄρχαις τε
 αἷς ἤρξεν καὶ ἱερατείᾳ καὶ στρατηγίαις καὶ λειτουργίαις ἀπάσαις αὐτὸν
 ἀφελῶς τῆ πατρίδι εἰς ἅπαντα ἐπεδίδου, ἡρεμὸν τε ἑαυτὸν παρέχων
 καὶ ἴσον πᾶσιν, καθαρῶς ἅπαντα καὶ δικαίως διοικῶν, ἄρχων
 τὴν μεγίστην ἀρχὴν τὸ τετράκις, καθ' ὅτι τοιούτων
 ἀνδρῶν χρεία ἦν ἄρχειν, καὶ πλειστάκις πᾶσαν ὁμόνοι-
 αν πολιτευόμενος, τοῖς μὲν ἠλικιώταις προσφερό-
 μενος, ὡς ἀδελφός, τοῖς δὲ πρεσβυτέροις, ὡς υἱός,
 τοῖς δὲ παισίν, ὡς πατὴρ, πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένος·

1. ΕΠΙ pour ΕΠΕΙ.

2. Lisez : κατανασαμένων.

3. Lisez : ἰσόροπον.

sition d'Antiphon, fils d'Anaximène; les Archontes ont dit : attendu que Théoclès, fils de Satyrus, issu d'aïeux illustres et recommandables par une foule de services qu'ils ont rendus à notre ville, soit dans des ambassades, soit dans tous les emplois publics, et par des actes de munificence envers chaque citoyen individuellement et les étrangers qui séjournent temporairement parmi nous, a dignement soutenu l'honneur de ses ancêtres, et signalé, comme eux, sa libéralité et son attachement pour l'État; que même, par l'humanité de ses mœurs, par la bonté de son caractère, par une bienveillance inépuisable en tout et envers tous, de même que, par sa modération, par sa tendresse filiale pour son pays et son hospitalité à l'égard des Grecs, il a surpassé ses aïeux, et rendu notre ville capable de rendre les services qu'elle a reçus, soit en s'offrant de lui-même et à plusieurs reprises pour remplir des ambassades, soit en se chargeant de la direction et de la construction de travaux publics, et contribuant ainsi à rendre notre ville plus belle et plus illustre; (attendu encore que) dans toutes les charges qu'il a remplies, dans son sacerdoce, dans ses commandements militaires et dans toutes ses fonctions religieuses, il s'est généreusement et constamment sacrifié pour son pays, se montrant doux, affable, égal envers tout le monde, s'acquittant religieusement de tous ses devoirs; et qu'après avoir rempli, quatre fois, la suprême magistrature, ainsi qu'il convient à de pareils hommes de le faire, toujours rendant son autorité agréable à tous, en traitant avec ses égaux d'âge comme un frère, avec les vieillards comme un fils, avec les enfants comme un père, (en un mot)

ὑπὸ τοῦ βασκαίνου δαίμονος ἀφηρέθη μὴ διατελέσας τὴν ἀρχήν· ὥστε ἐπὶ τούτοις τοὺς πολέϊτας τε καὶ τοὺς ξένους, διὰ τὸ ἀθρηῆσθαι¹ τοῦ προεστῶτος τῆς πόλεως ἀνδρὸς, λευπησθαι, ἀξιῶσαι τε τὴν Βουλὴν καὶ τὸν Δῆμον καὶ τὰς πόλεις ὧν ἐπεδήμουν οἱ ξένοι, στεφανωθῆναι τὸν Θεόκλεα χρυσῶ στεφάνῳ, καὶ ἀναγορευθῆναι ὑπὸ τοῦ κήρυκος, ὅτι ἡ Βουλὴ καὶ ὁ Δῆμος καὶ αἱ πόλεις τῶν παρεπιδημούντων ξένων στεφανοῦσιν Θεόκλεα Σατύρου, νεικητὴν γενομένον τῶν ἀπ' αἰῶνος περὶ τῶν κοινῆ πᾶσι διαφερόντων καὶ τῶν τῇ πόλει συμφερόντων, καὶ ἀνατεθῆναι αὐτοῦ εἰκόνα ἔνοπλον δημοσίᾳ, ἐν τῷ γηνασίῳ², οὗ τῆς κατασκευῆς τὴν ἐπιμέλειαν αὐτὸς πεποίητο· τὸ δὲ ψήφισμα τοῦτο ἀναγραφῆναι εἰς στήλην λευκολίθου, καὶ ἀνατεθεῖναι ἐν τῷ ἐπισημοτάτῳ τῆς πόλεως τόπῳ, εἰς τὸ μαθεῖν πάντας τὸν ἄνδρα πρὸς ἀνδρείαν εὐτολμον, καὶ πρὸς ἀρετὴν δὲ ἄσκον, καὶ πρὸς πολέϊτας σωτήριον, καὶ πρὸς ξένους φιλόανθρωπον, εἰς προτροπὴν τῶν τὴν πόλιν φιλεῖν καὶ εὐεργετεῖν δυναμένων.

1. Lisez : ἰσθηῆσθαι.

2. Lisez : γυμνασίῳ.

doué de toutes les vertus , il a été enlevé par un destin jaloux, avant qu'il eût achevé l'année de sa magistrature : à tous ces titres, les citoyens (d'Olbiopolis) et les étrangers, voulant témoigner la douleur que leur cause la perte d'un si digne magistrat, le Sénat et le Peuple (d'Olbiopolis) et les villes dont les habitants y séjournent temporairement, arrêtent que Théoclès soit couronné d'une couronne d'or, et qu'il soit proclamé par le héraut public ; que le Sénat et le Peuple, et les villes auxquelles ces étrangers appartiennent, couronnent Théoclès, fils de Satyrus, pour avoir surpassé tous ceux qui de tout temps ont rendu le plus de services à cet État : (arrêtent de plus) que sa statue armée en guerre soit élevée, aux frais du public, dans le gymnase dont il avait dirigé la construction ; et que ce décret, gravé sur une colonne de marbre blanc, soit placé dans le lieu le plus apparent de la ville, afin que tout le monde apprenne à connaître un homme d'un courage si éprouvé et d'une vertu si constante ; (un homme) qui fut le salut de ses concitoyens et le bienfaiteur des étrangers, et pour servir à l'encouragement de ceux qui (comme lui) pourraient chérir et servir cet État¹.

1. Ce n'est que depuis l'impression de ces recherches, que j'ai appris que l'inscription de Théoclès avait été publiée par M. de Kœhler, dans un journal allemand, intitulé : *Dörptische Beyträge für Freunde der Philosophie, Litteratur und Kunst ; herausgegeben von Carl Morgenstern, Jahrgang 1814*. Tous mes efforts pour me procurer ce journal à Paris ayant été inutiles, je laisse subsister mon travail, en déclarant que je n'ai point eu connaissance de celui de M. de Kœhler.

L'énumération des villes, dont les noms se lisent en tête de ce décret remarquable, sera l'objet de nos premières observations. Quelques-unes de ces villes, telles que *Prusias*, *Apamée*, *Nicomédie*, *Nicée*, dont la fondation, moderne en comparaison des autres, ne remonte pas au-delà du troisième siècle avant notre ère¹, peuvent servir à fixer une des limites en-deçà desquelles doit se placer l'âge de notre inscription. D'un autre côté, la forme générale des caractères, surtout celle du *sigma* et de l'*epsilon* arrondis; l'orthographe de quelques mots, tels que : ΠΟΑΕΙ-ΤΩΝ, ΝΕΙΚΗΤΗΝ, ΝΕΙΚΗΧΑΙ, ΤΑΜΕΙΑΝ, pour : ΠΟ-ΛΙΤΩΝ, ΝΙΚΗΤΗΝ, ΝΙΚΗΧΑΙ, ΤΑΜΙΑΝ; enfin, l'emploi de certaines locutions, que j'aurai occasion de faire remarquer, montrent, avec une égale certitude, que cette inscription ne saurait être réputée antérieure au siècle d'Auguste. Le ton oratoire qui y règne d'un bout à l'autre, l'abondance et la richesse même des termes qui y sont employés, accusent, d'ailleurs, une époque un peu éloignée de celle, où une élégante simplicité était le principal caractère des décrets de cette espèce. Je ne crois pas non plus, d'après cette richesse même de style, qu'on puisse la rapporter à une époque postérieure à celle des désastres décrits par Dion Chrysostôme, puisque dès-lors la pureté de la langue grecque fut considérablement

1. Voyez notre *Hist. critique de l'établissement des colonies grecques*, tom. III, p. 141, 234, 337, 338.

altérée à *Olbiopolis*, par le commerce des Barbares, de l'aveu de cet orateur¹ et de celui des monuments que nous avons déjà fait connaître². Je ne m'éloigne donc pas beaucoup de la vérité, en plaçant cette inscription vers les derniers temps de la république romaine ou le commencement de l'empire.

Les *Olbiopolites* sont nommés les premiers, comme ayant la première part à l'érection d'un monument qui concerne un de leurs citoyens; les *Héracléotes*, ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΙ, viennent ensuite. Quoique plusieurs villes célèbres aient porté ce nom d'*Héraclée*, il ne peut y avoir ici d'incertitude : c'est d'*Héraclée*, du *Pont*, colonie des *Mégariens*³, qu'il est question. Toutes les villes mentionnées dans ce décret, étaient situées sur le *Pont*, et la plupart colonies de *Milet*. Deux d'entre elles, savoir *Chersonnèse* et *Callatia*, devaient leur fondation à cette *Héraclée* du *Pont*⁴, dont l'ethnique, tel qu'il est gravé sur ses médailles, soit autonomes⁵, soit impériales⁶, est toujours : ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΙ, comme sur notre inscription. J'ajoute que

1. Dion. Chrysost. *Orat. XXXVI, Borysth.* tom. II, p. 78.

2. Voy. plus haut, p. 15, et planche V, nos 2 - 6.

3. J'ai réuni, *Hist. crit. de l'établissement des colonies grecques*, tom. III, p. 300 et suiv., toutes les notions qui concernent l'origine de cette ville.

4. Voyez, *ouvrage cité* dans la note précédente, tom. III, p. 302.

5. Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 416.

6. *Idem, ibidem*, p. 417.

le nom d'*Héraclée* joint à ceux de villes, colonies de *Milet*, semble venir à l'appui du témoignage de Strabon¹, qui assure, en deux endroits, qu'*Héraclée* de Bithynie avait reçu des Milésiens dans ses murs²: témoignage digne, au reste, de toute confiance, de la part d'un écrivain, généralement si exact, et qui, né précisément dans ces parages, en devait bien connaître l'histoire.

Le mot ΠΑΝΟΙ, qui suit le nom des Héracléotes, est évidemment altéré. Je ne crois pas qu'aucune des villes voisines du *Pont* puisse se rapporter à cet ethnique. Étienne de *Byzance* cite dans cette région, et au voisinage même d'*Héraclée*, une ville de *Panélus*³, dont le nom se rapprocherait un peu de celui-là. Mais il est infiniment plus probable qu'il faut lire ici : ΤΙΑΝΟΙ, nom des habitants de *Tius*, colonie milésienne, en Bithynie⁴. Le même accident de la pierre, qui a fait prendre les lettres TI rapprochées, pour un Π, se retrouve encore dans notre inscription, ligne 9, où l'on lit : ΚΑΙ ΤΟ ΔΑΜΗΡΟΝ, pour : ΚΑΙ ΤΟ ΔΑΜΗΡΟΝ. Rien n'est, d'ailleurs, plus fréquent sur les marbres, ou du moins, dans les transcriptions qu'on en a faites, que ces sortes de confusions. Ainsi, l'on

1. Strabon. *Geograph.* lib. XII, p. 542, A, B.

2. Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 418, approuve la correction de : Μιλησίων, en Μεγαρίων. Mais il ne faut rien changer au texte de Strabon.

3. Stephan. Byzantin. v. Πάνελος.

4. Voyez notre *Hist. des colon. grecq.* tom. III, p. 335 - 336.

trouve sur une inscription de Muratori¹ : ΤΙΑΔΟΤΡΙΒΗΝ, pour : ΠΑΙΔΟΤΡΙΒΗΝ; et j'en pourrais rapporter bien d'autres exemples, si je ne les jugeais superflus. J'ai recueilli ailleurs² tous les témoignages que les anciens nous ont transmis sur la fondation de *Tius*, dont l'ethnique : ΤΙΑΝΟΙ, nous est connu par ses médailles³. J'ajouterai que notre inscription confirme, de la manière la plus authentique, l'opinion que j'avais déjà exposée, conformément à d'autres témoignages dignes de foi⁴, savoir que *Tius* forma toujours une ville indépendante d'*Amastris*.

Il n'y a point de difficulté à l'égard de villes de *Tomes*, de *Chersonnèse*, de *Nicomédie*, de *Byzance*, dont les noms suivent immédiatement sur notre inscription. L'ethnique de la première : ΤΟΜΕΙΤΑΙ, est conforme à celui qu'on trouve sur les médailles impériales de cette colonie⁵, aussi bien que ceux de *Nicomédie*, ΝΕΙΚΟΜΗΔΕΙΣ⁶, et de *Byzance*, ΒΥΖΑΝ-

1. *Apud* Muratori, tom. IV, p. mxxix, n. 2.

2. *Hist. des colonies grecques*, tom. III, p. 335 - 336.

3. *Apud* Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 438.

4. Memnon, *apud* Phot. cod. CCXXIV, p. 712 - 713; Strabon. *Geograph.* lib. XII, p. 544; Ammian. Marcell. lib. XXII, c. 8.

5. *Apud* Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 18.

6. On lit, sur un marbre de Muratori, tom. II, p. mxxiv, n° 12 : ΝΙΚΟΜΗΔΙΕΙΣ, sans doute par une faute de copiste. Les médailles, *apud* Eckhel, tom. II, p. 429 - 432, portent toujours : ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ.

TIOI¹. Le nom de *Milet*, ΜΕΛΙΑΗΤΟC, qui se lit après celui de *Tomes*, paraît désigner la ville célèbre de l'Ionie, qui fut la métropole de la plupart des colonies mentionnées dans ce décret. On pourrait cependant s'étonner qu'à ce titre elle n'occupât pas dans cette liste même un rang plus distingué; et peut-être ne s'agit-il ici que d'une ville, voisine de *Cyzique*, nommée, comme sa métropole, *Milet* ou *Milétopolis*², légendes qu'on trouve l'une et l'autre sur ses médailles autonomes³. Le nom de *Chersonnèse* est écrit : ΧΕΡCΟΝΗC CΟC, orthographe vicieuse qu'il ne faut sans doute imputer ici qu'à l'inadvertance du graveur. On retrouve cependant la même orthographe : ΧΕΡCΟΝΗC CΟ, dans une médaille du cabinet impérial de *Milan*, décrite par le P. Sanclemente⁴ et reproduite par M. Sestini⁵, et dans une autre médaille du cabinet de *Pembrock*, dont la légende est ainsi conçue : ΕΛΕΥΘΕΡΑC ΧΕΡΡΟΝΗC CΟΥ⁶. Mais une médaille inédite de la même ville, et que je crois autonome, porte plus correctement ΧΕΡCΟΝΗC ΟΥ; j'en donne le dessin à la suite de ces recherches⁷.

1. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 26.

2. Stephan. Byzant. v. Μιλητόπολις.

3. *Apud* Eckhel, *ibidem*, tom. II, p. 458.

4. Sanclement. *Num. select.* tom. I, p. 307.

5. Sestini, *Nouv. lettr. numism.* tom. IV, p. 13.

6. P. II, tab. 33; et dans Sestini, *loco supra laud.* p. 15. Voyez aussi Millingen, *Recueil de médailles inéd.* p. 33-34.

7. Voyez planche IV, n° 4.

Le nom de ΠΡΟΥΚΕΙC, renferme probablement aussi une altération, ou du moins une faute de copiste. Trois villes du nom de *Prusa* ou *Prusias*, existaient en Bithynie, villes que les savants modernes ont souvent confondues¹, et que leurs propres monuments nous apprennent à distinguer; *Prusa sous l'Olympe*: ΠΡΟΥΣΑΕΙΣ ΑΠΟ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, comme ses habitants se nomment eux-mêmes dans une inscription de Muratori²; *Prusias sur l'Hypius*: ΠΡΟΥΚΕΙC ΠΡΟΣ ΥΠΙΩ³, ou ΑΠΟ ΥΠΙΟΥ⁴; et enfin *Prusias de la mer*: ΠΡΟΥΚΕΙC ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΚΚΑΝ⁵, ou ΑΠΟ ΘΑΛΑΚΚΑC⁶, la même que l'antique *Cius*, colonie des Milésiens⁷. L'ethnique de notre inscription: ΠΡΟΥΚΕΙC, ne convient à aucune de ces villes; et l'absence des mots qui, sur les marbres ou sur les monnaies que j'ai citées, servent à les distinguer, ajoute à cette première cause d'incertitude. Toutefois, il me semble très-probable que le graveur a omis ici un *iota*, dans le mot ΠΡΟΥΚΕΙC, et que ce nom désigne plutôt ici *Prusias de la mer*, à cause de sa position mari-

1. Voyez une longue et savante note d'Holstenius, sur Étienne de Byzance, au mot Προῦσα.

2. Apud Muratori, tom. II, p. MLXXIII, n° 6.

3. Apud Eckhel, Doctr. num. tom. II, p. 433.

4. Apud Murator. loco suprâ laud. p. MLXXIV, n° 8.

5. Apud Eckhel, ibidem, p. 435.

6. Apud Muratori, ibidem, n° 10.

7. Hist. de l'établissement. des colon. grecq. tom. II, p. 327-329.

time, et surtout de ses rapports avec *Olbiopolis* et les autres colonies milésiennes du *Pont*, comme ayant succédé aux droits et au nom de *Cius*, ville des Miliésiens.

Istrus, dont l'ethnique : ΙΣΤΡΙΑΝΟΙ, est représenté de même sur ses monnaies¹, et *Cyzique*, ΚΥΖΙΚΟC, sont trop connues, pour que j'aie besoin de faire à ce sujet aucune observation. Mais le nom qui suit : ΒΟCΠΟΡΟC, *Bosporus*, est absolument nouveau dans la géographie numismatique et lapidaire. Etienne de *Byzance* fait cependant mention d'une ville de ce nom, située dans le *Pont*, sur le *Bosphore-Cimmérien* : Βόσπορος, πόλις Πόντου, κατὰ τὸν Κιμμέριον κόλπον²; et à ces traits, il est impossible de ne pas reconnaître *Panticapée*, à qui son emplacement sur le *Bosphore-Cimmérien* : Κατὰ τὸν Κιμμέριον κόλπον, et son titre de métropole des *Bosphoriens* : μητρόπολις τῶν ἐκεῖ Βοσπορανῶν, comme dit Eustathe³, et enfin de capitale du royaume de *Bosphore*⁴, ont dû procurer ce nom de *Bosporus*, qui, sur notre inscription, désigne certainement une ville. Au sixième siècle de notre ère, *Panticapée* n'était plus connue que sous ce nom de *Bosporus*, ainsi qu'il résulte du témoignage de Procope, qui la décrit en

1. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 14.

2. Stephan. Byzant. v. Βόσπορος.

3. Eustath. *ad* Dionys. *Perieges*, v. 311.

4. Strabon. *Geograph.* lib. XI, p. 495.

plusieurs endroits de ses ouvrages ¹ : Ἔστι δὲ πόλις ἐπιθαλασσία ἢ Βόσπορος· ἐν ἀριστερᾷ μὲν εἰς πλεόν τι (lisez en un seul mot : εἰσπλέοντι) τὸν Εὐξῖνον καλούμενον Πόντον... οἱ δὲ Βοσπορίται αὐτόνομοι μὲν τὸ παλαιὸν ᾤκουν· Ἰουστίνῳ δὲ βασιλεῖ ἔναγχος προσχωρεῖν ἔγνωσαν ². Dans son ouvrage *Des édifices* ³, Procope en parle encore, ainsi que de *Cherson*, comme de deux villes maritimes, situées sur l'extrême frontière de l'empire : Καὶ μὲν καὶ Βοσπόρου καὶ Χερσῶνος πόλεων, αἵπερ κατὰ τὴν ἐκείνην ἀκτὴν ἐπιθαλασσίδια, μετὰ λίμνην τε τὴν Μαιώτιδα καὶ τοὺς Ταύρους καὶ Ταυροσκύθας ἐν ἐσχάτῳ οἰκοῦνται τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς. Il ajoute, en particulier, que Justinien fit réparer les murs de *Bosporus* et la rétablit sur un pied respectable, après l'avoir délivrée de la domination des Barbares : Διαφερόντως δὲ τὴν Βόσπορον τῷ ἐρύματι ἐκράτυνατο, ἦνπερ ἐκ παλαιοῦ βεβαρβαρωμένην, ... ἐς τὸ Ῥωμαίων αὐτὸς μετήνεγκε κράτος ⁴. Plus tard encore, Constantin Porphyrogénète décrit *Bosporus* dans le nombre des

1. Procop. *de Bell. Persic.* lib. I, c. XII; *de Bell. Gothic.* lib. IV, c. VI; *de Ædific.* lib. III, c. VII.

2. Procop. *de Bell. Persic.* lib. I, c. XII, tom. I, p. 33, edit. Paris. in-fol.

3. *De Ædific.* lib. III, c. VII, tom. II, p. 63.

4. Au livre IV, chap. VI, de la *Guerre des Goths*, Procope parle encore de *Bosporus*, comme d'une ville, dont la position correspond évidemment à celle de *Panticapée*. Ce passage de Procope, extrait de sa *Description du Pont-Euxin*, a été inséré dans les : *Gothicarum et Longobardicarum rerum scriptores*, p. 239-252, Lugdun. Bat. 1617, in-8°.

villes impériales de ces parages¹, de manière à ce qu'il soit impossible de douter que ce nom de *Bosporus* n'ait prévalu à la longue sur celui de *Panticapée*. D'après ces diverses considérations, appuyées du témoignage irrécusable de notre inscription, je serais disposé à croire que le nom de ΒΟΣΠΟΡΟΥ, sur notre inscription de Xénoclide², et sur deux autres inscriptions publiées par M. de Kœhler³, désigne non point le *Bosphore* entier, ou le royaume du *Bosphore*, comme ce savant l'a cru⁴, et comme je l'ai pensé moi-même en interprétant le premier de ces monuments, mais la ville même de *Panticapée*. Le titre de : ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΒΟΣΠΟΡΟΥ ΚΑΙ ΘΕΥΔΟΣΙΗΣ, que prennent, sur ces inscriptions, les princes Leuconides, s'entendrait, en effet, bien mieux, si le mot : ΒΟΣΠΟΡΟΥ, y désignait une ville, comme celui de : ΘΕΥΔΟΣΙΗΣ, désigne indubitablement la ville de *Théodosie*; et cette explication donnerait, du silence gardé, sur une cité aussi importante que *Panticapée*, une raison bien plus satisfaisante que celle que j'avais cru devoir proposer⁵. Dans des temps plus anciens, on

1. Constant. Porphyrogenet. *de Themat.* lib. II, c. XII; à la vérité, il semble copier le texte même d'Étienne de *Byzance*; ce qui n'empêche pas qu'on ne doive, en cette circonstance, admettre son témoignage, comme contemporain.

2. Ligne 4; voy. plus haut, p. 25, et planche IV, inscript. n° 3.

3. *Dissertation sur le monument de Comosarye*, planches I et II; voyez ci-après, planche VI, nos 2 et 3.

4. *Dissertation sur le monument de Comosarye*, p. 8 et ailleurs.

5. Voyez plus haut, p. 31.

trouve un témoignage bien précieux de l'existence d'une ville de *Bosporus*, laquelle ne peut être autre que *Panticapée* ; ce témoignage est celui de Démosthène, qui s'exprime ainsi, dans sa harangue contre *Leptine*¹ : Προσκατασκευάσας (ὁ Λεύκων) ἐμπόριον Θεουδοσίαν, ὃ φασὶν οἱ πλείοντες οὐ χεῖρον εἶναι ΤΟῦ ΒΟΣΠΟΡΟΥ οὐδοτιοῦν. L'orateur athénien, en comparant le port de *Theudosie* avec celui de *Bosporus*, n'a pu désigner qu'une ville de ce nom, et non le royaume entier du *Bosphore*. Reiske n'a pas entendu différemment ce passage², négligé par tous les critiques modernes, et qui montre certainement que les mots : Ἄρχοντα Βοσπόρου, ne signifient, dans Démosthène, comme sur nos inscriptions, comme sur les médailles d'Asandre³, que : *Archonte de Bosporus*, ou de *Panticapée*. Ailleurs, Démosthène, parlant des colonnes érigées en mémoire des bienfaits de ce même Leucon, dit que l'une a été érigée dans le *Pirée*, l'autre à *Bosporus* : τὴν μὲν ἐν Βοσπόρῳ, τὴν δ' ἐν Πειραιεῖ⁴; et là encore ce mot de *Bosporus*, opposé à celui de *Pirée*, ne peut évidemment s'entendre que d'un nom de ville. Il n'est donc pas possible de douter

1. *Orat. contr. Leptin.* tom. I, p. 467, ed. Reisk.

2. *Annotat. ad orat. contra Leptin.* tom. XI, p. 861 : Sententia est; cum Leuco, præter *Bosporum*, antiquum emporium, quod et jam dudum in faucibus Ponti fuisset, novum aliquod apud Theudosiam condidisset.

3. *Apud Eckhel, Doctr. num.* tom. II, p. 367 - 368.

4. *Demosth. contra Leptin.* tom. I, p. 468.

de l'existence de la ville de *Bosporus*, mentionnée par notre inscription, quelque difficile qu'il soit d'expliquer le silence à cet égard des monuments géographiques jusqu'à Étienne de *Byzance*. Je ne dois pas dissimuler que le même auteur place une seconde ville de ce nom¹ *dans l'Inde*, ou plutôt *dans la Sindique*, suivant la correction de Vossius² : Ἔστι καὶ ἄλλη τῆς Ἰνδικῆς, ou Σινδικῆς ; et l'on pourrait conjecturer que c'est cette dernière ville qui est mentionnée dans le décret de Théoclès. Mais le passage d'Étienne, représenté différemment par Eustathe, qui le copie presque toujours³, ne mérite pas assez de confiance pour qu'on doive s'y arrêter.

Les autres villes, nommées dans l'inscription, savoir : *Nicée*, ΝΕΙΚΑΙΕΙC⁴, *Odessus*, ΟΔΗCCEITAI⁵, *Callatia*, ΚΑΛΛΑΤΙΑΝΟΙ⁶, *Tyra*, ΤΥΡΑ⁷, *Sinope*,

1. Stephan. Byzant. v. Βόσπορος.

2. In *Annotat. ad Scylac. Peripl. Geograph. minor.* Hudson, tom. I, p. 40.

3. Eustath. ad Dionys. *Perieges*, v. 143 : Ἔστι δὲ Βόσπορος καὶ Ἰνδικός ; lisez : Σινδικός.

4. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 423.

5. Les médailles autonomes d'*Odessus*, *apud* Eckhel, *oper. laud.* tom. II, p. 36, portent constamment : ΟΔΗCITΩΝ, écrit avec un seul *sigma*. On ne trouve la légende : ΟΔΗCCEITΩΝ, que sur les impériales. La leçon ΟΔΗCΙΩΤΩΝ, d'un marbre de Reinesius, class. I, n° 195, est probablement une faute de copiste, au lieu de : ΟΔΗCCEITΩΝ.

6. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 13.

7. *Ibidem*, tom. II, p. 4.

CINΩΠΗ¹, ne donnent lieu à aucune difficulté. L'*Apamée*, ΑΠΑΜΕΙΑ, qui précède ces deux dernières, est probablement la ville de ce nom, située en Bithynie, sur la Propontide et sur l'emplacement de l'ancienne *Myrlée*, dont elle conserva le nom, joint avec le sien, sur ses médailles². Il est moins facile de déterminer à quelle ville appartient l'ethnique : AMACCIANOI, qui suit, sur notre inscription, celui de *Nicée*. Je répugne à y voir le nom d'*Amasia*, ville célèbre du *Pont*, dont l'ethnique est toujours représenté : AMACEIC, sur ses propres monuments, du temps des empereurs³, de même que par Strabon, qui devait bien le connaître, puisqu'il était de cette ville⁴. D'un autre côté, la situation méditerranée d'*Amasia* ne permet guère, à ce qu'il me semble, de la reconnaître dans une réunion de villes toutes maritimes et commerçantes, et d'ailleurs liées entre elles par les rapports d'une extraction commune, tandis que rien ne nous indique, d'une manière positive, qu'*Amasia* ait été originairement une ville grecque. D'après toutes ces raisons, je conjecture que le mot AMACCIANOI est une fautive leçon du copiste, et

1. *Apud* Eckhel, *Doctr. num.* tom. II, p. 391.

2. *Ibidem*, tom. II, p. 405.

3. *Ibidem*, tom. II, p. 344.

4. Strabon. *Geograph.* lib. XII, c. III, p. 560 : Ἡ ἡμετέρα χώρα τῶν Ἀμασέων... ὑπερκεῖται δὲ τῆς τῶν Ἀμασέων.

qu'il faut lire : AMACTPIANOI¹, ethnique d'*Amastris*, ville célèbre de Paphlagonie, que nous voyons le plus habituellement désignée de cette manière, sur ses monnaies, tant autonomes, qu'impériales, et qui réunit toutes les conditions nécessaires pour figurer au nombre des villes nommées dans l'inscription de Théoclès.

J'entre maintenant dans le détail de cette inscription.

§ I.

Ἐπὶ Ἀρχόντων τῶν περὶ Θεόκλεα Σατύρου τὸ Δ,
μῆνος Βοηδρομιῶνος ΕΙ, ἐκκλησίας γενομένης
πανδήμου, εἰσηγησαμένου Ἀντιφῶντος Ἀναξιμέ-
νους, οἱ Ἀρχοντες εἶπαν· Ἐπὶ Θεοκλῆς Σατύρου, ἀ-

Cette formule, qui se retrouve, à peu près de même, dans plusieurs décrets de ce genre, offre cependant quelques particularités importantes, surtout pour le temps et pour le lieu auxquels cette inscription appartient. J'ai déjà remarqué, qu'on ne pouvait guère la rapporter plus haut que le commencement du premier siècle de notre ère. Or, nous y voyons qu'à cette époque, *Olbiopolis* conservait encore toutes les formes et toute l'indépendance de son gouvernement républicain; qu'elle était soumise à des *Archontes*; que les délibérations importantes s'y

1. C'est la leçon fournie par les médailles, *apud* Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 385.

prenaient dans l'assemblée générale du Peuple, après avoir été préalablement discutées dans le Sénat. Cette mention importante des *Archontes* d'*Olbiopolis* se retrouve dans le décret des Byzantins, en l'honneur d'un citoyen de cette ville, nommé Orontès, fils d'Ababus, décret, qui, sous tous les rapports, mérite d'être assimilé au nôtre¹, et que je crois d'une date peu éloignée, quoique postérieure²; voici comment il se termine :

ΔΙΑΠΕΜΨΑΣΘΑΙ ΔΕ ΚΑΙ ΤΟ ΨΑΦΙΣΜΑ ΤΟΥΤΟ ΔΙ ΕΠΙ
ΣΤΟ-
ΛΑΣ ΤΟΙΣ ΟΛΒΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΡΧΟΥΣΙΝ ΙΝΑ ΚΑΙ Α
ΠΑΤΡΙΣ ΑΥΤΟΥ ΤΑΣ ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ ΕΥΝΟΙΑΣ ΠΡΟΣ
ΤΟΝ ΑΝΔΡΑ ΚΑΙ ΤΕΙΜΑΣ ΑΙΣΘΗΤΑΙ; c'est-à-dire :

« Envoyer, par lettre, ce décret aux *Archontes des Olbiopolites*, afin que la patrie d'Orontès ait aussi « connaissance et de la bienveillance des Byzantins « envers lui et des honneurs qui lui sont accordés. »

Nous apprenons de plus, par l'exemple de Théoclès, que la suprême magistrature d'*Olbiopolis* pouvait être

1. *Apud Chandler. Inscript. antiq. Append. p. 95*; voy. ci-après, planche XI.

2. Clarke a publié (*Travels*, chap. XXIV, p. 619) une inscription que je reproduis, planche VII, n°3, et qui constate l'érection d'un portique, par *Ababus*, fils de Callisthène, sous le règne de *Tibère*. Quoique rien ne prouve positivement que cet *Ababus* soit le père de l'*Orontès* nommé dans le décret des Byzantins, cela est du moins assez probable.

remplie plusieurs fois par le même citoyen, ce qu'atteste également, pour des temps postérieurs, une inscription olbiopolitaine que j'ai déjà expliquée¹, et ce dont les marbres antiques nous offrent des preuves nombreuses, mais, à la vérité, pour des charges moins importantes.

Je ne me rappelle pas d'avoir vu exprimée sur des inscriptions, la mention qu'offre la nôtre, de l'*assemblée générale du peuple* : ἐκκλησίας γενομένης πανδήμου. Cette clause devait pourtant se reproduire fréquemment en tête de semblables décrets². A *Athènes*, métropole des cités ioniennes, l'expression, ἐκκλησία πάνδημος, était de même usitée pour désigner l'*assemblée du peuple*, ainsi que nous l'apprend Harpocraton³; et c'était probablement celle qu'on employait de préférence dans les états démocratiques régis à l'imitation d'*Athènes*. On trouve cependant sur quelques monuments, notamment sur ce décret athénien, concernant Zénon de *Citium*, que nous a conservé Dio-

1. Voyez plus haut, p. 15 et suiv.

2. On trouve dans Dion Cassius : Πανδημία συναγείρεσθαι, mots qui signifient de même une *assemblée générale du peuple*; lib. XLII, c. 33.

3. Harpocraton, v. Πάνδημος.

4. On trouve sur des médailles la qualification de ΠΑΝΔΗΜΟΣ appliquée à Jupiter : ΖΕΥΣ ΠΑΝΔΗΜΟΣ. Voyez sur le sens de cette épithète, Spanheim, *ad Cæsar. Jul., Preuves*, p. 37; Eckhel, *Doctr. num.* tom. III, p. 173.

gène de *Laërte*¹, et sur deux inscriptions, rapportées par Gruter² et par Muratori³, l'expression remarquable de : ἐκκλησία κυρία, qu'Harpocraton⁴ et Hésychius⁵ interprètent par *assemblée souveraine*, celle où les charges publiques étaient distribuées par les suffrages populaires. Mais il paraît que cette acception était particulière à *Athènes*; et l'on pourrait, en la prenant dans un sens plus étendu, la regarder comme équivalant à ἐκκλησία πάνδημος de notre inscription, dans les États où la constitution exigeait, pour qu'une assemblée du peuple fût *légitime*, la présence de *tous* les citoyens ayant droit de suffrage. C'est ce que nous trouvons exprimé, à ce qu'il me semble, dans ces paroles d'un décret des *Delphiens*⁶ : ΔΕΔΟΧΘΑΙ ΚΑΙ ΠΟΛΕΙ ΤΩΝ ΔΕΛΦΩΝ ΑΓΟΡΑΙ ΑΦ' ΟΙΣ ΤΑΙΣ ΕΝΝΟΜΟΙΣ ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ, que je restitue et lis ainsi : Δεδόχθαι τᾷ πόλει τῶν Δελφῶν; ἐν ἀγορᾷ, ψάφοις ταῖς ἐννόμοις, ἐπαινέσαι; c'est-à-dire : *il a été résolu par la ville des Delphiens, en assemblée publique, et par suf-*

1. *Apud* Diog. Laërt. lib. VII, c. 1, § 9 : Ἐκκλησία κυρία τῶν Προδρῶν.

2. *Apud* Gruter. tom. II, p. ccccv : Ἐκκλησία κυρία ἐν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς. Le traducteur a rendu ces mots, et avec raison, à ce qu'il me semble, par : *conventus frequens in loco comiciorum*.

3. *Apud* Muratori, tom. II, p. dlxviii, n° 1.

4. Harpocraton. v. Κυρία ἐκκλησία. Il cite Hypéride et Aristote; add. Polluc. *Onomast.* lib. VIII, c. ix, § 95.

5. Hésychius, *his iisdem vocibus*.

6. *Apud* Muratori, tom. II, p. dlxxxix, n° 1.

frages légalement recueillis, de louer, etc. Les mots : εν εννομῳ εκκλησια, d'un décret des *Chaléens*¹, doivent probablement aussi s'entendre de même d'une *réunion légitime* du peuple² : εκκλησία κυρία. Si nous possédions un plus grand nombre de monuments des divers dialectes de la Grèce, nous y trouverions sans doute des expressions synonymes de εκκλησία πάνδημος, et propres à jeter du jour sur la forme et la tenue de ces *assemblées populaires*. Telle est celle de ἀλία, par laquelle les *Corcyréens*³, les *Byzantins*⁴ désignaient leur assemblée publique, et qu'on lit sur un décret de *Géla*⁵, et aussi, si je ne me trompe, sur un autre décret d'*Agrigente*⁶; preuve que l'usage de cette ex-

1. *Marmor. oxon.* n° XXIX, edit. Chandler. conf. Demosthen. *de Fals. Legat.* passim; Ulpian. *Argument. ad orat. contra Timocrat.*; Sigon. *de Republ. Athen.* lib. II, c. 4.

2. Le scholiaste d'Aristophane, *ad Acharn.* v. 19, à l'occasion de ces mots : Οὔσης κυρίας εκκλησίας, distingue deux sortes d'*assemblées souveraines* : κυρίας, ἐν ἧ ἐκύρουν τὰ ψηφίσματα, savoir, celles qui se tenaient trois fois par mois à des jours fixes, le *premier*, le *dix* et le *trente*, et qu'il appelle νόμιμοι, et celles qui se tenaient extraordinairement pour des cas imprévus, κατὰ τινα ἐπιέγοντα, et qui se nommaient σύγκλητοι.

3. Voyez cette belle inscription corcyréenne, *apud Murat.* tom. II, p. DCXXXIII-DCXXXIX; plusieurs décrets de *Proxénie*, rendus par le même peuple, et publiés par Mustoxidi, *Illustraz. corcires.* tom. I, p. 188, 192, 196, 201, portent tous : ΕΛΘΕΕ ΤΑΙ ΑΛΙΑΙ.

4. *Apud Demosth. de Coron.* tom. I, p. 255, ed. Reiske.

5. *Apud Muratori*, tom. II, p. DCXLII : ΣΤΕΦΑΝΟCΙΕΝ (lisez : ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ) ΕΝ ΤΑΙ ΑΛΙΑΙ.

6. *Apud Gruter.* tom. II, p. CCCCI.

pression était sur-tout familier aux peuples d'origine dorienne. Les paroles où je crois la reconnaître, sont celles-ci : ΕΛΘΞΕ ΤΑΙ ΛΑΙ ΚΑΤΑ ΚΑΙ ΤΑΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΙ, que l'éditeur de ce monument n'a pas essayé de rétablir, et que je lis ainsi : ΕΛΘΞΕ ΤΑΙ ΛΑΙΑΙ ΚΑΙΤΑ, (pour : καὶ εἶτα,) ou plutôt : ΚΑΘΑ ΚΑ' ΤΑΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΙ ; c'est-à-dire : *il a plu à l'assemblée du Peuple, aussi bien qu'au Sénat.* Hétychius nous apprend² que le lieu où se tenait l'assemblée du peuple en Sicile, se nommait Ἀλιακτήρ, mot dérivé de Ἀλία, d'après le même principe que Ἐκκλησιαστήριον, qu'on lit sur une inscription de Gruter³, est dérivé de ἐκκλησία. Hétychius nous apprend aussi que les Tarentins, autre peuple dorien de la *Grande-Grèce*, appelaient Ἀλιαία leur assemblée populaire⁴.

J'ai traduit les mots : ΕΙΣΗΓΗΣΑΜΕΝΟΥ ΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ ΑΝΑΞΙΜΕΝΟΥΣ, par ceux-ci : *sur la proposition d'Antiphon, fils d'Anaximène*, et je ne crois pas que cette traduction soit susceptible de quelque

1. On lit de même, sur le décret de *Géla*, cité dans l'une des notes précédentes : ΚΑΘΑ ΚΑ ΒΟΥΛΑ ΚΑΤΑΝΑΓΡΑΦΗΣΗ, *prout concilium præscribet.* La même locution se retrouve plusieurs fois sur l'inscription de *Corcyre*, *apud* Mustoxidi, tom. I, p. 146 : ΚΑΘΩΣ ΚΑ ΔΟΚΗΙ ΒΟΥΛΑΙ.

2. Hesychius, *v.* Ἀλιακτήρ· τόπος ἐν ᾧ ἀθροίζονται οἱ Σικελοί.

3. *Apud* Gruter. tom. II, p. ccccv : Ἐν Ἐκκλησιαστήριῳ.

4. Hesychius, *v.* Ἀλιαίαν· Ἐκκλησίαν Ταραντινοί. Lucien se sert de cette expression dans ce décret, ou plutôt dans cette parodie de décret, où il s'est plu à rassembler les termes propres à cette sorte de monuments publics (*in Timon.* tom. I, p. 119, ed. Bipont.).

difficulté. Mais l'emploi du participe εισηγησαμένου, mis absolument, me semble une locution remarquable. On trouve fréquemment chez les historiens et les orateurs ce verbe employé pour signifier : *introduire, proposer des lois*, comme dans Polybe¹, dans Démosthène², dans Diodore de Sicile³, dans Denys d'*Halicarnasse*⁴. Lucien s'en sert d'une manière qui revient plus directement au sens de notre inscription, celui de *proposer un décret*⁵. Mais, dans ce cas même, ce verbe est toujours accompagné d'un régime, qui en complète et en détermine le sens. Je pense donc qu'employé, comme il l'est ici, d'une manière générale et absolue, il désigne une *proposition de décret*, sans doute en vertu d'un titre ou d'un office particulier⁶, et qu'il répond au terme de προβουλεύειν, usité plus généralement chez

1. Polyb. *Histor.* lib. II, § 21, 8 : Εισηγεῖσθαι δημαγωγίαν, ed. Schweigh.

2. Demosth. *de Coronâ*, tom. I, p. 276, 21.

3. Diodor. Sic. lib. II, c. 38 : Εισηγήσασθαι νόμους και δικαστήρια.

4. Dionys. Halicarn. *Histor. rom.* lib. II, c. XIV : Περί παντός δότου ἂν εισηγῆται Βασιλεὺς, διαγινώσκειν τε και ψῆφον ἐπιφέρειν.

5. Lucian. *in Timon.* § 44, tom. I, p. 119 : Εισηγήσατο τὸν νόμον Τίμων Ἐχεκρατίδης Κολυττεύς· ἐπεψήφισε τῇ ἐκκλησίᾳ Τίμων ὁ αὐτός.

6. Ce titre était probablement celui de Εισηγητής, mot qu'on trouve si fréquemment usité avec cette acception, comme dans cette phrase d'Eschine, *contr. Timocrat.* p. 168, edit. Reiske : Τοιούτων ΕΙΣΗΓΗΤΗΣ και διδάσκαλος ἔργων, que Diodore de Sicile a sans doute eue en vue, lorsqu'il a dit, lib. IV, § 4 : ΕΙΣΗΓΗΤΗΝ και διδάσκαλον γινόμενον τῶν καλλίστων ἐπιτηδευμάτων; et ailleurs, lib. XI, § 42 : Μεγάλων πραγμάτων σύμβουλος τε και ΕΙΣΗΓΗΤΗΣ.

les Grecs, pour désigner les résolutions adoptées par le Sénat, avant d'être portées à la sanction du Peuple¹. Polybe dit, en ce sens, qu'aucune résolution importante n'avait force de loi à Rome, avant que le Peuple n'eût confirmé le décret du Sénat². C'est ainsi que nous lisons sur un beau décret relatif aux Trézéniens³ : ΤΟ ΔΕ ΨΗΦΙΣΜΑ ΤΟ ΠΕΡΙ ΤΡΟΖΗΝΙΩΝ Ο

1. C'est ce que Harpocration exprime ainsi, *v. Προβούλευμα*· τὸ ὑπὸ τῆς Βουλῆς ψηφισθὲν, πρὶν εἰς τὸν Δῆμον εἰσνεχθῆναι.

2. Polyb. *Histor.* lib. VI, § XVI, 2 : Ἄν μὴ συνεπιχωρήσῃ τὸ ΠΡΟΒΕΒΟΥΛΕΥΜΕΝΟΝ ὁ δῆμος. Demosthène, *de Coron.* p. 228, emploie fréquemment le mot *προβούλευμα*, pour désigner l'accusation intentée contre lui dans le Sénat et non encore décrétée par le Peuple.

3. *Apud Murator. Thesaur.* p. MLXXXIX, n° 4; je vais rapporter ici la fin entière de cette inscription, avec les restitutions, faite desquelles le traducteur n'a pu en saisir le sens, ou l'a représenté d'une manière tout-à-fait inexacte.

ΕΔΟΞΕ ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ ΙΑΤΡΟΚΛΗΣ ΠΥΘΙΩΝΟΣ ΕΙ
 ΤΑ ΜΕΝ ΑΛΛΑ ΚΑΘΟΤΙ Η ΒΟΥΛΗ ΕΨΗΦΙΣΑΤΟ ΤΟΔΕ
 ΨΗΦΙΣΜΑ ΤΟ ΠΕΡΙ ΤΡΟΖΗΝΙΩΝ Ο ΠΡΟΕΒΟΥΛΕΥ...
 Η ΒΟΥΛΗ ΑΝΑΓΡΑΨΑΙ ΕΝ ΣΤΗΛΗΙ ΔΙΘΙΝΗΙ ΚΑΙ Σ...
 ΣΑΙ ΕΝ ΤΩΙ ΙΕΡΩΙ ΤΟΥ ΑΠΟΔΑΩΝΟΣ ΕΠΙΜΕΔΗ...
 ΔΕ ΤΗΣ ΑΝΑΓΡΑΦΗΣ ΤΟΥΣ ΕΞΕΤΑΣΤΑΣ Τ...
 ...ΩΜΑ ΤΟ ΕΙΣ ΤΗΝ ΣΤΗΛΗΝ ΔΟΙΝΑΙ ΤΟ.....

Muratori traduit :

Placuit Populo; Hiatrocles Pythonis filius.
 et post alia. quâ ratione senatus statuit, hoc
 decretum de Trœzeniis, quod præviâ consultatione
 confecit senatus, scribendum in marmoreâ columnâ, et
 in sacrario Apollinis adservari, et hoc
 exemplum censores in columnam referre.....

Il est inutile de montrer toutes les fautes qui rendent cette traduc-

ΠΡΟΕΒΟΥΛΕΥ[σατο] Η ΒΟΥΛΗ; c'est-à-dire : *ce décret, concernant les Trézéniens, lequel a été délibéré d'abord dans le Sénat*; et sur une inscription béotienne encore inédite, et dont je me propose de faire incessamment l'objet d'un travail particulier, on trouve une formule semblable : ΕΙΠΕΝ ΥΠΕΡ ΙΕΡΩΝ ΠΡΟΒΕΒΟΥΛΕΥΜΕΝΟΝ ΑΥΤΩΙ ΕΙΝΑΙ ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΒΟΥΛΗΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ. C'est une locution équivalente que nous offre un décret d'*Agrigente* recueilli par Gruter¹ : ΠΡΟΑΓΟΡΟΥΝΤΟΣ ΔΙΟΚΛΕΟΣ ΤΟΥ ΔΙΟΚΛΕΟΣ, de même que ces mots d'une inscription athénienne², qui ne peuvent être, je crois,

tion inintelligible, même pour celui qui l'avait faite; voici comment l'inscription doit être lue, en en remplissant les lacunes :

ἔδοξε τῷ δήμῳ· Ἱατροκλῆς Πυθίωνος εἶ[πε·]
 τὰ μὲν ἄλλα, καθ' ὅτι ἡ Βουλὴ ἐψηφίσατο· τὸ δὲ
 ψήφισμα, τὸ περὶ Τραιζηνίων, ὁ προσβουλεύ[σατο]
 ἡ Βουλὴ, ἀναγράψαι ἐν στήλῃ λιθίνῃ, καὶ σ[τῆ-]
 σαι ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπολλωνος, ἐπιμελη[σάσθαι]
 δὲ τῆς ἀναγραφῆς τοὺς Ἐξέταστας· τ[ὸ δὲ ἀ-]
 [άλ]ωμα τὸ εἰς στήλην, δοῦναι τ[ὸν Ταμίαν].

Ce qui signifie littéralement :

Il a plu au Peuple : Hiatroclès, fils de Pythion, a dit :
 Que tout soit, comme il a été décrété par le Sénat; quant au décret, concernant les Trézéniens, lequel a été délibéré par le Sénat, l'écrire sur une colonne de pierre, et le placer dans le temple d'Apollon; que le soin de l'inscription soit aux Exétastes (inspecteurs); et que la dépense, provenant de la colonne, soit acquittée par le Questeur.

1. *Apud* Gruter. tom. II, p. ccccl.

2. *Ibidem*, tom. II, p. ccccxliv.

susceptibles d'une interprétation différente : ΠΡΟ-
ΝΟΥΝΤΟΣ ΦΛΑΒΙΟΥ ΠΥΛΛΑΔΟΥ.

La formule par laquelle commence notre inscription, offre encore une particularité curieuse, c'est la mention du mois attique *Boédromion* : ΜΗΝΟΣ ΒΟΗ-
ΔΡΟΜΙΩΝΟΣ. Dans une autre inscription olbiopo-
litaine, que j'ai déjà expliquée¹, nous avons trouvé
un mois *Dromapæde*, totalement inconnu d'ailleurs,
et dont le nom se rapporte sans doute à des usages
particuliers à *Olbiopolis*. La conjecture que je formais
à cet égard², savoir, que le calendrier des villes du
Pont offrait un mélange de mois grecs, indigènes,
asiatiques ou macédoniens, se trouve en partie justi-
fiée par l'existence de ce mois *Boédromion*, que les
colonies d'*Athènes* avaient porté à *Milet*, et, delà,
propagé sans doute dans les villes originaires de
Milet. Enfin, je remarquerais, comme une particu-
larité de langue, si ce n'était bien plutôt une faute du
graveur ou du copiste, l'emploi de la préposition
ΕΠΙ, au lieu de la conjonction ΕΠΕΙ, qui est univer-

1. Je dois à cette occasion relever une assertion inexacte qui m'est échappée plus haut, p. 23. J'ai dit que *La méthode d'ajouter aux noms des mois la désignation de leur ordre respectif dans le calendrier, était insolite sur les monuments de la Grèce*. J'en ai cependant trouvé un exemple dans la belle inscription corcyréenne, *apud Mustoxidi, illustraz. Corcir. tom. I, p. 146-164*, où l'on lit, p. 152 : ΕΝ ΜΗΝΙ ΔΥΟΔΕΚΑΤΩΙ ΚΑΙ ΕΥΚΛΕΙΩΙ; c'est-à-dire : dans le XII^e mois, ou dans le mois *Eucléus*; voy. *ibidem*, p. 227.

2. Voy. plus haut, p. 14.

sellement usitée en pareil cas, et dont il serait superflu d'alléguer aucun exemple.

§ II.

Ἄνῆρ γενόμενος ἐκ προγονῶν λάμπρων καὶ πολλὰ τῇ πατρίδι ἡμῶν κατανυσαμένων, ἔν τε πρεσβείαις καὶ ἀρχαῖς πᾶσαις, καὶ εὐεργεσίαις τῶν καθ' ἓνα πολειτῶν τε καὶ τῶν ἐπιδημούντων παρ' ἡμᾶς ξένων, καὶ ἠκολούθησεν ὁ ἀνὴρ τῷ τῶν προγονῶν ἀξιώματι, καὶ τὸ λαμπρὸν καὶ εὖνουν πρὸς τὴν πατρίδα διεδείξατο, ὡς καὶ οἱ πρόγονοι αὐτοῦ,

Rien n'est plus fréquent, sur les marbres antiques, que ce souvenir des *services rendus par les ancêtres*: τὰς ἐκ τῶν προγονῶν εὐεργεσίας, comme nous le voyons, entre autres exemples, sur une inscription rapportée par Muratori¹. La locution par laquelle sont désignés sur la nôtre les services rendus aux Olbiopolites par les aïeux de Théoclès : πολλὰ τῇ πατρίδι ἡμῶν κατανυσαμένων, n'est guère moins remarquable que ce sentiment lui-même; du moins, ne s'offre-t-elle que rarement chez les auteurs, avec l'acception qu'elle a ici, et qui est nettement déterminée par Hésychius². Une locution, qui se reproduit plus fréquemment, est celle qui suit : εὐεργεσίαι τῶν καθ' ἓνα πολειτῶν³, et

1. Muratori, tom. II, p. DCLVII, n° 1.

2. Hesych. ν. Κατανύουσι, καταναλίσκουσι; et ν. Κατανύσαι, συντελίσαι. Vid. quæ interpret. ad ν. Κατανύσαι.

3. On trouve une construction semblable : εὐεργεσία ἀνθρώπων, dans Diodore de Sicile, lib. I, § 13, et 72; et IV, 15.

dont les marbres nous offrent des équivalents, tels que celui-ci : Καὶ κοινῇ καὶ ἰδίᾳ τοῖς ἐντυχανούσιν αὐτῶ τῶν πολιτῶν, d'une inscription de Reinesius¹, et ces mots d'une inscription delphienne fort altérée dans Muratori², que je lis ainsi : Καὶ κοινὰ τὰ πόλει καὶ ἰδίᾳ τοῖς ἐντυχανούσιν αὐτοῖς ; tels aussi que cette formule consacrée, entre autres, par un décret des Méliitéens³ : Εὐνοῦς ὑπάρχων τοῖς τε δημοσίοις ἡμῶν πράγμασι καὶ ἐν ἑκάστῳ τῶν πολιτῶν.

Je rapporterai à cette occasion une curieuse inscription qui fait partie du recueil inédit de Fourmont, et qui, offrant plusieurs expressions analogues à celles du décret de Théoclès ; ayant, d'ailleurs, un objet semblable, et, appartenant, autant que j'en puis juger d'après la forme des caractères, ainsi que d'après la diction, aux âges de la littérature classique, peut fournir un modèle de plus de cette sorte d'inscriptions. La voici avec les restitutions, qui m'ont paru nécessaires pour en compléter le sens :

[...ἐπὶ ΔΕΚ[ἀτῆ τῆς πρωτῆς]
 ΠΣΥΤΑΝΕΙΑ[ς.....ἐπεψή-]
 ΦΙΣΕΝ⁴ ΠΑΜΦΙΛΟΣ ΦΙ[λοτίμου,]

1. *Apud* Reines. tom. I, p. 499.

2. Murator. *Thesaur.* tom. II, p. DLXXXIX, n^o 1 ; on y lit, ligne 7 : ΚΑΙ ΚΟΙΝΑΙ ΤΑΙ ΠΟΛΕΙ ΚΑΙ ΙΔΙΑΙ ΤΟΙΣ ΕΥΤΥΧΑΝΩΝΤΟΙΣ.

3. *Apud* Gruter. tom. II, p. cccc.

4. L'original porte : ΦΙΣΕΝ, qui est évidemment une faute de copiste. Le verbe ἐπεψήφισα, que j'ai restitué, se trouve souveut

ΠΡΟΕΔΡΟΙ' ΔΗΜΑΔΗΣ ΔΗ[μάδου]
 ΕΙΠΕΝ ΕΠΕΙΔΗ ΠΡΟΤΕΡΟ[ν και οί πρό-]
 ΤΟΝΟΙ' ΟΙ ΕΥΡΥΛΟΧΟΥ Κ[ίμων τε και]
 ΑΚΕΣΑΝΔΡΟΣ ΦΙΛΟΙ ΟΝΤΕ[ς και χρήσιμοι]
 ΤΗΙ ΠΟΛΕΙ ΠΟΛΛΑ ΚΑΙ ΜΕΓΑΛ[α εὐεργέ-]
 ΤΗΣΑΝ ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ ΤΟΝ ΑΘ[ηναίων,]
 ΚΑΙ ΝΥΝ ΕΥΡΥΛΟΧΟΣ ΠΑΤ [ρικὴν³ ἔ-]
 ΧΩΝ ΕΥΝΟΙΑΝ ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΔΗ[μὸν τὸν]
 ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΔΙΑΤΕΛΕΙ ΧΡΗ[σιμος]
 ΚΑΙ ΚΟΙΝΕΙ ΚΑΙ ΙΔΙΑΙ ΤΟΙΣ [παραγενο-]
 ΜΕΝΟΙΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΕΙΣ ΚΥΔ[ωνίαν,]
 ΚΑΙ ΠΟΛΛΟΥΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ Α[υσά-]
 ΜΕΝΟΣ ΕΚ ΚΡΗΤΗΣ ΑΠΕΣΤ[ειλεν]
 ΑΥΤΟΥ ΑΝΑΛΟΜΑΣΙΝ⁴ ΚΑΙ [αἴτιος ἐ-]
 ΓΕΝΕΤΟ ΤΟΥ ΣΩΘΗΝΑΙ ΕΙ[ς τὴν αὐτῶν]

en tête de décrets de ce genre, *apud* Chandler. *Inscript. ant.* part. II, p. 50; et passim, *apud* Æschin. *contr. Ctesiph.* p. 464; Lucian. *in Timon.* § 44.

1. Il faut lire : ΠΡΟΕΔΡΟΣ; la formule primitive de cette inscription devait avoir beaucoup de rapports avec celle du décret que nous a conservé Diogène de Laërte, *de vit. Philosoph.* lib. VII, c. 1, § IX. C'était le *Proédre* qui remplissait à Athènes les fonctions exprimées par le verbe ΕΠΕΨΗΦΙΣΕΝ, ainsi que nous en avons la preuve, entre autres, par ce passage de l'*Oraison* d'Eschine *contre Ctésiphon*, p. 465 : Ἀνάγνωθί μοι τίς ἦν ὁ ταῦτα γράψας, καὶ τίς ὁ ταῦτα ἐπιψηφίσας Πρόεδρος· ΨΗΦΙΣΜΑ ΠΡΟΕΔΡΟΣ.

2. Lisez : ΓΟΝΟΙ.

3. Πατρικῆς ἔχθρας, πατρικῆς εὐεργεσίας, dans Démosthène, p. 779, 1479, ed. Reiske.

4. Lisez : ΑΝΑΛΟΜΑΣΙΝ.

[πολι.]Ν ΕΙΣ ΤΗΝ ΙΔΙΑΝ ΣΥΝ.....

C'est-à-dire :

.....le dixième jour de la première Prytanie, a recueilli les suffrages, Pamphile, fils de Philotime, étant Proédre, Démade, fils de Démade, a dit : attendu que dès auparavant les ancêtres d'Eurylochus, Cimon et Acésandre, étant amis et bienfaiteurs de la ville, ont rendu de grands et nombreux services au peuple d'Athènes, et que maintenant Eurylochus, conservant la bienveillance de ses pères envers le peuple d'Athènes, se montre constamment utile, et publiquement et individuellement, à ceux des Athéniens qui se rendent à Cydonie, et que plusieurs Athéniens, délivrés (de leurs dettes), ont été renvoyés de Crète, par lui et à ses frais, et qu'ainsi il est devenu pour eux l'auteur de leur retour dans leur propre patrie,

Les mots qui suivent sur notre inscription : Καὶ τῶν ἐπιδημούντων παρ' ἡμᾶς ξένων, se rencontrent assez fréquemment sur les marbres antiques, et, presque toujours par opposition aux mots de *citoyens*, πολῖται, comme ici, ou d'*habitans*, κατοικοῦντες, ainsi que j'en

ai rapporté ailleurs¹ des exemples. Cette opposition se reproduit encore dans les lignes 31 et 33 de notre inscription, où les mots : Καὶ τὰς πόλεις ὧν ἘΠΕΔΗΜΟΙΝ οἱ ξένοι; et : Αἱ πόλεις τῶν ΠΑΡΕΠΙΔΗΜΟΥΝΤΩΝ ξένων, viennent immédiatement après ceux qui désignent le *Sénat* et le *Peuple* des Olbiopolites. Mais ils conservent encore la même signification, indépendamment des mots qui servent ici à la déterminer. On trouve plusieurs fois le mot ἐπιδημία, employé sur des inscriptions de *Palmyre*², pour signifier le *voyage*, le séjour passager d'un empereur. Quelques villes grecques assignaient un traitement aux députés qui venaient les assister, soit dans des fêtes, soit dans des négociations, pour tout le temps que durait ce *voyage* : ὅσας ἡμέρας ἘΠΙΔΑΜΩΝΤΙ, expressions d'un décret des Hermionéens³. Nous voyons enfin qu'un des titres d'Orontès à la reconnaissance des Byzantins, était d'avoir rempli avec distinction le *patronage des étrangers* : Προέστα τᾶς ἐπιδαμίας⁴. Mais dans les auteurs, le verbe ἐπιδημεῖν a souvent une signification contraire. Ainsi dans ce passage d'Eschine : Οὐκ ἘΠΙ-

1. Voyez mes *Deux lettres à Lord Aberdeen, sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont, Appendice, p. 128 - 129*. On trouve dans un décret athénien, *Marm. oxon. n° XXIV* : Ὅποσοι δ' ἀν Σιδωνιοι οἰκοντες ες Σιδωνι... ΕΠΙΔΗΜΩΣΙΝ κατ' ἐμποριαν Ἀθηνησι.

2. *Apud Muratori, tom. II, p. DLVIII.*

3. *Ibidem, p. DCVII, n° 1.*

4. Chandler, *Inscript. ant. append. p. 95*. Il traduit : *Præfuit festo*. Je crois mon interprétation plus exacte.

ΔΗΜΟΪΝΤΟΣ ἐν Μακεδονίᾳ Φιλίππου¹, ce verbe est bien certainement synonyme de : κατοικοῦντος, *résidant*; comme aussi dans cette autre phrase du même orateur : τὰς ἀποδημούσας ἘΠΙΔΗΜΕῖΝ φάσκων²; et ce n'est peut-être pas là une des preuves les moins sensibles de la différence qui existait quelquefois entre la langue ordinaire et celle des monuments, différence qui ne permet pas d'appliquer indistinctement les expressions de l'une à l'interprétation de l'autre. Ces mots : Καὶ ἠκολούθησεν ὁ ἀνὴρ τῷ τῶν προγόνων ἀξιώματι, forment une locution élégante et oratoire, que je ne crois pas avoir encore observée sur les marbres³, et qui rappelle cependant cette phrase remarquable du décret concernant Zénon de *Citium*, et rapporté par Diogène de *Laërte* : Τὸν ἴδιον βίον ἐκθεῖς ἄπασιν ἀκολουθον ὄντα τοῖς λόγοις⁴, qu'il semble que Polybe ait eue en vue, lorsqu'il a dit : Τὸν ἴδιον βίον ἀκολουθον εἰσφέρειται τοῖς εἰρημένους⁵.

§ III.

Ἐν τε ἦθει χρηστῷ καὶ τρόπῳ ἀγαθῷ, καὶ εὐνοίᾳ τῇ κοινῇ περὶ πάντα πᾶσιν διαφερούση, ὡς διὰ τὸ μέτριον αὐτοῦ, καὶ περὶ τὴν κα-

1. *Æschin. Orat. contr. Ctesiph.* tom. I, p. 519, edit. Reisk.

2. *Idem, De Fals. legat.* p. 241.

3. L'éloge d'Orontès, dans l'inscription précédemment citée, est ainsi motivé : Δια το του ανδρος και προγονων αξιωμα.

4. *Apud Diogen. Laërt.* lib. VII, c. 1, § 9.

5. *Polyb. Histor.* lib. XI, § 10, 2.

τρίδα φιλόστοργον, καὶ περὶ τοὺς Ἕλληνας φιλόξενον, νεική-
σαι μὲν τοὺς προγόνους τοὺς ἑαυτοῦ, ἰσόρροπον δὲ καταστῆ-
σαι τὸν Ταμείαν τὴν πατρίδα ἡμῶν εὐεργετηκόσιν,

On a pu remarquer déjà avec quelle abondance, quelle rédonnance même d'expressions les Olbiopolites et leurs hôtes témoignent ici leur vénération pour Théoclès. Ce luxe de reconnaissance, si je puis m'exprimer ainsi, qui n'est peut-être plus sensible sur aucun autre monument de l'antiquité, intéresse surtout sur celui-ci, par l'estime singulière que ces peuples y professent si hautement pour des qualités morales et pour des vertus privées, non moins que pour des services publics. La *bonté des mœurs*, l'*excellent caractère* de Théoclès sont mis au premier rang des mérites qui lui ont concilié l'attachement et le respect de ses compatriotes. Ainsi nous lisons dans l'éloge d'un citoyen, conservé de même par un décret public : Ἄνδρα ἘΠὶ ἩΘΕΣΙ... διαπρέποντα¹, et sur un autre décret du même genre : Ἄνδρα σεμνὸν καὶ τῇ ΤῶΝ ἩΘῶΝ κοσμιότητι δοκιμώτατον². Les paroles suivantes : Καὶ εὐνοία τῇ κοινῇ περὶ πάντα πᾶσιν διαφερούση, offrent une locution, dont on trouverait, je crois, bien peu d'exemples chez les anciens auteurs, et qui se reproduit encore vers la fin de notre inscription :

1. *Apud* Muratori, tom. I, p. DLVIII, n° I.

2. *Apud* Gruter. tom. II, p. ccccxxvii.

Τῶν κοινῇ πᾶσι διαφερόντων ¹. L'emploi du mot φιλόστοργον, qui ne se dit proprement que de la tendresse des enfants envers leurs parents ², n'est sans doute pas moins remarquable sur un monument de cette nature, et rappelle cette phrase d'une lettre de l'empereur Sévère, adressée aux Smyrnéens ³ : Κατὰ τὸ πρὸς τὴν πατρίδα ΦΙΛΤΡΟΝ. Mais je ne pense pas qu'on trouve, dans tous les monuments qui nous restent de l'antiquité, un seul exemple de la locution qui suit : Ἰσόρροπον δὲ καταστήσαι τὸν Ταμείαν τὴν πατρίδα ἡμῶν εὐεργετηκόσιν, locution qui me semble plus recherchée, ou du moins plus oratoire, qu'il ne convient à des monuments de ce genre. L'idée qu'elle présente, savoir, de reconnaître les services rendus à la patrie, se retrouve souvent, sur les marbres anciens, exprimée d'une manière uniforme, claire et précise; ainsi, nous trouvons dans une inscription d'*Oxford* : Χαριτας αποδιδομαι τοις ἑαυτον ευεργετουςιν ⁴; dans une autre inscription de la même collection : Αποθήσεισθαι χαριτας

1. Ligne 35. J'interprète ici διαφέρειν, par *conduco, utilis sum*, sens qu'exige la construction du datif. Sur les autres constructions du même verbe, et sur l'acception différente qui en résulte, consultez une note de Wesseling, sur Diodore de Sicile, lib. II, ch. 5.

2. Comme on le voit, entre autres exemples, dans le décret des Smyrnéens, *Marmor. Oxon.* n° XXVI, lin. 6 : ΦΙΛΟΣΤΟΡΓΩΣ τα προς τους γονεις.

3. *Apud Muratori*, tom. II, p. dxcix, n° 2.

4. *Marmor. Oxon.* n° XXVI, lin. 7.

αυτοῖς ἀξίας τῆς αἰρέσεως¹, et mieux encore, dans cette phrase d'un décret d'*Agrigente*, qui renferme à la fois le précepte et l'exemple de cette pratique si honorable : Τοῖς δὲ Ἀκραγαντίνοις πάτριον ἔστι καὶ ἐκ προγόνων παραδεδομένον τιμῆν τοὺς ἀγαθοὺς ἄνδρας καὶ προῖσταμένους τοῦ ἀμοῦ δήμου...καὶ χάριτας ἀπονέμειν καταξίας τοῖς εὐεργεσίῃ προαιρουμένοις αὐτόν². Telle est la formule généralement consacrée pour ces sortes d'hommages publics, que les villes grecques rendaient à la vertu de leurs citoyens. La formule, dont se servent les Olbiopolites pour décerner le même hommage à Théoclès, s'éloigne trop de cette noble et élégante simplicité, pour n'y pas reconnaître l'influence des nouvelles écoles qui, vers le temps où nous avons placé l'âge de notre inscription, commençaient à corrompre le goût et la pureté de la littérature des Grecs. Cette formule présente une image et une figure qu'il est difficile de rendre dans notre langue littéralement : *avoir établi la balance entre le trésorier et les bienfaiteurs de notre patrie*. L'épithète singulière de ἰσόρροπον, ap-

1. *Marm. Oxon.* n° XXVI, lin. 17-18.

2. *Apud Gruter.* tom. II, p. ccccl. Cette phrase me servira à rétablir un passage d'un décret des Iasiens, que Chandler n'a point compris, *Inscript. antiq.* part. I, p. 22-23 : Εἰδότες ὅτι ὑπαρξέοντι αὐτοῖς [μὲν] ἀταξίαι ὧν καὶ εὐεργετησῶντι; Chandler traduit : *Soientes quòd suppetant iis quidem TURBÆ ob quas sint benefactores*, ce qui n'offre aucun sens raisonnable; il faut lire : Εἰδότες ὅτι ὑπαρξέοντι αὐτοῖς [χάριτες καὶ] ἀταξίαι ὧν καὶ εὐεργετησῶντι, c'est-à-dire : *sachant qu'on leur rendra une reconnaissance égale à leurs bienfaits*.

pliquée à un nom d'homme, τὸν Ταμείον, irait mieux avec un nom de choses; et j'avais pensé d'abord, qu'au lieu de ces deux mots, il fallait lire : τὸ ταμείον, *le trésor*. Mais l'exactitude avec laquelle a été copiée généralement notre inscription, ne permet guère de recourir à une correction semblable. D'ailleurs, il n'y aurait, dans cette correction même, qu'un adoucissement léger à la principale difficulté de ce passage, qui, du reste, ne présente aucune obscurité, et qu'il vaut mieux sans doute laisser tel qu'il est, en le considérant comme un idiotisme, propre au peuple dont ce décret est l'ouvrage.

§ IV.

εἰς τε πρεσ-

βείας αὐτὸς ἑαυτὸν ἔκοντὴν παρέχων ἄσκνον, ἔργων τε ἐπιμελείαις καὶ κατασκευαῖς ἐνεκοπίασεν, ὡς δι' αὐτὸν περικαλλεστέραν καὶ ἐνδοξοτέραν τὴν πόλιν ἡμῶν γενέσθαι, ἄρχαις τε αἰς ἤρξεν καὶ ἱερατείαις καὶ στρατηγίαις καὶ λειτουργίαις ἀπάσαις
ἑαυτὸν

ἀφελῶς τῇ πατρίδι εἰς ἅπαντα ἐπεδίδου, ἤρεμόν τε ἑαυτὸν παρέχων καὶ ἴσον πᾶσιν, καθαρῶς ἅπαντα καὶ δικαίως διοικῶν, ἄρχων τὴν μεγίστην ἀρχὴν τὸ τετράκις, καθ' ὅτι τοιοῦτων ἀνδρῶν χρεῖα ἦν ἄρχειν, καὶ πλειστάκις πᾶσαν ὁμόνοι-
τυ πολιτευόμενος,

Remarquons d'abord, dans le passage que je viens de transcrire, l'irrégularité de construction, qui passe

brusquement du participe *παρέχων*, à l'arioste *ἐνεκοπίασεν*. Cette irrégularité, qui ne constituait pas toujours chez les Grecs un vice de langage, à en juger d'après les fréquents exemples qu'on en trouve chez les meilleurs écrivains et sur les monuments les plus irréprochables¹, permettait de développer longuement une suite d'idées, sans être obligé de répéter les mêmes formes du langage. Mais remarquons surtout le verbe *ἐνεκοπίασε*, qui ne s'est encore offert, à ma connaissance, sur aucun monument de l'antiquité. J'avais imaginé d'abord qu'il y avait ici une faute de copiste; et la ressemblance de ce mot avec celui de *ΕΝΕΚΟΔΙΑΣΕ*, qui ferait ici un sens clair et naturel², m'avait donné l'idée de cette restitution. Mais, tout bien considéré, il n'y a rien à changer au texte de notre inscription, et ce n'est pas une raison de rejeter un mot nouveau, uniquement parce qu'il est nouveau, lorsqu'il est d'ailleurs conforme à l'analogie et parfaitement intelligible. Or, le sens de *ἐγκοπιάζω*, facile à déterminer, d'après celui du verbe *κοπιάω*³

1. Nous en avons vu un exemple dans la belle inscription de Xénoclède, p. 26, de ces *recherches*. M. Boissonnade en a rapporté plusieurs dans sa docte *Commentatio epigraphica ad inscript. actiacam*, p. 433-438, *ad calc. epistol.* L. Holsten. Paris. 1817, 8.

2. On lit sur un décret d'*Agrigente*, *apud* Gruter. tom. II, p. cccci : *Τοις δὲ Ταμίαις ΕΚΟΔΙΑΣΑΙ εἰς τὰ προγεγραμμένα, ὅσον καὶ χρεία ἔστι*; la même expression se retrouve, avec le même sens, dans un décret de *Géla*, *apud* Muratori, tom. II, p. dcxlii.

3. Ce verbe se trouve fréquemment employé chez les écrivains

et de l'adjectif ἔγκοπος ¹, dont il est immédiatement dérivé, s'accorde très-bien avec le sens général de la

du *Nouveau Testament*; ainsi, dans S. Matthieu, XI, 28 : Δεῦτε πρὸς μὲ πάντες ΚΟΠΙΩΝΤΕΣ καὶ περιφορτισμένοι, *venite ad me omnes DEFATIGATI et onerati*; dans S. Jean, IV, 6 : ΚΕΚΟΠΙΑΚΩΣ ἐκ τῆς ὁδοπορίας, *DEFATIGATUS ex itinere*; dans S. Paul, *I Corinth.* XV, 10 : Περισσότερον αὐτῶν πάντων ἘΚΟΠΙΑΣΑ, *amplius quàm illi omnes LABORAVI*; et *Rom.* XVI, 6 : Πολλὰ ΚΟΠΙΑῖΝ, *multum LABORARE*.

1. Je ne puis faire mieux que de rapporter textuellement ici la note suivante, que je dois à l'amitié de M. Hase, et où l'on reconnaîtra le profond savoir et la critique exacte et judicieuse qui distinguent ce savant Helléniste :

Ἐγκοπος, ου· ὁ καὶ ἡ, adhibetur :

1. De re quæ fit multo labore, ut sit idem quod χαλεπός, δυσχερής, *operosus, difficilis*. Ita LXX interpretes, apud quos primùm, opinor, vox illa occurrit, *Ecclesiast.* I, 8 : Πάντας οἱ λόγοι ἘΓΚΟΠΟΙ, ubi Symmachus extremam vocem rectè interpretatur κοπῶδεις. Ideo apud S. Antiochum, *Quòd semper captanda sit temporis opportunitas, Homil. XCI*, in Bibl. græca Patr. tom. I, Parisiis, 1624, fol. 1172. E : Πᾶς γὰρ ὁ λόγος ἘΓΚΟΠΟΣ, καὶ ὁ προσθεὶς γνῶσιν, προστίθησιν ἀληθεῖα. Godefridus Tilmannus, non recordatus unde manaret locutio, minus bene vertit : *Omnis enim sermo interruptus* [quasi esset ab ἐγκόπτω], *et qui addit scientiam, addit et dolorem*, suspicatusque est in ora, ad dictionem ἐγκοπος deesse quiddam. Nam sensus *Ecclesiastæ* optimè quadrat cum toto S. Antiochi loco, silentium commendante. Et apud Achmetem, (Achmetis, fil. Seirim, *Onirocritica*, Lutet. 1603.), ἐγκοπος crebro sic occurrit, ut sit reddendum *operosus*. Velut in loco Barami, ab Achmete allato, edit. Rigalt. 8. A : ἘΓΚΟΠΟΣ γὰρ, καὶ πολλάκις σφαλλομένη, καὶ βαρεῖα, καὶ πολυάσχολος τῆς ἀστρονομίας ἢ κατάληψις. Leunclæius vertit : *Ardua enim, et sæpe fallax, molesta et perplexa est astronomicæ doctrinæ comprehensio*; et 185. C : Διὰ τὸ ἘΓΚΟΠΟΝ τῆς ἀρτοποιίας, *propterea quòd laboriosè panis conficiatur*; similiterque 195. B : Διὰ τὸ ἘΓΚΟΠΟΝ

phrase, dans laquelle ce mot est employé; il doit signifier : *se fatiguer à, s'adonner laborieusement à,*

τῆς καταστάσεως τοῦ λιναρίου, *propter eas molestias, quæ in confi-
ciundo lino sunt exantlandæ.* Comparativo, 186. C : Ἐνδοξότερον
μὲν πλοῦτον πλουτήσῃ, ἘΓΚΟΠΩΤΕΡΟΝ δὲ; *splendidiores quidem di-
vitiis adquiret, sed majore cum labore.* Eodemque sensu habet
Achmetes bis adverbium ἰγκόπως : 69. C : Εὐρήσει χρυσοῖον ἘΓΚΟΠΩΣ,
aurum inveniet, at cum labore; et 195, B : Εὐρήσει ἘΓΚΟΠΩΣ ἀνάλογον
πλοῦτον : ubi minus rectè interpres latinus; *pro ejus copia vitam
laboribus inveniet obnoxiam, pro, p. e. c. opes, sed cum labore,
inveniet.*

2. De homine aut omnino de animante, multo labore fracto,
ut sit, *lassus, defessus, defatigatus.* LXX interpret. *Job, XIX, 2 :*
ἕως τίνος ἘΓΚΟΠΟΝ ποιήσῃ ψυχὴν μου; ubi Andreas Cratander,
Usque quo afflictam facietis animam meam : malim (quia ubique
verbum e verbo exprimit Cratander), *defessam reddetis.* Eò quo-
que referendum arbitror locum epigrammatis, *Analect. II, p.*
238, n° 7 : ἘΓΚΟΠΟΝ ἔχνος · quem locum et Henricus Stephanus in
Thesauro et Schneiderus in Lexico attulerunt.

3. De homine, qui multum laboris impendit, *occupatus, dis-
trictus :* quam tertiam significationem, cum ab ea secunda manet,
ante hanc collocassem, nisi tertia quam maxime ad inscriptionem
Theoclis pertineret, ideoque hanc exemplorum seriem commo-
dius concluderet. LXX intt. in Isaïa, XLIII, 23 : Οὐκ ἐδούλωσά σε ἐν
θυσίαις, οὐδὲ ἘΓΚΟΠΟΝ ἐποίησά σε ἐν λιθάνῳ · vertit Cratander : *Non
servivisti in hostiis, neque laborem fecisti in thure.* Anastasius Si-
naita *De creatione hominis,* edit. Tarin. Paris. 1618, 4°, 248. C :
ἘΓΚΟΠΟΣ καὶ ἀσχολος πρὸς τὰς ἔργους, *occupatus et exercens sese ope-
rum negotiis.* Addere possim Eusebium *Demonstrat. evangel.* edit.
Paris. 1628, fol. 58. A, qui Isaïæ locum verbis iisdem expressit,
nonnullosque alios, ut S. Basilium Magnum edit. Paris. 1618, fol.
I, 282. B. Sed quæ dixi sufficere arbitror ad discernendas tres
significationes vocabuli ἔγκοπος, quas neque Henricus Stephanus,

de même que ἔγκοπος, dont une des significations est : *occupatus, districtus*. Je trouve dans le *Glossaire Grec-barbare* de Meursius¹, le mot : κοπιαστάδες, interprété par : *miseri, afflicti*, et voici la glose qui l'accompagne : Ταλαιπώρους, ὅπου κοπιάζουν πολλά. Il ne s'ensuit cependant pas de ce dernier exemple, que le verbe ἐγκοπιάζω ne puisse appartenir qu'à un âge de corruption; il faisait sans doute partie du vocabulaire de ces colonies grecques du *Pont-Euxin*, dont nous possédons si peu de monuments; et nous sommes généralement trop pauvres en fait de notions sur les nombreux dialectes de la Grèce, pour condamner, comme puisé à une source corrompue, un mot ou nouveau ou dépourvu d'autorités classiques.

La même phrase : Ἔργων ἐπιμελείαις καὶ κατασκευαῖς, peut encore donner lieu à quelques observations. J'ai traduit ces mots par : *la direction et la construction de travaux publics*, genre de services qui prêtait le

neque Schneiderus, vir summus, neque ullus alius (quantum judicare possum) adhuc distinxit.

Denique cum ἔγκοπος vox hellenistica esse videatur, multo ante tempora Syllana (nam ad primos Ptolemæos versio LXX interpretum sine dubio referenda est) in Græcorum coloniis transmarinis usitata, cur non verbum ἐγκοπιάζω inde derivatum, tametsi auctoritatibus careat, tamen, si non priscum atque Atticum, at græcum certe et proprium, adque similitudinem fortasse vocum latinarum *insudo* (Horat. *Satyr.* I, 4, 72) et *illaboro* (Tacit. *German.* 46), aut diu ante, aut tunc ab iis qui decretum fecerunt, modificatum et inflexum quodammodo dicamus? HASE.

1. *Glossar. Græco-barbar.* p. 267.

plus à la reconnaissance des villes grecques; et les paroles qui suivent immédiatement celles-là, sur notre inscription : *afin de rendre notre ville plus belle et plus illustre*, montrent bien, à ce qu'il me semble, qu'il ne peut être ici question d'une autre sorte de services. Nous voyons, sur une inscription du recueil de Muratori¹, un citoyen honoré de même par une ville : Διὰ τὸ μέγεθος ὧν αὐτῇ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ ἜΡΓΩΝ, expressions que je traduis ainsi : *à cause de la grandeur des ouvrages qu'il y fit construire*. Cependant un fragment recueilli parmi les marbres d'Oxford, et où l'on lit : Εἰς ἜΡΓΩΝ κατασκευάς, est interprété par le savant éditeur de ces monuments : *ad NEGOTIA ORDINANDA quæ spectent*, interprétation qui me paraît, si je l'ose dire, tout-à-fait erronée. Le mot ἔργον dans de semblables phrases signifie constamment, *travail, ouvrage public*, comme on peut s'en convaincre dans la seule inscription de Délos², où ce mot est répété trente fois avec cette acception; comme dans ce passage d'une inscription de Muratori : ἜΡΓΩΝ ποιήσαντα πολυτίμητον³; et le participe ἔργεπιστατήσαντος, d'une autre inscription⁴, ne peut pas se traduire autrement que : *ayant dirigé l'ouvrage*.

Le sens du mot κατασκευή est peut-être moins aisè

1. *Apud Muratori. Thesaur.* tom. II, p. DLIX, 3.

2. *Marm. Oxon.* n° XLIX, 1, lin. 6, 8, 14, 15, 19, et passim.

3. *Apud Muratori*, tom. II, p. DLXIX, 3.

4. *Apud Muratori, ibidem*, p. DLIX, 3.

à déterminer ici; je ne le crois cependant pas plus équivoque. Il est employé une seconde fois, sur notre inscription, avec le sens qui me paraît certain, de *construction* : Ἐν τῷ γυμνασίῳ οὐ τῆς ΚΑΤΑΣΚΕΥῆΣ τὴν ἐπιμέλειαν αὐτὸς πεποίητο; que j'ai traduit : *dans le gymnase dont il avait dirigé lui-même la construction*. Il n'est pas douteux que le substantif κατασκευῆ¹ et le verbe κατασκευάζειν n'aient fréquemment le sens que je viens d'indiquer; ce sont presque les seuls qu'on emploie dans les inscriptions funéraires, et ils n'y sont guère susceptibles d'autre signification, que celle de *construction*, d'*erection* même du monument. Il serait difficile d'entendre cette phrase d'une inscription de *Géla* : Ἐξοδιάσαι εἰς τὴν ΚΑΤΑΣΚΕΥῆΝ τᾶς στᾶλας², autrement qu'en traduisant : *fournir pour l'erection de la colonne*. Lorsqu'on lit, sur cinquante inscriptions de tombeaux, des inscriptions telles que celles-ci : ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ αὐτῷ τὸ μνημεῖον³, on ne peut guère leur donner une autre interprétation que celle de : *construire un tombeau pour soi et pour sa famille*. Mais j'en puis donner des preuves plus positives. Ainsi, une inscription recueillie parmi les mar-

1. Pour n'en citer qu'un exemple : Τῆς δὲ τοῦ τείχους ΚΑΤΑΣΚΕΥῆΣ ἤδη τετελειωμένης, de Polybe, VIII, § 36, 2, ne peut se traduire que par : *la construction du mur étant déjà terminée*.

2. *Apud* Murator. tom. II, p. DCXLII.

3. *Marmor. Oxon.* n° LXIX, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, et alibi.

bres d'*Oxford*¹, porte : Ἀγοράσας τὸ Θωρακεῖον καὶ τὰς ἐπ' αὐτῷ σοροὺς τρεῖς, καὶ ΠΡΟΣΚΑΤΑΣΚΕΥΑΣΑΣ τὴν κατ' αὐτοῦ καμάραν Νεῖλω, où le sens de προσκατασκευάσας ne saurait être douteux. On trouve, sur une autre inscription publiée par Spon², ces mots : Ἀγοράσασα τόπον ψειλὸν ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕ τὸ μνημεῖον τῷ κατοικομένῳ³ υἱῷ, qui signifient : *ayant acheté un terrain nud, y CONSTRUISIT un tombeau pour son fils décédé*. A la vérité, Spon traduit : τόπον ψειλὸν, par *locum longum*, qui ne fait aucun sens. Celui du mot ψειλὸν est déterminé par le synonyme qui le remplace fréquemment, entre autres, dans ce passage d'une inscription d'*Oxford* : Ἀγοράσας τὴν καμάραν ΚΑΘΑΡΑΝ ἐπεσκεύασεν αὐτῷ⁴; et dans cet autre, qui trouve ici une application encore plus directe, et que je tire d'une inscription de Muratori : ΚΑΤΑΣΚΕΥΑΣΑΣ σορὸν ἔθετο ἐπὶ τόπου ΚΑΘΑΡΟῦ⁵. Je ne crois pas que, dans ces divers passages, on puisse contester le sens que je donne au mot κατασκευή; et, par une induction qui me semble également certaine, l'interprétation que j'ai proposée

1. *Marm. Oxon.* n° LXXV.

2. Spon. *Miscellan.* p. 351.

3. Lisez : κατοικομένῳ.

4. *Marmor. Oxon.* n° LXXVI.

5. *Apud* Murator. *Append.* tom. IV, p. MCLII. Muratori traduit ici : Τόπου καθαροῦ, par : *in loco puro*, comme dans le précédent exemple, les éditeurs des marbres d'*Oxford* ont traduit : καμάραν καθάραν, par : *camaram puram*. C'est, à ce qu'il me semble, *vacuo* et *vacuam*, qu'il fallait mettre dans l'un et l'autre passages.

plus haut des mots : Ἔργων κατασκευάς, me paraît désormais à l'abri de tout reproche.

Je ne m'arrêterai pas à expliquer le sens de quelques locutions, telles que : Ἐαυτὸν τῇ πατρίδι εἰς ἅπαντα ἐπεδίδου¹, et : Ἡρεμόν τε ἑαυτὸν παρέχων καὶ ἴσον πᾶσιν², qui, bien qu'elles s'offrent rarement sur les marbres, ne présentent aucune difficulté. Celle qui suit : Πᾶσαν ὁμόνοιαν πολιτευόμενος, offre une construction remarquable. On trouve dans le serment des Smyrnéens³ la formule : Καὶ πολιτευσομαι μεθ' ὁμονοίας ἀστασιαστῶς, qui revient à celle-ci d'un décret des Iasiens : Πολιτευεσθαι μεθ' ὁμονοίας τα ποτ' αὐτοῦς⁴; et c'était là sans doute la manière la plus généralement employée pour exprimer cette idée, quoique celle de notre marbre ne manque ni de correction ni d'élégance⁵.

1. On trouve une locution semblable dans Diodore de Sicile, *Fragm. lib. VIII, tom. IV, p. 29, edit. Bipont.* : Ἀφιδῶς ἑαυτὸν ἐπέδωκεν ὑπὲρ τῆς πατρίδος; et dans Polybe, *lib. IX, § XXXIII, 6* : Ἐβελοντὴν αὐτὸν ἐπιδούσ. Cf. *Lucian. Comment. tom. V, 462; VI, 497, ed. Bipont.*

2. Polybe offre deux exemples d'une construction semblable : Ἰσα δὲ πάντα ποιούσα τοῖς ἀεὶ προσλαμβανομένοις, *lib. II, § 38, 8*; et : Οὐδ' ἴσον εἶχειν τοῖς προιστάσιν, *lib. VI, § 57, 8.*

3. *Marmor. Oxon. n° XXVI, lin. 64-65.*

4. *Apud Chandler. Inscript. antiq. part. I, p. 22-23.*

5. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer, dans les auteurs et sur les monuments, la même construction de πολιτεύεσθαι avec l'accusatif, au moyen de la préposition κατά, sous-entendue; ainsi, dans Polybe, *lib. XVII, § 13, 11* : Ὅσοι τὰ παραπλήσια τούτοις ποδίτευονται; et dans une inscription de Muratori, *tom. II, p. DLXI,*

§ V.

τοῖς μὲν ἡλικιώταις προσφερόμενος, ὡς ἀδελφός, τοῖς δὲ πρεσβυτέροις, ὡς υἱός, τοῖς δὲ παισὶν, ὡς πατὴρ, πάσῃ ἀρετῇ κακοσμημένος ὑπὸ τοῦ βασκαίνου δαίμονος ἀφῆρθη μὴ διατελέσας τὴν ἀρχὴν ὥστε ἐπὶ τούτοις τοὺς πολεῖτας τε καὶ τοὺς ξένους, διὰ τὸ ἐστερηθῆαι τοῦ προεστῶτος τῆς πόλεως ἀνδρὸς, λευπῆσθαι,

C'est sur-tout dans cette phrase que se remarque, plus qu'en aucun autre passage de notre inscription, le ton oratoire, si opposé à l'ancienne et noble simplicité usitée sur les monuments de la Grèce. Ces éloges d'un magistrat *qui se comportait avec ses égaux d'âge*¹, *comme un frère, envers ses anciens, comme un fils, envers les enfants, comme un père*, sentent le rhéteur; et l'on retrouve presque le langage d'un poète, dans l'expression d'un *démon jaloux* : Ὑπὸ τοῦ ΒΑ-

n° 2 : ΠΟΛΙΤΕΥΣΑΜΕΝΟΝ ἀριστα καὶ φιλοτιμότατα. Une inscription de Gruter, tom. II, p. ccccxl, porte également : Ἐπὶ τῷ κατὰ πάντα τρόπον ἀριστα ΠΕΠΟΛΙΤΕΥΘΑΙ.

1. La construction de προσφέρεισθαι, avec le datif, semble avoir été moins usitée que celle de προσφέρισθαι, avec πρὸς et l'accusatif, comme on voit dans Démosthène, προειμ. δημηγερ. p. 1428, edit. Reiske : Πρὸς τοὺς ἄλλους ἅπαντας εἰώθατε προσφέρεισθαι φιλανθρωπίᾳ. On trouve cependant des exemples de la première, comme dans Eschine, *contr. Timarch.* p. 65, edit. Reiske : Προσφέρεισθαί τινι μετρίως.

ΣΚΑΙΝΟΥ ΔΑΙΜΟΝΟΣ ἀφῆρέθη, que l'inscription emploie pour déplorer la perte de ce magistrat. De même que nous trouvons les mots : Τὸ δαιμόνιον εὖνουν καὶ συνεργόν, employés pour signifier la *faveur céleste*, sur le décret des Sigéens en l'honneur d'Antiochus Soter¹. Les orateurs, ainsi que le remarquent Harpocraton² et Hésychius³, se servaient fréquemment du mot βάσκακος, pour désigner un envieux; et Démosthène ne dédaigne pas lui-même d'y recourir, pour rendre ses adversaires odieux⁴. Plutarque, qui a consacré un chapitre entier de ses *Propos de table*⁵ à l'explication de cette sorte de *prestige*, que les Grecs exprimaient par καταβασκαίνειν, emploie à plusieurs reprises le mot βάσκακος, dans le sens propre et dans le sens figuré⁶; mais aucun monument de la langue grecque ne nous l'avait offert encore, du moins à ma connaissance, sous la forme qu'il a ici : βασκαίνου, au lieu de βασκάνου⁷; à moins qu'on ne suppose qu'il y a al-

1. *Apud* Murator. *Append.* tom. IV, p. MXXCIX.

2. Harpocraton, v. Βασκαίνει.

3. Hesychius, v. Βάσκακος.

4. Demosth. *de Coron.* tom. I, p. 267 : ὁ δὲ παμπόνηρος ἄνθρωπος... καὶ ΒΑΣΚΑΝΟΣ ὄντως; *idem, ibidem*, p. 307; *idem, contr. Midiam*, p. 582; et alibi.

5. Plutarch. *in Symposiac.* lib. V, quæst. VII, tom. V, p. 223-232, edit. Hutten.

6. Plutarch. *loco supra laud.* § 1, 4, 5.

7. J'indiquerai à cette occasion deux dérivés du même mot, qui me semblent avoir été omis dans les lexiques, et que Plutarque

tération dans ce passage de notre inscription, supposition qui, je l'avoue, ne me paraît point vraisemblable.

Les expressions qui servent à désigner sur notre marbre le magistrat dont on y consacre les louanges : Τοῦ προεστῶτος τῆς πόλεως ἀνδρὸς, peuvent donner lieu à quelques observations. On trouve le plus souvent le même participe employé d'une manière générale, pour exprimer les *chefs de l'État*, les premiers *d'une ville, d'un empire*, et alors, il est seul et sans régime, comme dans cette phrase de Polybe : Ἴσον ἔχειν ΤΟῖΣ ΠΡΟΕΣΤῶΣΙΝ¹; et dans celle-ci de Lucien : Πόλιν ὀρῶν ὀλιγωρία ΤῶΝ ΠΡΟΕΣΤῶΤΩΝ διεφθαρμένην². Mais dans ce cas-là même, il s'emploie aussi avec un régime, ainsi qu'on le voit, outre cette phrase de notre inscription, dans celle-ci d'Isocrate : ἦλθον οἱ ΠΡΟΕΣΤῶΤΕΣ τῶν πόλεων³, et dans cette autre, que j'ai déjà citée⁴, d'un décret d'*Agrigente* : Τοὺς ἀγαθοὺς ἀνδρας καὶ ΠΡΟΪΣΤΑΜΕΝΟΥΣ τοῦ ἀμῶυ δάμου⁵. Quelquefois aussi ce mot désigne une charge particulière, celle de *Prostate*, que nous voyons mentionnée sur un grand nombre de monu-

emploie : Προβασκανία, *ibid.* § IV, p. 228; et Βασκαντική, § V, p. 230.

1. Polyb. *Histor.* lib. VI, c. LVII, § 8.

2. Lucian. *in Phalarid. prior.* c. III, tom. V, p. 41, ed. Bipont.

3. Isocrat. *in Evagor.* c. V.

4. Voy. plus haut, p. 182.

5. *Apud Gruter.* tom. II, p. cccci. Nous voyons de même, dans l'inscription d'Orontès : ΠΡΟΕΣΤΑ τῆς ἐπιδαμίας.

ments, sur-tout vers l'époque à laquelle je présume qu'appartient notre inscription. Il existait, sous ce nom, à *Athènes*, un magistrat d'un ordre secondaire, dont Harpocraton nous fait connaître les fonctions¹. Il est même parlé d'un *Prostate* du sénat d'*Athènes*². Le nom de *Prostate* se lit sur une inscription athénienne du recueil inédit de Fourmont, laquelle est trop altérée pour qu'on puisse la rétablir. Mais sur une autre inscription du même recueil, trouvée à *Mégares*, un citoyen est qualifié *Prostate perpétuel*: ΠΡΟΣΤΑΤΗΝ ΔΙΑ ΒΙΟΥ³, et de plus : ΥΙΟΝ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙ ΠΑΤΕΡΑ ΒΟΥΛΗΣ; c'est-à-dire : *fils de la ville et père du sénat*, titres assez étranges et qui ne se sont encore offerts, à ma connaissance, sur aucun monument antique. Les *Prostates* étaient les chefs de la république des Calymniens, ainsi que le

1. Harpocraton, *v.* Προστάτης; c'était le *Patron* que les étrangers, domiciliés à *Athènes*, étaient obligés de se choisir parmi les citoyens d'*Athènes*. Aussi Plutarque, *Vie de Marius*, et Denys d'*Halicarnasse*, *Antiquit. roman.* lib. II, c. 9, remarquent-ils que les Grecs appelaient *Prostates* ceux que les Romains nommaient *Patrons* : Πάτρωνας καλοῦσι τοὺς ΠΡΟΣΤΑΤΑΣ οἱ Ῥωμαῖοι; et c'est probablement d'un *Prostate* de cette espèce qu'il s'agit, dans une inscription consacrée par une corporation d'athlètes, en l'honneur d'un personnage qualifié de : Τὸν ἑαυτῶν ΠΡΟΣΤΑΤΗΝ, *apud* Spon, *Miscell.* p. 361. Voyez, au surplus, sur ces *Prostates* d'*Athènes*, Samuel Petit, *de legib. Attic.* p. 270.

2. ΠΡΟΣΤΑΤΗΣ βουλῆς, *in Argum. ad orat. contr. Androtion.* tom. I, p. 591, 4, edit. Reisk.

3. Voyez Planche XIV, n° 2.

prouve un de leurs décrets, recueilli par Chandler¹. Ce titre se reproduit également, avec la même signification, dans ce beau décret de *Géla*², que j'ai cité plus haut, et on le retrouve encore ailleurs³. Enfin, et ce dernier exemple appartient de plus près au *Bosphore*, c'est sous le titre de *Prostate* que Mithridate fut appelé, suivant Strabon⁴, à exercer l'autorité suprême dans la *Chersonnèse-Taurique*. Il paraît, qu'au temps de Lucien, le mot Προστάτης était plus particulièrement employé, pour désigner les chefs de la hiérarchie religieuse; du moins s'en sert-il plusieurs fois lui-même avec cette acception⁵, et c'est celle qu'il a le plus fréquemment dans les écrits des premiers chrétiens⁶. On ne sera donc point surpris de

1. Εδοξε τῶ βουλῶ καὶ τῶ δαμῶ γνῶμα προσταταν, *Inscript. ant.* part. I, p. 20-21.

2. *Apud* Muratori, tom. II, p. DCXLII, n° 1 : Προστάτας Ἰπποκλῆς Ἰπποκλῆος.

3. Chez les *Iasiens*, *apud* Chandler. *Inscript. antiq.* part. I, p. 25, n° LXI; à *Ancyre*, *apud* Gruter. tom. I, p. cXLVI; à *Palmire*, *apud* Muratori. tom. II, p. DCCXLIV, 1, et DCCXLVI, 1; à *Corcyre*, *apud* Mustoxidi, *Illustraz. corcir.* tom. I, p. 160.

4. Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 308 : Πορθουμένη δὲ ὑπὸ τῶν βαρβάρων, ἠναγκάσθη ΠΡΟΣΤΑΤΗΝ εἶσθαι Μιθριδάτην τὸν Εὐπάτορα.

5. Lucian. *de morte Peregrin.* tom. VIII, p. 279 : Καὶ νομοθέτῃ ἐχρῶντο, καὶ ΠΡΟΣΤΑΤΗΝ ἐπίγραφον; conf. not. tom. VIII, p. 546, ed. Bipont.

6. *In Epistol. ad Roman.* c. XVI; *apud* Chrysost. *in Epistol. ad Hebr.*; dans Cyrille, Cat. 6, S. Pierre et S. Paul sont nommés : Τῆς ἐκκλησίας ΠΡΟΣΤΑΤΑΙ. Philon a dit de même, *de Præm. et pæn.*

trouver, dans plusieurs inscriptions d'*Olbiopolis*, l'épithète de ΠΡΟΣΤΑΤΗΣ, appliquée à *Apollon*¹, la principale divinité des peuples de ces parages. Le voyageur anglais Clarke² avait déjà publié plusieurs de ces inscriptions, qui portaient pour dédicace : ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΠΡΟΣΤΑΤΗΙ; je puis y en ajouter deux nouvelles, également tirées des ruines d'*Olbia* :

ΑΠΟΛΛΩΝΙ
 ΠΡΟΣΤΑΤΗΟΙ
 ΠΕΡΙΣΠΟΤΑΓΑ
 ΝΟΝΑΝΤΙΦΩΝΤΟ.
 ΣΤΡΑΤΗΓΟΙΦΙΛΟ..
 ..ΙΛΟΝΟΣΣΙ...

en parlant de Moïse : Ὁ τοῦ ἔθνους ἐπιμελητῆς καὶ ΠΡΟΣΤΑΤΗΣ; conf. Wesseling. *de Archont. Jud.* p. 12.

1. Apollon était surnommé à *Athènes*, ΠΡΟΣΤΑΤΗΡΙΟΣ; Pausanias décrit un temple qu'il avait à *Mégares*, sous le même titre, lib. I, c. 44; Clytemnestre l'invoque sous ce nom, dans l'*Électre* de Sophocle, v. 638; et il est consigné dans un oracle de *Delphes*, *apud Demosthen. contr. Mid.* tom. I, p. 531. Les Scholiastes et Hézychius, v. Προστατήριος, expliquent ce mot par l'usage où étaient les anciens de placer une statue d'Apollon devant la porte de leurs maisons : Ὅτι πρὸ τῶν θυρῶν ἰδρυται. Peut-être vaudrait-il mieux déduire cette signification du sens de Προστάτης, *secourable*, comme l'interprète d'Eschyle a entendu l'épithète de Προστατηρίας donnée à *Diane*, comme il faut probablement entendre celle de Προστάσια, appliquée à *Cérès*, dans Pausanias, *Corinth.* lib. II, c. 11. Quoi qu'il en soit, je publie une inscription inédite de Fourmont, où ce surnom de Προστατηρίου se trouve joint à d'autres titres d'Apollon; voy. planche XIV, n° 3.

2. Clarke, *Travels*, tom. I, p. 615 - 616.

C'est-à-dire :

A Apollon
Prostate, les
Stratèges (Généraux),
Spotaganus, fils
d'Antiphon, Philon,
fils de Philon,....

[Αγ]ΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΠΡΟΣΤΑ
ΤΗ ΟΙ ΠΕΡΙ ΚΑΙΝΑΖΑΡ
ΘΟΝ ΑΡΤΟΥΑΝΑΓΟΥ
ΣΤΡΑΤΗΓΟΙ ΔΑΔΟΣ
ΔΑΔΟΥ ΧΟΥΝΑΡΟΣ Η
ΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΒΝΩΖΟΣ ΡΑ
ΘΑΓΩΣΟΥ ΧΑΡΑΖΗΝΟΣ
ΑΒΡΑΓ·ΥΟΥΑΡΖΒΑΛΟΣ Α
ΒΡΑΓΟΥ ΑΝΕΘΗΚΑΝ ΣΤΡΕ
ΠΤΟΝ ΧΡΥΣΕΟΝ ΥΠΕΡ ΤΗΣ
ΠΟΛΕΩΣ ΕΥΣΤΡΑΘΙΑΣ' ΚΑΙ
ΤΗΣ ΕΑΥΤΩΝ ΥΓΕΙΑΣ².

C'est-à-dire :

A la Bonne Fortune :
A Apollon Prosta-

1. Lisez : ΕΥΣΤΑΘΙΑΣ.

2. La même formule se retrouve sur d'autres inscriptions d'un âge beaucoup plus ancien, entre autres sur un décret sicilien, *apud* Gruter. tom. II, p. DV : εφ' ὑγείαι και σωτηρια των πολων.

te, les Stratéges (Généraux),
 Cænazarthus, fils de
 Artovanagus, Dadus,
 fils de Dadus, Chunarus,
 fils d'Héraclide, Abnozus,
 fils de Rathagosus, Charazénus,
 fils d'Abragus, Varzébalus,
 fils d'Abragus, ont consacré
 un collier d'or, pour la
 stabilité de l'État, et
 pour leur propre salut.

Ce que ces inscriptions offrent de plus remarquable, c'est sans contredit la formule dédicatoire par laquelle elles commencent. Du reste, le mélange des noms grecs et étrangers, mélange dans lequel le barbare l'emporte de beaucoup sur l'hellénique, indique une époque de corruption, par conséquent un âge bien postérieur à celui de l'inscription de Théoclès. Il semble que ce soit à une époque intermédiaire entre ces deux-là, qu'il faille rapporter l'inscription suivante, pareillement inédite, et tirée, comme les deux précédentes, des ruines d'*Olbiopolis* :

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
 ΕΠΙ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΜΑΡΚΟΥ
 ΟΥΛΠΙΟΥ ΠΥΡΡΟΥ ΑΡΣΗΟ
 ΧΟΥ, ΟΙ ΠΕΡΙ ΠΟΣΕΙΔΗΝ
 ΖΗΘΟΥ ΤΟΓΑΓΟΡΑΝΟΜΟΙ
 ΚΟΥΝΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΥ ΜΟΥ

ΚΟΥΝΑΓΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ
 ΑΝΘΕΣΤΙΟΣ ΑΜΒΙΩΝΟΣ
 ΚΟΥΚΟΥΝΑΓΟΣ ΡΗΧΟΥ
 ΝΑΓΟΥ ΑΝΕΘΗΚΑΝ
 ΕΡΜΕΙ ΑΓΟΡΑΙΩ' ΝΕΙ
 ΚΗΝ ΑΓΡΥΡΑΝ ΥΠΕΡ
 ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙ
 ΤΗΣ ΑΥΤΩΝ Υ
 ΓΕΙΑΣ.

C'est-à-dire :

A la bonne Fortune :
 Sous-l'archontat de Marcus
 Ulpius Pyrrhus, fils d'Arséochus, les Agoranomes (Ædiles),
 Posidès, fils de Zéthus, pour la troisième fois,
 Kunus, fils d'Athénée, Mucunagus, fils d'Alexandre,
 Anthestius, fils d'Ambion,
 Kucunagus, fils de Rhécunagus,
 ont consacré à Mercure, dieu

1. Ce surnom d'Ἀγοραῖος, *forensis*, est un de ceux sous lesquels Mercure était le plus fréquemment invoqué; voy. Hétychius, *v.* Ἀγοραῖος Ἑρμῆς. Sa statue se voyait près du Pœcile d'*Athènes*, Pausanias, lib. I, c. xv : Ἔστιν Ἑρμῆς χαλκοῦς καλούμενος Ἀγοραῖος; et Pausanias en fait encore mention en plusieurs autres endroits; voyez *Corinth.* lib. II, c. ix, et ailleurs. Ἀγοραῖος était aussi un des surnoms de Jupiter, mais avec une autre signification; on le trouve mentionné par Hétychius, *v.* Ἀγοραῖος Ζεύς, et sur une médaille de *Nicée*, *apud* Eckhel, *Doctrin. num.* tom. II, p. 424.

des marchés, une Victoire d'argent,
pour le salut de la ville et pour
le leur.

§ VI.

Ἄξιῶσαι τε τὴν Βουλὴν καὶ τὸν Δῆμον καὶ τὰς πόλεις ὧν
ἐπεδήμουν οἱ ξένοι, στεφανωθῆναι τὸν Θεόκλεα χρυσῶ στεφά-
νω, καὶ ἀναγορευθῆναι ὑπὸ τοῦ κήρυκος, ὅτι ἡ Βουλὴ καὶ ὁ Δῆμος
καὶ αἱ πόλεις τῶν παρεπιδημούντων ξένων στεφανοῦσιν Θεό-
κλεα Σατύρου, νεικητὴν γενομένον τῶν ἀπ' αἰῶνος¹ περὶ τῶν κοινῆ
πᾶσι διαφορόντων καὶ τῶν τῆ πόλει συμφερόντων, καὶ ἀνατεθῆ-
ναι αὐ-
τοῦ εἰκόνα ἔνοπλον² δημοσίᾳ, ἐν τῷ γυμνασίῳ, οὗ τῆς κατασκευ-
ῆς τὴν ἐπιμέλειαν αὐτὸς πεποίητο· τὸ δὲ ψήφισμα τοῦτο ἀνα-
γραφῆ-
ναι εἰς στήλην λευκόλιθον, καὶ ἀνατεθεῖναι ἐν τῷ ἐπισημοτάτῳ τῆς

1. Cette locution revient à celle-ci, qu'on rencontre assez fré-
quemment sur les marbres : Πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος, *Marmor. Oxon.*
XXXIV; et *apud* Murat. tom. II, p. DCXXXII, ou : Μόνος καὶ πρῶτος
τῶν ἀπ' αἰῶνος Πυκτῶν, *ibidem*, tom. II, p. DCXLVII. Remarquez
cependant l'emploi du mot νεικητής, avec un régime.

2. C'est pour la première fois que je trouve sur les marbres la
mention d'une statue de cette espèce, quoique rien ne soit plus
fréquent que l'érection de ces *images de pierre*, εἰκὸναι λαϊνῆς, comme
dans une inscription de *Paros*, *apud* Spon, *Miscellan.* p. 334; ou
de marbre, ἀνδριαντι μαρμαρινῶ, *ibidem*, p. 335; elles étaient quel-
quefois dorées, εἰκόνα ἐπιχρυσον, dans le décret des Byzantins, *apud*
Chandler, *Inscript. antiq. Append.* p. 95; quelquefois, c'était un
simple *portrait*, εἰκόνα γραπτῆν, comme on le voit dans une inscrip-
tion de *Spon*, *Miscellan.* p. 344.

πόλεως τόπω¹, εἰς τὸ μαθεῖν πάντας τὸν ἄνδρα πρὸς ἀνδρείαν εὐτολμον, καὶ πρὸς ἀρετὴν δὲ ἄοκνον, καὶ πρὸς πολείτας σωτήριον, καὶ πρὸς ξένους φιλόανθρωπον, εἰς προτροπὴν τῶν² τὴν πόλιν φιλεῖν καὶ εὐεργετεῖν δυναμένων.

Ces dernières paroles de notre inscription, qui se reproduisent à peu près de même sur d'autres monuments de ce genre, ne sauraient donner lieu à aucune observation nouvelle; et pour ne point allonger ce commentaire, j'ai dû me borner à rappeler sommairement

1. Rarement la mention du lieu où doit être exposé le décret, est négligée dans ces sortes de monuments; c'est quelquefois *un lieu*, où personne n'a obtenu encore de statues: Ἐν τόπω, ᾧ μὴ ἄλλος ἔχει, *Decret. Byzant. apud Chandler, Inscript. ant. Append. p. 95*; ou simplement: Ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ, *Decret. Iasior. ibidem, p. 20-21*; et: Ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τῆς ἀγορᾶς τόπῳ, expressions d'un décret de *Salamine*, que je rapporterai plus bas; ou enfin: Θεῖναι εἰς τὸν ἐπισημότατον τόπον ἀμφιθεάτρου, *apud Muratori, tom. II, p. DLXII, n. 1*. On désignait de même quelquefois la qualité de la pierre, sur laquelle devait être gravé le décret, comme nous le voyons ici: Στήλην λευκόλιθον; ou: Στήλην λίθου παρίου, paroles de l'inscription de Muratori, que j'ai citée tout-à-l'heure. La couronne dont était décoré le citoyen, objet de la reconnaissance publique, était le plus souvent d'or; quelquefois aussi elle était de feuilles d'olivier: Στεφάνῳ ἐλαίνῳ καὶ λημνίσκῳ, *apud Muratori, ibidem, tom. II, p. DLXII*; Ἐλαίου στεφάνοι, *ibidem, p. DCXLII, 1*.

2. Le motif de cette disposition du décret de Théoclés nous est ainsi exprimé dans ce passage d'une oraison de Demosthène, qui renferme en même temps un exemple applicable à la phrase de notre inscription, *de Coron. tom. I, p. 267, ed. Reiske*: Τοῦ δὲ τῶν στεφανουμένων ἕνεκα συμφέροντος, ἐν τῷ θεάτρῳ γίγνεται τὸ κήρυγμα· οἱ γὰρ ἀκίυσαντες ἅπαντες εἰς τὸ ποιεῖν εὖ τὴν πόλιν ΠΡΟΤΡΕΠΟΝΤΑΙ, καὶ τοὺς ἀποδιδόντας τὴν χάριν μᾶλλον ἐπαινοῦσε, τοῦ στεφανουμένου.

rement en note, celles de ces analogies de forme ou de diction que présentent les inscriptions antiques.

Mais en terminant l'examen du décret de Théoclès, je rapporterai encore une inscription inédite, qui, bien qu'étrangère au *Bosphore*, ne saurait le paraître au sujet que j'ai essayé d'éclaircir, puisqu'elle a de même pour objet, d'honorer un citoyen illustre, et que plusieurs des locutions qu'elle présente, se retrouvent sur notre marbre. Malheureusement, cette inscription est défigurée par un si grand nombre de fautes de copie, qu'il m'a été impossible de la rétablir en son entier; plusieurs même des restitutions que j'ai tentées, sembleront peut-être trop arbitraires, quoique toujours conformes au style usité dans ces sortes de monuments; d'autres, particulièrement dans les trente dernières lignes que j'ai complètement rétablies, me paraissent indubitables; c'est au lecteur à juger, si, sur tous ces points, mon opinion est fondée. J'observe, avant tout, que ce décret, rendu au nom du peuple de l'île de *Salamine*¹, offre, dans toutes les formes du langage, la preuve d'une assez haute antiquité; et d'après tous les signes d'indépendance et d'autonomie qu'on y découvre, je serais disposé à croire, qu'il est antérieur de peu d'années à l'expulsion des Salaminiens, expulsion causée, suivant Pau-

1. Cette inscription a été placée dans la principale église du village de *Colouri*, dans l'île de *Salamine*; j'en dois la copie à mon savant confrère, M. de Saint-Martin.

sanias ¹, par leur conduite peu honorable dans la guerre contre Cassandre.

ΕΠΙΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΕΝΑΣΤΕΙΕΟΣ ΑΛΛΑ ΜΕΩΣ ΕΝΑΝ ΔΡΟΝ
 ΟΣΤΑΓΕΙΕΝΙΩΝ ΟΣΤΗΤΡΑΔΙΝΕ ΠΕΙΚΛΑΣ ΘΕΟΣ ΕΝΩΣΝΑ
 ΜΑ· ΟΥΔΕΥΚΟΝΟΣ ΕΥΣΕΠΕΝΕ ΠΕΙΔΗΘΕΟΔΟΣΟΣ ΕΥΤΩΠΙΟ
 ΠΕΙΤΑΙΕΥΣ ΧΕΙΡΟΘΟΝΘΕΙΣ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΕΝΤ.

Ἐπὶ Ἐργοκλέους ² Ἄρχοντος, ἐν ᾧσται τῷ Σαλάμεως ³, ... μῆ-
 νος Μεταγειτνιῶνος τετράδι μετ' εἰκάδα ⁴, Θεόξενος Λα-
 μάχου Εὐκονθεύς ⁵ εἶπεν· Ἐπειδὴ Θεόδοτος Εὐστρόφου
 Πειραιεὺς, χειροτονηθεὶς Γυμνασίαρχος εἰς τὸν ἐνιαυτὸν

1. Pausan. *Attic. lib. I, c. xxxv.*

2. Le nom de cet *Archonte*, ou suprême magistrat de *Salamine*, revient trois fois, lignes 4, 28 et 47, et toujours sous une forme différente, ΠΑΤΟΚΛΕΟΥΣ, ΕΡΓΟΚΛΕΟΥΣ et ΕΙΓΟΚΛΕΟΥΣ; j'ai choisi celle qui m'a semblé le moins altérée.

3. Le Génitif de *Σαλαμίς*, est toujours *Σαλαμῖνος*, comme dans ce passage de Pausanias, *Attic. lib. I, c. xxxvi*: Νῆσος δὲ πρὸ Σαλαμῖνός ἐστι καλουμένη Ψυττάλεια. J'ai cependant cru devoir conserver la forme *Σαλάμεως*, qui représente peut-être une façon de parler locale.

4. Les caractères qui suivent le nom de *Salamine*, renferment certainement les éléments du mot ΜΗΝΟΣ, placé au devant de ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΩΝΟΣ, très-reconnaissable, ligne 2. La date du mois *Métagitnion*, à laquelle appartient ce décret, devait venir immédiatement après; j'ai donc lu : Τετράδι μετ' εἰκάδα, conjecture qui, je l'avoue, me semble assez heureuse, et qui m'a été suggérée par cette phrase d'un décret athénien rapporté par *Démosthène, de Coron.* tom. I, p. 265 : Βοηδρομιῶνος ἕκτη μετ' εἰκάδα.

5. J'ai pris, dans la liste des *dèmes* de l'Attique, celui qui se rapportait le mieux aux caractères de l'inscription; l'ethnique *Εὐκονθεύς* se lit sur un marbre, trouvé à *Salamine* même, et publié

ΤΟΝ ΕΠΙ ΠΑΤΟΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΤΑΣ ΤΕ ΘΥΣΙΑΣ ΕΠΟΙΗΣΕ
 ΑΤΙΑΣΑΣΤΙΑΣ ΚΑΘΗΚΟΥΣΑΣ ΚΑΙ ΠΕΔΕΣΑΓΟΓΟΥΣ . ΜΕΝ .
 ΝΩΝΙΟΥΣ ΠΑΝΤΑΣ ΣΥΝΕΤΕΛΕΣΕΝ ΔΕ ΚΑΙ ΤΑ ΕΟΜΑΙΑΝΑ ...
 ΔΕΞΑΣΟ ΠΑΝΤΑΣ ΑΝΑΔΩΣΑΣ ΕΙΣ ΤΑΥΤΑ ΟΥΚ ὀλιγα . Π

τὸν ἐπὶ Ἐργοκλέους Ἄρχοντος, τὰς τε θυσίας ἐποίησε
 ἀπᾶσας τὰς καθηκούσας, καὶ ὑπεδέξατο τοὺς μὲν παρα-
 γινομένους πάντας· συνετέλεσεν δὲ καὶ τὰς πομπὰς καὶ τοὺς ὑπε-
 δέξατο πάντας, ἀνάλωσας εἰς ταῦτα οὐκ ὀλιγα¹· ἐ-

par Spon, *Voyages*, tom. III, p. 131, et il est probable que c'est le nom d'un dème de *Salamine*.

1. C'est ici que l'inscription est le plus défigurée, et que mes corrections sembleront peut-être le plus hasardées. Je crois cependant avoir conservé partout le sens, et partout aussi j'ai suivi des autorités classiques. J'ai donné : Ὑπεδέξατο τοὺς μὲν παραγινομένους πάντας, d'après une inscription d'*Asiné*, rapportée dans Muratori, tom. II, p. DCVII, et où je lis : Καταστησαι δὲ καὶ Θεαροδοκον, ὅς ὑποδέξεται τοὺς παραγινομενους Συνθυτας ἐπὶ τὰν θυσίαν τῶν Χθονειῶν, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς Πρεσβευτας; l'éditeur n'a pas compris ce passage, fort altéré lui-même dans sa copie; il n'a pas rendu le mot Θεαροδοκον, qui revient encore à l'avant-dernière ligne de ce décret, et qui signifie *hôte des Théores*. Cette hospitalité donnée aux *Théores* était un des bienfaits auxquels les villes grecques se montraient le plus sensibles; on le voit par une autre inscription de *Delphes*, également rapportée par Muratori, tom. II, p. DLXXXIX : ΘΕΩΡΟΔΟΚΙΑΝ ΤΩΝ ΔΕ ΠΥΘΙΩΝ ΚΑΙ ΣΩΤΗΡΙΩΝ. Une inscription recueillie par Spon, *Voyages*, tom. III, p. 225-226, célèbre pareillement, entre autres actes de munificence d'un citoyen de *Corinthe*, la générosité avec laquelle il fit préparer des logements pour les Athlètes qui se rendaient aux jeux isthmiques : ΤΑΣ ΚΑΤΑΛΥΣΕΙΣ ΤΟΙΣ ΕΠΙ ΤΑ ΙΣΘΜΙΑ ΠΑΡΑΓΕΝΟΜΕΝΟΙΣ ΑΘΛΗΤΑΙΣ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ.

ΔΑΠΑΝΗΣΕΔΕΚΑΙΠΡΟΣΤΟΝΕΡΙΣΘΕΝΑΥΤΩΠΕΙΣΤΟΕΑ.ΙΟΝΕ
 ΤΩΝΙΣΙ.ΝΑΠΕΙΚΕΝΔΕΚΕΟΠΛΑΟΝΤΩΚΑΙΔΗΕΡΑΣ.ΝΤΟΥ
 ΜΕΝΗΚΗΚΟΣΑΣΤΟΥΣΟΜΟΙΩΙΣΔΕΚΑΙΤΟΥΣΕΔΑΚΑΝ
 ΔΗΦΟΤΑΣΕΠΑΝΗΓΑΓΕΝΔΕΚΑΙΤΑΣΕΠΑΝΑΓΩΓΑΟΚΑΘΕΚ
 ΤΩΝΜΗΝΑΠΟΙΟΥΜΕΝΟΣΕΝΤΑΙΣΚΑΘΗΚΟΥΣΑΙΣΗΝΕΡΑΙΣ
 ΜΕΝΗΚΗΚΑΤΑΣΤΟΥΣΔΡΟΜΟΥΣΟΜΟΙΟΣΔΕΚΑΙΤΟΥΣ.ΑΝΩ
 ΗΡΕΕΝΔΕΚΑΙΤΗΝΑΡΧΗΝΚΑΙΕΝΤΟΙΣΔΟΙΠΟΙΣΔΙΚΑΙΟΣΙ
 ΚΑΤΟΥΣΝΟΜΟΥΣΦΙΛΟΤΙΜΑΙΑΣΚΑΙΣΠΟΥΔΗΣΟΥΘΕΝΕ.ΟΝΟ
 ΠΩΚΛΕΟΙΣΕΑΥΤΑΠΑΝΤΑΩΝΗΛΩΣΑΣΠΛΕΙΟΝΑΡΓΥΡΙΟΝ
 ΩΣΚΟΣΜΗΣΕΝΔΕΚΑΙΤΟΝΤΟΙΧΟΝΕΚΤΩΝΙΔΙΟΝΤΗΣ..ΕΟΙΣ

δαπάνησε δὲ καὶ πρὸς τὸ μερισθὲν αὐτῷ εἰς τὸ¹...

..... τοὺς

μὲν ἡσκηκῶς ἀστοὺς, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς μὴ ἀνει-
 ληφότας· ἐπανήγαγεν δὲ καὶ τὰς ἐπαναγωγὰς, καθ' ἕκασ-
 τον μῆνα, ποιούμενος ἐν ταῖς καθηκούσαις ἡμέραις ὅσ-
 α μὲν ἦ καὶ² κατὰ τοὺς δρόμους, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς ἀγῶνας·
 ἤρξεν δὲ καὶ τὴν ἀρχὴν καὶ ἐν τοῖς λοιποῖς δικαίως καὶ
 κατὰ τοὺς νόμους, φιλοτιμίας καὶ σπουδῆς οὐθὲν δεόμενος³.
 καὶ εἰς ταῦτα πάντα ἀνάλωσας πλεῖον ἀργυρίου·
 ἐκόσμησεν δὲ καὶ τὸν τοῖχον ἐκ τῶν ἰδίων τῆς στοᾶς

1. Peut-être faut-il lire : Εἰς τὸ θλαῖον...

2. ΚΗ pour ΚΑΪ, est une orthographe assez fréquente sur les marbres, et qui exprime la prononciation. J'en ai rapporté des exemples, dans un mémoire qui fait partie du tome V^e des *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, actuellement sous presse.

3. On lit de même sur une inscription de Gruter, tom. II, p. ccccxix : ΣΠΟΥΔΗΣ ΟΥΘΕΝ ΕΠΙΛΕΠΩΝ.

ΤΟΔΒΛΕΠΟΝΤΑΠΡΟΣΝΟΤΟΝΚΑΙΠΕΡΙΣ.ΤΩΝΠΑΝΤΩΝ
 ΑΝΟΔΕΛΟΓΙΣΤΑΙΤΕΒΟΥΔΕΙΚΑΙΤΩΙΑΗΜΩΙ. ΔΕΔΩΚΕΑ
 ΤΑΣΕΟΥΣΑΣΟΠΩΣΕΦΑΜΙΑΔΟΝΗΠΙΑΣΙΤΟΙΣΒΟΥΔΩΜΕΝ
 ΤΗΝΔΟΞΕΙΝΕΙΔΟΣΙΝΟΤΙΚΑΤΑΕΙΩΣΤΙΜΙΕΟΗΕΟΝΤΑΙΤ.
 ΕΙΓΕΟΣΙΩΝΑΓΑΘΕΙΤΕΥΧΕΙΔΕΔΟΧΟΑΙΤΙΝΒΟΗΑΕΙ

τὸν βλέποντα πρὸς νότον· καὶ περὶ τούτων πάντων,
 καθ' ὃ λελόγισται τῇ Βουλῇ καὶ τῷ Δήμῳ, δέδωκε]
 τὰς εὐθύνας· ὅπως ἐφάμιλλον ἤ πᾶσι τοῖς βουλομένοις
 εὐδοξεῖν¹, εἰδόσιν ὅτι καταξίως τιμηθήσονται τῶν
 εὐεργεσιῶν². Ἀγαθῇ Τύχῃ· Δεδόχθαι τῇ Βουλῇ³

1. L'emploi d'une pareille locution est familier aux écrivains attiques; ainsi l'on lit dans Démosthène, *contr. Leptin.* tom. I, p. 488 : Ἴν' ἐφάμιλλον ποιήσῃ τὸ ποιεῖν ἀλλήλους εὖ.

2. C'est ici une des restitutions qui m'ont le plus coûté, et où je crois avoir retrouvé avec le plus de bonheur le sens de l'original; j'ai rapporté, dans l'explication du décret de Théoclés, plusieurs formules équivalentes; celle-ci me semble tout-à-fait attique, et confirme bien ce que dit à cet égard l'orateur athénien, *de Coron.* tom. I, p. 267 : Τοῦ δὲ τῶν στεφανούντων ἕνεκα συμφέροντος ἐν τῷ θεάτρῳ γίγνεται τὸ κήρυγμα· οἱ γὰρ ἀκούσαντες ἅπαντες εἰς τὸ ποιεῖν εὖ τὴν πόλιν προτρέπονται, καὶ τοὺς ἀποδιδόντας τὴν χάριν μᾶλλον ἐπαινοῦσι, τοῦ στεφανουμένου.

3. J'ai trouvé la restitution entière de ces quatre lignes, dans l'inscription des Athéniens de *Delos*, dont l'original est rapporté par Gruter, tom. II, p. ccccv, et l'interprétation latine, par Muratori, tom. II, p. dclxiii, avec cette note : *Græca desiderantur.* Je vais transcrire ici, avec les restitutions dont il a besoin, ce passage si exactement conforme, pour le sujet et pour la teneur, à celui de notre inscription :

... ΤΑΣ ΠΟΜΠΑΣ ΚΑΙ ΤΑΣ ΘυσιαΣ ὑπὲρ ἑλλην
 ὨΝ ΚΑΙ ΡΩΜΑΙΩΝ ΚΑΛΩΣ ΚΑΙ ΙΕΡΟΠΡΕΠΩΣ ΣΥΝΕΤΡΑΕ

ΤΩΝΣΔΑΧΟΝΤΑΣΠΡΟΕΔΡΟΥΣΕΙΣΤΗΝΕΠΙΟΥΣΑΝΤ
 ΝΑΙΣΙΑΝΧΡΗΜΑΤΙΣΑΙΠΕΡΙΤΟΥΤΩΝΓΝΩΜΗΝΑΕΤΙΜΙ
 ΒΑΛΛΕΣΘΑΙΤΗΣΒΟΥΛΗΣΕΙΣΤΟΝΔΗΜΟΝΟΤΙΔΟΚΕΙΤΕΘ

τοὺς λαχόντας Προέδρους¹ εἰς τὴν ἐπιούσαν ἐκ-
 κλησίαν χρηματίσαι² περὶ τούτων, γνώμην δὲ ζυμ-
 βαλλέσθαι³ τῆς Βουλῆς εἰς τὸν Δῆμον, ὅτι δοκεῖ τῇ Βου-

ΣΕΝ ΟΠΩΣ ΟΥΝ Ο ΔΗΜΟΣ ΦΑΙΝΗΤΑΙ ΕΥΧΡΗΣΤΟΙ
 ΟΙΝ ΑΣΙΑΣ ΑΠΟΔΙΔΟΥΣ ΧΑΡΙΤΑΣ ΑΓΑΘΕΙ ΤΥΧΕΙ ΔΕ
 ΔΟΧΘΑΙ ΤΗΙ ΒΟΥΛΗΙ ΤΟΥΣ ΔΑΧΟΝΤΑΣ ΠΡΟΕΔΡΟΥΣ
 ΕΙΣ ΤΗΝ ΕΠΙΟΥΣΑΝ ΕΚΚΛΗΣΙΑΝ ΧΡΗΜΑΤΙΣΑΙ
 ΠΕΡΙ ΤΟΝ ΤΗΝ (lis. ΤΟΥΤΩΝ) ΓΝΩΜΗΝ ΔΕ ΕΥΜΒΑΛΛΕΣΘΑΙ ΤΗΣ
 ΒΟΥΛΗΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ ΟΤΙ ΔΟΚΕΙ ΤΗΙ ΒΟΥΛΗΙ ΣΤΕ
 ΦΑΝΩΣΑΙ

1. Le *Proèdre* était choisi par la voie du sort pour présider l'assemblée; c'était l'*Epistate*, ou Prytane du jour, qui était chargé de cette opération; voy. Pollux, *Onomast. lib. VIII, c. ix, § 96*. Les fonctions du *Proèdre* sont ainsi désignées, par Ulpien, *Argum. orat. contr. Midiam*: Οἱ Πρόεδροι ἦσαν οἱ διὰ τοῦ κήρυκος λέγοντες τῷ δήμῳ· Δοκεῖ ὑμῖν περὶ τούτου βουλευσασθαι.

2. Cette expression se reproduit fréquemment chez les écrivains attiques, dans le sens qu'elle a ici, de *proposer, mettre en délibération*; ainsi, nous lisons dans Démosthène, *de Coron. tom. I, p. 285*: Πρὶν ἐκείνην (Βουλὴν) ΧΡΗΜΑΤΙΣΑΙ καὶ προβουλεύσαι, πᾶς ὁ δῆμος ἀνω καθῆτο. Nous retrouvons ce terme dans le texte même des lois attiques, *apud Demosthen. contr. Timocrat. p. 706*: Τοὺς δὲ Προέδρους, οἱ ἂν τυγχάνωσι προεδρεύοντες ἐν ταύτῃ τῇ ἐκκλησίᾳ, ΧΡΗΜΑΤΙΣΕΙΝ ἐπάναγκας; et, *de Coron. p. 250*: Πρυτάνεις καὶ Στρατηγοὶ ἔΧΡΗΜΑΤΙΣΑΝ, τὰ ἐκ τῆς ἐκκλησίας ἀνεπαγόντες, ὅτι ἰδοῦσι τῷ δήμῳ.

3. Je doute qu'on trouvât beaucoup d'exemples de ce verbe employé avec la signification qu'il a ici. La restitution n'en est pas moins certaine, d'après la leçon parfaitement conservée de l'in-

ΛΕΞΕΠΑΙΝΕΣΑΙ ΤΟΝ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΝΤΑ ΤΟΝ ΕΝΙΑΥ-
 ΤΟΝ ΤΟΝ ΕΠΙ ΕΡΓΟΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΘΕΟΔΟΤΟΝ ΕΥΣΤΡΟ-
 ΤΟΝ ΠΕΙΡΑΙΣΑΚΑΙ ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ ΤΟΝ ΧΡΥΣΤΗΤΕΦΑ-
 ΝΟΙΣ ΚΑΤΑ ΤΩΝ ΝΟΜΟΝ ΦΙΛΟΤΙΜΙΑΣ ΕΝΕΚΕΝ ΤΗΣ ΕΙΣ ΤΟΝ Α-
 ΜΟΝ ΤΟΝ ΣΑΛΑΜΙΝΙΩΝ ΚΑΙ ΑΝΕΙΠΕΪΝ ΤΟΝ ΣΤΕΦΑΝΟΝ
 ΤΟΤΟΝ ΔΙΟΝΥΣΙΩΝ ΕΝ ΣΑΛΑΜΙΝ ΤΡΑΓΩΔΙΟΙΣ ΟΤΑΝ

λή ἐπαινέσαι τὸν γυμνασιάρχῃσαντα τὸν ἐνιαυ-
 τὸν, τὸν ἐπὶ Ἐργοκλέους Ἄρχοντος, Θεόδοτον Εὐστρό-
 φου Πειραιέα, καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν χρυσῶ στεφά-
 νῳ κατὰ τὸν νόμον, φιλοτιμίας ἔνεκεν τῆς εἰς τὸν Δῆ-
 μον τὸν Σαλαμινίων, καὶ ἀνειπεῖν τὸν στέφανον¹
 τούτον, Διονυσίων ἐν Σαλαμῖνι Τραγωδοῖς², ὅταν

scription de *Détos*. On trouve, d'ailleurs, dans le même sens : συμ-
 βαλοῦ γνώμην, Sophocl. *OEdip. Col.*, v. 1151, et Συμβάλλεσθαι περὶ
 τούτου λόγους, Xenoph. *Cyrop.* II, 11, 21, et *Anabas.* VI, 14, 14.

1. On trouve de même : Ἀνειπαῖν ἐν τῷ θεάτρῳ τὸν στέφανον, dans
 Démosthène, *de Coron.* p. 244, au lieu de ἀναγορεύειν, ἀνακηρύττειν,
 expressions plus souvent employées en pareil cas.

2. Nous apprenons par ce passage, que l'île de *Salamine* jouis-
 sait, aussi bien que sa métropole, de la célébration des *Diony-
 siaques* et de la représentation des drames tragiques. C'était dans ces
 fêtes solennelles que les récompenses accordées par l'État aux ci-
 toyens qui l'avaient bien servi, étaient ordinairement proclamées,
 ainsi que nous en avons tant d'exemples, dans ces décrets athéniens
 que nous a conservés Démosthène; je me contenterai de citer celui
 qui concerne Démosthène lui-même: Ἐπαινέσαι Δημοσθένην Δημοσθένους
 Παιανία, καὶ στεφανῶσαι χρυσῶ στεφάνῳ, καὶ ἀναγορεύσαι τὸν στέφανον ἐν
 τῷ θεάτρῳ, Διονυσίοις, Τραγωδοῖς καινοῖς, *de Coron.* p. 253. Cette der-
 nière expression, Τραγωδοῖς καινοῖς, qui se retrouve dans tous les
 décrets du même genre, est interprétée par: Τραγωδῶν τῇ καινῇ (sous-

ΠΡΩΤΩΝ ΓΙΝΗΤΑΙ ΚΑΦΑΙΑΝΤΕΙΟΙΣ ΤΩ ΓΥΜΝΟΙΟΙ ΑΓΩΝΙ
 ΑΝΑΓΡΑΨΑΙ ΤΟ ΔΕ ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ ΤΟΝ ΓΡΑΜΜΑΤΕΑ ΤΟΥ ΔΗ-
 ΜΟΥ ΕΙΣ ΣΤΗΛΑΣ ΛΙΘΙΝΑΣ ΔΥΟ· ΚΑΙ ΣΤῆσαι ΜΙΑΝ ΜΕΝ ΕΝ Τῶ
 ΓΥΜΝΑΣΙῶ, ΜΙΑΝ ΔΕ ΕΝ Τῶ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤῶ Τῆς ΑΓΟ-

πρῶτον γίνηται, καὶ Αἰαντείοις τῶ γυμνικῶ ἀγῶνι¹.
 Ἀναγράψαι δὲ τὸδε τὸ ψήφισμα τὸν Γραμματέα τοῦ Δή-
 μου εἰς στήλας λιθίνας δύο· καὶ στῆσαι μίαν μὲν ἐν τῶ
 γυμνασίῳ, μίαν δὲ ἐν τῶ ἐπιφανεστάτῳ τῆς ἀγο-

entendu : ἐπιδείξει), dans la harangue d'Eschine, *ibidem*, p. 244, et plus clairement encore par notre inscription : Τραγωδοῖς δταν πρώτον γίνηται, c'est-à-dire : lors de la première représentation de tragédies.

1. Au lieu de : ΚΑΦΑΙΑΝΤΕΙΟΙΣ, j'ai lu : Καὶ Αἰαντείοις, correction qui me paraît certaine. La mémoire d'*Ajax* était en grande vénération dans l'île de *Salamine* : il est inutile d'en dire ici les raisons que tout le monde connaît. *Ajax*, au témoignage de Pausanias, *Attic.* I, c. xxxv, avait un temple à *Salamine*, et des honneurs publics à *Athènes* : Ναὸς Αἰάντος ἐν Σαλαμῖνι· διαμένουσι δὲ καὶ ἐς τὸδε τῶ Αἰάντι παρὰ Ἀθηναίοις τιμαί. Il est donc probable que des fêtes étaient aussi célébrées à *Salamine*, en mémoire de ce héros, à l'imitation de celles d'*Æaque*, τὰ Διάκεια, qui avaient lieu à *Égine*, Pausan. lib. II, c. xxix; Isocrat. *in Evagor.* c. V; et c'était dans ces fêtes d'*Ajax*, Αἰαντείοις, qu'avait lieu le combat gymnique, où la couronne était proclamée une seconde fois, comme on en voit aussi un exemple dans cet autre décret athénien, rapporté par Démosthène, *de Coron.* p. 265 : Ἀναγορεῦσαι Παναθηναίοις τοῖς μεγάλοις ἐν τῶ γυμνικῶ ἀγῶνι, καὶ Διονυσίοις, Τραγωδοῖς καινῶις. J'ai lu pareillement : Τῶ γυμνικῶ ἀγῶνι, pour : Τῶι γυμνικῶ ἀγῶνι, et la même faute doit être corrigée dans ce passage d'une inscription de *Thyatire*, dans Spon, *Voyages*, tom. III, p. 111 : EN TE Τῶ ΘΥΜΕΔΙΚῶ ΚΑΙ ΓΥΜΝῶ ΑΓΩΝΙ.

ΡΑΣΤΟΠΩΙΤΗΣ ΔΕ ΑΝΑΓΟΡΕΥΣΘΩΣ ΓΟΥΣΤΕΦΑΝΟ
 ΝΑΙΤΗΣ ΑΝΑΘΕΣΣΕΩΣ ΤΩΝ ΣΤΗΦΟΝΕΠΙΜΕΛΗΘΗΝΑΙ ΤΟΥΣ
 ΤΩΙΜΕΛΙΤΑΣ ΜΕΡΙΣΑΙ ΔΙΕ ΤΟΝ ΤΑΜΙΑΝ ΦΙΛΟΚΛΗΝ ΠΕΙΡΑΙ-
 ΑΝΦΙΑΤΩΝΕΙΣ ΤΑ ΚΑΤΑ ΤΗ ΨΗΦΙΣΜΑΤΑ ΑΝΑΛΙΣΚΟΜΕΝΟΙ
 .. ΙΔΗΜΩ

ρᾶς τόπω¹, τῆς δὲ ἀναγορεύσεως τοῦ στεφάνου,
 καὶ τῆς ἀναθέσεως τῶν στηλῶν, ἐπιμεληθῆναι τοὺς
 Ἐπιμελητάς². μερίσαι δὲ τὸν Ταμίαν Φιλοκλῆν Πειραι-
 ἑα ὅσον εἰς τὰ κατὰ τὸ ψήφισμα ἢ ἀναλισκόμενον³
 τῷ Δήμῳ.

1. Le décret en l'honneur de Zénon de *Citium*, *apud* Diogen. Laert. lib. VII, c. 1, § IX, que j'ai déjà cité plusieurs fois, offre une phrase à peu près semblable: Ἐγγράψαι δὲ τὸ ψήφισμα τὸν Γραμματεῖα τοῦ Δήμου ἐν στηλαῖς δυοσί· καὶ ἐξεῖναι αὐτῷ θεῖναι τὴν μὲν ἐν Ἀκαδημίᾳ, τὴν δὲ ἐν Λυκίᾳ.

2. Cette clause se reproduit dans tous les décrets athéniens : je n'en apporterai qu'un seul exemple, tiré de Demosthène, *de Coron.* p. 253 : Τῆς δὲ ἀναγορεύσεως τοῦ στεφάνου ἐπιμεληθῆναι τὴν Πρυτανεύουσαν φυλὴν καὶ τὸν Ἄγωνοθέτην. Ici, c'est *la tribu ayant la Prytanie et l'Agonothète*, qui sont chargés de la proclamation; ailleurs, *ibidem*, p. 266, ce sont les *Thesmothètes*, les *Prytanes*, les *Agonothètes*; notre inscription ne nomme que des *Ἐπιμελέτες*, soit qu'il faille entendre ici, comme dans le plus grand nombre des monuments antiques, des magistrats annuels ainsi nommés, soit que ce fussent des citoyens investis spécialement de cette fonction, ainsi que nous le voyons dans l'inscription de Zénon : Τῆς δὲ ποιήσεως τοῦ στεφάνου, ... χειροτονῆσαι τὸν Δήμον ἥδη τοὺς ἐπιμελησομένους πέντε ἄνδρας.

3. Je ne suis pas sûr d'avoir rétabli, dans cette phrase, le texte de l'inscription originale; mais le sens est indubitable et conforme, d'ailleurs, aux expressions employées en pareil cas; ainsi, dans l'inscription de Zénon, que je citais tout-à-l'heure, on lit :

Ο ΔΗΜΟΣ Ο ΣΑΛΑΜΙΝΙΩΝ

ΘΕΟΔΟΤΟΝ

Ὁ Δῆμος ὁ Σαλαμινίων

Θεόδοτον ¹

Τὸ δ' ἀνάλωμα τὸ εἰς τὰς στήλας γινόμενον ΜΕΡΙΣΑΙ τὸν ἐπὶ τῆς διοικήσεως; expressions semblables à celles qui terminent le décret athénien en l'honneur de Spartocus, roi du *Bosphore* (voy. planche XIII): ΤΟ Δ' ΑΝΑΛΩΜΑ ΤΟ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ ΜΕΡΙΣΑΙ ΤΟΥΣ ΕΠΙ ΤΗ ΔΙΟΙΚΗΣΕΙ, *apud* Chandler, *Inscript. ant.* part. II, pag. 51. Ainsi, dans une inscription d'*Agrigente*, *apud* Gruter, tom. II, p. cccci, on lit : Τοὺς δὲ Ταμίας ἐξοδιάσαι εἰς τὰ προγεγραμμένα ὅσον καὶ χρεια ᾗ. Les exemples d'une formule semblable, ou équivalente, sont communs.

1. Sous - entendez : Τιμᾶ, ἐτίμησεν, ellipse fréquente dans ces sortes d'inscriptions.

On me permettra de revenir sur le décret athénien, en l'honneur de Spartocus, que je citais tout-à-l'heure; monument qui est ici intéressant à double titre, et parce qu'il concerne un roi du *Bosphore*, et parce qu'il offre plusieurs formules qui servent à confirmer mes restitutions que j'ai tentées sur l'inscription de *Salamine*, ou qui en sont confirmées à leur tour. Malheureusement, ce décret est tellement mutilé, surtout au commencement de chacune des lignes dont il se compose, que Chandler, en le publiant, n'a pu proposer que des restitutions, en partie incomplètes, en partie défectueuses (vid. *Syllab. et Not.* part. II, p. xxiii). J'essaierai à mon tour d'en remplir quelques lacunes, surtout à partir de la ligne 18, jusqu'à la fin; et dans tout cet espace de vingt-cinq lignes, je ne crois pas que mes corrections offrent quelque difficulté.

Il est question, dans ce décret, de reconnaître les services et la munificence du roi Spartocus à l'égard du peuple athénien. On entrevoit, à la première ligne, qu'il s'agit de la franchise accordée par ce prince, *dans un port*: ΕΝ ΤΩΙ ΕΜΠΟΡΙΩΙ, peut-être celui de *Théodosie*, δ προσκατεσκευάσεν ὁ Δεύκων, suivant l'expression de Démosthène (*contr. Leptin.* p. 467). Il est parlé ensuite des immu-

ΕΥΣΤΡΟΦΟΥ

ΗΕΙΡΑΙΣΑΓΥΜΝΑΣΙ

Εὐστρόφου

Πειραιέα Γυμνασι-

nités accordées également par le prince Σπαρτοκος, ligne 6, *tant sur terre que sur mer*, ΚΑΙ ΚΑΤΑ ΓΗΝ ΚΑΙ κατὰ θαλασσαν, à ceux des Athéniens qui voyageaient *dans ses états*: ΤΗΝ ΣΠΑρτοκου χωραν (et non ΤΗΝ ΣΠΑνιν, comme lit Chandler). Les lignes 7, 8, 9 et 10 faisaient mention d'une *libéralité* extraordinaire que ce roi avait exercée envers le *peuple* d'Athènes, peut-être à l'occasion de quelques *grands succès*, et qui consistait dans l'envoi de *plus de dix milles médimnes de blé*: ΔΩΡΕΑΝ ΜΥΡΙΑΟΥΣ καὶ διαχίλιους μείλιμνοὺς ἐπιάντελλαιν; les lignes 11, 12, 13, 14 et 15 retraçaient également d'autres *concessions* avantageuses, telles que la *franchise*: ἀτλιαν παρῆξεσθαι τῷ δήμῳ καθοτι ἀν ἀνιηται (et non: χριαν παρῆξεσθαι τῷ δήμῳ ποιων αγαθον ὅτι ἀν δυνηται, comme lit Chandler); et enfin, l'*amitié dont à l'imitation de ses ancêtres, Spartocus n'avait cessé de donner des preuves au peuple d'Athènes*: Σπαρτοκος διαφύλαττειν τὴν εὐνοίαν τὴν πρὸς τὸν δῆμον τὴν παρῆδωμένην παρὰ τῶν προγονῶν. L'inscription rappelait ensuite, lignes 15, 16, et 17, l'usage de rendre aux bienfaiteurs de solennelles actions de grace, et contenait à cet égard les dispositions dont la teneur suit :

Αγαθῆ τυχῆ· δεδοχθαι τῷ δῆμῳ ἐπι-
αινεσαι βασιλεα ΣΠΑρτοκον εὐμῆλου,
καὶ στεφανωσαι χρυσῷ στεφανῶνι, τῆς
φιλοτιμίας ἐνεκα καὶ εὐνοίας ἣν ἔχων δια-
ταλει πρὸς τὸν δῆμον, καὶ ἀνεπιειν τὸν στεφανῶν
διονυσίων τῶν μεγάλων τραγῳδιοῖς, ἐν τῷ θε-
ατρῷ, καὶ τῆς διοικησεως τοῦ στεφανου καὶ τῆς ἀ-
ναγορευσεως ἐπιμεληθῆναι τοὺς ἐπὶ τῇ διοι-
κῆσει τῇ κατὰ αὐτοῦ· καὶ εἰκὼνα χαλκῆν ἐν·τῆι α·

ΑΡΧΗΣΑΝΤΑ. ΠΙΕΙ

ΓΟΚΑΣΟΥΣΑΡ

ΧΟΝΤΟΣ.

αρχήσαντα, ἐπὶ Ἐρ-

γοκλέους Ἄρ-

χοντος.

γορα, παρὰ ΤΟΥΣ ΠΡΟΓΟΝΟΥΣ, ΚΑΙ ΕΤΕΡΑΝ* δε εν ακρο-
πολει στησαι· ὅπως ἂν ΔΕ ΚΑΙ ΕΙΔΗΙ Ο ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΣΠΑΡΤ-
ΟΚΟΣ ΤΑ ΨΗΦΙΣΜΕΝΑ ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ, ΧΕΙΡΟΤΟΝΗΣΑΙ ΠΡΕ-
ΣΒΕΙΣ ΜΕΝ ΕΣ** ΑΝΔΡΑΣ ΕΞ ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΑΠΑΝΤΩΝ ΟΙ ΤΙ-
ΝΕΣ ΕΚΠΛΟΝΤΕΣ ΑΠΑΡΟΥΣΙΝ ΚΑΙ ΤΟ ΤΕ ΨΗΦΙΣΜΑ Α-
ΝΑΥΓΑΛΟΥΣΙΝ ΚΑΙ ΑΠΑΝΓΕΛΟΥΣΙ ΤΗΝ ΕΥΝΟΙΑΝ ΗΝ
εχει προς αυτον ο δημοσ, και παρακαλουσιν αυ-
τον επωρεδωειν τωι δημωι καθ' οτι αν δυναται· και λου-
ναι δε εφοδια των πρεσβειων εκαστωι το τετα-
γμενον· οπως αν δε και υπομνημα ηι της οικειο-
τητος μεν και των δωρεων των προστιθωμενων αυ-
τω *** προς ταις υπαρχουσαις, τον γραμματεα τον
ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΝ· **** ... ΑΝΑΓΡΑΨΑΙ ΔΕ ΤΟ ΨΗΦΙΣΜΑ

* Chandler ne me semble pas avoir compris le sens de ce passage de notre inscription, duquel il résulte manifestement, que les ancêtres de Spartocus avaient déjà des statues dans la *place publique d'Athènes*, ce qui, au reste, est prouvé par le témoignage de Dinarque, *contr. Demosth.* tom. IV, p. 34 : Ἡ τὸ χαλκοῦς ἐν ἀγορᾷ καταστήσαι Βηρισάδην καὶ Σάτυρον καὶ Γόργυπνον, τοὺς ἐχθίστους τυράννους; qu'une statue près de celles-là : παρὰ ΤΟΥΣ ΠΡΟΓΟΝΟΥΣ, fut érigée au même lieu à Spartocus, et une autre : ΚΑΙ ΕΤΕΡΑΝ, dans un autre lieu, qui ne peut être que l'*Acropole d'Athènes*.

** Je crois qu'il faut lire : ἘΞ, *six*.

*** Chandler lit : αυτη, sans indiquer à quoi peut se rapporter ce pronom féminin. J'ai lu αυτω, qui, rapporté à Spartocus, fait un sens clair et correct.

**** Il y a certainement ici une lacune, peut-être d'une ligne entière : je n'ai pas osé la rétablir.

Voici la traduction de ce décret aussi exacte qu'il est possible de la faire dans notre langue :

Sous l'archontat d'Ergoclès, dans la ville de Salamine.....
le vingt-quatrième jour du mois Métagéitnion, Théoxène, fils de La-

machus, du bourg d'Euchonté, a dit : Attendu que
Théodotus, fils d'Eustrophus,

natif du Pirée, nommé Gymnasiarque pour l'année
de l'archontat d'Ergoclès, a fait tous les sacrifices
fixés par les lois, et a donné l'hospitalité aux personnes
arri-

vées pour y prendre part; qu'il a accompli toutes les pro-
cessions et reçu

tous les Hôtes, avec une extrême libéralité,
et a dépensé pour la part qui lui était imposée¹,...

.....
.....
qu'il a effectué les rentrées exigibles pour chaque
mois², accomplissant, durant les jours prescrits,

εν ΣΤΕΛΗΙ ΔΙΘΙΝΗΙ ΚΑΙ ΣΤΗΕΑΙ ΕΝ ΑΚΡΟΠΟΛΕΙ ΤΟ
δε ανΑΛΩΜΑ ΤΟ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ ΜΕΡΙΣΑΙ ΤΟΥΣ ΕΠΙ ΤΗΙ
ΔΙΟΙΚΗΣΕΙ.

1. Je ne suis pas assez sûr de la restitution que j'ai proposée ici, et dans les deux lignes suivantes, pour en hazarder la traduction.

2. Je ne crois pas que le mot *επαναγωγή* se trouve chez aucun auteur, ni sur aucun monument, avec le sens que je lui donne ici : dans le petit nombre de cas où il se trouve employé, il est synonyme de *καθόδος*, *επάνοδος*, et se traduit par *reditus*, *retour*; je ne crois pas cependant qu'on puisse l'interpréter sur notre inscription, autrement que je ne l'ai fait.

tout ce qui concernait les courses et les combats sacrés;
 qu'il s'est comporté, dans sa charge et dans tout le
 reste, avec équité et
 conformément aux lois, n'omettant aucune preuve de
 zèle et de dévouement;
 et ayant dépensé pour tout cela beaucoup d'argent;
 qu'il a réparé à ses frais celui des murs du Portique
 qui regarde le midi, et que, sur toutes ces choses,
 il a rendu les comptes prescrits par le Sénat et par le
 Peuple : afin d'exciter l'émulation de ceux qui vou-
 draient
 s'illustrer au service de l'État, avec la certitude d'être
 dignement récompensés
 de leurs bienfaits; à la Bonne Fortune : il a été résolu
 par le Sénat,
 que les Proèdres en fonction convoquent demain une as-
 semblée à ce sujet, et portent la résolution
 du Sénat à la connaissance du Peuple : c'est à savoir,
 que le Sénat
 est d'avis de louer Théodotus, fils d'Eustrophus,
 natif du Pirée, ayant rempli l'office de Gymnasiarque,
 pendant l'année de l'archontat d'Ergoclès, de le cou-
 ronner d'une cou-
 ronne d'or, conformément à la loi, à cause de son dé-
 vouement envers le
 Peuple de Salamine, et de proclamer cette couronne,
 aux Dionysiaques de Salamine, lors de la prochaine
 représentation de tragédies, ainsi qu'aux fêtes d'Ajax,
 dans les jeux gymniques;

ordonne au Greffier du Peuple de graver ce décret sur deux colonnes de pierre, d'en placer une dans le Gymnase, l'autre dans le lieu le plus apparent de la place

publique; quant à la proclamation de la couronne et à l'érection des colonnes, que les Épimélètes soient chargés

de ce soin, et que le Trésorier (de l'État) Philoclès, natif du Pirée,

acquitte la dépense occasionée par le présent décret au Peuple.

Le Peuple de Salamine (a honoré)

Théodotus,

fil d'Eustrophus,

natif du Pirée, ayant été Gymnasiarque, sous l'archontat d'

Ergoclès.

FIN.

NOTE.

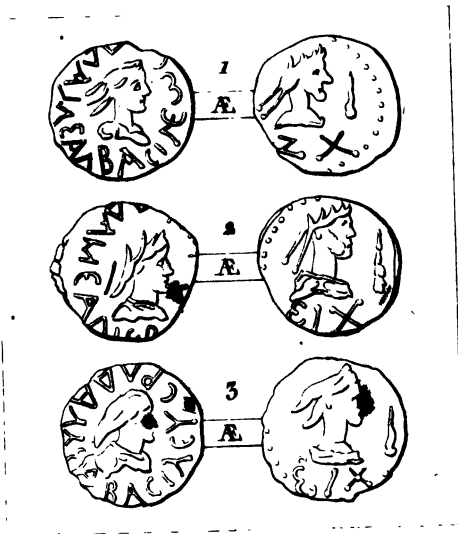
L'impression de cet ouvrage était déjà terminée, lorsque M. de Stempkovsky m'a communiqué un mémoire sur des médailles de Rhadaméadis, roi du *Bosphore*, inconnu jusqu'ici ; et m'a permis de le publier à la suite de mes recherches. C'est une nouvelle obligation dont je lui suis redevable, et que mes lecteurs partageront sans doute avec moi.

NOTICE SUR LES MÉDAILLES DE RHADAMÉADIS,

ROI INCONNU DU BOSPHORE-CIMMÉRIEN,
DÉCOUVERTES EN TAURIDE,

EN 1820,

PAR M. LE COLONEL DE STEMPOVSKY.



NOTICE

SUR LES MÉDAILLES

DE RHADAMÉADIS.

LES monuments numismatiques et paléographiques, découverts successivement en Crimée depuis que cette province fait partie de l'empire de Russie, ont servi à remplir quelques-unes des nombreuses lacunes qui, par la perte de la plus grande partie des écrivains de l'antiquité, existent dans l'histoire des Rois du *Bosphore - Cimmérien*. Mais il est à présumer que cette contrée classique renferme encore beaucoup de restes de son ancienne splendeur, et nous pouvons espérer que de nouvelles découvertes ne tarderont pas à venir enrichir et compléter ses annales, à mesure que la population, favorisée par un gouvernement sage et bienfaisant, y prendra de l'accroissement, et que le commerce et l'industrie, en remuant son sol antique, feront reparaître au jour ce qui est encore caché dans les entrailles de la terre.

Recueillir avec soin et faire connaître ces restes précieux, c'est restituer, sur la foi des monuments les plus authentiques, des pages perdues de l'histoire du monde, et l'on ne saurait, par conséquent, y mettre assez d'empressement. Cette considération m'engage à offrir aux amateurs de l'antiquité une découverte, que j'ai été assez heureux pour faire sur les

bords de la Mer-Noire; découverte, qui doit augmenter la liste des rois du *Bosphore* d'un nom tout-à-fait inconnu jusqu'à ce jour, et remplir une lacune de huit années dans les annales de cette contrée.

Lors d'un voyage que je fis en octobre de l'année 1820 en Crimée, j'eus l'occasion de visiter les ruines de *Panticapée*, de *Myrmécium*, et de quelques autres endroits du *Bosphore-Cimmérien*, et de recueillir, par les moyens que m'offrit M. du Brux¹, Français établi à *Kertsch*, quelques médailles inédites ou rares². Je m'empressai de communiquer les dessins de ces monuments, joints aux copies de quelques inscriptions antiques, à M. Raoul-Rochette; et ce sont ces monuments qui ont produit l'ouvrage que cet académicien vient de publier sur les antiquités du *Bosphore*. Dans le nombre des médailles dont je fis acquisition alors, il s'en trouva une en bronze, assez mal conservée, et dont la fabrique barbare me fit croire, au premier coup d'œil, qu'elle appartenait à Rhescuporis V, dernier roi du *Bosphore* dont on connaisse des médailles.

1. M. Paul du Brux, ancien officier à l'armée de Condé, employé maintenant au service de S. M. l'Empereur de Russie à *Kertsch*, s'occupe avec beaucoup de zèle de la recherche de différentes antiquités dans le pays qu'il habite; il a déjà fait quelques découvertes intéressantes dans les nombreux *tumulus*, qui couvrent les rives du *Bosphore*.

2. Dans le nombre de ces médailles, il s'en trouva une avec le nom d'un *Cotys*, roi du *Bosphore* jusqu'à-présent inconnu. C'est la même que j'ai communiquée depuis à M. Raoul-Rochette et qui vient d'être expliquée par ce savant.

Je n'y fis pas d'abord grande attention, et ce n'est que long-temps après, que l'ayant nettoyée et mieux examinée, j'aperçus, dans la légende, des lettres, qui ne se retrouvent dans aucun des noms connus de princes qui aient gouverné le *Bosphore*. Une seconde médaille semblable qui me fut envoyée depuis de *Kertsch*, et une troisième que M. le conseiller d'État de Blaramberg¹ possède dans son riche cabinet à *Odessa*, et qu'il s'empressa de me communiquer lorsque je lui fis part de mes soupçons, me confirmèrent dans la certitude que les trois pièces appartenaient à un prince, dont aucun historien, ni aucun monument jusqu'à présent connu, ne nous avaient conservé le nom. La fabrique de ces médailles, et leur analogie avec toutes les autres monnaies du *Bosphore* frappées dans les derniers temps de ce royaume, constatent que ce prince avait régné dans les contrées mêmes où elles ont été trouvées; et les dates qu'on y lit, déterminent la place qu'il doit occuper dans les annales Bosphoriennes.

Je donnerai ici une description détaillée de ces trois monuments.

1. M. de Blaramberg possède à *Odessa* une précieuse collection d'inscriptions, médailles et autres objets d'antiquité, recueillis en grande partie sur les bords de la Mer-Noire. Il en relève le prix par des connaissances variées, et surtout par cette amabilité et cette prévenance, avec lesquelles il communique ses trésors à tous ceux qui peuvent les apprécier, ou désirent les étudier. Sa collection d'antiquités d'*Olbia* est surtout du plus grand intérêt.

N° 1.¹

(Conservé dans le cabinet de M. de Blaramberg à Odessa.)

BACIAEΩC. AΔAMEAA. Tête juvénile et imberbe du roi; les cheveux flottants, à la manière des princes du *Bosphore*; à droite.

Revers. Tête de l'empereur des Romains, à droite; devant, un sceptre en forme de massue; dessous, les lettres numériques ZX, qui désignent l'année 607 de l'ère du *Pont*, 311^e de l'ère vulgaire. Æ. 4. Fabrique barbare.

La tête du roi est d'un travail plus soigné que celle de l'empereur, qui, suivant l'époque, doit être Constantin-le-Grand.

N° 2.²

(Découvert à *Kertsch*, en 1820.)

B.....ΔAMEAAIC. Tête du roi, à droite.

Revers. Tête de l'empereur, à droite, avec le sceptre devant, et les lettres EIX dessous. Ces lettres désignent l'année 615 de l'ère du *Pont*, 319 de l'ère vulgaire. Même métal, grandeur et fabrique.

1. Voyez la vignette, n° 1. Cette médaille a été trouvée à *Kertsch*, ainsi que les suivantes.

2. Je suis redevable de cette médaille à M. Paul du Brux, dont j'ai déjà parlé plus haut; la suivante, n° 3, m'a été procurée par son frère, M. Gustave du Brux, qui est aussi employé par le gouvernement russe à *Kertsch*; voyez la vignette, nos 2 et 3.

N° 3.

(*Découvert aussi, en 1820, à Kertsch.*)

BACIAEYC ΠΑΔΑΜ... Tête du roi, à droite.

Revers. Tête de l'empereur, à droite; le sceptre devant, et les lettres EIX (année 615) dessous.

Ces trois médailles précieuses restituent à l'histoire le nom d'un roi, qui a gouverné pendant plusieurs années les peuples du *Bosphore-Cimmérien*, mais dont le passage sur la terre aurait été éternellement ignoré sans le secours de ces petits monuments, échappés au grand naufrage de l'antiquité.

Ce roi s'appelait *Rhadaméadis*, ainsi qu'on peut l'induire en rapprochant les légendes frustes et incomplètes des trois médailles¹, et il doit avoir régné au moins pendant l'espace de huit années : ce qui est prouvé par les dates 607 et 615 de l'ère du *Pont* (311 et 319 de l'ère vulgaire), qu'on voit sur les revers. Cette époque, qui répond au règne de Constantin-le-Grand, assigne la place de Rhadaméadis après Sauromate VII, qui, au rapport de Constantin Porphyrogénète, fut battu par les *Chersonites* dans un lieu appelé *Capha*²; et immédiatement avant Rhescuporis V, dont les premières médailles certaines sont da-

1. Il faudrait cependant, pour pouvoir prononcer avec une entière certitude, sur ce nom, avoir des médailles de ce roi, mieux conservées que celles que je viens de décrire.

2. Constant. Porphyrogen. *De administrando Imperio*, cap. 53.

tées de l'année 616 de l'ère du *Pont*, 320 de l'ère chrétienne¹.

Je crois que ce roi se nommait *Rhadaméadis* (ΠΑΔΑΜΕΑΔΙΣ), parce que c'est ainsi que ce nom est terminé sur la médaille du n° 2, et que le n° 3, qui porte la même année 615, offre le mot ΒΑCΙΑΕΥC, roi, au nominatif; ce cas pouvait donc de même être employé sur le n° 2, où le titre n'est point lisible. Il est vrai que le n° 1 présente distinctement ΒΑCΙΑΕΩC, au génitif; mais le nom du prince qui suit n'a pu être placé en entier dans la légende, et se termine ainsi : . . ΔΑΜΕΑΔ. Des médailles de Rhescuporis IV, antérieur de 44 ans à Rhadaméadis², et de Rhescuporis V, qui a remplacé ce dernier sur le trône du *Bosphore*, offrent la même particularité : c'est-à-dire, que la légende y est tantôt au génitif, ΒΑCΙΑΕΩC ΠΗCΚΟΥΠΠΟΡΙΑC, comme c'était généralement l'usage, et tantôt au nominatif, ΒΑCΙΑΕΥC ΠΗCΚΟΥΠΠΟΡΙC³.

1. Cary, *Histoire des Rois du Bosphore-Cimmérien*, p. 84, pl. IV, n° 7; Mionnet, *Description de médailles antiques*, tom. II, rois du Bosphore-Cimmérien, article de Rhescuporis V. Sestini, *Classes generales*, tom. I, p. 34, en décrit une avec l'année ΠΙΧ, 613; mais voyez ce que j'en dis à la fin de cette notice.

2. La dernière médaille connue de Rhescuporis IV est de l'an 563 de l'ère du *Pont*; la première de Rhadaméadis, de l'an 607.

3. Cary, *Histoire des rois du Bosphore-Cimmérien*, p. 84; Mionnet, *Description de médailles*, tom. II, rois du Pont et du Bosphore-Cimmérien, nos 152 et 153.

Le nom de Rhadaméadis, qui paraît choquer d'abord, ne manque pas d'en trouver d'autres qui lui ressemblent dans l'antiquité, et surtout dans l'histoire des peuples voisins du Pont-Euxin. Celui de *Rhadamiste*, roi d'Ibérie¹, est connu de tout le monde. On rencontre dans l'histoire le nom de *Rhadagaisus*, Scythe de nation et roi des Goths²; et dans une inscription, tirée des ruines d'*Olbia*, on lit, parmi plusieurs autres noms grecs et barbares, celui de Numénius, fils de *Rhadampsonus*, ΝΟΥΜΗΝΙΟΥ ΡΑΔΑΜΨΩΝΟΥ³; je pourrais peut-être en recueillir d'autres semblables, mais je me borne à ceux-là. Rhadaméadis a gouverné le *Bosphore* à une époque où ce royaume était bien près de sa chute; où la race des anciens rois était déjà depuis long-temps éteinte, et où le trône y fut tour-à-tour occupé par des usurpateurs⁴, qui pour la plupart paraissent avoir été de la race des barbares du voisinage : il n'est donc pas étonnant que le nom de ce roi se ressente de la barbarie du siècle et des peuples, qui alors infestaient les frontières de l'empire romain. Les noms d'*Ininthimevus*, de *Teiranès* et de *Thothorsès*, rois du *Bosphore* d'une époque peu antérieure, sont tout aussi barbares.

1. Tacit. *Annal.* l. XII, c. 44 et sqq.

2. Isidori, *Chronicon Gothorum*, era 437, 443, 447.

3. J'ai vu la copie de cette inscription, dans le porte-feuille de M. de Blaramberg, à *Odessa*.

4. Zosim. *Histor.* l. I, c. 31.

A juger d'après la figure juvénile du roi, assez bien conservée sur la médaille qui porte l'année 607 de l'ère du *Pont*, il paraît que Rhadaméadis parvint au trône dans un âge assez tendre; il faut donc supposer qu'il n'aura obtenu la couronne que par droit de succession, et il est possible qu'il ait été le fils de *Thothorsès*, dont les dernières médailles connues sont de l'année 599 du *Pont*. En combinant la suite des rois du *Bosphore*, établie par les médailles, avec le récit de Constantin Porphyrogénète relativement aux dernières guerres des Bosphoriens contre les Romains et les Chersonites, je n'ai pas pu m'empêcher de me livrer à quelques conjectures, que je vais soumettre au jugement de personnes plus habiles et plus instruites que je ne le suis.

Le roi Sauromate, fils de Rhescuporis, qui, suivant Constantin Porphyrogénète¹, gouvernait le *Bosphore-Cimmérien* sous le règne de Dioclétien, pourrait très-bien être le même que le Sauromate V, dont l'existence a été constatée par deux médailles, datées de l'an 572 du *Pont*, et publiées par Waxel². Rhescuporis IV, qui régnait encore en 563, peut avoir été le père de ce Sauromate : ce qui serait parfaitement d'accord avec le récit de Constantin et la correction

1. *De administrando Imperio*, c. 53.

2. *Recueil de quelques antiquités*, p. 13, n° 39; *Suite du recueil*, p. 28, n° 61. Ces médailles doivent se trouver dans le cabinet de M. le général van Suchtelen, à *St.-Petersbourg*.

que Cary a faite du texte de cet écrivain¹. Une médaille unique de Teiranès, avec l'année 573 du *Pont*, semble à la vérité déranger l'ordre que j'établis; mais ce Teiranès peut avoir été un usurpateur, dont le règne n'aura duré que très-peu de temps², et Sauromate V, après s'être ressaisi des rênes du gouvernement, aura entrepris, vers l'an 587, cette expédition dans la *Lazique* contre les Romains, dont Constantin raconte les particularités. Selon cette supposition, le Sauromate désigné par les auteurs comme sixième de ce nom, c'est-à-dire, celui qui fit la guerre aux Romains, et dont on ne connaît pas de médailles, ne serait pas différent du cinquième Sauromate.

Après ce Sauromate vient Thothorsès, dont les nombreuses médailles prouvent qu'il a régné au moins onze années, depuis 588 jusqu'en 599 de l'ère du *Pont*. Thothorsès peut avoir été le fils de Sauromate V, et petit-fils de Rhescuporis IV; et cette filiation, suivant mon avis, s'accorde mieux avec les temps que celle qu'a établie le célèbre Visconti, qui suppose que Sauromate V (qui régnait en 572), Teiranès (dont nous avons la médaille de l'an 573) et Sauromate VI (qui en 587 ravagea la *Lazique*), peuvent avoir été frères, et tous les trois fils de Rhescuporis IV³.

1. Cary, *Histoire des rois du Bosphore-Cimmérien*, p. 80; Visconti, *Iconographie grecque*, tom. II, ch. 7, § 28.

2. Voyez la note à la suite de cette notice.

3. Visconti, *Iconogr. grecque*, tom. II, c. 7, § 28, p. 174, note 3.

Après Thothorsès, les auteurs modernes placent un septième Sauromate, qui, d'après ma supposition, serait le sixième. Selon Constantin Porphyrogénète, ce Sauromate était petit-fils de celui qui fit la guerre aux Romains dans la *Lazique*; il serait par conséquent, en suivant ma conjecture, fils de Thothorsès : ce qui s'accorde parfaitement.

Sauromate attaqua les Chersonites, pour venger l'affront fait à son grand-père; mais il fut battu à *Capha* par Bycus, fils de Supolicus, protégé de *Cherson*. Comme le nom de ce Sauromate ne se retrouve sur aucune médaille, et que l'époque de son règne (que Constantin Porphyrogénète ne précise pas d'ailleurs) paraît devoir se rapporter aux années où Rhadaméadis occupa le trône du *Bosphore*, ne serait-il pas possible de supposer que ce Rhadaméadis, dont l'existence est incontestablement prouvée par les médailles nouvellement découvertes, fût le même personnage que le Sauromate de Constantin Porphyrogénète? Je ne serais pas éloigné de le croire. Constantin peut avoir omis le nom propre du roi barbare, et employé le nom plus commun de Sauromate, parce que plusieurs souverains du *Bosphore* l'avaient porté; ou parce que ces princes tiraient peut-être leur origine des Sarmates ou Sauromates, peuple puissant de la *Scythie*. Constantin nomme encore un Sauromate, qui fut le dernier roi du *Bosphore*; mais ce nom ne se retrouve pas non plus sur les médailles, qui nous offrent, à sa place, celui d'un cinquième

et dernier Rhescuporis. De nouvelles découvertes peuvent confirmer ou détruire ces conjectures; dans tous les cas, je laisse, comme je l'ai déjà dit, à des hommes plus habiles que moi, la décision de cette question difficile.

Il est possible, au reste, que Sauromate et Rhadaméadis aient été frères et tous deux fils de Thothorsès, et qu'ils aient régné l'un après l'autre sur les peuples du *Bosphore*. Dans ce cas, le règne de Sauromate n'aura pas été de longue durée, et bientôt après sa défaite à *Capha*, il aura été remplacé par Rhadaméadis.

Je terminerai en recueillant quelques médailles, publiées dans différents ouvrages, et qui me paraissent appartenir plutôt à Rhadaméadis, qu'aux rois auxquels elles ont été attribuées.

M. Mionnet décrit, dans son catalogue¹, une médaille du cabinet de M. Cousinéry, qu'il attribue au Sauromate, postérieur à Thothorsès. On y trouve la date EX, 605 de l'ère du *Pont*; mais la légende, qui doit contenir le nom du roi, et que M. Mionnet qualifie de *barbare*, n'est point rapportée dans la description. Il serait important d'examiner attentivement cette médaille pour voir si la légende n'y présenterait pas

5. *Description de médailles*, tom. II, rois du Pont et du Bosphore-Cimmérien, n° 163; M. Mionnet semble y prendre la tête du roi pour celle de l'empereur, et *vice versa*. Cette médaille se trouve maintenant dans le cabinet du roi de Bavière, à *Munich*.

quelques lettres du nom de Rhadaméadis. Elle servirait, dans ce cas, d'appui à mes conjectures, et augmenterait de deux années le règne de ce prince.

Cary, dans son *Histoire des rois du Bosphore*, décrit une médaille du cabinet du comte de Pembroke, avec l'année HX, 608, de l'ère du *Pont*¹. Comme le nom du roi y est effacé, Cary hésite s'il doit l'attribuer à Sauromate, ou au dernier Rhescuporis. Cette médaille appartient indubitablement à Rhadaméadis.

On trouve, dans la *suite du recueil de quelques antiquités* de Waxel, une médaille, qui offre d'un côté la tête d'un roi du *Bosphore*, à droite, avec une légende, dont on ne distingue que le mot BACIAEΩC, et les deux initiales du nom du roi PA, suivies d'une lettre peu distincte. Le revers présente la tête de l'empereur, à droite, avec un sceptre devant, et la date EIX, 615, dessous². Cette médaille est donc en tout semblable à deux de celles que j'ai décrites plus haut, et elle appartient, sans le moindre doute, à Rhadaméadis, et non à Rhescuporis V, ainsi que l'a cru Waxel. Elle est précieuse en ce qu'elle confirme le commencement du nom de Rhadaméadis. C'est M. le général van Suchtelen qui possède cette pièce intéressante, dans son cabinet de médailles à *St.-Petersbourg*³.

1. *Hist. des rois du Bosphore-Cimmérien*, p. 83, pl. IV, n° 6.

2. Waxel, *Suite du recueil*, p. 30, n° 66.

3. *Id. ibid.* p. 20.

L'abbé Sestini publie une médaille de Rhescuporis V, avec la date ΓΙΧ, 613 de l'ère du *Pont*¹; le savant Visconti le suit dans son *Iconographie grecque*, et place le commencement du règne de Rhescuporis à cette année 613². Mais il paraît évident que la date de cette médaille a été mal lue, et il faut croire qu'on aura pris les lettres mal conservées ΓΚΧ, 623, pour ΓΙΧ, 613; ce qu'il serait important d'éclaircir. L'année 613 du *Pont* appartient au règne de Rhadaméadis, qui occupait encore le trône du *Bosphore* en 615; ce n'est qu'en 616 qu'il paraît avoir été remplacé par Rhescuporis V.

NOTE.

DEPUIS que cette notice a été écrite et présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'ai eu connaissance de quelques monuments nouveaux, qui se rapportent à l'époque de l'histoire du *Bosphore* dont j'ai parlé, et qui peuvent faire naître des idées tout-à-fait nouvelles. J'indiquerai ici ces monuments, et j'y joindrai quelques observations qui me paraissent indispensables.

On regardait jusqu'ici la médaille de Teiranès avec l'année ΓΟΦ, 573, comme unique : elle ne l'est plus maintenant. Le cabinet de la Bibliothèque du Roi a fait acquisition, depuis peu de temps, d'une médaille de ce prince avec les lettres numériques ΕΟΦ, désignant l'année 575. M. Sestini la rapporte dans la seconde

1. Sestini, *Classes generales*, tom. I, p. 34.

2. *Iconographie grecque*, tom. II, ch. VII, § 29, p. 175.

édition de ses *Classes generales*, imprimée à Florence en 1821, page 64. Le règne de Teiranès aura, par conséquent, duré au moins deux ou trois ans, et cette circonstance doit nécessairement modifier la conjecture que j'ai énoncée sur ce roi du *Bosphore*.

Thothorsès, dont les premières médailles jusqu'à présent connues n'étaient datées que de l'année 588 de l'ère du *Pont*, doit avoir été le successeur immédiat de Teiranès et avoir prolongé son règne au moins jusqu'à l'an 600 de la même ère : ce que prouvent deux de ses médailles, rapportées par M. Sestini au même endroit de l'ouvrage que je viens de citer. Ces monuments offrent les lettres numériques ΕΟΦ et Χ, 575 et 600. Thothorsès aura donc remplacé Teiranès en 575, puisque cette même année se trouve sur les médailles de ces deux rois ; et au lieu de onze années de règne qu'on donnait jusqu'à présent à Thothorsès, il faut lui en attribuer au moins vingt-cinq. Ce qu'il y a de remarquable dans cette circonstance, c'est que c'est dans l'intervalle de ce long règne que tombe l'expédition de Sauromate VI dans la *Lazique*, entreprise, ainsi que le fait voir Visconti*, vers l'an 587 de l'ère pontique. Thothorsès et Sauromate auraient-ils donc gouverné en même temps deux parties différentes du *Bosphore-Cimmérien*? ou bien, Constantin Porphyrogénète, en donnant le récit des événements arrivés dans cette contrée, aurait-il appelé Sauromate** ce même Thothorsès, dont le nom barbare, ainsi que je l'ai déjà fait observer à l'égard de Rhadaméadis, a dû choquer l'écrivain grec? C'est encore une question à résoudre.

Je ne m'étendrai point sur les médailles portant les époques 605 et 608 que M. Sestini*** attribue à Sauromate VI, qu'il devrait plutôt appeler Sauromate VII. Ce savant paraît les avoir

* Visconti, *Iconographie grecque*, tom. II, chap. VII, § 28.

** Il faut remarquer ici, ainsi que je l'ai déjà fait ailleurs, qu'on ne trouve point de médailles de ce Sauromate.

*** Même ouvrage et même page.

empruntées de l'ouvrage de Cary et de celui de M. Mionnet. On a vu, à la fin de la notice, mon sentiment sur ces deux monuments.

Je n'ai aussi qu'un mot à dire sur les trois premières médailles de Rhescuporis V que M. Sestini décrit dans le même ouvrage : elles offrent les époques IX, IIX, et EIX, 610, 613 et 615. J'ai déjà fait voir que ces époques appartiennent au règne de Rhadaméadis, et que les médailles, qui peuvent être attribuées avec certitude à Rhescuporis V, ne commencent qu'à l'année 616. Il paraît donc évident qu'il manque une lettre numérique à l'époque IX, 610, qu'on trouve sur la médaille de ce dernier prince; cette lettre peut y avoir été effacée par le temps. Quant à la date IIX, 613, je me suis déjà expliqué là-dessus dans le cours de la notice. L'époque EIX, 615, enfin, appartient à la médaille, qui se trouve dans la suite du Recueil de Waxel, et qui doit, ainsi que je l'ai déjà dit, être restituée à Rhadaméadis.

* L'impression de cette notice était presque terminée, lorsque M. de Blaramberg a bien voulu me communiquer le dessin d'une nouvelle médaille de Rhadaméadis, découverte tout récemment en Crimée. Je m'empresse de la citer ici, quoique au reste elle ne nous apprenne rien de nouveau. On y voit, d'un côté, la tête du roi avec un fragment de son nom . . ΔAMEA . . ; de l'autre, celle de l'empereur et l'époque EIX. C'est la quatrième médaille offrant la même année 615 avec le nom de Rhadaméadis : elle appartient à M. le comte Severin Potocky, sénateur russe.

ERRATA.

Page 16, note 2 : pl. VI, n° 1 ; *lisez* : pl. VII, n° 2.

Page 27, note 1 : planche V, n° 3 et 4 ; *lisez* : planche VI, n° 2.

Même page, note 3 : planche V ; *lisez* : planche VI.

Page 29, ligne 11 : τυραννοῦς ; *lisez* : τυράννους.

Page 54, note 1 : planche X, n° 1 ; *lisez* : planche XIII.

Page 174 ; πρόγονων, *lisez* : προγόνων ; ἀρχαῖς, *lisez* : ἀρχαίς ;



**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS**



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

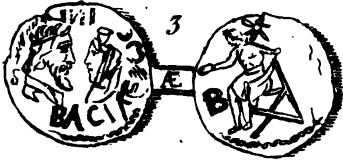
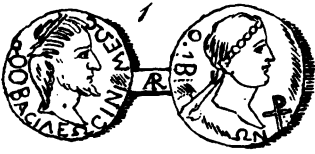
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

PLANCHE III.



**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS**



1

ΤΟΧΟΥΝΤΟΣ ΤΡΙ
 ΦΩΝΟΣ ΜΨΑΛΑΚΟΥ
 ΔΙΕΡΙΜΕΛΗΤΩΝ ΕΡΜΩ
 ΝΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΚΑΙ
 ΑΣΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΙΔΟΥ
 ΕΝ ΤΩ ΔΚΥ ΕΤΕΙ ΚΑΙ
 ΜΗΝΙ ΔΥΣΤΡΟ Α

2

ΑΓΓΕΛΙΓΡΟ
 ΤΟ ΑΡΟΛΛΩ
 ΝΙ ΔΕ Ω ΧΙ Ο

3

ΞΕΝΟΚΛΕΙΔΗΣ ΠΟΣΙΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ
 ΤΟΝ ΝΑΟΝ ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΑΓΡΟΤΕΡΑΙ
 ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΠΑΙΡΙΣΑΔΟΥ ΤΟΥ
 ΛΕΥΚΩΝΟΣ ΒΟΣΠΟΡΟΥ ΚΑΙ ΘΕΥΔΟ
 ΣΥΣ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΥΩΝ ΣΙΝΔΩΝ
 ΚΑΙ ΤΟΡΕΤΩΝ ΚΑΙ ΔΑΝΔΑΡΙΩΝ

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ΑΡΙΣ
ΤΟΥΣ
ΤΗΣ

ΑΧΙΑ
ΟΠΗ
ΤΗΝ
ΤΟΔ
ΠΟΥ
ΘΑΙ
ΑΧΕ
ΤΟ
ΦΟ
ΟΥ
Π
Α

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Π.....

ΕΣ...ΤΑΙ.

ΟΥΣΠΡΟ...ker, pl. III, p. 25.

ΤΗΣΠΑΤΙ

. ΠΟΤΗΣΙ

ΘΡΕΥΣΕΙ

ΣΑΥ... Ο

ΕΙΤΕΥΣΑΙ

ΠΝΩΣΤΟΝΚΤΙΣΤ

ΤΟΝΚΑΙΦΙΛΟΠΑΤ

ΒΟΥΔΗΚΑΙΟΙΕΡΩ

ΕΥΝΟΙΑΟ

ΠΕΡΤΟΥΑΔΕ

md. pl. VI, p. 18.)

ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤ

. ΠΕΡΤΟΥΑΔ

, ex Waxel, pl. 7.)

ΔΙΜΟΥΘ

ΡΟΔΙΤΗ

r, pl. IV, p. 25-26.)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ΑΓΑΘ
ΑΠΟΔΑ
ΤΑΤΗ
ΤΡΙΟ
ΣΤΡ.
ΑΝ
Ν
Ν

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ΛΕΥΣΣΑΥΡΟ
ΑΡΧΙΕΡΕΥΣΤΩ
ΠΕΡΙΝΑΙΟΥ
ΘΗΡΙΜΕΙ
ΔΕΙΤΗΛΑ
.....Τ

(Αρ

ΑΥΤΟΚΡΑΤ
ΣΕΒΑΣΤΟΥ,
ΣΤΙΣ ΘΑΛΑΣΣ
ΤΟΥ

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



PLANCHE XI.

ΟΔΑΜΟΣΟΒΥΖΑΝΤΙΩΝ

ΕΔΟΞΕΤΑΒΟΥΛΑΚΑΙΤΩΔΑΜΩΤΟΙΣΤΡΑΤΑΓΟΙΕΙ

ΠΑΝΕΠΕΙΟΡΟΝΤΑΣΟΛΒΙΟΠΟΛΕΙΤΑΣΑΒΑΒΟΥ

ΥΙΟΣΑΝΔΡΟΣΟΥΜΟΝΟΝΤΑΣΠΑΤΡΙΔΟΣΑΛΛΑΚΑΙ

ΣΥΝΠΑΝΤΟΣΤΟΥΠΟΝΤΙΚΟΥΠΡΑΤΙΣΤΕΥΣΑΝΤΟΣ

ΕΘΝΕΟΣΚΑΙΜΕΧΡΙΤΑΣΤΩΝΣΕΒΑΣΤΩΝΓΝΩ

[xοψ]

ΣΕΩΣΠΡΟ . . . ΑΝΤΟΣΠΟΛΛΑΔΕΚΑΙΒΥΖΑΝ

ΤΙΩΝΠΟΛΕΙΚΑΤΑΤΕΤΑΣΔΑΜΟΣΙΑΣΧΡΗΑΣΚΑΙ

ΤΩΝΕΙΣΤΟΕΝΠΟΡΙΟΝΠΛΕΟΝΤΩΝΠΡΟΣΤΑ

ΣΙΑΣΓΕΝΟΜΕΝΟΥΟΦΕΛΙΜΟΥΚΑΙΑΥΤΟΣΩΣ

ΠΕΡΤΑΔΟΠΑΤΟΥΠΑΤΡΟΣΑΥΤΟΥΤΑΝΠΟΤΙΤΟΝ

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

ΣΑΠΟΔΕΙΣΕΣΤΕΦΑΝΟΣ.....
ΔΑΒΙΟΠΟΔΕΙΤΑΙΗΡΑΚΑΕΩΤΑ
ΕΙΚΟΜΗΔΕΙΣΒΥΖΑΝΤΙΟΙΠΡ
ΥΕΙΚΑΓΕΙΣΑΜΑCΣΙΑΝΟΙΟΔΗ

ΠΑΡΧΟΝΤΩ
ΜΗΝΟCΒΟΗΑΡ
ΠΑΝΔΗΜΟΥΕΙ
ΝΟΥCΟΙΑΡΧΟ
ΝΗΡΓΕΝΟΜΕΙ
ΤΗΠΑΤΡΙΑΔΗ
ΧΑΙCΠΑCΑΙΟ
ΚΑΙΤΩΝΕΠΑ

ΘΑΝΗΡΤΩΤΟΧΑΙΝΕΥ
ΝΟΥΝΠΡΟCΦΑΠΡ
ΕΝΤΕΗΘΕΙΧΙΝΟΜ
ΡΗΠΑΝΤΑΠΟΛΤ
ΤΡΙΑΦΙΛΟΗΛΙ
CΑΙΜΕΝΤΟΠΡΟ
CΑΙΤΟΝΤΑΙΟΛ
ΒΕΙΑCΑΥΤΥΠ
ΔΕΙΑΙCΚΥ
CΤΕΡΑΥ
ΑΙCΗ
ΑΦΕ
ΚΑ
Τ

NEW YORK
LIBRARY

1850

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

Ν° 1

ΔΕΚ

ΥΤΑΝΕΙΑ

ΖΕΝΙΑΜΦΙΛΟΣΦΙ

ΠΡΟΣΔΡΟΙΔΗΜΑΔΗ

ΞΗΠΕΝΕΠΕΙΔΗΠΡΟ

ΤΟΝΟΙΟΙΕΥΡΥΛΟΧΙ

ΑΚΕΣΑΝΔΡΟΣΦΙΛΟ

ΤΗΠΟΛΕΠΟΛΛΑΚ

ΤΗΣΑΝΤΟΝΔΗΜΟΝ

ΚΑΙΝΥΝΕΥΡΥΛΟΧΟ

ΧΩΝΕΥΝΟΙΑΝΠΡΟ

ΑΘΗΝΑΙΩΝΔΙΑΤΕΛ

ΚΑΙΚΟΙΝΕΙΚΑΠΙΔΙ

ΜΕΝΟΙΣΑΘΗΝΑΙΩ

ΚΑΠΟΛΛΟΥΣΑΘΗ

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

HM
- M
209c

**THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT**

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

JUL 20 1923

